



MARIELLE ROY

Plongée en eaux troubles

Faits vécus romancés

Plongée

en eaux troubles

MARIELLE ROY

**Plongée
en eaux troubles**

Mise en page et couverture : Alejandro Natan

ISBN numérique : 978-2-9817981-2-1

© MARIELLE ROY, 2019

Tous droits de reproduction, d'adaptation ou de traduction réservés pour tous pays.

***Que Dieu te bénisse de colère quand il y a injustice,
oppression et exploitation des humains
afin que tu te battes pour la justice, l'égalité et la paix.***

Auteur inconnu

AVERTISSEMENT

Par respect pour les nombreuses personnes concernées, les dates, les lieux ainsi que les noms dans cette histoire ont été changés.

Le poème signé G. D. a été rédigé par la mère des victimes.

PRISE DE CONSCIENCE

- **N**otre maison! pense fièrement Mireille Boyer en admirant la nouvelle construction dans laquelle elle emménage avec Rémi Beaudry et leurs jeunes enfants, Yohann et Sébastien. Cette propriété toute simple, qu'ils ont bâtie eux-mêmes en pleine campagne, la remplit de fierté.

La jeuneoureuse croyait tellement en son homme, qu'elle l'encouragea à développer tous ses talents de charpentier/menuisier, en l'assistant comme l'infirmière auprès du médecin. Au début des années soixante et dix, après plus d'un an de fréquentation, la brunette aux yeux verts a épousé cet homme un peu rond aux muscles bien développés du travailleur manuel. Sa tendresse, son magnifique sourire sur des dents parfaites et son humour l'ont vite charmée.

Aujourd'hui, quatre ans plus tard, ils s'installent à Saint-Joseph. Bien qu'accueillante et fraternelle, cette petite municipalité avec ses six cents habitants, hésite à s'ouvrir au moderniste. On y préfère ce qu'on connaît au changement qui dérange. Les principes mènent la barque. Les non-dits assurent la tranquillité entre les personnes plutôt que le règlement des conflits. Quoiqu'approchant le vingtième siècle, on y trouve encore, sur le perron de l'église, un politicien qui fait la criée pour son Parti politique. Dans la salle du sous-sol de cette dernière, le Cercle des Fermières et le Comité des loisirs y organisent régulièrement des soupers avec des soirées dansantes, qui divertissent la jeunesse autant que les aînés.

Dans ces veillées, plusieurs jeunes ont trouvé leur partenaire à l'intérieur des membres de la communauté.

Sociables et joviales, Rémi et Mireille s'y sont facilement intégrés en se faisant de bons amis. Tous les deux étant des bons vivants, ils participent avec empressement à la plupart des activités, en y amenant leurs enfants.

À travers l'arrivée de leurs filles, Catherine et Marie-Ann, et selon leur budget, ils complétaient la finition de leur maison, parce qu'ils se refusaient à y attacher une hypothèque.

Généreux de nature, le couple s'impliquait aussi dans différentes œuvres bénévoles. Au fil des années, cela leur permit de connaître presque toutes les personnes de cette paroisse.

Mère à temps plein, Mireille veille aux besoins de sa famille tout en effectuant divers travaux manuels, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur. Ses habilités en couture lui permettent de créer des vêtements uniques pour ses enfants, comme pour elle-même. L'été, le jardinage occupe une partie de ses temps libres, tout en surveillant ses bambins qui s'amuse sur leur grand terrain.

En tant que pourvoyeur, Rémi est camionneur. Fiable et adroit, pendant les périodes tranquilles, il ne craint pas d'accomplir différents métiers pour subvenir aux besoins des siens.

A travers leur vie sociale communautaire, ils avaient eu l'occasion d'entendre tous les potins qui se racontaient sur les habitants de Saint-Joseph. En particulier, sur Conrad Charron et sa femme Simone Vallée, famille d'accueil du Centre des services sociaux (C.S.S.) pour les sœurs Rita et Lucie Viau, qu'ils gardaient depuis quelques années déjà.

Leur voisinage rapportait que les Charron faisaient travailler ces fillettes comme des hommes sur leur ferme. Celles-ci seraient rapidement devenues leurs souffre-douleurs, ainsi qu'un excellent moyen d'augmenter les revenus de ces orgueilleux, pour qui le besoin de paraître primait sur tout.

Évidemment, les aînés se souvenaient combien Conrad avait été heureux lorsqu'il s'était marié avec Simone à trente-trois ans. Car ce petit homme au visage disgracieux tardait à trouver femme à marier. Loin d'être elle-même une beauté, la femme bien enrobée aux larges épaules, de neuf ans sa cadette, développait déjà un égo surdimensionné. Par ce mariage, celle-ci souhaitait devenir une maitresse de maison : comme une dame ! Une Vraie !

Quelques années plus tard, lorsque Conrad décida de reprendre la ferme paternelle, Simone, déjà mère de trois enfants, désenchantée devant ces tâches imposées qui la répugnaient. Le dominateur se cru donc obligé d'affermir son autorité pour obtenir son aide. Car déjà, il la régénait, en lui refusant la conduite de « son » automobile et en tenant les cordons de la bourse. Sa grande dépendance à l'opinion des autres obligea Simone à subir cet état, mais sa capacité à garder le contrôle sur toutes situations lui permit de trouver une solution. Comme elle ne pouvait avoir accès à un travail à l'extérieur et qu'elle tenait à avoir un revenu personnel, elle réussit à obtenir l'approbation de son mari, afin d'offrir ses services au Centre des services sociaux pour garder des enfants. Garder des touts petits ! Surtout des bébés ! rêvait-elle secrètement. Pouvait-il y avoir plus belle jouissance que de bercer un nourrisson en le regardant dormir ?

Toutefois, on ne lui apporta pas les bébés souhaités, mais de jeunes enfants placés temporairement. Et, par la suite, ces deux-là, qu'on devait transférer de foyer, parce qu'on venait de s'apercevoir qu'elles étaient maltraitées dans la famille précédente. Rita et Lucie Viau souffraient donc déjà de problèmes affectifs, mais la travailleuse sociale espérait y remédier avec un bon encadrement et beaucoup d'amour.

Même si Rita était, des deux, la plus intelligente, elle paraissait aussi la plus perturbée. Extrêmement gênée, elle se tenait généralement cachée dans un coin ou se faufilait à la

sauvette dans la maison. En plus, sa voix était rauque et elle bégayait. Dès son arrivée, Simone l'avait pris en aversion. Puis, elle confondit régulièrement les deux sœurs.

Dans son échelle des valeurs, la vaniteuse sélectionnait les gens instruits ou débrouillards, les fonceurs et ceux dont le jugement était reconnu valorisant, mais elle n'avait toujours éprouvé que mépris pour les faibles, les pauvres, et les miséreux. Pour Simone, ces filles étaient tout ça.

Ainsi, elle su tout de suite qu'elle serait incapable de les aimer. Pourtant, le couple refusa de confier cette inaptitude à la travailleuse sociale ou à rendre les petites filles au C.S.S. « *De quoi aurions-nous l'air?* » se répétaient-ils l'un l'autre. Ils optèrent plutôt pour le camouflage et le déguisement.

Cependant, cette situation difficile entraîna la femme à la santé mentale instable, dans une paranoïa de plus en plus aigüe. Son esprit anxieux en constante agitation, la rendit fébrile à un point tel, que l'intelligence toujours en action se mit à tout prévoir et calculer. Car la moindre faille risquait de faire basculer leur réputation.

Simone vivait donc constamment en état d'hostilité. Ayant une haute opinion d'elle-même et considérant sa pensée comme infaillible, elle devint de plus en plus intolérante, tyrannique, agressive, abusant régulièrement de son autorité, même avec ses enfants.

Ces troubles de personnalité étaient pourtant compatibles avec une excellente intégration sociale, car Simone avait besoin des autres pour s'élever et se justifier. Elle se servit donc de son éloquence verbale, pour entraîner l'adhésion de ses interlocuteurs sur ce qu'elle faisait vivre à ces fillettes. Ce qui pouvait parfois faire illusion, un certain temps, parce que reposant sur des faits ou des événements plausibles.

Ainsi, Lucie et Rita se retrouvèrent peu à peu emprisonnées dans cette famille, de la même manière qu'une araignée capture ses proies en tissant lentement sa toile autour d'elles.

Peu de temps après son arrivée à Saint-Joseph, par l'intermédiaire d'une amie, Mireille avait fait la connaissance de Simone Charron. Cette dernière lui avait offert généreusement de garder ses jeunes enfants, lorsqu'elle avait des rendez-vous ou des emplettes à faire. Puisqu'à cette période, Rémi devait souvent s'absenter à la semaine pour son travail, Mireille appréciait ce service occasionnel, qui lui permettait un moment de liberté. Et elle ne craignait pas de les lui confier, car Simone adorait ses bébés, qu'elle semblait bercer durant tout le gardiennage.

Comme cette dernière était une personne souriante et avenante, la jeune maman prévoyait toujours une petite demi-heure de jasette amicale à son retour. Et leurs conversations tournaient souvent autour de Rita et de Lucie Viau. C'est ainsi que Mireille pu constater, par elle-même, la froideur de la gardienne vis-à-vis ces fillettes, pourtant si douces et obéissantes, lui semblait-il.

— Y sont pas fines fines, lui confia un jour Simone dans son langage particulier. Y sont comme leu parents. Des fous ceux-là! Qu'est-ce que tu veux, quand les parents sont pas fins, les enfants le sont pas. Leu mère est folle! Ben, dépressive qui disent... ajouta-t-elle en faisant la moue. Mais moé, j'sais ben que c'est fou, ça. Pis le père est su l'Bien-être... C'est toute dire! lança-t-elle pleine de répugnance. En plus, ces filles-là mangent assez mal! Tu devrais voir ça... Des vrais cochonnes! Moé, chu pu capable d'les regarder manger. Y m'écœurent, avait-elle dit en tournant la tête dans un mouvement de répulsion. C'est pour ça qu'y faut que j'les contrôle. Y'ont pas de fond! Y peuvent vider toutes mes chaudrons si j'les guette pas. C't'une maladie ça, y sont boulimiques, affirma-t-elle l'air entêté et sans l'ombre d'un doute. Mais asteure, j'ai réglé ce problème-là, j'les fais manger après nus-autres.

Mireille l'écoutait et tentait d'intervenir positivement, en compensant ce langage dégradant auquel Rita et Lucie étaient continuellement exposées, par quelques compliments ou gentilleses à leur égard. Ce qui lui valait toujours un beau sourire de la part des petites filles dans les dix ans. Car celles-ci, bien que présentes dans la pièce, se tenaient toujours un peu en retrait et silencieuses, mais souriantes à la moindre attention.



Un jour que Mireille revenait chercher ses enfants, le cinquième, Yannick, étant encore un nouveau né à ce moment-là, Simone, qui se berçait avec le bébé, lui déclara en regardant Rita d'un œil mauvais:

— R'garde comme est laitte, celle-là! Lucie est plus jolie, mais elle, maudit qu'est laitte!

Tout de suite mal à l'aise, Mireille s'empressa d'intervenir:

— Oh non! C'est une belle petite fille, tenta-t-elle de sauver la situation. Moi, je les trouve jolies toutes les deux, ajouta-t-elle en leur souriant.

— Voyons donc! répliqua la gardienne. R'garde-la. Essaie pas de me faire des accroires! Tu le voué ben qu'est laitte!

Pitoyablement écrasée sur sa chaise, Rita baissa la tête jusqu'à la poitrine pendant que, se voyant incapable de la raisonner, Mireille, décontenancée, se dépêcha d'habiller ses enfants en changeant de sujet.

Très sensible, la jeune maman est revenue chez elle bouleversée. Maintenant, elle ne pouvait plus en douter: Simone n'aimait pas Rita. En fait, elle l'avait déjà senti, mais avait espéré que sa proximité lui permettrait de lui venir en aide. En y repensant maintenant, elle se rappelait avoir remarqué que le comportement des deux sœurs étaient de plus en plus renfermé, et leurs visages, de plus en plus tristes, au fil des années. Elle s'était même aperçue que dernièrement, Simone

les tenait à distance d'elle; les voyant disparaître rapidement dans une autre pièce à son arrivée. Peu audacieuse et manquant d'assurance, Mireille réfléchit sur ce qu'elle pourrait faire. Pouvait-elle trahir sa camarade en avertissant le Centre des services sociaux? C'était loin d'être évident!

Cependant, le lendemain matin, sa décision était prise. Prenant son courage à deux mains, la craintive composa le numéro du C.S.S. Aussitôt qu'elle entendit la voix qui l'accueillait au bout du fil, une folle envie de raccrocher la saisit. Hésitante en attendant qu'on la transfère, elle se motiva pour ne pas couper la ligne. Embarrassée devant cette inconnue, elle réussit pourtant à lui dire ce dont elle avait été témoin. Mais celle-ci demandait un rapport écrit et signé pour intervenir, ce à quoi Mireille se refusa, se contentant de suggérer une surveillance plus vigilante.

Désolée par sa vulnérabilité, elle se consola en considérant qu'elle n'était pas pire que ceux qui en savaient beaucoup plus, tout en refusant d'intervenir. Ce dont elle avait eu maintes fois l'occasion d'entendre dans les fins de soirées; à l'heure où les langues se délient pour laisser sortir le trop plein. Enfin, elle se promit de se racheter en continuant d'alimenter ce petit lien de confiance avec Rita et Lucie, tout en espérant amener Simone à changer sa façon d'agir.

Cependant, établir une relation verbale avec ces fillettes, n'était vraiment pas facile. Jamais encore elle n'avait réussi, puisque la gardienne répondait toujours à leurs places aux questions les plus simples. De plus, une complication s'ajoutait: elle hésitait à lui confier ses enfants.

Elle tenta donc une approche à l'Église, où elle les voyait tous les dimanches. Mais l'interférence permanente de leur gardienne, qui semblait avoir des yeux tout le tour de la tête, ne lui permit pas de parvenir à leur parler. Usant donc du langage non verbal, Mireille entretenait, surtout avec Rita, ce qu'elle définirait comme une relation affective gênante: un

échange de sourires, un signe de la main, ou un simple clin d'œil. Jusqu'au jour où, par ses yeux, Rita lui fit comprendre que ses attentions lui causaient des problèmes.

Par la suite, les sœurs cessèrent de réagir à ses plus discrètes tentatives. Lorsqu'elles arrivaient pour la messe, Rita et Lucie marchaient la tête baissée. Elles ne relevaient plus les yeux devant personne. Sauf brièvement, quand elles se retrouvaient accroupies dans le fossé de la propriété des Charron, à y couper l'herbe aux ciseaux, ou encore, lorsqu'elles se réfugiaient entre le vieil hangar et la grange.

Revêtues de leurs minces manteaux d'hiver aux couleurs délavées, elles s'y tenaient souvent debout, piteusement dissimulées, pendant la saison froide. Ces bâtiments leur servaient d'abri contre les grands vents. De cet endroit, les misérables se soustrayaient quelques instants à la surveillance active de leurs gardiens et elles n'hésitaient pas à rendre les salutations à ceux qui daignaient les reconnaître au passage. Mais si peu de personnes s'y intéressaient encore dans ce petit village, où on s'était habitué à les surnommer « *les esclaves* ».

Les essais de sensibilisation auprès de Simone n'aboutirent qu'à des mensonges dégradants sur les deux sœurs. De plus, la jeune femme n'arrivait jamais à combattre ses arguments sans que celle-ci lui suggère habilement de se mêler de ses affaires. La gardienne demeurait toujours très fermée à toutes propositions portant sur l'amélioration de la vie sociale ou psychologique de ces enfants. Ses yeux froids l'avertissaient alors sévèrement de ne pas pousser plus loin, sans risquer une chicane.



Les années filaient sans que Mireille ne les voie passées. Rémi s'était absenté pour de longues périodes, puisqu'il avait travaillé quelques années comme camionneur au grand projet hydro-électrique de la Baie-James. Pendant ce temps, leur

famille s'était agrandie de deux nouveaux membres, Karen et Christine. La vocation de mère était le cœur de sa vie. Mireille aimait tellement ses enfants qu'elle leur consacrait presque toute son énergie et son temps. Ceci, tout en se gardant quelques œuvres bénévoles qui la sortaient de sa routine.

Durant cette période, Rita et Lucie avaient quitté l'école l'une après l'autre, dans les premières années du secondaire. Simone racontait à qui voulait l'entendre que c'était parce qu'elles fouillaient continuellement dans les poubelles, et que, c'était chez-elles une manie incurable. En même temps, elles cessèrent d'assister à la messe. Et, évidemment, elles ne participaient à aucune activité sociale ou paroissiale, contrairement aux autres membres de la famille Charron.

Quelques temps après, tout en faisant du magasinage, Mireille rencontra Simone. Pendant cette jasette, celle-ci lui avoua dans un moment d'égarment et d'exaltation, qu'à la majorité de Rita, elle s'était cachée à l'étage pour écouter la travailleuse sociale qui lui offrait de se prendre un logement. Et elle était si contente d'avoir entendu celle-ci s'y opposer.

Mireille s'attrista de cette révélation, comme à chaque fois qu'on la renseignait sur leur état de vie. Sans ressource et dépourvue, elle ne savait pas quoi faire, puisqu'aucune intervention des services sociaux ne subvenait. Pourtant, tous un chacun comptait sur eux, surtout après qu'on ait su qu'ils avaient interrogé Lucienne Trudel, la voisine d'en face des Charron. Cependant, aucune suite ne fut donnée.

Pourtant, un soir, l'occasion que Mireille attendait se présentait. Enfin! Après le souper que la famille Charron venait de partager au sous-sol de l'église, elle aperçut les adolescentes Viau qui venaient d'arriver pour la soirée. Assises toutes les deux en retrait dans un coin opposé aux Charron, Rita et Lucie se régalaient béatement de ce privilège extraordinaire. Mireille guettait l'occasion pour les approcher discrètement.

Quand elle vit Simone le dos tourné, très occupée à jaser, elle se rendit doucement près d'elles.

— Je suis heureuse de vous voir, commença-t-elle, comment allez-vous?

— Y vont ben, répondit derrière elle leur surveillante, qui la fixait l'air mécontent.

— Je leur disais que j'étais fière de les voir, reprit Mireille sans trop s'étonner. Depuis quelques mois, je ne les apercevais plus dehors quand je passais. Je me demandais si elles n'étaient pas démenagées.

— Oh non! affirma tout de suite Simone. Y déménageront pas. Eux-autres, y vont toujours rester che-nous.

— Peut-être pas, l'obstina-t-elle un peu. Un jour, elles partiront faire leur vie, n'est-ce-pas? exposa-t-elle en fixant aimablement les jeunes filles.

— Non, lui assura fermement la femme imposante. Y'en ont déjà eu la chance, pis y veulent pas partir. C'est leu choix après toute. Y sont ben che-nous, continua-t-elle mielleusement. Y veulent pas partir. C'est leu choix à eux-autres. Y sont libres de faire leu choix.

Mireille déplora que cette si légère intervention eu pour effet qu'on les fit reconduire sur-le-champ.

Par la suite, les filles Viau témoignèrent d'une totale impassibilité à ses salutations lorsqu'elle passait devant leur maison.



Un soir d'octobre des années quatre-vingts, confortablement installée devant son téléviseur, Mireille regarde la diffusion d'un film racontant l'histoire d'un enfant qui succombe à la suite des mauvais traitements qu'on lui a infligés. Un procès a lieu, suivi par le verdict du juge qui, en condamnant les coupables, ajoute à l'intention des témoins « *Vous tous qui*

saviez et qui n'avez rien fait pour protéger cet enfant, sachez que vous êtes devenus complices par votre négligence à lui porter secours. Je ne peux toutefois pas vous condamner individuellement, car la prison ne pourrait vous contenir tous. Mais que votre conscience vous le rappelle toujours, afin que plus jamais vous ne fermiez les yeux ni ne tolériez aucune situation semblable.»

Troublée par ces paroles qui semblent lui être adressées personnellement, Mireille ferme le téléviseur et réfléchit. Ce message lui fait prendre conscience que sa tolérance et son manque d'intervention auprès des autorités ont permis la dégradation de l'état de vie de Rita et Lucie.

Dès le lendemain, bien décidée à réparer ce manque de charité, la chrétienne appelle le C.S.S. pour y apprendre que ce service gouvernemental a été aboli et que leurs dossiers ont été confiés à la maison Plein Soleil, et ce, étant donné leur handicap intellectuel.

— Leur handicap intellectuel? s'étonne Mireille intriguée.

— Oui, lui répond-t-on. Je ne peux vous en dire davantage. Téléphonez à ce numéro, lui conseille la secrétaire, en le lui donnant.

Sans tarder, elle rejoint leur intervenante à cette institution. Doris Berger l'écoute attentivement avant de lui expliquer.

— Voyez-vous Madame, nous avons eu les mêmes inquiétudes que vous en étudiant leurs dossiers, et nous menons présentement une enquête. Votre aide arrive donc tout à propos. Accepteriez-vous de témoigner de ce que vous savez? Seriez-vous prête à nous aider? »

— Oui, affirme immédiatement Mireille.

— Je vais donc vous référer au directeur de l'établissement qui vous expliquera ce que vous pouvez faire.

Monsieur Jackson, un anglais d'après son accent, lui demande de rédiger son témoignage par écrit et de le lui faire parvenir. Ce qu'elle fait sans délai.

Après quelques mois d'attente stérile, et constatant que Rita et Lucie demeuraient toujours dans les mêmes conditions, elle communiqua de nouveau avec M^{me} Berger. On l'informa alors que cette démarche serait longue, étant donné leur majorité.

— On se doit d'agir patiemment en les persuadant de quitter cette famille, expliqua l'intervenante, mais nous sommes optimistes. Ce n'est qu'une question de temps.

Comme celle-ci lui promit de la tenir au courant du dossier, Mireille lui fait confiance.

AGIR OU NE PAS AGIR?

La fin du vingtième siècle approche à grand pas et rien dans la situation des jeunes filles Viau ne s'est encore amélioré.

Durant ces années, Mireille n'a pas cessé d'être interpellée intérieurement à leur sujet, mais elle repoussait constamment ces appels en se trouvant diverses excuses.

Un dimanche, la femme de taille moyenne, aux cheveux longs retenus sur la nuque par une simple pince, se ressourcissait paisiblement à la messe en écoutant la proclamation de la Parole : *Frères et sœurs, lit le lecteur, puisque vous êtes les enfants que Dieu aime, efforcez-vous d'agir comme lui. () Discernez ce qui plaît au Seigneur et ne prenez aucune part aux activités des ténèbres. Elles ne produisent rien de bon; démasquez-les plutôt. Ce que ces gens-là font en cachette, on a honte même d'en parler; mais quand ces choses-là sont démasquées, leur réalité apparaît grâce à la lumière, et tout ce qui apparaît ainsi devient lumière. Éphésiens 5,1-2,10-13*

Pendant que le nouveau curé, Gaston Lamontagne, s'applique à encourager les fidèles à faire valoir les droits des pauvres et des démunis, les visages de Rita et de Lucie se présentent intérieurement à Mireille. Aujourd'hui encore, une forte envie de chasser loin de son esprit ces deux misérables filles l'attire. Mais dans cette église, elle se questionne « *Suis-je une chrétienne ou une pratiquante hypocrite? Pourquoi moi, ou pourquoi pas moi? Que pourrais-je faire?* »

Du fond de son âme, elle entend clairement « *Tu as ta foi et ta voix. Parle en leur nom.* »

Dès la fin de la messe, elle se dirige d'un pas décidé vers l'animatrice paroissiale, occupée à remettre les choses en place.

—Guylaine, lui demande-t-elle gentiment en replaçant son toupet de ses doigts, est-ce que je pourrais te parler un instant?

—Certainement, répond celle-ci en cessant immédiatement son activité. Je t'écoute.

—Est ce que tu connais Rita et Lucie Viau?

Cette dame, qui connaît toutes les personnes de sa paroisse, plisse le front.

—Rita et Lucie Viau? s'étonne-t-elle en réfléchissant. Non... Est-ce qu'elles demeurent à Saint-Joseph?

—Oui. Chez Conrad et Simone Charron, depuis leur enfance.

—Ah oui! s'exclame-t-elle tout à coup. Je sais de qui tu parles! Je les ai vues une fois, alors que je travaillais au pôle municipal et que Conrad se présentait comme conseiller. Ils les avaient amenées voter. Mais elles ne restent plus chez-eux depuis longtemps, affirme-t-elle sans l'ombre d'un doute.

—C'est faux, lui assure à son tour Mireille. Je les ai vues, il y a quelques jours, en train de racler la pelouse.

—Ben alors, comment ça se fait qu'on ne les voit nulle part?

—Parce qu'elles ne sortent jamais du terrain des Charron depuis qu'elles ont quitté l'école, avoue Mireille préoccupée. Avant ça, elles ne sortaient pas beaucoup, mais on les voyait à la messe ou au dépanneur pour faire une course rapide. Mais depuis ce temps-là, on ne les rencontre plus, lui assure-t-elle en confiance.

—Pourquoi n'y vont-elles pas? s'écrie Guylaine les yeux écarquillés. Elles demeurent dans le village.

—C'est parce qu'elles sont..., surveillées... Tout le monde les appelle « *les esclaves* ». Je n'aime pas ce surnom, mais je crois bien qu'il n'y en a pas d'autres pour décrire leur situation.

—Voyons donc! s'exclame à nouveau l'animatrice. Qu'est-ce que tu me racontes là? Je connais Justine Charron et son mari Marc Pochette qui nous aident en pastorale. Et je vois régulièrement Conrad et Simone à la messe.

—Je sais, l'approuve Mireille. Tous les Charron sortent et parlent à qui ils veulent, mais pas les filles Viau. Je ne sais pas quoi faire, déplore-t-elle. J'ai déjà alerté les institutions, lui confie-t-elle secrètement, et à ce que je sache, d'autres personnes ont aussi porté plainte, sans qu'il n'y ait aucun changement, se désole-t-elle. Alors, pendant la messe, j'ai pensé que le comité de pastorale pourrait peut-être prendre cette cause en main. Qu'en penses-tu?

—Ouais..., réfléchit un peu Guylaine. Je vais en parler à M. le Curé et je t'en redonne des nouvelles, conclut-elle empressée de terminer son travail.

Satisfaite de ce pas en avant qu'elle a osé poser, et soulagée à la pensée que le Curé et le conseil pastoral se chargeraient de cette affaire, Mireille retourne chez elle le cœur léger.

Pourtant, deux jours plus tard, Guylaine l'invite à rencontrer le prêtre qui désire en savoir davantage sur ce sujet dont il n'a jamais entendu parler, malgré ses trois années de cure dans cette paroisse.

Comme l'animatrice l'accompagne dans le bureau du presbytère, Mireille leur raconte, ce soir-là, tout ce qu'elle sait sur la condition de vie des sœurs Viau, en leur affirmant que la majorité des paroissiens sont aussi témoins de ces faits.

—Quel âge ont ces filles? s'informe le curé Lamontagne.

C'est une question qui la fait réfléchir quelques instants.

—Je ne sais pas, finit-elle par avouer. Elles ont l'allure de deux adolescentes; toutes petites et peu développées physiquement. Mais..., je ne saurais dire leur âge. Sûrement dans la vingtaine avancée, finit-elle par déclarer.

—Où sont leurs parents? questionne le vieil homme amadoué. Sont-elles orphelines?

—Pas que je sache, répond Mireille en se concentrant pour réfléchir. Je sais que déjà, elles visitaient leurs parents dans la paroisse voisine. De là à savoir qui ils sont, et où ils demeurent maintenant? Je n'en ai pas la moindre idée.

—Alors, c'est par là qu'il faut débiter, assure-t-il posément. Retrouvez leurs parents. C'est d'abord à eux que revient la responsabilité du bien-être de leurs enfants. Il faudrait aussi prendre contact avec leurs amis. Leur en connaissez-vous?

—Oh... Je doute fort qu'elles en aient! s'exclame Mireille embarrassée. Il y a si longtemps qu'elles ne sortent plus.

—Tout le monde a des amis! affirme le curé avec conviction. Au moins des camarades d'école. Vous pourriez peut-être chercher en ce sens. Mais recherchez d'abord les parents, lui recommande-t-il avant de la quitter.

Ainsi se met-elle à la recherche de leur parenté, pendant que Guylaine enquête discrètement auprès du voisinage. Car M. le Curé, craignant les commérages, ne tient pas à se faire une opinion sur une seule personne.

Étant donné les préjugés défavorables que Mireille avait reçus au sujet des parents, et puisque ses recherches lui firent découvrir une sœur cadette, Marianne, c'est elle que la bénévole rejoignit d'abord par téléphone. Après s'être présentée, et lui avoir expliqué la raison de son appel, celle-ci, de sa voix douce, se livre à elle:

—Quand nous étions enfants, commence-t-elle, j'accompagnais mon père qui allait chercher Rita et Lucie, pour les amener prendre un repas avec nous. Elles étaient bizarres, parce qu'elles ne parlaient presque pas et craignaient de trop manger en disant « *On mange pas beaucoup, hein? On ne prend pas de pain. On vous en laisse.* » Et même si mes parents les invitaient à manger davantage, elles refusaient. Puis, plus le temps passait, plus elles avaient l'air malheureuses et accablées. Je forgeais donc le projet de les prendre avec moi quand j'aurais 18 ans.

—Ah oui? s'informe l'intéressée.

—Oui. Alors, quand j'ai atteint ma majorité et que j'ai eu un travail, j'ai formulé ma demande auprès du C.S.S., mais on m'a dit que j'arrivais trop tard.

—Pourquoi? lui demande calmement Mireille.

—On m'a expliqué qu'elles étaient affectées par des dommages irréversibles de comportements. Ce qui m'empêchaient de pouvoir me charger d'elles, étant donné mon jeune âge et toutes les responsabilités que cela incombaient. C'est du moins ainsi, que leur travailleuse sociale m'en dissuada. Elle ajouta que mes sœurs étaient boulimiques, retardées mentales, et qu'elles demandaient une surveillance constante. Ne pouvant savoir si ces problèmes étaient réels, je me motivai à leur faire des visites régulières. Cependant, à chaque visite, je ressortais insatisfaite et un peu plus déçue. Je ne pouvais jamais converser avec elles en privée, puisque M^{me} Charron, constamment présente, prenait rapidement la parole et contrôlait la conversation. Alors, j'ai eu une bonne idée pour pouvoir jaser tranquille. Par téléphone, j'ai demandé à parler à Lucie « *Que diriez-vous si je vous invitais à venir au restaurant avec moi* » lui ai-je proposé allègrement. « *Je pourrais passer vous prendre et nous irions manger toutes les trois.* »

Sur le coup, Lucie sembla heureuse de cette invitation, mais se ravisa aussitôt. « *Faut que j'en parle à m'man,* » me répondit-elle, « *attends une minute.* »

Puis, elle revint à l'appareil pour m'informer qu'elle me rappellerait un peu plus tard. Le lendemain, elle me rendit la réponse « *Nous pourrions aller au restaurant avec toé, Marianne, mais faudrait prendre rendez-vous, parce que notre intervenante devra venir avec nous.* »

Insultée par cette alternative d'être, là aussi, sous surveillance, j'ai refusé cette proposition stupide de ma sœur de vingt-deux ans.

Notre sœur Louise s'en inquiétait aussi. Elle m'a raconté qu'à leur dernière visite chez nos parents, elle avait demandé à Rita, qui avait dix neuf ans à ce moment-là, si elle avait un compte à la Caisse populaire ou à une banque. Et Rita lui aurait répondu :

— *Je l'sais pas.*

— *Reçois-tu un chèque mensuel? s'informa alors Louise*

— *Je l'sais pas.*

— *Ben, si t'en recevais un, il faudrait que tu le signes et tu le saurais, lui affirma-t-elle.*

— *J'sais que j'signe un papier chaque mois, lui avoua Rita, mais j'sais pas ce que c'est.*

C'est ainsi que, avec Louise, nous avons conçu le projet de leur rendre visite, en l'absence des Charron. Après nous être informées des heures de loisirs du couple, nous avons stationné l'auto à l'abri des regards et avons attendu qu'ils partent. À 13 h, nous les avons suivis jusqu'à la salle de l'Âge d'or de la ville. Après les avoir vus entrer, nous avons faits joyeusement demi-tour, assurées de ne pas être dérangées pendant notre rencontre. Revenues chez les Charron, nous avons frappés d'abord à la porte de devant. Sans réponse. Comme la porte était verrouillée, on a frappé à la porte arrière avec le même résultat. Apercevant une légère lumière par une fenêtre de la cave, nous y avons cognés en criant « *C'est Marianne et Louise, venez nous ouvrir. On veut vous parler.* ». Pour toute réponse, la lumière s'est éteinte. Mécontentes, nous avons rebroussés chemin et avons tentés de les rejoindre par téléphone, sans plus de succès. Le soir même, j'ai rappelé « *Madame Charron, ai-je demandé nerveusement, est-ce que je pourrais parler à Lucie s'il vous plait.* » « *C'est Marianne ça?* » me répondit-elle agressive. « *J pense pas que Lucie veule te parler* » me disputa-t-elle sur un ton sévère. « *Vous leur avez faite très peur Louise pis toé. Pis là, écoute-moé ben. Ce que vous avez faite, c'est de la violation de domicile. Si jamais*

vous recommencer, je vous ferai arrêter par la police. Pis ça pourrait vous coûter cher. Ça va passer pour cette fois, mais avise-toé pu de r'commencer. C'est-y assez clair? Asteure, tu veux parler à Lucie? J't'la passe.»

En prenant le récepteur, Lucie dit immédiatement « *Là, nus-autres on veut pu que tu t'occupes de nous. Asteure, on est pu des Viau, on est des Charron.* » J'ai raccroché en pleurant. Ensuite, j'ai décidé de ne pas poursuivre. Devant ses cartes et ses lettres qui demeuraient sans réponse, Louise a cessé de s'y intéresser aussi. Quant à mon père, il a déjà fait un rapport au Service social. Il a aussi cherché de l'aide auprès de son curé, mais sans aucun résultat. Nous savons donc qu'elles ne sont pas traitées comme elles le devraient chez ces gens-là, mais nous avons fini par baisser les bras.

—Je te comprends, l'assure Mireille compatissante. Je suis contente de t'avoir entendue, parce que, avec le Comité de pastoral, nous cherchons un moyen de leur venir en aide.

—C'est une bonne nouvelle ça, madame Boyer! déclare aussitôt Marianne. J'en suis heureuse. Si je peux faire quoi que ce soit pour aider, n'hésitez pas à me le demander.

Une demi-heure plus tard, c'est leur père, Léo Viau, énervé et bégayant, qui téléphone pour lui offrir sa collaboration. Marianne venait de l'en informer et il souhaitait s'impliquer pour que ses filles sortent de là. Ils se donnèrent rendez-vous chez lui, le lendemain.

Mireille se sentit impressionnée en arrivant devant cette maison délabrée où traînaient, de surplus, toutes sortes de débris et des vieilles carcasses rouillées devant et autour de la bâtisse. La vraie pauvreté la confrontait et touchait son âme sensible. L'accueil de Léon, un homme de taille moyenne bedonnant dans sa vieille camisole aux cheveux clairsemés, fut quand même chaleureux. Cela la mit tout de suite à l'aise.

Il avait tant à dire. L'écoute attentive de sa visiteuse sembla le rassurer sur la culpabilité palpable, contre laquelle

il essayait de se défendre. Il en voulait beaucoup au couple Charron. Surtout à Simone, qu'il appelait, malgré tout, respectueusement madame Charron.

Assise à l'écart dans une berceuse, il y avait une femme qui ne parlait pas. De taille moyenne avec des cheveux longs très noirs, qui pendaient lamentablement de chaque côté de son visage, Mireille n'a pas le loisir de définir ses traits. Léo finit par la lui présenter comme étant Ginette, la mère de ses enfants. Cette femme d'une timidité extrême, se faufila discrètement pour aller chercher son vieux bulletin scolaire. Ceci, afin de le présenter à la visiteuse. Il contenait des notes au-dessus de la moyenne qui témoignait de ses capacités intellectuelles, contrairement à tout ce que les commérages avoisinants lui avait fait sentir au long de ses cinquante deux ans. Semblant muette, elle pointa un coin cassé du bulletin, pendant que Léo expliquait que c'était le père de Ginette qui l'avait brisé, en lui donnant une raclée.

— Son pére la fessait avec n'importe quoi; une chaine, un madrier, tout ce que tu peux t'imaginer, s'emporta-t-il plein d'émoi. A l'a le dos plein de cicatrices. En plus, c'est elle qui faisait le pain de nuit che-eux, pis qui s'levait pour s'occuper des petits. Y en ont trop abusés quand a l'était jeune, c'est pour ça qu'a manqué de force. A l'a faite une grosse hémorragie, pis a l'a été hospitalisée longtemps.

C'est ainsi que Léo exposa la raison du placement de leurs enfants.

Toujours sans dire un mot, Ginette lui apporta ensuite une photo de Rita lorsqu'elle avait à peu près un an : très mignonne dans une jolie robe à frisons, petites bottines blanches et ruban dans les cheveux. Par cela, elle voulait aussi lui montrer qu'elle s'était bien occupée de sa fille. Puis, elle lui remit une photo de famille, prise lors de la dernière visite de Rita et de Lucie, pour le dix-huitième anniversaire de Louise.

— Gardez-la, lui dit Léo plein de chaleur. On vous la donne.

Mireille insista pourtant pour ne pas susciter trop d'espoir. Elle ne savait vraiment pas ce qu'il y aurait lieu de faire, ni s'il y aurait une possibilité d'aider leurs filles. En les quittant, elle leur promit de les tenir au courant si des démarches étaient entreprises. Une fois près de la porte, elle entendit un «*bonjour*» d'une voix rauque et résonnante; première parole de Ginette.



Cette rencontre troubla profondément Mireille. Ces laissés-pour-compte lui inspiraient pitié, commisération et indulgence. Pendant cette visite, elle avait appris que la famille comptait six enfants dont Rita était l'aînée. Suivie par Louise, Lucie, Simon, Marianne et Lise. Lorsque Ginette était tombée malade, les trois plus vieilles furent placées chez des cousins des Viau. Plus tard, Simon fut recueilli par la sœur de Léon, et Marianne par ses grands-parents. Quant à Lise, elle fut donnée en adoption, non sans apporter son lot de souffrances, lui laissa-t-on percevoir. Durant plusieurs années, Ginette fit dépression sur dépression. Tous leurs enfants vivaient dans de bonnes familles d'accueil, sauf Rita et Lucie, apprendront-ils plus tard. Dès qu'ils s'en aperçurent, ils demandèrent un transfert. C'est à ce moment qu'elles se retrouvèrent chez les Charron. Plus tard, lorsqu'ils firent une demande pour les reprendre, on leur refusa, étant donné l'état de la maison et du puits qui ne suffirait pas aux besoins d'une famille.



Par la suite, Mireille tenta de découvrir des amis d'enfance. Pour les retrouver, elle dû chercher parmi les personnes qui avaient le même âge qu'elles, soient, trente et un et trente-trois ans, lui avait appris le père, et qui avaient fréquenté les mêmes écoles. Ceci impliqua plusieurs coups de téléphone, où on

ne se gênait pas pour lui révéler des témoignages assez troublants. Professeures et élèves étaient unanimes pour confirmer que Rita et Lucie étaient timides, mais sans handicap mental. Mireille ne retrouva pourtant aucune amie, puisqu'à l'école elles étaient toujours sous l'étroite surveillance des enfants Charron. Ceux-ci survenaient rapidement dès qu'on tentait de les approcher. De plus, elles étaient reconnues pour fouiller constamment dans les poubelles.



Après avoir recueilli tous ces renseignements, Mireille décide de communiquer avec l'établissement *Plein Soleil* afin de savoir où en étaient rendues leurs démarches. Quatre ans s'étaient écoulés depuis leur dernière conversation, la surprend-t-on par cette information. Doris Berger l'informe alors que les sœurs Viau ne sont plus sous la tutelle de cette institution depuis plusieurs mois déjà.

— Nous avons tout essayé pour les sortir de là, avoua-t-elle d'une voix désolée, mais nous n'avons pu les en convaincre. Comme elles sont majeures, nous ne pouvions les y forcer. Je ne peux pas tout vous dire, puisque je suis tenue au secret professionnel, mais... Puisque vous avez collaboré avec nous, je vais quand même tenter de vous expliquer nos démarches. Comme nous avons eu une très mauvaise collaboration de la famille Charron, nous avons tenté de faire pression sur eux en coupant leurs allocations comme famille d'accueil, les relevant ainsi de leurs fonctions. Ce moyen n'ayant pas fonctionné, nous avons essayé de faire pression sur Rita et Lucie en leur expliquant avec application, notre volonté de couper leurs propres allocations mensuelles. Cela ne porta pas fruit. Donc, nous leur avons proposé de les libérer de notre tutelle. Ceci, tout en prenant grand soin de nous assurer qu'elles comprenaient bien les conséquences de leurs décisions. Malgré

tous nos efforts, elles ont librement choisi de demeurer chez les Charron.

—Librement choisi! s'offusque instantanément Mireille. Comment pourraient-elles choisir librement dans leurs conditions?

—La liberté de choix, Madame. Elles ont la liberté de choix. Que puis-je vous dire de plus? Nous sommes encadrés par des lois que nous devons respecter, dit l'intervenante à la voix profondément déçue. Je vais vous passer le directeur si vous le désirez. Il pourra peut-être vous en dire davantage.

Monsieur Jackson lui explique, qu'après avoir été examinées par des spécialistes de la santé mentale, Rita et Lucie se sont révélées aptes à prendre une décision. Et elles ont choisi de demeurer dans cette famille, malgré tous les choix proposés.

—Alors, ça signifie qu'il n'y a plus rien à faire? s'écrie Mireille déboussolée.

—Ce n'est pas tout à fait ce que je propose, madame Boyer. Je dis, continue-t-il lentement, ne cherchez pas dans les lois un moyen pour les aider. Tous les moyens légaux ont déjà été soigneusement examinés et ce qui pouvait être fait, l'a été. Il n'y en a pas d'autres. Mais..., Madame..., plusieurs citoyens qui se tiennent peuvent faire changer les choses. Ne les abandonnez pas à leur sort. Ces jeunes femmes ont besoin de vous. Elles ont besoin de votre amour... Car c'est bien là votre motivation, n'est-ce pas?

—Évidemment! Même si j'ai l'impression d'arriver trop tard, termine-t-elle chagrinée.

—Il n'est jamais trop tard, Madame. Ne baissez pas les bras si vite. Vous trouverez sûrement un moyen, l'encourage-t-il avant de raccrocher.

« *Il n'est pas trop tard,* » bougonne maintenant Mireille pour elle-même en allant se prendre un verre d'eau. « *Si une*

institution et ses spécialistes n'ont pas réussi à améliorer leur situation, je ne sais vraiment pas ce qu'une femme comme moi pourrait faire?»

Sur le coup de sa réflexion, son bon sens la questionne « *Malgré les coupures d'allocations, les Charron les gardent encore?* » s'étonne-t-elle perplexe. « *Pourquoi continuent-ils puisqu'elles ne leur rapportent plus de revenus? Je croyais que c'était leur seul avantage. D'autant plus qu'ils n'ont plus d'animaux?* » se questionne-t-elle en plissant le front. « *Ce n'est donc pas leur besoin de main-d'œuvre qui les motive? Se pourrait-il qu'ils les aiment?...* »

Mais la logique et l'évidence lui révèlent tout de suite que l'amour n'agit pas ainsi. Aussi, reprend-elle le combiné pour obtenir les informations suivantes de la Sécurité du Revenu: Rita et Lucie Viau sont toutes les deux prestataires de l'assistance sociale, et, Conrad Charron est l'administrateur désigné de leurs biens, étant donné leur handicap intellectuel.

Cette information la place devant une énorme contradiction entre, les déficientes incapables de gérer leurs biens, et le respect de leur liberté de choix. Cela la choque profondément.

« *La loi est-elle si stupide?* » s'offusque l'ignorante en réfléchissant à haute voix. « *Sont-elles déficientes ou non? S'agit-il de changer de service gouvernemental pour être à un endroit déficient, et non à l'autre?* » se choque Mireille tout à fait dépassée en ouvrant le frigidaire pour vérifier son contenu et pour choisir les légumes à préparer. « *Non.* » raisonne-t-elle aussitôt revenue à la raison. « *Ce n'est pas la loi qui est en défaut. Ce sont les abuseurs qui, pour atteindre leurs fins, la ternissent ainsi.* »

Pour se calmer, elle s'occupe à préparer le repas du soir. Ses enfants seront bientôt de retour de l'école. La recherche d'amis d'enfance ou d'aujourd'hui, sans en trouver aucun, ainsi que le désir commun pour les aider, la ramènent à cette difficile

réalité : manipulées et dominées depuis l'enfance, comment Rita et Lucie pourraient-elles, même adultes, choisir librement ?

« *Mais..., Madame..., plusieurs personnes qui se tiennent peuvent faire changer les choses.* » Cette phrase résonne en elle comme un appel à persévérer.



La semaine suivante, Mireille communique ces informations à monsieur le Curé et à Guylaine. Cette dernière ramène aussi la confirmation de l'insatisfaction populaire. Et de son côté, le prêtre a cherché dans les lois une juste façon d'agir. Comme Mireille affirme que plusieurs personnes les supportent déjà, il conseille sagement :

— Il y a toujours beaucoup de gens qui disent « *Oui, oui, vas-y !* », mais le jour où on a besoin d'eux, ils ne sont plus là. Aussi, afin de s'assurer leur fidélité, il serait bon de les faire signer sur une forme de pétition. Parce que lorsqu'on appose son nom quelque part, c'est qu'on s'engage vraiment à soutenir cette cause.

— Combien de noms nous faudrait-il ? demande Mireille.

— Une vingtaine suffirait, je suppose.

— Très bien, je vais m'en occuper, annonce-t-elle emplie de bienveillance.

Elle compose alors un en-tête qu'elle soumet au vieux prêtre pour obtenir son approbation. Remplie de zèle, la bonne femme se déplace, dans les paroisses voisines, pour la présenter d'abord aux parents Viau, et ensuite à Marianne.

En arrivant chez cette dernière, Mireille est agréablement surprise par cette jolie jeune femme qui l'a reçoit. Mince et blonde aux cheveux longs, les yeux bleus et francs, Marianne l'accueille gentiment. Celle-ci lui expose d'une voix posée et sans amertume, avoir été élevée par ses grands-parents, parce que sa mère s'est adonnée à la boisson.

—Comme nous étions voisins, lui confie Marianne, j'ai développé des bons liens avec mes parents. Je les aime beaucoup. Ils sont gentils et remplis de bonnes attentions pour moi.

—Lorsqu'on s'est parlé au téléphone l'autre jour, j'ai cru comprendre que Rita et Lucie ne visitaient plus leur parent, puis-je savoir pourquoi? s'informe la visiteuse intriguée.

—C'est parce qu'on leur a retiré leur droit de visite, lâche tout simplement Marianne. Notre père a été accusé de leur avoir fait des attouchements. Je ne sais pas si c'est vrai ou pas... Ce qui est curieux, c'est que moi, j'étais souvent avec lui. Il m'amenait partout. Et jamais il n'a posé le moindre geste déplacé à mon égard.

VÉRITÉS BONNES À DIRE

Durant les jours suivants, Mireille, qui est appréciée par ses concitoyens, n'a aucune peine à recueillir discrètement une trentaine de signatures. En confiance dans leur foyer, pour la plupart, les gens la reçoivent avec des témoignages à la fois semblables et différents, avant qu'on l'oriente vers d'autres témoins.

RACHEL

—À quelques reprises, je suis allée chez les Charron le soir de Noël, raconte Rachel, l'ex-fiancée du fils Charron, Mario. J'ai pu constater que Rita et Lucie ne prenaient jamais part au repas familial. La première fois, je pensais qu'elles avaient un appartement au sous-sol et je n'ai pas porté attention à ça. Ensuite, je me suis aperçue, qu'après chaque repas familial, un chaudron était déposé près de la porte de la cave. J'apercevais une main qui le ramassait et la porte se refermait. À Noël, elles se joignaient à nous vers 20 heures du soir, assises tranquilles dans un coin. Elles ne parlaient pas, ni ne participaient aux activités, mais souriaient. Vers 22 heures, je remarquais que Simone leur faisait signe de descendre et elles obéissaient instantanément. Si rapidement, que ça m'étonnait.

—Ah oui? intervient Mireille, qui l'écoute avec attention. As-tu remarqué autre chose?

—Oui. Mais... C'est assez particulier, hésite-t-elle à le raconter tellement elle est encore renversée par ce dont elle a été témoin. Dans ce temps-là, le rêve de Conrad était que

son fils reprenne la ferme paternelle. Lorsqu'à la fin de son cours d'agriculture, Mario annonça à son père que son choix s'arrêtait plutôt sur une ferme plus grande et modernisée, celui-ci essaya par tous les moyens de l'influencer, allant même jusqu'à lui offrir les filles Viau en bonus. Je n'en croyais pas mes oreilles! « *Ce sont de bonnes travailleuses* », avait argumenté Conrad. « *Elles en abattent de l'ouvrage dans une année. Avec elles, tu pourrais t'offrir des fins de semaine de congé et même des vacances, parce qu'elles sont fiables. En plus, nous n'aurions qu'à demander un transfert et elles te rapporteraient un revenu supplémentaire appréciable,* » avait-il ajouté avec un sourire, sans toutefois en révéler le montant. « *Réfléchis ben mon gars. C'est pas rien ce que je t'offre là. Et je m'occuperai moé-même de tous ces détails si tu veux.* »

— Ouais! Toute une offre! commente Mireille retournée, les yeux grands ouverts. Qu'est-ce que Mario a fait?

— Il l'a refusé. Il a préféré la liberté de sa propre gérance dans une autre région, à la rigoureuse autorité de son père. Mais Conrad est revenu souvent là-dessus, pour essayer de le convaincre.

— Eh bien! Je n'aurais jamais pensé qu'il pourrait les proposer de cette façon là! Ça me dépasse! déclare Mireille avant de la remercier pour son bon accueil.

JULIE ET RICHARD

Emménagés depuis peu à quelques maisons de la famille Charron, Julie Arsenault, nièce de Simone, et son mari Richard Beaulieu sont indignés par les injustices que Rita et Lucie subissent constamment. Ils ne peuvent s'empêcher de remarquer l'invisible prison dans laquelle les petites Viau sont enfermées.

Depuis son arrivée dans le quartier, Julie cherche à entrer en contact avec elles, se souvenant des réunions de familles

d'antan. À ce moment là, elle regrettait déjà la discrimination qui régnait face à ces filles qu'ils gardaient. Pourtant, ce qu'elle voit aujourd'hui dépassent ses souvenirs et ce qu'en chuchote la parenté.

Aujourd'hui, ils sont heureux d'accueillir Mireille qui s'est déjà annoncée. Ils ont besoin d'en parler.

—L'hiver, commence Julie, nous les voyons pelleter l'entrée à un rythme effréné. Elles n'arrêtent cette activité que lorsque la neige, ayant cessé de tomber, leur permet de passer le balai afin que l'asphalte soit toujours bien noir. L'été, elles passent des journées entières sur la grande pelouse pour la tondre, ou pour y ramasser les nombreuses feuilles tombées des arbres. Ou encore, cueillir un à un les pissenlits, que les champs environnants y sèment en quantité.

—En plus, reprend Richard en soupirant, on les voit couper l'herbe du fossé, de plus de cent mètres de longueur... Avec des petits ciseaux de couturière, mon ami! Elles restent accroupies là durant des heures et des heures sans se relever!

—Même si nous osions déclarer ce que nous voyons aux autorités, explique la petite femme aux yeux noirs qui en a gros sur le cœur, cela pourrait-il servir de preuve? Probablement pas, se répond-t-elle immédiatement. Connaissant tante Simone, je suis sûre qu'elle trouverait une bonne explication à fournir aux intervenants. Comme elle sait si bien le faire pour tout le monde! soupire-t-elle en chassant l'air de la main. Elle dirait sûrement qu'elles ne sont pas fines fines et..., sauvageonnes. Cette femme-là est si menteuse et si méchante!

Donc, le seul moyen qui m'était venu à l'idée pour leur porter secours, continue Julie, était de créer un lien de confiance avec elles. Mais pour y arriver, il aurait fallu que je puisse leur parler en privé. Je surveillais donc leurs rares sorties à bicyclette pour les approcher. Mais nos conversations hâtives ne se résumaient toujours qu'à des futilités. En plus, je redoute que tante Simone nous épie, devant sa fenêtre préférée

où elle se berce constamment. Je ne veux pas provoquer des punitions, tu comprends?

—Ce n'est pas facile, renchérit Mireille compréhensive. C'est ce qui m'a toujours retenu aussi. La peur d'empirer leur état.

—Bien oui! Faut être prudente.

Et Julie reprend, songeuse, tout en remplaçant une couette de cheveu dans sa queue de cheval.

—Une seule fois, l'occasion m'a été fournie. C'est après qu'ils aient vendu leur cheptel. Oncle Conrad et tante Simone s'offraient de plus en plus souvent des vacances, en confiant leurs gardes à leurs filles: Justine ou Diane. Mes cousines, maintenant mariées ou aux études, ne demeuraient plus chez leurs parents, mais venaient ces jours-là, tour à tour, effectuer leur ronde de surveillance, avions-nous pu remarquer.

—Ils les font garder à leurs âges? s'étonne Mireille.

—Oui. Et nous avons remarqué que Justine et son mari sont beaucoup plus froids et détachés que Diane. Ils ne font généralement qu'une brève visite quotidienne, semblent leur apporter de la nourriture à l'heure du souper, puisqu'ils déverrouillent toujours la porte avant d'entrer avec une boîte. Tandis que Diane est plus permissive et passe régulièrement des après-midis avec elles. Parfois, elle leur permet même une balade à bicyclette ou quelques jeux dans la cour. Autrement, quand les parents ne sont pas à la maison, les filles Viau ne sortent pas dehors. Sauf pour faire un bref aller-retour à l'étable à l'aube et au crépuscule, ce qui ne me laisse jamais le temps de les rejoindre.

—Évidemment! rétorque posément Mireille.

—Donc, c'était un bel après-midi de juillet, ce jour-là. J'ai aperçu Rita et Lucie qui jouaient au ballon dans l'entrée, en l'absence de Diane, puisque son véhicule n'y était plus stationné. J'ai décidé d'en profiter. De très bonne humeur, elles m'ont accueillie en parlant tellement qu'elles se coupaient la parole:

— Vous avez l'air en forme! ai-je ainsi débuté la conversation.

— *Ça va ben*, répondit tout de suite Rita. *Mais c'est ennuyant quand y sont pas là.*

— *Ouais*, reprit Lucie. *Surtout depuis qu'on n'a pu d'animaux. On s'ennuie nus-autres. On a pu rien à faire...*

— *Ben moé*, la coupa Rita, *je m'ennuie quand j'ai pas d'ouvrage, mais j'me souviens du dernier hiver où on a gardé des petits veaux. Y nous ont donné assez de misère ces veaux-là!*

— *Oui, c'est vrai!* l'approuva tout de suite Lucie. *L'eau gelait, pis on passait notre temps à se geler les mains pour les faire boire.*

— Que faites-vous de bon de ce temps-ci? leur demandais-je.

— *Ah! Pas grand-chose*, soupira Rita.

— *L'hiver passé on a faites un voyage*, déclara Lucie enjouée. *On est allées chez Mario.*

— Ah oui? m'étonnais-je.

— *Oui. C'était notre premier voyage, pis j'ai aimé ça.*

— Comme ça, vous êtes allées en vacances chez Mario? m'informais-je ravie qu'elles aient eu ce privilège.

— *Non, non. Pas en vacances. En voyage*, reprit tout de suite Lucie. *C'était le temps des Fêtes, pis avec p'pa on a faite toute le bois de chauffage de Mario en trois jours. J'te dis qu'y étaient contents!*

— Et vous avez passé Noël avec eux?

— *Oui*, répondit Rita en souriant. *Pis le soir de Noël, on a amusé les enfants dehors toute la veillée.*

— Tout à coup, j'ai aperçu Diane qui arrivait au volant de son auto. Après de brefs échanges avec ma cousine qui me regardait d'un mauvais œil, j'ai pris congé.

— Ah oui? Ça dû être énervant? demande Mireille.

— Un peu, oui. Par la suite, jamais plus je n'ai revu ni Rita ni Lucie à bicyclette. Quand je les apercevais dans le fossé et

que je tentais de m'en approcher, elles s'éclipsaient rapidement derrière la maison ou vers les bâtiments.

— Ouais, y sont en prison là, ajoute Richard pensif. C'est juste qu'on ne voit pas les barbelés. Deux esclaves avec des méchants maîtres, voilà ce qu'elles sont! déclare le grand gars musclé. Pis y a pas moyen de faire arrêter ça. Y a juste nous autres qui voient ça... Pis c'est pas assez.

RÉJEAN

Le lendemain, Mireille se présente chez Réjean, qui est heureux de pouvoir confesser ce qu'il garde depuis tant d'années.

— Nous avons été voisins des Charron toute notre vie, explique maintenant le costaud. Pour ma mère ce fut un vrai supplice de voir ce paquet de misères camouflées, qui ne tuent pas, mais qui meurtrissent quotidiennement. D'ici, on voyait, et on voit encore, les filles Viau toujours entrer dans la maison par le carreau de cave, en arrière, et jamais par la porte comme le reste de la famille. Elles peuvent rester debout collées derrière la maison des heures durant, lorsqu'elles n'ont pas d'ouvrage. Elles ont l'air si misérable! s'attriste-t-il un instant en baissant les yeux.

— Tu trouves? demande Mireille, impressionnée par ce gros homme au cœur tendre.

— Oh oui! Faut le voir! Plus jeunes, ça n'arrivait pas si souvent, parce qu'avec la ferme, elles travaillaient tout le temps. On les voyait s'en aller au pas de course à l'heure de la traite, et le matin, revenir si juste pour prendre l'autobus scolaire, qu'on se demandait si elles avaient eu le temps de déjeuner. Elles sont toutes petites, mais ça ne les empêchait pas de travailler comme des hommes. Non... Plus que ça... Comme des esclaves. Que ce soit pour le temps des foins, ou pour faire l'écurage non modernisé de Conrad, à la petite pelle et à la brouette. Cibole qu'elles en arrachaient pour sortir le fumier

sur le tas qui grossissait au fil de l'hiver, en guidant la brouette sur une allée de planches!

—Elles travaillaient si dur que ça? l'interroge Mireille les sourcils froncés.

—Oui. Et combien de fois, les a-t-on vues couper l'herbe autour des bâtiments et des piquets de clôture dans le champ, avec leurs petits ciseaux? C'est abusif, ça! Ou bien entretenir le vieux tas de fumier contre toutes les herbes folles qui s'y multiplient, depuis qu'ils ont vendu les animaux. À quatre pattes là-dessus, des heures durant. C'est inhumain de faire ça!

—Absolument! renchérit Mireille tout à fait sympathique à ses propos.

—On les voit aussi monter au bois, toujours à pied, pendant que Conrad est bien assis sur ses machines. C'est quand même au bout de la terre qu'il a son camp et qu'ils font le bois de chauffage! Ils font du bois pour vendre, mais je serais étonné qu'elles reçoivent leur part des revenus.

—Ouais, ce serait assez surprenant, l'approuve aussitôt Mireille.

—Mets-en! affirme Réjean révolté. Écoute bien ça maintenant. C'est assez spécial. L'autre jour, sur ma motoneige, je me dirigeais vers le camp de Conrad. De loin, j'ai vu les filles Viau qui pelletaient. Tout à coup, j'ai vu les pelles tomber et elles faisaient semblant de jouer dans le chemin quand je suis arrivé. J'ai changé de direction, mais je me demandais ce qu'elles pelletaient de même. Par la suite, d'autres m'ont raconté que Conrad les fait pelleter autour du bois tombé pour qu'il puisse le récupérer. Elles sont si bien dressées, que dès qu'elles entendent le bruit d'une motoneige, elles jettent les pelles.

Maintenant, j'essaie de ne plus regarder par là. Puisqu'on ne peut rien y changer... Mais si je peux faire quelque chose pour aider, gêne toi pas pour me le faire savoir, termine Réjean encouragé par la possibilité d'une évolution de leurs sorts.

LÉON

Sans tarder, Mireille se dirige de l'autre coté de la rue où Léon l'attend déjà. Celui-ci est agriculteur, ce qui l'amène à côtoyer souvent Conrad. Léon aime bien ce gars de bonne humeur et intéressant à jaser. Ce qui le met hors de lui, c'est sa maudite hypocrisie avec les filles Viau qu'il surnomme régulièrement « *les esclaves à Conrad* ». Il déteste sa façon de les traiter comme des moins que rien en les faisant travailler au-dessus de leurs forces. À chaque fois qu'il les observe, il vient en maudit contre lui.

— Et n'essayez pas de lui faire dire qu'elles l'aident! affirme le quinquagénaire à Mireille qui l'écoute en buvant le café au lait qu'il lui a offert. Plus d'une fois, en motoneige, je me suis rendu à son camp dans le bois. Un boisé de toute beauté, Madame, où aucun aulne ou arbre mort ne ternit le décor. En entendant le bruit de ma machine, les filles réagissent très vite et laissent tomber leurs pelles. Je passe près d'elles et je salue Conrad qui m'accueille toujours avec son grand rire amical :

— Ouais, t'as une vraie belle forêt, Conrad! Il n'y en a pas de pareille dans les environs! Mais... ça doit être de l'ouvrage pour l'entretenir de même? que je lui dis expressément pour le faire réagir.

— *Oui. Oui, s'enorgueillit-il en se dressant comme un jeune coq, mais faut que je voiye à mon affaire!* se dépêche-t-il d'ajouter.

— Je suppose que les petites Viau te donnent un coup de main? que je le questionne encore en essayant de le piéger.

— *Ah, y savent pas faire grand-chose, tu sais,* me répond-il de façon sincère. *Y sont pas fines, fines, eux-autres. Je les em-mène icitte, ben plus pour passer le temps que pour d'autre chose. Ça les amuse. Regarde-les, y jousent.* »

— Même si ça me met en maudit, je réussis toujours à me maitriser, continue Léon. Après tout, Conrad est chez lui.

Pourtant, je me dis que tant qu'à les faire travailler de même, il pourrait au moins le reconnaître.

— Tu as bien raison, l'approuve Mireille en se levant et en se dirigeant vers la sortie. C'est vraiment enrageant ce que tu me racontes là. Ce qui est surprenant, c'est qu'on se maîtrise tous. Ces gens-là sont si avenants avec le monde, qu'on ne réussit pas à leur dire ce qu'on en pense.

CLAUDE

Après la messe de ce dimanche, Claude se dépêche de rejoindre Mireille. Réjean lui a parlé de sa visite et il tient à participer à cette pétition. Tous les deux s'éloignent discrètement de la foule, afin qu'il puisse lui faire ses confidences.

— Un jour, j'étais en visite chez ma belle-mère dans le voisinage des Charron, raconte-t-il sous cette oreille rassurante, lorsque nous avons entendu crier à fendre l'âme. Je suis sorti dehors et j'ai aperçu la plus vieille des filles Viau, debout au milieu du champ à travers les vaches. Il faisait chaud à crever! Et elle se débattait, les bras et les mains en l'air, pour chasser les mouches noires. Elle tournait sur elle-même comme une folle. D'après ce que j'ai compris, elle était en punition à garder les vaches clôturées. J'ai trouvé ça tellement cruel! Alors, je me suis rendu chez Conrad pour l'avertir qu'elle avait un problème. D'un simple geste du bras, il lui a commandé de revenir, en me faisant accroire que ça lui prenait souvent de faire des crises pareilles. Dès qu'il lui a fait signe, elle a tout de suite cessé de crier et s'est en venue.

— Oh, mon dieu! lâche Mireille en portant la main sur son front. Comme c'est cruel des affaires de même!

— Oui! Maudit homme hypocrite! se choque encore Claude. C'est pour ça que je veux la signer cette pétition là. Il faut que ça finisse.

FRANCINE

Aujourd'hui, la bénévole a invité Francine, la sœur de Conrad, à faire une marche afin qu'elle puisse lui exposer la position de sa famille face aux sœurs Viau. Depuis longtemps, cette dernière raconte à Mireille ses frustrations au sujet du comportement de sa belle-sœur. Dès leur départ, Francine commence par lui rapporter sa dernière visite dans la maison de son frère, il y a une quinzaine d'années.

— Cette fois-là, Conrad entra dans la maison et me salua, commence-t-elle. Après quelques échanges, où il jetait régulièrement un coup d'œil à l'horloge, il s'excusa de ne pouvoir jaser davantage, car c'était l'heure de la traite de ses vaches. Tout en enfilant ses bottes, il demanda à sa femme :

— *Les filles ont-y mangé?*

— *Non, pas encore*, répondit-elle.

— *Ben, donne-leu's-en, parce qu'y faut qu'y viennent m'aider. Tu-suite*, ordonna-t-il.

— *Oui..., oui*, lui répliqua la Simone avec un mouvement d'impatience.

Mon frère s'esquiva pendant qu'elle se dirigeait vers le poêle ou elle remplit deux assiettes de riz blanc en commandant à Rita et à Lucie « *Dépêchez-vous de manger, y' a besoin de vous autres.* »

Debout près du comptoir, elles ont mangé sans rechigner ce mets si fade.

— *Juste du riz blanc*, m'étonnais-je. *Ça n'a pas de bon sens de nourrir ainsi des enfants qui reviennent de l'école et qui s'en vont travailler!*

— Qu'as-tu fait? lui demande Mireille sur le coup. Comment as-tu réagis?

— Je n'ai rien fait, ni rien dit, voyons! réplique instantanément Francine. La Simone continuait de jaser comme si de rien n'était et moi, je cherchais une excuse pour m'en aller.

—Ainsi, elles ne seraient pas bien nourries? commente Mireille en réfléchissant à haute voix. Et tu as vu ça?

—Bien, en sortant de là, je me suis sérieusement questionnée. C'est bien ce qui se passait dans la famille, mais je ne voulais pas le croire. Je ne pensais pas que mon frère laisserait faire ça. C'est vrai qu'il ne l'a pas vue... Peut-être qu'il ne sait pas ce qui se passe vraiment dans sa maison, cherche-t-elle à le défendre. Dans les réunions de famille non plus, je ne pense pas qu'il la voit leur donner des portions de bébé, pendant que leurs enfants se servent à volonté. Il faudrait faire quelque chose, mais quoi? C'est mon frère quand même... Et je le connais. Oh oui, je le connais! Il a un de ces caractères agressifs. Moi, en tout cas, je ne me sentirais pas capable de lui parler de ça.

—Est-ce que ça fait longtemps que vous vous êtes aperçus de ça? lui demande posément Mireille.

—Ah oui! Très tôt après que les filles Viau soient arrivées chez eux, toute la famille s'est aperçu que la belle-soeur les bafouait. On pouvait le constater à chaque rencontre familiale où les petites ne pouvaient pas jouer ni bouger de l'endroit qu'elle leur indiquait. Elles se contentaient de sourire à qui voulait bien leur donner un peu d'attention. Dès que quelqu'un tentait de leur parler, on voyait rapidement surgir la Simone pour accaparer la conversation. Contrairement à Justine, Mario et Diane qui jasaient comme des pies.

—Tu remarquais donc une injustice certaine?

—Certainement! assure Francine en approuvant avec des grands signes de tête. En plus, à Noël, leurs enfants recevaient toujours des beaux cadeaux dispendieux, dont la belle-sœur se flattait en les décrivant. Mais les petites Viau n'avaient toujours que des livres à colorier et des crayons de couleur. Année après année. Noël après Noël.

—C'est ce qui me semblait aussi, affirme Mireille à son tour. Je me souviens qu'une année, ils avaient offert des skis

de fond à leurs enfants et Simone m'avait conté qu'ils n'en avaient pas donnés aux filles Viau, parce qu'elles étaient trop « *cabochonnes* » pour apprendre à en faire.

—C'est aussi ce qu'elle essayait de nous faire accroire! Mais on ne la croyait pas. On sait bien qu'elle ne les aime pas. La Simone n'a toujours parlé d'elles qu'avec mépris, en les traitants régulièrement d'handicapées mentales. Elle espérait toujours que le C.S.S les reconnaîtrait ainsi afin de recevoir une rémunération plus élevée. Et bien sûr, elle ajoutait toujours son histoire de boulimie. Tant et si bien, qu'elle devait les surveiller sans cesse, nous disait-elle. On l'a même vue dans une réunion de famille, retirer l'assiette que Lucie avait réussi à aller se chercher vivement, en disant à ceux qui l'avaient remarqué, qu'elle en était à sa troisième assiettée, alors que chacun savait que c'était sa première.

—Avez-vous essayé de lui en parler?

—Non. Personne n'a osé l'affronter. Parce qu'elle a toujours eu réponse à tout. Elle voyait venir la moindre petite tentative de discussion amicale comme une attaque. Dès qu'on essayait de mettre ça sur le sujet, elle s'arc-boutait sur sa position de défense. Mais on essayait « *Rita et Lucie ne jouent pas?* » tentait l'une. « *Voulez-vous aller jouer avec les enfants là-bas? Vous auriez du plaisir.* » Aussitôt, la belle-sœur sortait un paquet de menteries, en affirmant qu'elles ne savaient pas jouer, qu'elles étaient trop « *cornichonnes* » pour ça. « *Je vous ai apporté à chacune un beau morceau de gâteau,* » proposait l'autre en le leur remettant. Elle leur retirait aussitôt l'assiette des mains, en affirmant que le sucre les rendrait malades. Et quand on insistait un peu, on avait droit à une longue tirade de lamentations. « *Vous pouvez pas savoir, tout le trouble que peuvent me donner ces filles-là* » se plaignait-elle en se composant un air pitoyable. *Je vous assure que quand on a ramassé leu vomissure une couple de fois, on s'arrange pour surveiller ce qu'a mangent après. Vous savez pas ça vous autres, mais*

y sont pas comme nus-autres. C'est presque pas explicable!» Ensuite, elle s'appuyait sur le C.S.S. pour se justifier, en disant que c'était ainsi que la travailleuse sociale lui conseillait d'agir. Au fil des ans, ses réponses nous frustraient tellement qu'on a fini par les abandonner à leur sort. En plus, on voulait éviter les chicanes familiales.

—Et Conrad? Quelqu'un lui en a-t-il parlé? s'informe gentiment Mireille.

—Bien... Oui..., une fois. Un beau-frère a essayé, mais Conrad s'est enragé tout de suite et lui a crié par la tête «*De quel droit te permets-tu de nous juger, toé? Est-ce que je vais te montrer comment élever tes enfants che-vous, moé? C'est pas toé qui va venir me dire comment élever les miens. C'qui se passe che-nous, c'est che-nous, pis c'est pas de ton affaire!*» Ceci a suffi pour mettre un point final, termine ainsi Francine. Mais secrètement on a toujours espéré que le C.S.S. agirait.

—Avez-vous déjà fait un signalement au C.S.S.?

Francine s'arrête de marcher, regarde Mireille les yeux grands ouverts et recule d'un pas.

—Heille non! Jamais de la vie! As-tu pensé à ce que dirait Conrad si je faisais ça? s'affole-t-elle. Je ne veux pas avoir de troubles. Il y a toujours eu du monde de payer pour en prendre soin de ces filles-là. Ils n'ont qu'à faire leur ouvrage.

Mireille reprend la marche en amenant un autre sujet sur le tapis.

FAMILLE VALLÉE

Suzie Vallée, la nièce de Simone, ayant appris discrètement par sa cousine, Julie Arsenault, que Mireille recueillait des témoignages, la rejoint par téléphone. Elle tient à l'informer que de leur côté, les membres de la famille avaient essayé d'améliorer les conditions de vie des petites Viau. Après lui avoir confié des situations similaires à celles qu'on lui a déjà décrites, elle continue :

—Les plus audacieux, et moi-même, avons tenté plusieurs fois de discuter avec tante Simone de cette situation qui nous révoltait, décrit Suzie dépitée, mais elle n'a jamais voulu rien entendre. Elle s'est même découverte des dons d'actrice et savait faire jaillir des larmes de ses yeux, quand on cherchait à la coincer par des répliques ajustées. Étrangement, ses pleurs déclenchaient en nous un curieux sentiment de culpabilité, et on se sentait soudain fautifs de la juger.

Cependant, ses dons de comédienne ne réussissaient pas à convaincre toute la parenté, surtout moi. Et on s'apprêtait à la dénoncer, quand sa mère s'interposa. Parce que les uns la supportaient en disant que cette situation ne nous regardait pas, pendant que les autres s'offusquaient devant son manque absolu d'ouverture.

C'est à ce moment-là, que grand-maman Vallée décida de recréer l'unité familiale en demandant à tous et à chacun d'abolir ce sujet de leurs conversations. Ceci, tout en espérant qu'un jour, sa fille retrouverait le bon sens de l'amour.

Peu de temps après, tante Simone et oncle Conrad ont cessé d'amener Rita et Lucie dans les réunions de famille, en prétextant qu'elles ne voulaient plus sortir. Elles étaient supposément devenues tout à fait asociales. Eux-mêmes prirent d'ailleurs de plus en plus de distance avec nous. Ils s'excusaient en disant avoir déjà accepté des invitations d'amis, ce qui semblait les honorer! Ça me fâche tellement qu'ils abusent de ces jeunes filles, que si vous avez besoin de moi, madame Boyer, n'hésitez pas à me rejoindre.

LUCIENNE TRUDEL

Mireille se souvient que Simone l'avait mise en garde contre sa voisine d'en face, Lucienne Trudel. Elle la disait très haïssable. « *C'est une commère,* » lui affirmait-elle. « *Une vraie sorcière qui n'arrête pas de faire des rapports au Service social pour nous faire enlever les filles. Mais elle ne réussira pas,* »

certifiait la gardienne. « *C'est la jalousie qui la fait agir, juste la jalousie. On s'est chicané ben des fois, elle pis moé, à cause de t'ça.* »

Tout au long des années, dans les commérages des habitants de Saint-Joseph, Mireille entendait aussi dire que M^{me} Trudel avait alerté les Services sociaux. Donc, tous et chacun comptaient sur elle pour que la situation change, sans avoir à se mouiller eux-mêmes. Mireille avait donc très hâte de connaître sa version.

Exceptionnellement, c'est Guylaine, l'animatrice paroissiale, qui la contacta pour ce témoignage. Mireille le lui avait demandé, car elle n'était pas à l'aise avec cette femme qu'elle connaissait peu et qui parlait fort. À la demande de Lucienne, les deux femmes la rencontrent dans un autre lieu que chez elle, pour la protéger du regard de sa voisine.

Cette septuagénaire à la stature imposante, arrive au rendez-vous un peu hésitante à se confier, « *par rapport au bon voisinage que sa famille a toujours eu avec les Charron* », déclare-t-elle illico, devant une Mireille confuse qui ne sait plus trop à quoi s'en tenir.

Tout d'un coup, la vieille dame déborde comme un vase trop plein:

—C'est épouvantable ce qui se passe dans la maison des Charron! explose-t-elle de sa voix forte. Et pourtant, je ne vois pas à l'intérieur. Juste ce que je peux entendre lorsque je me berce sur ma galerie; ou quand je travaille dans mon jardin. Ou encore, ce que je peux voir quand je regarde par ma fenêtre. Ils sont juste en face, déplore-t-elle tout à fait désolée par cette situation. Par bout, j'aurais voulu me boucher les oreilles. J'ai souvent entendu des cris venant de l'intérieur de la maison ou de leur grange. Des cris épouvantables à m'en faire dresser les poils sur les bras! Des cris de torture!

Mireille a l'impression d'entendre ces cris et reçoit ce témoignage comme une lame qui la pénètre en plein cœur. Elle

demeure sans mot devant cette déclaration aussi spontanée. Elle jette un coup d'œil à Guylaine qui s'applique à écouter religieusement.

— Un jour, continue Lucienne plongée dans ses souvenirs, je sarclais mon jardin. Rita et Lucie peignaient la galerie. Tout à coup, Lucie se fâche, prend son soulier et se met à frapper sur la galerie. Aussitôt, j'aperçois Simone qui lui ordonne d'aller derrière la maison. Je ne pouvais plus voir, mais j'en ai conclu qu'on l'avait fait entrer par derrière, puisque, par la suite, j'entendais des cris et des cris venant de l'intérieur. Simone gardait un autre petit garçon ce jour-là : Pier-Jean Maltais. Je l'ai vue sortir l'enfant sur la galerie et refermer la porte. Il pleurait et semblait très effrayé. Quelle scène ! Je suis rentrée chez nous. Et j'ai rien fait parce que je sens que Simone pourrait être très très méchante. Elle me fait peur.

— Après cette fois-là, avez-vous vu ou entendu autre chose ? lui demande Guylaine intéressée.

— Une couple de fois, j'ai vu Conrad donner des coups de pied au cul et des coups de poing dans le dos à Rita quand ils s'en allaient vers l'étable. Ça, c'était lorsqu'elle était adolescente et qu'elle n'allait plus à l'école. Mais une fois à l'intérieur, je ne pouvais plus voir.

Plongée dans ses pensées Lucienne parle avec plein d'hardiesse, comme si elle se trouvait incapable d'arrêter maintenant.

— Dans les dernières années, il faut dire que j'entends moins de cris, surtout depuis qu'ils n'ont plus d'animaux. Je vois les filles travailler sur le terrain. J'en reviens pas comme elles sont bien domptées ! Elles ramassent la moindre petite branche que le vent fait tomber des arbres, et ce, sans que personne ne leur demande. Moi, mes enfants, il fallait que je leur dise de ramasser ce qui était par terre, autrement ils marchaient dessus sans rien voir.

—C'est aussi ce que font les miens, lui assure Mireille avec un sourire, détendant ainsi l'atmosphère. Je crois que nous avons des enfants normaux, vous et moi. Ce sont elles qui dépassent la norme.

—Oui. Je sais ça. Un jour, Simone m'a dit en parlant de Lucie et de Rita « *Je les haïs assez! Y sont sales. Y puent tellement que j'en ai mal au cœur, tant que je les laisse même pas faire ma vaisselle.* » Elle voulait que j'entre dans son histoire. Mais moi, là-dessus, je lui ai répondu « *Ben, mets de l'eau dans le bain, pis fais-les laver si elles sont sales et qu'elles puent. Après elles seront propres.* »

C'est curieux dans cette maison là, continue madame Trudel rêveuse. Contrairement au reste du monde, tous les matins, les stores se ferment vers 7 heures, et s'ouvrent le soir quand il fait noir.

Déjà, Simone nous invitait régulièrement à leur rendre visite, mais on n'y allait pas, sauf pour une petite jasette, debout dans l'une ou l'autre entrée, comme de bons voisins. Mais un soir, j'ai téléphoné pour les prévenir qu'on irait. Les filles Viau étaient jeunes dans ce temps-là.

Ils nous ont accueillis comme des princes et semblaient très heureux de nous recevoir. Comme mon mari et moi refusions toute boisson alcoolisée, Simone a sorti de l'armoire des grosses bouteilles de liqueur de toutes les saveurs pour nous en servir.

À l'exception de Diane qui jouait dehors, toute la famille était présente, y compris Rita et Lucie, assises un peu en retrait sur un banc près de la porte de la cave, mais quand même là.

Simone a sorti du vaisselier des beaux grands verres de vitre, qu'elle a remplis et nous a portés d'abord, puis à son mari et à ses enfants. Ensuite, elle a pris dans l'armoire deux grands verres de plastique coloré, aussi grands que les nôtres, et est allée les porter à Rita et à Lucie. Contrairement

aux nôtres, il y avait très peu de liqueur dans leurs verres, parce que tout en jasant, je les observais du coin de l'œil. Je me suis aperçue que les pauvres petites devaient lever leur verre très haut pour boire. Elles n'en ont pas redemandé, mais elles dévoraient des yeux les bouteilles à moitié pleines sur le comptoir.

J'étais assez en maudit de voir ça, que j'ai dit à mon mari « *On s'en va, j'ai mal à la tête.* » On a été là à peu près trois-quarts d'heure et je n'y suis jamais retournée.

— Vous n'êtes quand même pas de bonnes amies? s'informe Mireille, curieuse.

— Pas des amies intimes là, mais on se salue à l'extérieur.

— Ne vous êtes vous pas déjà chicané à propos des filles Viau? Simone m'a déjà parlé d'une chicane.

— Non, affirme instantanément madame Trudel. En aucun moment, je n'ai parlé des filles Viau à Simone. Il n'y a jamais eu le moindre accrochage entre nous. Et ce n'est pas dans le but de leur faire du tort que je suis venue vous raconter ça aujourd'hui. C'est pour aider les petites.

— Mais vous avez fait des plaintes au C.S.S? lui demande Mireille.

— Non. Je n'ai fait aucune plainte au C.S.S. non plus. Il y a une quinzaine d'années, deux enquêteurs, un homme et une femme, sont venus me demander ce que je savais au sujet des filles. Je leur ai dit tout ce que je savais: les cris, les coups de poing, les coups de pied, le travail abusif, ainsi que le maquillage que Simone fait quand elle est avertie des visites des intervenants: courant les chercher à l'étable ou en forêt, pour les revêtir de leurs belles petites robes pour la durée de la visite. Je leur ai dit tout ce que je savais... Et le Monsieur s'est même permis de m'obstiner « *Faites bien attention à ce que vous dites, Madame* », m'a-t-il menacé. « *Ce n'est pas bien de raconter des mensonges. Ça pourrait être grave de briser la réputation de quelqu'un. Cela pourrait se*

retourner contre vous, est-ce que vous le savez? » « Je ne suis pas une menteuse »! que je lui ai répondu enragée. *« Ce que je vous dis là, c'est la pure vérité. Ce que j'ai vu, je l'ai vu. Ce que j'ai entendu, je l'ai entendu. Obstinez-moi si vous voulez, vous ne me ferez pas dire le contraire. »* Malheureusement, déplore-t-elle attristée, je n'ai jamais eu connaissance de la conclusion à cette enquête, et ça n'a rien changé pour les petites.

—C'est vraiment malheureux! conclue Guyline.

—Oui, approuve Mireille. S'ils s'étaient donné la peine, il me semble qu'ils auraient pu pousser plus loin leur procédure pour éclaircir les faits.

Après que Lucienne aie apposé son nom sur la pétition, les trois femmes jasant de choses et d'autres avant de se quitter. Ceci leur permet de se distraire des pénibles émotions qui les assaillent présentement.

CÉCILE

Mireille frappe à la porte de Cécile, une dame âgée voisine des Charron.

Étonnamment, dès qu'elle l'aperçoit, Cécile connaît déjà le sujet de cette visite. Elle refuse de signer la pétition que Mireille lui présente, *« parce que son mari n'approuverait pas »*, lui lance-t-elle. Comme elle meurt d'envie de dire ce qu'elle semble retenir depuis longtemps, Mireille l'écoute, debout sur le tapis.

—Depuis des années, nous sommes amis avec les Charron. On fait de la motoneige ensemble et on partage les repas des Fêtes. On se connaît bien.

—Ah oui? questionne Mireille.

—Oui. Ça fait longtemps qu'on se côtoie. Mon mari s'adonne bien avec Conrad, et moi je le suis partout.

Soudainement, elle baisse le ton comme signe de confiance, et chuchote:

—Je crois que les filles Viau vivent dans la cave depuis plusieurs années.

—Vous croyez qu'elles ont un appartement au sous-sol? demande Mireille intriguée.

—Non, non, non. Pas d'appartement. Y a juste une chambre. Ce n'est pas un sous-sol de toute façon, c'est une cave. Et elles n'ont pas le droit de monter sans que Simone leur dise.

—Ah oui? Alors, il doit y avoir aussi une salle de bain? assure la visiteuse.

—Non. Je suis déjà descendue dans la cave pis j'en ai pas vu. Mais j'ai vu un pot de chambre par exemple. Je les vois courir à l'étable matin et soir, probablement pour le vider. C'est ça que je pense en tous cas, déclare Cécile encouragée par le regard chaleureux de la bénévoles. Quand les travailleuses sociales vont chez eux, Simone montre les chambres de ses filles comme étant les chambres des filles Viau. Et quand ils partent en voyage, Conrad pose une planche dans la fenêtre de la cave.

—Il pose une planche dans la fenêtre..., répète Mireille le front plissé d'incrédulité. Pourquoi?

—Oui. Pour pas qu'on puisse les voir, je suppose. Et dans ce temps-là, Justine ou Diane apporte à manger aux filles une fois par jour. Simone m'a déjà raconté que lorsqu'elles revenaient d'une visite chez leurs parents, elle les faisait déshabiller dehors pour pas qu'elles lui rapportent des bibittes, et elles devaient laver leurs vêtements elles-mêmes. En plus, lorsque les filles avaient leurs règles, elle les lavait à l'arrosoir dehors. Elle me racontait ça comme quelque chose de très drôle.

—Vous trouviez ça drôle? demande Mireille le visage assombri.

—Non. Pas moi. Mais elle, oui, se dépêche de réajuster Cécile. À part de ça, savais-tu que quand Rita a commencé à avoir ses règles, Simone a essayé d'obtenir une opération,

parce qu'elle avait peur qu'elle devienne enceinte. Elle en a parlé à quelques médecins mais aucun n'a voulu. Aucun.

—C'est curieux! dit Mireille un peu embrouillée. Elles ne voient pas de garçons. Ces filles ne sortent pas.

—Oui. Il y en a un... Mon mari ne veut pas m'entendre là-dessus... Il dit que Conrad est un bon gars, mais moi je n'en suis pas si sûre...

—Non! Oh non! Pas ça! lance Mireille dépassée. C'est trop! Ce doit être Simone qui s'énerve pour rien, tente-t-elle de raisonner pour chasser cette horreur.

—Oh... Voilà mon mari qui s'en vient dans le haut du champ sur son 4 roues, dit Cécile tout à coup effrayée en jetant un coup d'œil par la fenêtre de derrière. Il vaut mieux que vous ne lui parliez pas de ça.

—Oui, je vous quitte, lui assure Mireille presque contente de sortir de ce témoignage qui trouble son âme sensible. Elle ouvre la porte du devant et disparaît dans son auto avant l'arrivée de l'homme.

SONIA

Sonia est une amie de Diane, la cadette de la famille Charron. Elle jouait parfois ensemble. Sa mère se confie à Mireille par téléphone.

—Vers sept ou huit ans, Sonia est déjà allée dans la cave des Charron. Elles passaient parfois par l'escalier à l'intérieur, parfois par une trappe derrière la maison. Une cave basse de cinq ou six pieds, tout au plus. Sa fille lui a raconté, « *qu'il y avait un petit poêle à bois dans la chambre de Rita et Lucie, et qu'elles chauffaient avec des branches.* »

—Est-ce qu'elle a vu une salle de bain au sous-sol? s'informe Mireille pour vérifier les dires de Cécile.

—Non. Elle n'y a pas vu de toilette, ni de baignoire.



Après une semaine à recueillir des signatures et à écouter des témoins qui se répètent et se confirment, Mireille considère que c'est amplement suffisant. Ces rencontres l'épuisent. Tous ces témoignages la scandalisent! Il y en a tant à la fois, qu'elle craint d'oublier ce que l'un ou l'autre lui confie. Aussi, prend-elle soin de les transcrire dans un cahier *Canada*, autant que possible, en revenant de ses visites.

Quelques jours plus tard, elle montre ce cahier au curé Lamontagne, en même temps que la pétition.

Le vieil homme a du mal à croire ce qu'il y lit, surtout parce qu'il connaît Justine et Léo et qu'il les apprécie. Il suggère donc la prudence, sans savoir que le feu est déjà pris. Cette démarche, qui se voulait discrète, se propage déjà d'un foyer à l'autre.

Pour sa part, Mireille n'a pas l'intention de déclarer la guerre aux Charron. Contrairement à d'autres, elle ne peut croire à de la méchanceté volontaire de leur part, mais plutôt à de l'ignorance. Aussi, s'est-elle faite la modératrice des plus ardents. Certains, choqués d'avoir assisté durant tant d'années à ce spectacle si dégradant, ne les ménageaient pas. Mireille les ramenait calmement à son unique but : rechercher le mieux-être des filles sans brusquer ceux-ci.

Lors de ces rencontres, elle a remarqué que les plus âgés, malgré leur désir de s'impliquer, craignaient de révéler ce qu'ils savaient. Comme s'ils trahissaient un vieux secret de famille bien gardé.

Par contre, certaines personnes aux valeurs bien implantées l'ont impressionnée. Entre autres, cette jeune femme, dont la mère avait reçu sa visite la veille, et qui était venue frapper à sa porte au retour du travail en disant « *Ce n'est pas ce que j'ai vu qui m'amène à soutenir cette cause. Je ne vois que des petites choses. Mais le fait qu'elles ne sortent pas du terrain des Charron, comme le font librement les autres membres de la famille, m'inquiète. Je suis venue signer la pétition parce*

VÉRITÉS BONNES À DIRE

que j'ai peur de les oublier. Ce que j'étais en train de faire d'ailleurs. Quand j'en ai pris conscience, ça m'a effrayée, car il ne faudrait pas oublier que ces personnes existent.»

TISSU DE MENSONGES

Ce matin, lorsque Mireille téléphone à Diane Charron pour lui proposer une rencontre, elle accepte gentiment. Celles-ci se connaissent bien, puisque Diane a été sa gardienne de sorties pendant quelques années. Elles se fixent un rendez-vous en début de soirée, dans un restaurant de la ville.

En fait, Guylaine, l'animatrice, devait l'accompagner dans cette démarche, mais vers la fin de l'après-midi, M. le Curé lui a demandé de s'abstenir. Il souhaitait, tout d'un coup, la voir demeurer neutre dans cette affaire. Mireille est très déçue par ce désistement de dernière minute. Elle comptait beaucoup sur la présence de Guylaine. Son support lui semblait indispensable pour bien gérer cette étape importante : se faire une alliée de Diane. Celle-ci pourrait ensuite, par sa proximité, agir comme intermédiaire auprès de Rita et Lucie, dont on ne pouvait connaître la capacité d'intégration sociale. De tous les membres de la famille Charron, c'est elle qui avait été retenu, puisqu'elle semblait présenter la plus grande ouverture d'esprit. Mireille hésite un moment « *Devrais-je annuler ce rendez-vous ?* » réfléchit-elle vraiment désabusée. Enfin, elle se décide à y aller quand même.

Petite et distinguée, Diane arrive au restaurant à l'heure fixée. Mireille lui sourit tout en lui faisant un signe de la main, assise à une table dans un coin tranquille. La jeune femme dans la trentaine au visage singulier la rejoint. Tout

de suite, Mireille la sent différente de ce matin : elle est froide et distante.

Celle-ci l'accueille amicalement en lui parlant de son fils, mais Diane glisse rapidement vers la raison de cette rencontre.

Franche et directe, elle entre aussitôt dans le vif du sujet.

— Je désire te parler de Rita et de Lucie.

— Pourquoi me parler de ça, à moi? demande-t-elle sans aucune réaction d'étonnement. Pourquoi ne pas en parler à ma mère?

— Parce que j'ai déjà eu l'occasion d'en parler avec Simone, mais jamais avec toi. J'aimerais savoir ce que tu en penses.

— Je ne comprends pas ce que tu veux dire. Que veux-tu que je te dise au juste? l'interroge Diane l'air très contrarié et sur la défensive.

— D'après toi, est-ce normal que Rita et Lucie ne sortent jamais?

— Mais elles sortent! réplique sur le coup la blonde aux cheveux bien coiffés. Maman les emmène magasiner, mais elle ne peut les sortir beaucoup, parce que ce sont des voleuses.

— Des voleuses? se surprend Mireille intriguée.

— Oui! Elles voient des choses dans les magasins et elles pensent que tout leur appartient. L'autre jour, elles ont volé au Centre d'achats. Les policiers sont venus et ma mère a dû payer ce qu'elles avaient pris. Elle a dû expliquer que c'est parce qu'elles ne sont pas normales. Elles sont comme des petites filles de 10 ans.

— Est-ce que tu veux dire qu'elles n'auraient pas de valeurs morales? demande posément Mireille.

— Ben non! Ce n'est pas ça! s'écrie la petite femme aussitôt déstabilisée. Ce sont des voleuses. Quand on est voleur, on reste voleur toute notre vie.

— Je ne suis pas d'accord, la contredit poliment Mireille. Quand on amène un enfant magasiner et qu'on lui donne de

l'argent pour payer ce qu'il veut s'acheter, il l'achète; il ne le vole pas.

—Non, reprend rapidement Diane sur un ton énervé. Ma mère leur donne souvent cinquante dollars en leur disant d'aller s'acheter de beaux linges, mais elles n'en veulent pas. Elles sont bien dans leurs vieux vêtements. Elles n'en veulent pas plus. Mais je ne comprends pas que tu me poses ces questions, pourquoi ne demandes-tu pas à mes parents?

—Parce que j'aimerais connaître ton opinion là-dessus. Est-ce que tu trouves ça normal que Rita et Lucie n'aient pas d'amies, ni de relations en dehors de chez vous?

—Qu'en sais-tu? réplique-t-elle d'humeur hostile. Elles ont des amies qui viennent les voir, et les travailleuses sociales les visitent régulièrement. Vous ne savez pas ça, puisque vous ne vivez pas avec elles.

—Pourrais-tu me nommer une de leurs amies, Diane?

—Bien... hésite-t-elle un instant. Il y a Linda qui vient les voir régulièrement.

—Linda qui? Peux-tu me donner son nom de famille?

—Hum... Je ne sais pas. Il faudrait que tu demandes ça à maman. Et puis, il y a leur famille.

—Leur famille les visite? s'informe innocemment Mireille.

—Bien... Moins là, avoue-t-elle en réfléchissant. Les premières années, elles allaient passer des fins de semaine dans leur famille, mais elles revenaient toute virées à l'envers. Puis, la dernière fois qu'elles sont allées chez leur père, ce fut un vrai fiasco. Savais-tu que leur père a perdu son droit de visite à cause d'attouchements sexuels?

—Sur Rita et Lucie?

—Il a essayé, répond Diane les yeux ronds pour tenter de bien lui faire saisir la situation. Quand elles sont revenues chez nous, elles nous l'ont dit. Ma mère ne pouvait donc plus les envoyer là. Elles pleuraient pour ne plus y aller.

—Et leurs sœurs, est-ce qu'elles les voient?

—Maintenant, je ne sais plus. Déjà, oui. Elles ont un frère aussi, mais je ne sais pas où il est. C'est tellement du drôle de monde! Il faudrait que tu demandes ça à ma mère, radote-t-elle encore. Pourquoi voulez-vous lui faire du mal? s'emporte-t-elle brusquement et sans raison. Elle peut être très maligne des fois, ajoute-t-elle l'air effrayé.

Mireille remarque ce deuxième «vous» qu'elle vient d'employer et la rassure calmement.

—Je ne veux pas faire de mal à Simone. Je ne veux qu'aider Rita et Lucie. Cependant, je dois t'avouer que je ne suis pas la seule à m'inquiéter. Plusieurs citoyens de Saint-Joseph s'inquiètent aussi.

—Tu crois que mes parents sont méchants? lui demande-t-elle à brule-pourpoint, sans tenir compte de ce que son interlocutrice vient de dire.

—Je n'ai pas dit ça!

—Mais tu ne dis pas le contraire, n'est-ce pas? s'impose Diane décidée. C'est parce que tu crois qu'ils sont méchants?

—Non, je ne sais pas s'ils sont méchants ou pas.

—Pourtant, moi, je sais bien, même si je te connais peu, que tu n'es pas méchante. Et toi, tu ne sais pas?

—Non.

—De quel droit vous permettez-vous de juger? s'emporte-t-elle encore sans aucune raison. Ce qui se passe chez nous, c'est chez nous. Vous n'êtes pas des travailleurs sociaux, à ce que je sache?

—En effet, l'approuve posément Mireille. Mais dis-moi, Diane, dans tes études universitaires, tu as sûrement dû apprendre un peu la psychologie? Ne crois-tu pas que si Rita et Lucie étaient mieux entourées et stimulées, qu'elles pourraient évoluer?

—Vous ne comprenez pas, se désole tout d'un coup la jeune femme. Elles sont comme des petites filles de 10 ans. Maman n'a presque pas fait d'études, et elle a fait tout ce

qu'elle pouvait pour les aider. Si je te disais que, lorsqu'elles sont arrivées chez nous, c'étaient des animaux. C'étaient des animaux ! répète-t-elle les yeux écarquillés en la fixant. Moi, j'avais 5 ans et je m'en souviens. Elles ne savaient ni marcher, ni parler. Elles grognaient et elles rampaient.

Mireille se retient de réagir devant des propos aussi grotesques, pendant que Diane continue.

—Elles allaient à l'école et ne savaient pas parler. C'était comme un grognement... Bien..., je dirais que c'était comme un jargon d'enfant, de bébé. Nous, on les comprenait, dit-elle en se pointant du doigt, mais pas les autres. C'est ma mère qui leur a tout appris. Elles ne savaient rien faire. Elles ne savaient même pas faire la vaisselle et c'est moi qui leur ai montré. Faut dire que chez eux, elles avaient été enlevées à leurs parents parce que... Si je te disais que c'est une religieuse qui est arrivée chez nous avec ces deux filles-là et qui a demandé à mes parents de les prendre. Ils les ont prises, les ont nourries, et sans un sou les premiers temps, alors qu'ils avaient déjà trois enfants, et d'autres du Bien-être dont ils prenaient soin. Vous ne saviez pas ça, hein? Maman à tout fait pour elles! Elle les aidait à faire leurs devoirs. Et..., c'était difficile pour nous aussi. Mon père avait un faible pour Lucie. Ce n'était pas facile de partager ça, même si maman me disait que c'étaient mes sœurs.

Devant un pareil délire, Mireille la coupe pour tenter de lui faire reprendre raison.

—Explique-moi Diane, parce que je ne comprends vraiment pas. Tu me dis que Rita et Lucie ne savaient ni marcher, ni parler et qu'elles allaient à l'école. Comment pouvaient-elles aller à l'école si elles ne savaient pas marcher?

—Ben... Elles marchaient, se reprend-elle aussitôt, mais pas comme les autres. Elles faisaient deux ou trois pas et elles tombaient. Deux ou trois pas et elles tombaient. C'est ma mère qui leur a appris à marcher.

—Hum... Puisqu'elles étaient si retardées, essaie-t-elle encore doucement, comment se fait-il qu'elles se soient rendues au secondaire en cheminement régulier?

—Bien..., hésite-t-elle un instant, elles montaient d'année par charité, se réjouit-elle à l'instant de cet éclair de génie. Tu sais, quand ça fait une couple de fois que quelqu'un double, les professeurs les font monter. C'est comme ça qu'elles ont réussi à se rendre jusque-là. Mais je ne sais pas pourquoi je te raconte tout ça, tu ne sembles pas me croire de toute façon. Qu'attends-tu de moi au juste?

Devant tant de sottises, Mireille se sent complètement dépassée. Elle lève les yeux au ciel et fixe le plafond quelques instants pour se ressaisir. Elle aime bien cette jeune fille et la sait intelligente, mais tous ces propos si hors de sens la déçoivent énormément. En plus, elle prend conscience que son essai est en péril. Comment pourrait-elle rejoindre le cœur de Diane, puisqu'il lui semble n'y avoir devant elle qu'un robot bien programmé?

Elle pousse un grand soupir en la regardant et dit :

—Que c'est malheureux! Je croyais... Je voulais...

Diane la fixe sans comprendre. Après un bref silence, Mireille reprend la parole.

—Dis-moi, avec les études que tu as faites, ne pourrais-tu pas aider Rita et Lucie en les instruisant ou en enseignant ce que tu sais, à ta mère?

—Non, s'arque aussitôt la jeune femme. Pour moi, elles sont comme mes sœurs. Je ne vois vraiment pas comment je pourrais les aider.

—Si tu me permets, je vais t'expliquer. Mes enfants sont parfois timides et pour les soutenir je les ai inscrits dans des mouvements sociaux. Quand on aime, on désire que les personnes deviennent plus libres. Libres et autonomes. N'est-ce pas ce que tu souhaites aussi pour ton fils?

—Bien... Libre... Oui... Jusqu'à un certain point.

—Pourquoi Rita et Lucie n'ont-elles pas d'activités à l'extérieur de votre famille? Cela les stimulerait. Et sais-tu si tes parents ont pensé à leur faire rencontrer un psychologue?

—Un psychologue? Je ne sais pas. Mais elles ont des activités à l'extérieur, semble-t-elle se souvenir à l'instant. Vous ne savez pas ça, vous autres. Une fois, ma mère les a inscrites à un atelier, pour des enfants comme eux-autres là. Elle les y a conduites, mais Rita et Lucie n'ont pas voulu rien faire et elles se sont sauvées toutes les deux. Alors maman ne les y a pas ramenées, tu comprends bien. Ça sert à rien! Non, elles, ce qu'elles aiment, c'est la nature. Tu devrais voir comme elles sont heureuses quand elles partent faire du bois avec mon père! Et puis, elles aiment bricoler. Elles s'amuse. Ce sont des petites filles!

Comme perdue dans ses pensées, Diane poursuit son monologue décousu.

—Parfois, je leur apporte des crayons à colorier et tu devrais voir comme elles sont contentes de ces petites choses. Elles aiment être seules toutes les deux. Comme dans les fêtes de famille par exemple, elles ne veulent pas être avec nous. Elles n'aiment pas danser, et ce n'est pas parce que nous ne voulons pas leur montrer. C'est comme pour leur apprendre à faire du ski de fond. Nous avons bien essayé, mais elles sont beaucoup trop maladroites. Et puis, elles brisent facilement leurs choses, comme leurs bicyclettes qu'elles ont toutes défaites.

Moi, je trouvais ça tellement dérangement qu'elles n'aient pas d'amies à l'école et j'essayais de m'en occuper. Je partageais même les miennes avec elles, mais c'est fatigant à la longue. Tu crois que ma mère ne les stimule pas? lui demande-t-elle en la regardant droit dans les yeux. Tiens, par exemple, sur le plan sexuel, elle leur enseigne à ne pas se laisser toucher par les hommes. Et si elle ne les poussait pas, elles seraient toujours couchées. Maman doit donc les surveiller pour ne

pas qu'elles dorment trop. Elles se couchent tôt, elles aiment ça. Ce sont des petites filles! Aussi, elles ont leur musique. Maman leur a acheté ça, se réjouit-elle un instant. Elles ont leur musique, à elles!

Un psychologue? continue pensivement Diane. Non... Mais elle les amène chez le médecin. Tiens, semble-t-elle ravie à cette pensée, juste pour te dire qu'elles sont comme des petites filles de dix ans, elles n'ont pas de menstruations. Ni Rita, ni Lucie. Ce sont des petites filles! C'est ça que vous ne comprenez pas vous autres, s'attriste-t-elle subitement. Le médecin a dit que ça va venir quand elles auront douze ou treize ans. Moi, continue-t-elle en se pointant du doigt, quand j'avais dix ans, je n'avais pas mes règles.

—Ouf! fait Mireille intérieurement, tout à fait dépassée par ce qu'elle vient d'entendre. Pour tenter de calmer son agitation intérieure, elle prend une profonde respiration, tout en cherchant la meilleure façon d'agir. Elle garde encore le silence quelques minutes devant celle qui s'est tue pour l'observer.

—Vois-tu Diane, essaie-t-elle de la raisonner, même des trisomiques peuvent progresser quand ils ont un environnement aidant. Voilà pourquoi c'est malheureux de voir ça. C'est très malheureux! Plusieurs personnes de Saint-Joseph souffrent de voir Rita et Lucie si renfermées. Nous croyons qu'avec de l'aide, elles pourraient apprendre, puisqu'elles ont réussi à se rendre jusqu'au secondaire.

—C'est parce que tu les veux, l'affronte tout d'un coup Diane. Tu veux les prendre chez toi? C'est ça que tu veux, n'est-ce pas?

—Non, ce n'est pas ce que je veux. Je veux simplement qu'elles soient bien. Nous voulons qu'elles aient la chance de vivre normalement.

—Alors, pourquoi ne faites-vous pas de plainte aux services sociaux? C'est leur travail, pas le vôtre.

—Parce qu'elles ne sont plus sous leur tutelle.

—Ah non? s'étonne Diane décontenancée.

—Non. Ni sous celle de *Plein Soleil*.

—Elles n'ont jamais été sous la tutelle de *Plein Soleil*, réplique-t-elle immédiatement.

—Oui. Elles l'ont été durant quatre ans.

—Ah oui?

—Maintenant, elles sont prestataires de l'aide sociale, l'informe Mireille. Et tes parents sont foyer d'accueil privé, c'est-à-dire que les filles déterminent avec eux le montant mensuel pour se faire garder. Alors, elles pourraient demeurer où bon leur semble, et il n'y a plus de travailleuses sociales qui les visitent.

—Ah oui? Je ne savais pas ça... Tu dis que vous êtes plusieurs, change-t-elle brusquement de sujet. Qui sont les autres?

—Je ne te le dirai pas, mais ce que je peux te dire, c'est que nous sommes plusieurs.

—Plusieurs..., répète-t-elle si peu étonnée. Ce n'est pas grave si tu ne me le dis pas. On sait qui a fait des rapports aux Services sociaux. On les connaît! Et puis, des affaires comme Lucienne Trudel là, c'est de l'imagination. Elle dit qu'elle voit des choses, mais elle s'imagine les voir. Tu prétends que Rita et Lucie ne sortent pas, change-t-elle subitement de propos, mais as-tu déjà demandé pour les voir et qu'elle t'ait refusé?

—Oui, je lui ai déjà demandé pour les avoir comme gardiennes d'enfants, et elle n'a pas voulu.

—Garder? Non. Ça, elles ne peuvent pas. Ce sont des voleuses! Si ma mère ne les surveille pas, elles volent. Si elles allaient garder chez vous, elles pourraient prendre n'importe quoi et croire que ça leur appartient. Elles fouilleraient partout. Et puis avec les enfants... Non, retient-elle à temps ses propos, elles ne leur feraient pas de mal... Je ne crois pas... Mais, elles pourraient les oublier! Elles peuvent prendre soin du mien et de ceux de Justine dans la cour, mais pas plus.

—Crois-tu que Simone accepterait si on lui demandait pour les amener passer un après-midi à la bibliothèque pour placer des livres?

—Ce sont des petites filles! s'exclame-t-elle en plein désarroi. Maman ne les laisserait pas aller comme ça, voyons donc! Laisserais-tu tes enfants de 10 ans aller avec quelqu'un que tu connais plus ou moins, toi?

—Oui! Si je les connais, oui! On me les demande souvent pour des services, et je ne suis pas inquiète de les confier aux gens que je connais. Simone me connaît.

—Tu lui demanderas, raisonne-t-elle intelligemment. Maintenant dis-moi... Pourquoi moi? Pourquoi ne pas rencontrer mes parents?

—Nous allons le faire.

—Mais pourquoi pas Justine? Pourquoi suis-je la première?

—Qui t'a dit que tu es la première? l'interroge Mireille en la piégeant.

—Je crois que je n'ai plus rien à dire, termine Diane prise au dépourvu. De toute façon, je ne sais pas pourquoi je t'ai raconté tout ça, continue-t-elle en se levant l'air frustré.

Sans plus ajouter un mot, celle-ci se dirige vers le porte-manteau, enfile le sien et se rend à la sortie. Devant la porte, elle se retourne, la cherche du regard et, l'air pitoyable, la salue avant de partir.

Mireille termine vivement son café avant de quitter le restaurant. En sortant dehors, l'air frais de l'automne lui accorde un réel bienfait. Les flocons de neige qui tombent silencieusement sur la ville amènent avec eux un peu de paix à son âme agitée. La femme de quarante-cinq ans respire à fond en se dirigeant vers son automobile.

Très remuée par cette rencontre, Mireille roule lentement vers Saint-Joseph.

Le discours de Diane, empreint d'un mélange de faussetés toujours entremêlées de quelques vérités, exactement comme

celui de Simone, témoigne d'un endoctrinement certain. Cela l'attriste profondément. Tout en conduisant, elle croit l'entendre répéter « *C'étaient des animaux! C'étaient des animaux!* ». À ce moment, il lui revient à l'esprit le témoignage de Rachel « *Les filles qui venaient avec la ferme pour Mario* » et « *le chaudron de nourriture posé par terre près de la porte de cave* ». « *N'est-ce-pas ainsi qu'on traite les esclaves, en leur enlevant leur droit d'être humain?* » songe-t-elle attristée.

Parmi tout ce qu'elle vient d'entendre, le fait que deux femmes, dans la fleur de l'âge, n'aient pas de menstruations la renverse aussi. Elle se rappelle qu'une jeune fille qui allait à l'école avec Rita et Lucie, lui avait dit « *As-tu remarqué qu'elles n'ont plus de seins? Pourtant, elles en avaient quand elles avaient treize ou quatorze ans.* »

En y réfléchissant, Mireille se souvient avoir lu que des effets similaires se produisaient dans la vie de jeunes gens retenus dans des sectes.

De retour à la maison, elle retrouve cet article dans un magazine populaire. La bénévole s'applique à le relire « *D'après certains témoignages, les jeunes travaillent jusqu'à 20 heures par jour. Leur épuisement, aggravé par une nourriture insuffisante et leur isolement par rapport à la société les rendraient semblables à des fantômes ambulants. Selon les psychologues, les sectaires en viendraient à ne plus éprouver le moindre sentiment, ce qui se traduit souvent par l'interruption des menstruations chez les filles et l'impuissance chez les garçons. Personne ne peut rencontrer leurs amis ou les membres de leur famille privément (...). La famille est une formule constamment utilisée dans les sectes. En retour de leur travail, on leur donne un bout de plancher pour dormir, quelques vêtements d'occasion et une nourriture des plus frugales. Constamment encadrés par les autres sectaires, ils ne peuvent ni échanger leurs impressions ni exprimer leurs doutes.* »

Puis, la mère va rejoindre sa famille réunit au salon. Leur conversation la divertie des tourments que lui fait endurer ce témoignage.

JUSTINE ET LÉO

Justine Charron et son mari Marc Pochette quittent leur maison située dans un rang de Saint-Joseph pour se rendre au village. Aussitôt arrivés chez les parents Charron, le prétentieux descend et marche le corps droit et la tête haute. De grande taille, cet homme maigrichon et efféminé est entièrement dévoué à la belle-famille, « *contre tous ces jaloux qui veulent lui faire du mal.* »

Physiquement le vrai portrait de sa mère, Justine marche rapidement pour porter ses enfants sous la garde de Simone, pendant qu'ils iront rencontrer M. le Curé et Guylaine qui leur ont fixé rendez-vous.

Peu de temps après, ils se retrouvent assis tous les deux devant le curé Lamontagne qui cherche à les mettre en confiance. Toutefois, le couple demeure fermé à toute tentative de sa part. Leurs réponses ont peu de bon sens, et ils reviennent régulièrement sur les petites filles de 10 ans, de la même façon que Diane.

Aussi rusée et actrice que sa mère, la femme corpulente n'hésite pas à verser quelques larmes, en jouant à la victime à qui l'on fait vivre une grande injustice.

— Nous venons de transférer nos enfants dans une école de la ville, afin de leur éviter d'avoir à subir comme nous, la méchanceté des gens de Saint-Joseph, explique-t-elle en reniflant dans le mouchoir où elle se camoufle.

— Ah oui? s'étonne le prêtre conciliant. On vous fait vivre des difficultés?

— Certainement, certifie Justine en feignant la détresse. Nous pensons même à vendre notre maison le plus tôt possible afin de quitter cette paroisse.

— Voyons donc! tente de la calmer le curé attendri. Cela va s'arranger.

— J'y pense pas, moi, affirme l'actrice en pleurnichant devant son mari qui, l'air très attristé se lève pour lui flatter le dos.

— Ne vous en faites pas. Tout va rentrer dans l'ordre, lui assure le vieil homme. Vous pouvez me faire confiance.

Alors, Justine assèche immédiatement ses yeux et se tourne vers l'animatrice pour la questionner. Bien organisés entre eux, elle nomme des noms de personnes que la famille redoute comme les initiateurs de ces démarches, pendant que Marc observe avec attention le visage de Guylaine qui se veut impassible.

LE CURÉ LAMONTAGNE

Malgré son âge avancé, Gaston Lamontagne s'était bien impliqué dans cette histoire depuis septembre, avec en plus, la cure de trois paroisses et son travail à l'évêché. Sage et expérimenté, il avait consulté un vieil ami, juge à la retraite, qui l'avait conseillé dans cette affaire. C'est par lui, qu'il avait trouvé un article de loi sur la protection du citoyen, par lequel le conseil municipal pourrait jouer un rôle important. Ce qu'il fit soumettre aux conseillers par Mireille. Cependant, cet article ne permettait d'agir « *qu'en cas d'insalubrité* » lorsque, pour des raisons sanitaires, la vie des personnes risquait d'être mise en danger. Sachant déjà que cette propriété était, sans aucun doute, la plus propre du territoire, les membres du conseil ne purent s'y appuyer et le projet fut rejeté.

Depuis le début de novembre, Mireille insistait afin qu'une rencontre soit proposée au couple Charron, mais le curé hésitait. Avec son ami juge, ils se demandaient s'il ne serait pas préférable de leur écrire. De cette façon, il pourrait quand même les informer des inquiétudes des gens et leur demander s'ils accepteraient qu'on aille voir les jeunes femmes. Ou

encore, si le couple autoriserait Rita et Lucie, à rendre des petits services dans la paroisse.

Cette visite avait pourtant été décidée dans une suite logique des événements : Mireille et Guylaine rencontraient Diane pendant que, selon son désir, le curé Lamontagne en compagnie de M. le maire, iraient visiter Simone et Conrad. Cependant, il avait préféré s'entretenir avec Justine et Léo qu'il connaissait mieux. Maintenant, le curé avait tellement repoussé cette visite, que Mireille n'y voyait plus le bien-fondé d'une rencontre de courtoisie, comme cela était prévu au départ.

— À ce stade-ci, argumenta ardemment cette dernière, toute la famille est déjà alertée. Il ne conviendrait pas que les deux plus importants personnages de la communauté se déplacent pour effectuer une démarche informelle. Donc, si les deux représentants officiels les visitaient, ils se devraient d'arriver avec des demandes précises. Sinon, il vaudrait mieux qu'un seul homme public s'y rende, accompagné par une autre personne.

Mais le vieil homme avait peur. Son expérience et ses connaissances lui avaient rapidement permis de déceler la perversité de ce couple et il appréhendait une poursuite pour atteinte à leur réputation. De surcroît, il craignait l'ardeur de Mireille dans cette délicate affaire. Son agitation l'énervait. Ainsi, après l'avoir reçue une couple de fois dans son bureau en présence de l'animatrice, il la tint à distance, en lui faisant porter ses messages par Guylaine.

Offusqué de son intervention au sujet de la visite, il refusa de la faire et finit même par dissuader ceux qui se préparaient à rencontrer le couple Charron.

Cette information lui fut apportée par l'animatrice, alors que cet avant-midi là, Mireille était très occupée à faire des pâtés et des tartes avec ses filles, Catherine et Marie-Ann.

— M. le curé m'a aussi demandé de me retirer de cette affaire, lui annonça Guylaine fort déçue. « *Ceci, afin de*

demeurer neutre pour pacifier, au cas où il se créerait une injustice envers cette famille. » m'a-t-il expliqué. Pourtant, ce rôle là, il le joue déjà, il me semble. Et ça me fâche! avoua Guylaine en serrant les dents. Tu devrais voir Justine se jeter dans ses bras en larmes à la moindre occasion. C'est enrageant! Mais je n'y peux rien. Mon rôle dans cette paroisse me demande de lui obéir. J'en suis désolée, surtout avec tout ce que je sais maintenant.

Ce soir-là, alors que Rémi écoute la partie d'hockey avec ses garçons et que ses filles étudient ou lisent dans leur chambre, Mireille s'isole dans la sienne. Elle a de la peine. Elle vit cet abandon comme une trahison de son pasteur.

— Il a choisi son parti, songe la bénévole profondément affligée. Il m'abandonne sans me rencontrer et sans se donner la peine d'essayer de comprendre tous les bouleversements que les témoignages m'ont fait vivre. J'en suis toute chavirée! En plus, il n'a tenu aucun compte des heures que j'y ai consacré, ni du dérangement familial que ces visites m'ont demandé depuis plus d'un mois. C'est fini pour moi aussi, décide-t-elle sur le coup. J'arrête ça là.

Cependant, elle prend aussi la décision de ne pas garder rancune à ce prêtre, ni de faire porter son manquement à l'Église entière. « *Ce n'est que la réaction d'un vieil homme épuisé,* » songe-t-elle avec pitié avant de se mettre au lit.

SIMONE

On dit que la nuit porte conseil... Malgré le désir de Mireille de se retirer de cette affaire, sa loyauté l'invite à se comporter avec civilité envers Simone, en lui offrant la chance d'en discuter. « *Elle lui doit bien ça,* » croit-elle candidement ce matin.

Donc, vers 10 heures, seule dans sa maison, elle prend son courage à deux mains pour lui téléphoner :

— Simone, l'aborde-t-elle doucement et un peu nerveuse, c'est Mireille, est-ce que je pourrais te rencontrer?

—Non, non, et non! répond-t-elle immédiatement furieuse. J'voé pas pourquoi j'devrais te rencontrer. Des affaires comme t'as faites à Diane là... J'suppose que c'est pour la même raison, pis j'pense que j'ai pas de comptes à t'rendre, ni à toé, ni à parsonne. J'ai pas de conseils à r'cevoir de parsonne pour savoir comment élever mes enfants.

—Je ne t'appelle pas pour te donner des conseils, tente calmement Mireille, mais on s'inquiète de ne jamais voir les soeurs Viau nulle part. J'aimerais qu'on s'en parle.

—Nulle part. Nulle part, s'insurge-t-elle tout de suite bouillonnante, que c'est que vous en savez? Vous vous inquiétez? Voyons donc! C'est ça le placotage des petits villages. Moé, j'reste pas au fond d'un rang, la nargue-t-elle ainsi, j'demeure dans un village. Les gens les voueillent sûrement dehors su a pelouse, ou quand a vont à leu p'tite tente dans le bois. Eux-autres, se radoucît Simone à l'instant, y aiment la nature, pis y ont leu' petits écureuils pis les oiseaux... Les gens ont pas d'affaires à s'inquiéter, repart-elle aussi vite dans sa colère. C'pas de leu's'affaires. J'm'occupe-t-y de c'qui s'passe su'é'voisins, moé? Non! se répond-t-elle sans s'arrêter. J'm'occupe pas des voisins. J'ai pas d'amis à Saint-Joseph, pis j'voisine parsonne dans c'te paroisse-là.

—Mais Rita et Lucie ne sortent pas de votre terrain et c'est inquiétant, tente maladroitement Mireille.

—Que c'est que vous en savez? s'écrie immédiatement Simone. Même mes enfants allaient pas dans les veillées à Saint-Joseph, à part quand on y va toute ensemble, parce qu'y a de la boisson pis mes enfants en prennent pas, prend-elle la peine d'ajouter pour témoigner de leurs bonnes mœurs. Vous trouvez ça inquiétant de pas voir les filles, mais avez-vous déjà vu les enfants de Louis Marcotte dans le village? Non! se répond-t-elle encore. Pis ça les empêche pas d'être capables de gagner leu' vie.

—C'est justement la différence qui nous inquiète, reprend Mireille le plus doucement possible. Ne crois-tu pas que Rita et Lucie auraient plus de chance d'évoluer si elles sortaient?

—Y sortent! reprend-elle aussitôt. Vous l'savez pas! Justement c'te semaine, j'les ai emmenées en ville. Y ont passé la journée avec moé à s'acheter des petites choses. Y aiment surtout bricoler, change-t-elle doucereusement le ton. Si y sortent pas, c'est parce qu'y veulent pas. J'leu demande, pis y veulent pas. C'te semaine, ça leu tentait. Vous pouvez pas vous imaginer c'qu'on a à vivre avec eux-autres! J'veux ben croire que chacun a ses problèmes, mais on a eu notre part, avec ceux-là! Quand y sont arrivées icitte, y marchaient pas, pis y parlaient pas. J'ai été obligée des r'conduire moé-même école. Vous savez pas ça... Ni toute le reste. Pis tu penses qu'on les développe pas? continue-t-elle en faisant soudainement référence à la rencontre avec Diane. On est une famille aussi intelligente que n'importe qui. En tout cas, mieux que leu parents, ajoute-t-elle méchamment. Justine pis Diane sont aussi capables que n'importe qui de les aider. Justine leu s'apporte chaque année toutes les programmes de classe que lui fournit une amie, de la première à la sixième année, mais y aiment pas ça. Pis quand Diane allait à la bibliothèque elle leu s'amenait des livres, à leu portée ben sûr, mais y aiment pas ça. Écoute, c'est pus des petites filles à l'âge qu'y ont. Y sont libres, pis y peuvent faire c'qu'y veulent. La preuve, c'est qu'y veulent pas s'en aller d'icitte. Y sont ben, dans leu p'tites affaires, à faire leu bricolage, rêve-t-elle tout haut. En tout cas, y sont mieux icitte, qu'avec leu famille. Des fous, ceux-là!

—Je dirais pas ça, l'interrompt un peu Mireille. Je les ai rencontré et...

—Le père là, c't'un abuseur, la coupe-t-elle les nerfs à fleur de peau. La dernière fois qu'y sont allées les voir, y m'ont appelée pour que j'aille les chercher. Parce qu'y essayait des

toucher, imagine toé donc! J'en ai parlé à la travailleuse sociale, qui m'a dit de pus les emmener là.

—Et leurs sœurs? demande innocemment Mireille.

—Leu sœurs, leu sœurs, s'emporte-t-elle à nouveau, c'pas fameux ça non plus. De toute façon, les filles veulent pus rien savoir d'eux-autres. Y leu s'ont dit de les laisser tranquilles. Y sont ben icitte avec nus-autres. C'est leu' choix. Pis c'pas parce qu'y ont pas eu l'occasion de partir, pis d'se prendre un appartement. Mais y veulent rester icitte. C'est des adultes quand même. Y sont capables de savoir c'qu'y veulent.

—Eh bien moi, reprend Mireille pour la ramener sur le sujet, leur sœur Marianne, je la trouve très correcte. Elle est mariée et prend bien soin de ses enfants...

—Des enfants! Des enfants! la coupe instantanément Simone. Les filles y aiment pas les enfants, pis y en veulent pas. C'est leu choix à eux-autres. On n'est pas toute obligé d'avoir des enfants pour être heureux. Ben sûr, y m'aident un peu à prendre soin de mes petits-enfants quand y viennent icitte, mais y sont pas capables d'en garder, fait-elle ainsi encore référence à la discussion avec Diane.

—Dis-moi Simone, tente encore paisiblement Mireille, tu as sûrement eu à motiver et à soutenir tes enfants quand ils étaient aux études? Rita et Lucie auraient peut-être besoin d'être encouragées aussi. Nous pourrions les aider. Accepterais-tu qu'on les amène pour faire un peu de bénévolat dans la paroisse, comme à la bibliothèque par exemple?

—Non, non et non, affirme l'hostile d'un ton catégorique. Pour commencer, y voudront pas. Ça les intéresse pas ces affaires-là. On est capables de les stimuler icitte. Pis ça regarde parsonne de la paroisse, parce qu'y savent pas. Qu'y se mêlent donc de leu's'affaires! Stimuler? réfléchit-elle un peu en pensant tout haut. Oui, y ont déjà eu des cours. Une fois. Y sont allées au premier, pis y voulaient pus. Moé, je l'avais dit

à travailleuse sociale que je les voyagerais pas chaque jour, pis a l'était prête à les transporter. Mais les filles voulaient pus. Une fois, pis c'est toute. C'est pareil, se laisse-t-elle encore emportée, quand vous pensez qu'on s'en occupe pas. Ben voyons! Y ont même vu un psychiatre une fois, pis y voulaient pus y aller. Que c'est qu'tu veux que j'fasse? Je les obligerai pas certain. Y sont libres, pis y sont ben comme ça. Si les gens sont inquiets, y ont rien qu'à l'être, mais y'iront pas faire du bénévolat à la petite bibliothèque de Saint-Joseph. Quand je veux les sortir, j'les emmène à grande bibliothèque de la ville. Pis..., y font de la bicyclette dans le villâge, quand ça leu tente, s'adoucit-elle à nouveau le ton. A l'aiment la nature, c'est ça qui les intéresse, pis y'iront pas vous aider. Bon ben, c'est assez, là. Salut! coupe-t-elle ainsi bêtement la conversation, en raccrochant l'appareil.

GINETTE VIAU

Toujours assoiffée de vérité, Mireille tient à se faire confirmer les dires de Simone et de Diane. Ce même soir, elle vérifie auprès de Ginette, la mère de Lucie et de Rita.

—Madame Viau, commence Mireille après s'être présentée, j'aurais besoin de quelques informations concernant Rita et Lucie. J'aimerais savoir jusqu'à quel âge elles ont été avec vous?

De sa voix rauque, Ginette qui parle peu, s'empresse pourtant de répondre :

—Rita avait quatre ans pis Lucie deux ans, quand y ont été placées.

—Est-ce que Rita marchait et parlait à ce moment-là?

—Ben sûr! Rita a commencé à marcher à onze mois, affirme la mère.

—Marchait-elle bien?

—Ben sûr! semble-t-elle s'étonner grandement à cette question.

—Je veux dire qu'à quatre ans, elle marchait sans tomber à tous les deux ou trois pas?

—Certain. Pis était assez fine. À deux ans, a cherchait à m'aider. Par elle-même, a l'allait chercher la suce du bébé pour me l'apporter, quand y pleurait.

—Et elle parlait?

—Ben oui, a parlait! se surprend-elle encore.

—Je sais que ces questions peuvent vous semblent stupides, mais Diane et Simone Charron me disent, que lorsqu'elles sont arrivées chez eux, elles ne parlaient pas ni ne marchaient, ou s'enfargeaient régulièrement dans leurs pas.

—Voyons donc! lance-t-elle sans tarder. Pourquoi qu'a disent ça? J'comprends pas. A marchaient, pis a parlaient normalement, pour leus âges. Vous pouvez demander aux cousins qui les gardaient avant.

—Pourriez-vous m'expliquer comment ça s'est passé pour qu'elles se retrouvent ensemble?

—Ben..., c'est parce que chez le cousin où qu'a restait Lucie, y ont eu une grosse *bad luck*. Sa femme est morte, pis y pouvait pu la garder. C'est pour ça qu'a s'est retrouvée avec Rita. Là, on s'est aperçu qu'y étaient pas ben, pis on a demandé qu'on les change de place. C'est comme ça qu'y se sont retrouvées su les Charron. Rita avait sept ans, pis Lucie cinq ans, quand le Bien-être les ont emmenées là.

—J'aurais une autre question beaucoup plus délicate à vous posez. M^{me} Charron me dit qu'elle ne permet plus à Rita et Lucie de vous visiter parce que leur père leur aurait fait des attouchements sexuels... Est-ce vrai?

—Non! s'emporte vivement Ginette. Ça, c'pas vrai! J'sais pas pourquoi M^{me} Charron invente toutes sortes d'affaires de même à notre sujet. Pourquoi qu'a veut nous faire du trouble? En tout cas, c'pas vrai! Léo a pas faite ça! Y avait toujours du monde quand les filles venaient icitte: ma sœur, Louise, pis Marianne étaient là. Y avait toujours du monde.

—Elles n'étaient jamais seules avec lui?

—Non, on était tous ensemble, pis les filles peuvent vous le dire. On a des témoins. Y avait juste quand y allait les reconduire qu'y était tu-seul... Pis non! Marianne y allait toujours avec lui. J'la comprends pas, M^{me} Charron, se désole la mère. Ah! Pis Léo vous fait dire que vous recevrez une lettre de Louise par la malle demain. A dit aussi qu'est prête à se déplacer si vous avez besoin d'elle.

Gentille, Mireille la rassure en lui disant qu'elle la croit et la remercie chaleureusement avant de raccrocher.

CONRAD CHARRON

Le lendemain matin, Mireille, en sueur, passe l'aspirateur dans sa grande maison. Rémi, qui est en congé aujourd'hui, répond au téléphone qui sonne vers 9 h15.

—C'est pour toi, lui crie-t-il de sa voix chaude.

—Mireille, dit tout de suite l'homme à l'autre bout du fil, c'est Conrad Charron qui t'parle. Là, c'est pour te dire que t'es mieux d'arrêter, parce que ça va aller mal. T'as pas à te mêler d'nos affaires, pis ça peut aller loin c't'affaire-là. T'es mieux d'arrêter ça drette-là, la réprimande-t-il sans s'arrêter, d'une voix nerveuse et autoritaire.

Mireille se maitrise pour ne pas jeter de l'huile sur le feu.

—C'est parce que les gens ne peuvent jamais parler à Rita ni à Lucie, lui argumente-t-elle posément.

—Les gens, les gens! s'emporte-t-il instantanément hors de lui. Qu'y se mêlent de leu s'affaires! Ça les r'garde pas c'qui s'passe che-nous! Moé, j'me mêle-t'y d'élever leu s'enfants? Non!

Conrad crie de plus en plus fort, si bien que Mireille doit éloigner le récepteur de son oreille. Elle tente de le calmer en lui expliquant :

—Cette situation devient vraiment inquiétante, Monsieur. Ne jamais voir les sœurs Viau circuler librement, préoccupe les gens depuis longtemps déjà.

—Ben moé, reprend-t-il furieux, ça m'inquiète pas pan-toute c'qui s'passe su' l'voisin. J'me mêle-t-y de c'qui se passe che-vous, avec tes enfants? C'pas de mon affaire, pis j'm'en mêlerai pas.

—Eh bien moi, lui réplique-t-elle hardiment, j'ose espérer que, s'il se passait des choses anormales avec mes enfants, quelqu'un ferait quelque chose pour leur aider. C'est, je crois, notre responsabilité de veiller les uns sur les autres.

—Non, affirme le petit homme enragé. Tu sauras que chu plus vieux que toé, pis que j'en ai vu d'autres. Y a eu du monde avec des papiers qui ont essayé de nous faire du trouble..., des ben plus haut placés que toé..., pis y ont jamais rien trouvé parce qu'y vivent pas che-nous. Vous autres non plus, vous vivez pas che-nous. Vous savez pas ce qui s'passe dans notre maison. Pis là, écoute-moé ben : vous avez pas le droit de nous questionner comme t'as faite avec Diane pis Simone! T'es mieux d'étouffer ça tu-suite, parce que ça va aller mal. Les gens de Saint-Joseph sont juste des jaloux! Y sont jaloux de nus autres! La jalousie, juste la jalousie qui les fait agir!

—Je crois plutôt que les gens désirent seulement le bien-être de Rita et de Lucie, lui mentionne résolument Mireille. Juste ça.

—Vous avez p't'être d'l'argent, s'enflamme-t-il sans tenir compte de ce qu'elle vient de lui dire, mais nous autres aussi on en a. Ça peut aller loin, ben loin c't'affaire-là, radote-t-il enragé. Là, j'vas te passer les filles pis y vont te l'dire eux-autres-mêmes. Veux-tu leu parler?

Aussitôt, Mireille sent qu'il y a quelqu'un au bout du fil, qui ne dit mot.

—Bonjour, dit-elle pour commencer la conversation. Est-ce Rita ou Lucie?

—C'est Lucie. Ben là nus-autres, on veut pas que vous vous mêliez de nos affaires. C'qui s'passe en famille, c't'en famille.

—On s'inquiète pour vous, lui explique la bonne femme. On aimerait vous rencontrer.

—Non, nus-autres on veut pas vous parler parce que vous êtes toutes des maudites faces de cochons.

—Sais-tu qui je suis, Lucie? Sais-tu à qui tu parles?

—Oui j'le sais, pis j'veux pas que vous vous mêliez de nos affaires.

Lucie quitte brusquement l'appareil. Sentant aussitôt Rita au bout du fil, comme si on lui avait placé l'appareil sur l'oreille, Mireille tente d'engager la conversation, sans résultat. Craignant qu'on l'oblige aussi à dire des grossièretés, elle raccroche.

Choquée par ce surprenant coup de téléphone, elle rejoint vite Rémi qui vient de se rendre à l'atelier du garage.

—Tu ne peux pas imaginer qui m'appelait au téléphone? commence-t-elle essoufflée.

—Non. C'était un homme, mais je n'ai pas reconnu la voix.

—C'était Conrad Charron en personne, s'excite-t-elle maintenant. Tu aurais dû l'entendre crier! Il me menaçait, te rends-tu compte? Il disait « *T'es mieux de tenir ça mort, pis d'arrêter ça tout de suite. As-tu compris là?* » J'avais l'impression qu'il me brassait en me serrant les bras. J'en suis encore stupéfaite, avoue-t-elle en soupirant les yeux levés au ciel. Ce n'est pas ainsi que les bonnes gens se conduisent.

—Il criait après toi? s'informe l'homme à la nature douce.

—Oui. J'aurais bien aimé avoir une enregistreuse sous la main, mais ça s'est fait trop vite.

—Que vas-tu faire? lui demande Rémi. Vas-tu arrêter?

—Sûrement plus maintenant! lui affirme-t-elle sous le coup de l'émotion. Il vient de me donner la détermination qui me manquait. Ce coup de téléphone menaçant vient confirmer leurs fautes. S'ils étaient aussi innocents que je le croyais au départ, ils m'auraient tout simplement rencontrée pour

discuter. Cet homme a peur. Il cherche à m'arrêter, parce qu'il en a peut-être encore plus à cacher que ce que je sais déjà.

Ceci lui fait penser qu'on lui avait suggéré d'appeler une enseignante de Lucie qui en avait gros sur le cœur.

— Je vais immédiatement téléphoner à cette dame, affirme Mireille, très déterminée.

— Tu ne devrais pas attendre un peu? conseille sagement Rémi.

— Oui. Tu as raison. Je vais prendre le temps de me calmer. Je vais finir le ménage avant de l'appeler.

LA DOMINATION RÉUSSIE

Ce même après-midi, après que Mireille lui ait finement présenter le but de son appel, Céline Lapointe, professeure au secondaire, lui explique un peu embarrassée, que Conrad Charron l'a menacée de lui faire perdre son emploi, si jamais elle osait pousser plus loin ses interrogations au sujet de Lucie Viau.

— Tout ce que j'avais fait, s'ouvre Céline à la voix délicate, c'était m'informer auprès des autres élèves du retard de Lucie au cours d'après le diner, puisque ça ne lui arrivait jamais. Certains élèves m'ont alors rapporté qu'elle fouillait régulièrement dans les poubelles, et qu'elle ne semblait pas être bien traitée dans le foyer d'accueil où elle était gardée. Quelqu'un avait dénoncé ces faits à la direction qui avait demandé à me rencontrer. J'ai simplement répété à la travailleuse sociale de l'école, ce que les élèves venaient de me dire.

Mireille l'écoute sans l'interrompre.

— Je ne savais pas si M. Charron pouvait me faire perdre mon poste, continue-t-elle encore apeurée à ce souvenir. J'avais besoin de cet emploi pour faire vivre mes enfants, car je suis veuve. J'ai aussi eu peur qu'il s'en prenne à eux. Sur le coup, j'étais si affolée qu'il fallait que j'en parle à quelqu'un. Alors j'ai appelé une collègue, puisque je savais que Nicole avait aussi rencontré la même intervenante que moi, ce jour-là. À ma grande surprise, elle venait de recevoir les mêmes menaces, du même personnage. Furieuse et beaucoup plus audacieuse

que moi, elle formait déjà le projet de ne pas se soumettre à ce vulgaire chantage, en poussant plus loin cette affaire.

—Est-ce qu'elle l'a fait? lui demande simplement Mireille.

—Elle a essayé. Dans les jours qui suivirent, cet incident a fait boule de neige dans l'école. Malheureusement, à partir de ce jour, Lucie cessa de se présenter aux cours. Ainsi, la direction jugea bon de calmer les ardeurs de Nicole, en lui demandant de ne pas intervenir dans ce dossier puisqu'il s'était déjà chargé d'alerter le C.S.S.

—Et ça s'est arrêté là? la questionne-t-elle.

—Je ne sais pas, répond aimablement Céline. Par la suite, nous n'en avons jamais entendu parler.

JULIETTE VIAU

Avertie de cet événement par son fils Luc, grand-mère Juliette Viau se décide à rejoindre M^{me} Boyer par le téléphone. Bien assise près de l'appareil, Mireille l'écoute témoigner avec compassion :

—J'avais fait un rêve, commence la dame âgée. Tout en élevant Marianne, j'espérais que, lorsqu'elle serait adulte, elle se trouverait un travail qui lui permettrait de se louer un appartement pour y accueillir ses sœurs aînées. Là, elles formeraient une vraie famille. Car la négligence que subissaient Rita et Lucie m'a toujours fait souffrir. Évidemment, j'étais consciente qu'elles n'étaient pas suffisamment protégées, par leurs parents d'abord, mais aussi par cette famille Charron.

—Vous les connaissez bien, vos petites-filles? l'interrompt Mireille.

—Bien sûr! Quand elles étaient plus jeunes, je les gardais le plus souvent possible les fins de semaine. C'est comme ça qu'un dimanche après-midi, j'ai assisté à leur tentative de fuite. Il y a bien longtemps, hélas! se souvient-elle mélancolique. En revenant les chercher, M. et M^{me} Charron les avaient faites monter dans l'auto et se préparaient à partir. Tout d'un

coup, je les ai vues sortir de là et courir à toutes jambes dans le champ... Jusqu'à ce que Mario, le fils Charron, les rattrape et les ramène sans ménagement devant mes yeux. J'ai vu ça sans rien faire, déplore-t-elle la voix tremblotante. Depuis cet incident, je sais...

— Oh! Ce n'est pas facile, la comprend tout de suite celle qui est aussi grand-mère.

— Oui, chère dame! En fait, je le savais avant ça! avoue-t-elle maintenant. Je crois même que je l'ai su tout de suite. Je connais suffisamment d'enfants, pour pouvoir discerner ceux qui sont heureux, de ceux qui ne le sont pas. Mais que pouvais-je faire de plus? semble-t-elle toujours regretter. Aurais-je dû les prendre, elles aussi, comme Marianne? Je m'en sentais incapable. J'avais déjà les bras pleins avec ma grosse famille.

— Je n'en doute pas, Madame, la rassure Mireille. On ne fait pas toujours ce qu'on veut dans la vie.

— Vous dites vrai, madame Boyer. Pour compenser, j'essayais de leur donner le plus de douceur possible, quand elles me visitaient. Et quand je les voyais cacher dans un sac, les biscuits que je confectionnais pour les ramener avec elles, je me disais qu'avec ces douceurs, mes petites filles apportaient aussi mon amour et que cela les aideraient à traverser les difficultés.

Et..., je cherchais le moyen de leur venir en aide. Mais j'étais seule! se désole la grand-maman. Je ne pouvais compter sur l'appui de personne. Ni sur mon mari, qui ne voulait pas s'en mêler. Ni sur mes enfants, à qui je demandais de les accueillir chez eux. Las qu'ils étaient tous de secourir le pauvre Luc, « *l'irresponsable* » comme ils le surnommaient, ainsi que « *son ivrogne* » comme ils se complaisaient à dégrader sa femme. Mais moi, je leur disais que Léo et Ginette n'étaient pas méchants. Ils n'étaient tous les deux que des pauvres sans défense. Cependant, mes enfants ne comprenaient pas ça et ils m'accusaient d'en faire mes préférés. Pourtant, je ne faisais qu'écouter mon cœur de mère, il me semble. Car moi, je connais mon fils né avec une

légère déficience mentale qui lui a toujours nuit, et je savais son désarroi. Je comprenais aussi les limites de ma belle-fille et j'ai vu sa maladie. Cette longue dépression nerveuse qui n'en finissait plus de guérir! Tout au long de leur vie, j'ai compatis à leurs souffrances comme si elles étaient les miennes. C'est aussi moi qui ai encouragé et soutenu leur demande au C.S.S. pour reprendre Rita et Lucie. Malheureusement, j'ai aussi assisté à ce refus, qui a fini de les abattre.

—C'est vraiment désolant, lui affirme Mireille émue.

—En effet, approuve M^{me} Viau. C'est donc ainsi, chère dame, qu'au fil des ans s'est dessiné en moi ce rêve que j'ai partagé à Marianne. Quand elle m'a annoncé son désir de s'en occuper, j'ai eu l'impression d'avoir réussi à accomplir ma mission salvatrice pour mes pauvres petites-filles délaissées. Mais... Une grande déception m'attendait : Marianne arrivait trop tard. Des dommages irréversibles de comportements, qui affectaient ses grandes sœurs, l'empêchaient de pouvoir se charger d'elles. C'est du moins ainsi que la travailleuse sociale l'en a dissuadé. Ce dont je doutais fortement. Cependant, je ne pouvais pas risquer un tel enchaînement à Marianne?

—Assurément. C'était une situation pas facile à gérer, renchérit l'intéressée.

—Comme je ne pouvais pas savoir si c'était vrai, je la motivais à leur faire des visites régulières. Parce que..., hésite-t-elle un peu, Rita et Lucie n'étaient plus autorisées à rendre visite à leurs parents et, par ricochet, avec nous aussi, mentionne-t-elle avec rancœur. En fait, ce n'est pas tout à fait vrai ce que je dis là, se reprend-t-elle sur le champ. J'aurais pu aller les chercher ou leur rendre visite moi-même, mais j'en voulais trop à Simone Charron pour l'approcher encore, dois-je humblement avouer. Je suis encore scandalisée par ce qu'elle leur a fait dire! Imaginez-vous, chère dame, qu'elle leur a fait déclarer des attouchements sexuels que leur père

aurait « supposément » faits, à leur dernière visite! Moi, je sais que cela est pure calomnie, se fâche Juliette, puisque Ginette m'a affirmé que Léo n'était jamais resté seul avec elles. D'ailleurs, je connais suffisamment mon fils pour le savoir folichon et irréfléchi, mais sans aucune malice d'abuseur. Enfin...

Mireille lui laisse un temps de silence pour lui permettre de se calmer. Ensuite, M^{me} Viau continue.

—Marianne visitait donc ses sœurs, mais en ressortait toujours un peu plus déçue de ne pouvoir discuter en privé avec elles. En plus, Marianne n'aimait pas cette femme, qui avait le don de lui faire mal, en lui parlant de son père sur le Bien-être ou en s'informant méchamment si sa mère buvait toujours. En plus, lorsque Marianne s'est fait dire par Lucie qu'elles n'étaient plus des Viau, mais des Charron, nous avons tous été très choqués par cette trahison. Alors, nous les avons laissées tranquilles, comme elles l'avaient demandé. En tous cas, chère dame, il faut que vous sachiez qu'au fond de moi, je ne les ai pas abandonnées. Je continue de prier pour qu'un jour, quelqu'un, quelque part, puisse leur venir en aide. Merci, madame Boyer, pour ce que vous faites pour elles. J'espère que vous réussirez!

LOUISE VIAU

Quelques jours plus tard, Mireille reçoit la lettre dont Léo l'avait informé. Dans celle-ci, Louise Viau apporte encore des nouveaux faits.

« Moi, j'ai eu la chance d'être accueillie dans une bonne famille d'accueil du C.S.S, chez Aurélien et Thérèse Allard, débute l'écrit de Louise.

Au primaire, ma gardienne, que j'appelle maman, m'encourageait à développer des bons liens familiaux avec tous les membres de ma famille naturelle. Cependant, avec Rita et Lucie, ce n'était vraiment pas facile. J'essayais régulièrement

de leur parler, mais je n'arrivais jamais à les entraîner dans les jeux à la récréation sans que Diane, Mario ou Justine Charron se place entre nous.

Une fois rendu à l'école secondaire, Rita m'a discrètement révélé qu'elle ne pouvait pas me parler, en me montrant la présence des espions qui la surveillaient. Ainsi, j'ai pu constater par moi-même, qu'un ou l'autre survenait rapidement pour prendre la parole ou pour l'entraîner loin de moi, aussitôt que je m'en approchais.

Ce n'est que lorsque nous nous sommes retrouvées toutes les deux en troisième secondaire, puisque Rita avait doublé cette année-là, que nous avons pu nous parler. Dans les vastes espaces de la polyvalente, cachées entre les casiers, nous profitions des jours de surveillance de Mario, qui s'en foutait comme de l'an quarante, pour nous retrouver. Pas Justine.

Sans tarder, Rita m'a confiée que M. et M^{me} Charron les enfermaient régulièrement à la cave, où on leur avait construit une chambre, qu'ils les frappaient souvent avec un tue-mouche, et leur interdisaient de toucher à la nourriture quand elles étaient dans la cuisine. En plus, ils les obligeaient aux travaux extérieurs.

Je partageais parfois mon repas du midi avec ma sœur, que maman me fournissait toujours en abondance. Contrairement à Rita, qui n'avait qu'un sandwich, une pomme et un jus dans sa boîte à lunch. Étant donné que j'avais aussi toujours un peu d'argent de poche, je lui offrais parfois une tablette de chocolat qui lui faisait vraiment plaisir.

Un jour, Rita m'a remise une lettre que je vous envoie.

Mireille l'ouvre immédiatement et y lit « Tu es la plus fine de mes sœurs et de l'école. Tout ce que tu me donnes cette année, je suis très contente de l'avoir. Merci d'être mon amie même si a veut pas. Je l'écouterai pas, M^{me} Charron. Je veux m'en aller chez toi avant Noël. »

Mireille appuie le coude sur la table devant elle et soutient sa tête de la main. Désolée, elle demeure pensive quelques minutes, les yeux fixés sur ce message.

— Comme elle a essayé de s'en sortir! déplore la femme au cœur sensible.

Puis, se reprenant, elle continue la lecture de la lettre de Louise.

« Devant sa demande, je lui répondis que je ne savais pas si ma famille d'accueil voudrait. Comme elle ne cessait pas de me l'adresser, j'ai fini par accepter de l'amener avec moi par l'autobus scolaire.

Dès notre arrivée, maman s'est informée si elle avait reçu l'autorisation de sa gardienne pour venir chez nous. Lorsqu'elle a su qu'elle n'en avait pas parlé, elle s'est empressée de lui téléphoner pour l'avertir de ne pas s'inquiéter. Sauf que... Trente minutes plus tard, M. Charron est arrivé en épouvante chez nous. Il est entré en coup de vent dans la maison en m'accusant d'avoir entraîné Rita dans cette aventure. Mais mon père a riposté et lui a ordonné de partir.

En deux temps trois mouvements, tirés par le bras qu'il serrait comme un étau, Rita se retrouva dans l'auto. Elle n'est jamais revenue à l'école après ça. Je voulais que vous le sachiez, madame Boyer.

Si je peux vous aider encore, je vous prie de me le faire savoir. Cela me fera plaisir. »

C'est ainsi que se terminait le témoignage de Louise.

DANY

Dany, un ami du fils de Mireille et Rémi, Sébastien, vient les visiter lors de son passage en région. Ils sont contents de se revoir. Assis autour de la table de cuisine, devant une bonne bière et des croustilles, on se donne les dernières nouvelles, on grignote et on rit. Tout à coup, le jeune homme amène Rita Viau sur le sujet :

—Elle est déjà venue travailler chez-nous, la Viau, annonce-t-il un peu fanfaron.

—Ah oui? s'étonne aussitôt Mireille. Comment ça?

—C'était le deuxième hiver qu'elle n'allait pas à l'école. Nous étions voisins des Charron, et m'ma était sur le marché du travail. Je me souviens que ma mère avait beaucoup insisté pour l'engager comme femme de ménage. Juste une couple de jours par semaine. Mais, imaginez vous donc qu'elle nous volait, la pas fine! lance l'adolescent sur un ton hostile. Elle se bourrait la face dans notre crème glacée, pis notre garde-manger se vidait à vue d'œil. On le disait à m'man que ce n'était aucun de nous trois qui mangions tout ça, mais c'a pris quand même un peu de temps avant qu'elle nous croit. La cache de la niaiseuse était pleine lorsque ma mère s'en ai plainte à M^{me} Charron. Elle a eu affaire à ramener notre nourriture, tu peux me croire, ajoute-t-il en riant. Après ça, elle n'est plus revenue travailler chez-nous.

—Il y avait des beaux objets chez vous, commente Mireille un peu troublée par l'attitude du jeune homme, avait-elle volé autre chose?

—Non. Juste notre bouffe, déclare Dany plein d'assurance.

Apercevant l'air soucieux de sa femme, Rémi change de sujet.

DENISE

Après la messe de ce dimanche à la fin novembre, Mireille jase avec Denise dans le hall d'entrée de l'église. Comme on l'a déjà mise au courant de la pétition, Denise l'entraîne à l'écart pour lui en parler discrètement:

—Moi, débute la résidente du village de Saint-Joseph, je les connais un peu Rita et Lucie, puisqu'elles ont déjà gardé mes enfants.

—Elles ont gardées tes enfants? surprend-t-elle Mireille sur le fait. Comment t'y es-tu prise?

—Elles avaient à peu près 20 ans à ce moment-là. Simone me les avaient offertes pour me dépanner, un soir où Justine et Diane étaient déjà engagées. Par la suite, elles ont gardé chez nous régulièrement, durant trois ou quatre ans. Mes enfants les aimaient beaucoup. Elles gardaient très bien. Même que, après que les enfants étaient couchés, Rita ou Lucie, car c'était chacune son tour, faisait un beau ménage sur les deux étages de ma maison. Quand je leur disais de ne pas le faire, elles répliquaient qu'elles aimaient ça et que ça leur permettait de rester éveillées. Elles refusaient de manger quoi que ce soit chez nous, en me disant que ça les rendrait malades, même si je les assurais qu'il n'y avait pas de danger.

—Ah oui! raisonne Mireille intriguée. Elles ne volaient pas de nourriture?

—Non. Jamais elles n'ont volé quoi que ce soit, même si je laissais trainer de l'argent, ici et là pour les tester, comme je le faisais avec toutes mes gardiennes. Puis, un beau jour, sans que je sache pourquoi, Simone m'a dit que les filles ne voulaient plus venir. J'étais très mal à l'aise de ça. Je me demandais ce que j'avais pu leur faire. Après un certain temps, j'ai enfin réussi à les voir seules dans une fête de cultivateurs. Elles étaient assises en retrait, et je suis allée leur demander ce que je leur avais fait. Elles ont eu tout juste le temps de me dire que c'était Simone qui ne voulait plus, que celle-ci est arrivée et les a fait reconduire. C'est la dernière fois que j'ai pu leur parler, mais j'ai continué à les saluer en cachette, quand elles sont à l'abri des bâtiments. Autrement, elles ne réagissent pas à mes salutations.

—Oui. C'est ainsi pour moi aussi, confirme Mireille.

Denise reprend tout de suite :

—Parfois, je regrette de ne pas en avoir profité pour les questionner quand elles venaient garder. Jamais je ne leur ai posé la moindre question. Elles arrivaient et je partais. Moi, continue Denise l'air chagrinée en portant la main sur son cœur, ça me fait beaucoup de peine quand je les vois marcher

aller-retour à la forêt pendant que Conrad est sur son VTT ou sur sa motoneige. Il pourrait les embarquer, il me semble! Et puis, laver l'extérieur de la maison dans une échelle avec un linge et une chaudière, quand les Charron ne font pas ça, c'est injuste! Couper l'herbe sur le tas de fumier avec des ciseaux, quand il fait chaud à mourir, c'est inhumain, ça! Et puis, il fait toujours noir dans cette maison-là, quand Simone et Conrad s'absentent, as-tu remarqué?

—Non. Il fait noir? interroge l'intéressée en plissant le front.

—Ben oui! Toujours! lui affirme Denise sans aucun doute. Il faut aussi que je te raconte ça, sourit-elle à ce souvenir tout en changeant de sujet. Quand vient le temps d'épandre notre fumier, nous devons passer devant leur maison pour aller dans nos champs. À chaque voyage, on voit les filles Viau nettoyer l'asphalte de la rue avec une pelle et un balai. Elles nettoient le fumier que les roues du tracteur laissent, imagine-toi! C'est pareil au temps des labours, elles ramassent la terre derrière nous. J'en reviens pas encore! Ramasser ça une fois par jour, ça pourrait peut-être encore passer, mais à chaque voyage, c'est énorme! lance Denise éberluée. Y en a pas d'autres qui font ça!

—C'est assez spécial ce que tu me dis là! ajoute Mireille les yeux ronds.

—Oh que oui! Moi, je rêverais de les prendre chez nous et de les aimer comme mes enfants! Ça me fait tellement de peine de voir comment ils les traitent. Il me semble que je les gâterais assez pour compenser tout ça.

Les deux femmes se quittent sur ces propos, reprenant chacune leur route pour une autre semaine. Denise s'éloigne d'un pas rapide vers sa maison, pendant que Mireille se dirige vers l'auto où Rémi, debout, l'attend en jasant avec une connaissance.

MIREILLE ET LES DÉRANGEMENTS

Mireille marche en solitaire dans le chemin boisé près de chez-elle par ce beau dimanche après-midi. Le soleil radieux éclaire le paysage de cette fin d'automne, et elle s'emplit les poumons d'air pur et rafraichissant. Ce temps de paix et de silence lui permet de se ressourcer, tout en se remémorant les derniers événements.

« Que j'en ai vécu des dérangements, depuis que j'ai espéré transférer cette affaire au comité de pastorale! » songe-t-elle en fixant le sentier qui s'étend devant elle. *Tous ces déplacements que cela m'a demandé et tous ces témoignages qu'on m'a donnés, en si peu de temps, ont envahi ma vie. En plus, toutes ces cruautés que j'ai apprises se bousculent constamment dans ma tête!* » pense-t-elle en passant sa main gantée sur son front, comme pour tenter de les effacer. *« Un paquet de petites et grandes cruautés qui me sont arrivées pièce par pièce comme on assemble un puzzle: les verres de liqueur opaques... La fouille dans les poubelles... Les cris... Les douches à l'arrosoir... Les retraits de l'école... Etc.... »*

De surplus, le contact avec chaque témoin m'a fait ressentir leur émotion troublante: les voisins qui ne trouvaient jamais de preuves suffisantes; l'endoctrinement de Diane; les essais et les rejets des sœurs Viau, ainsi que la douleur parentale de ces pauvres gens qu'on avait si facilement tassés. Tout ceci, sans m'attarder sur la peine de la grand-mère aux forces épuisées. Toutes ces souffrances se sont greffées en moi, aussi sûrement que des métaux sur un aimant.

Oui, moi, la petite mère de famille, j'ai entendu et ressenti tout ça. Et Conrad voulait maintenant me faire taire! Je ne pouvais plus me taire! J'en savais trop pour ne pas agir.»

Mireille s'arrête un instant pour admirer un bouleau aux branches nues. En levant les yeux au ciel, elle adresse une prière d'action de grâces au Dieu Vivant, avec qui elle est en relation depuis son enfance. Puis, elle reprend sa marche en concentrant sa pensée sur le bruissement des feuilles mortes sous ses pas qui allège ses souvenirs.

Mireille gardait contact avec quelques signataires de la pétition. Ensemble, ils recherchaient la juste façon d'agir. Devant leur désir de faire avancer la cause et leur ignorance, elle décida d'aller chercher de l'information auprès d'un avocat. Puisqu'elle n'en connaissait aucun, elle a ouvert le bottin et s'est laissé guider par son intuition. Elle y lu «*Julien Godmer et associés*», suivi par huit lettres majuscules dont elle ne connaissait pas la signification. «*Il doit être bon celui-là!*» pensa-t-elle. Elle signala son numéro de téléphone.

Maitre Godmer l'écouta avec attention et cette cause humanitaire sembla tout de suite l'intéresser :

—C'est un cas très spécial, lui a-t-il exposé sans tarder, pour lequel il faudrait prévoir des milliers de dollars de frais... Laissez-moi y penser quelques instants, demanda-t-il. Hum... Il nous faudrait une preuve. Avez-vous une preuve?

Elle lui répondit avoir beaucoup de témoins.

—Ça ne sera peut-être pas suffisant, repris l'avocat qui continuait à réfléchir. Voilà ce que je vous suggère : c'est le genre d'affaire que vous devriez soumettre à l'émission de télévision «*Journalistes à l'écoute*», puisqu'ils ont des fonds pour faire avancer ce genre de dossier. Toutefois, je suis intéressé à vous aider. Apportez-moi ces témoignages écrits que vous me dites avoir, ainsi que la pétition, et je verrai ce que je peux faire.

Désirant calmer ses craintes ainsi que celles de son mari, Mireille s'informa :

— Conrad Charron m'a menacée. Croyez-vous qu'il pourrait me poursuivre en justice?

— Non, la rassura-t-il tout de suite. Parce que pour gagner une telle cause devant la Cour, il devrait prouver que vous avez commis une diffamation en racontant des mensonges sur eux. Y a-t-il eu des rencontres publiques où on vous aurait entendue parler en mal d'eux?

— Non. Les rencontres ont toutes eu lieu en privé et je mentionnais toujours que mon but n'était pas de leur faire du tort, mais d'aider Rita et Lucie.

— Suite aux menaces de M. Charron, craignez-vous pour votre sécurité physique? s'informa-t-il. Parce que dans ce cas, il faudrait demander la protection des policiers.

— Oh non! affirma Mireille avec conviction. Ils ne sont pas ainsi. Je n'ai aucune crainte en ce sens.

Suivant son conseil, elle communiqua dès le lendemain avec la responsable de l'émission télévisée. Mais cette dernière lui déclara ne prendre que des causes de fraudes.

Quelques jours plus tard, après s'être entretenu avec le directeur de l'établissement *Plein Soleil*, M^e Godmer vit surgir une possibilité : Marianne, par ses droits de proche parente, pourrait demander la tutelle de ses sœurs majeures.

Selon son désir, Mireille accompagna Marianne à ce rendez-vous avec le directeur de l'institution.

Monsieur Jackson les accueillit de façon très courtoise, tout en jetant un regard admiratif sur cette jolie jeune femme qui contrastait fortement avec les sœurs maigrichonnes qu'il connaissait. Posément, il porta à l'attention de Marianne toutes les informations nécessaires pour formuler une demande.

— C'est une démarche qui risque d'être longue, expliqua le gentil directeur, mais qui vaut la peine d'être tentée. Cela

vous permettrait un contact direct avec vos sœurs, tout en veillant sur leurs biens.

Cependant, Marianne ne donnera pas suite à cette rencontre, malgré les invitations répétées de Mireille à les entreprendre.

À cette période particulière, on cherchait une preuve, il fallait une preuve! Mireille demanda à un signataire, voisin des Charron, de photocopier discrètement ce qu'il pouvait voir d'incorrect. Celui-ci lui assura qu'il le ferait, sans jamais poser le geste.

Au fur et à mesure du temps et des événements, Mireille écrivait ses déductions logiques dans un deuxième cahier *Canada*, afin d'essayer de bâtir cette preuve. Ceci, entremêlées avec les nouveaux témoignages, ses émotions et même des prières.

Près du lac où ses pas alertes l'ont conduit, la femme de taille moyenne et encore mince, malgré ses nombreuses grossesses, s'assoit sur un rocher. L'eau très calme aujourd'hui, accueille les dernières outardes qui s'y abreuvent. Mireille prend une profonde respiration avant d'entreprendre de revivre en pensée ces jours si mouvementés.

C'était un vendredi, ce 19 novembre, où elle est allée remettre ses deux cahiers « *D'essais de preuves* » à M^e Godmer. L'homme bien bâti et à la voix grave, l'accueillit gentiment et l'invita à s'asseoir en tassant vivement une pile de dossiers empilés sur une chaise. Ne sachant plus où les mettre puisque son bureau était déjà surchargé, il les déposa par terre.

Mireille l'informa alors de ses nouvelles observations :

— Depuis que Denise m'a parlé de l'absence de lumière dans la maison des Charron lorsqu'ils s'absentent le soir, j'ai pu l'observer moi-même. Comme j'anime un groupe de jeunes en préparation aux sacrements, je passe régulièrement devant leur propriété vers 18 h 30. Il est donc aisé de remarquer que lorsque l'auto est partie, il n'y a aucune lumière sur

les étages. Un lundi soir, connaissant les heures de sortie du couple Charron, je me suis même attardée un peu à observer leur maison du chemin, pour finalement apercevoir une très faible lueur par la fenêtre de la cave. Un éclairage aussi faible qu'une chandelle, lui assura-t-elle.

Après l'avoir écouté, M^e Godmer pris la parole :

— Comme je vous l'ai déjà dit, certifia le brave homme, une telle cause trouve généralement son aboutissement par le travail d'une équipe de journalistes consciencieux. C'est très souvent en éveillant l'opinion publique à une telle situation, qu'on réussit à faire changer les choses. Aussi, j'ai pris l'initiative de contacter les journalistes d'une émission d'affaires sérieuses de Radio-Canada, « *Envol* ». Avec votre permission, madame Boyer, je leur fournirai copie par fax des témoignages que vous avez rédigés. Je leur donnerai aussi votre numéro de téléphone afin qu'ils puissent vous rejoindre.

Mireille accepta volontiers cette démarche pour la cause.

Le même jour, la journaliste, M^{me} France Dubé, la contacta. Elle avait déjà pris connaissance des témoignages et était intéressée par cette affaire. Le lendemain, elle lui demandait de rassembler les signataires de la pétition pour faire une entrevue. Cependant, son équipe souhaitait qu'elle garde le silence sur leur venue, afin de ne pas alerter les Charron qu'il désirait aussi rencontrer.

Quatre jours plus tard, ils arrivaient en région : la journaliste, le producteur, le caméraman et le spécialiste du son.

Tout à fait sereine, Mireille se rendit avec M^e Godmer au rendez-vous qu'ils leur avaient fixé pour déjeuner, au restaurant de l'hôtel où l'équipe était descendue. Tous assis autour d'une table ronde devant un bon café, ils discutèrent ensemble du reportage respectueux souhaité. Cela en tenant compte de toutes les personnes en cause. Mais une sérieuse difficulté survenait.

Un ennui mécanique de l'avion avait retardé leur arrivée la veille au soir. À cause de ça, l'entrevue qu'ils avaient prévue

faire à l'improviste avec les Charron, au local de l'Âge d'or, était tombée à l'eau. Et le problème était de taille, puisque le Club prenait congé pour la période des Fêtes, ayant donné leur dernière soirée hier.

En apprenant cela, M^e Godmer suggéra subitement:

—Que diriez-vous de ça, madame Boyer, si nous obtenions de la police un mandat de perquisition pour pénétrer chez les Charron? Nous pourrions ainsi obtenir la preuve que les filles sont bel et bien enfermées à la cave en leur absence.

—Si vous croyez pouvoir l'obtenir, lui répondit-elle naïvement en soulevant les épaules, je suis d'accord.

Sur le coup, le groupe décida de se rendre au poste de police. Là, Mireille suivit M^e Godmer qui demanda à rencontrer un policier. Ils sont reçus par l'agent Simard. L'avocat prit la parole, pendant que Mireille écoutait en observant comme une enfant impressionnée, ce lieu tout à fait inattendu et inconnu.

—Oui, ce serait probablement possible d'obtenir ce mandat, approuva immédiatement l'agent Simard. Nous avons déjà été alertés par le curé Lamontagne, leur apprit-il, et cette maison est déjà sous la surveillance du policier parrain de Saint-Joseph. Sauf que, il n'est pas ici en ce moment, car il travaillait de nuit cette semaine. Vous comprendrez qu'il faudrait d'abord que je m'entretienne avec lui.

—Évidemment, approuva immédiatement l'avocat. Mais... Croyez-vous pouvoir nous sortir ça assez rapidement? lui demanda-t-il.

—Oui. Je le rejoindrai en début d'après-midi et nous devrions pouvoir rencontrer le juge de paix aujourd'hui même pour obtenir le mandat. Jusqu'à maintenant, nous n'avions que des présomptions, ce qui ne nous permettait pas d'agir.

À ce moment-là, M^e Godmer se tourna vers Mireille pour lui demander à brûle pourpoint:

—Accepteriez-vous, madame Boyer, que nous leur remettions vos cahiers? Ça pourrait les aider à bâtir une preuve. Je les ai ici dans mon porte-document. Si vous êtes d'accord?

—Oh... Je ne sais pas! la prit-il au dépourvu. Est-ce que ça pourrait m'entraîner des problèmes?

—Non, la rassura tout de suite l'agent Simard. Dans un cas comme celui-ci, ce ne sont pas les citoyens qui porte plainte, mais les policiers qui, en établissant une preuve, la présente eux-mêmes devant le Tribunal.

Comme Mireille espérait de tout cœur le dénouement de cette cause, elle hésita à peine en pensant, un peu gênée, aux passages personnels qu'ils contenaient.

—Si ça peut aider, lanca-t-elle bonnement.

—Très bien, reprit l'agent en y jetant un coup d'œil. Nous étudierons ces documents et si vous revenez vers 16 h 30, j'aurai eu le temps de consulter le policier parrain et le juge de paix. Nous devrions pouvoir obtenir ce mandat aujourd'hui même, assura-t-il avec optimisme.

En les raccompagnant à la sortie, l'agent reçu un choc en apercevant l'équipe de tournage qui attendait dans l'entrée. M^e Godmer fit les présentations et la discussion s'engagea avec le producteur pendant que Mireille alla rejoindre la journaliste, M^{me} France Dubé, près de la porte.

Un peu plus tard, Yves Tétrault, le producteur, présenta sa demande :

—Pour les fins de notre émission, avec votre permission monsieur Simard, nous aimerions vous filmez ici avec Madame et M^e Godmer.

—Ah ben là... Je ne sais pas.... hésita l'agent pris par surprise. Je ne voudrais pas que vous nuisiez à nos procédures.

—Sûrement pas, affirma le producteur agité, notre travail en sera un de collaboration. Tiens, pour confirmer nos bonnes intentions, nous devons nous rendre filmer, ce soir, une réunion que M^{me} Boyer a organisé pour rencontrer les signataires

d'une pétition. Nous pourrions même vous remettre cet enregistrement, comme garantie que nous ne nuirons pas à la démarche policière.

— Ah!... C'est bien, se ravisa l'agent qui s'excitait tout à coup devant l'équipe qui l'entourait. Cependant, notre intervention devrait se faire assez rapidement après avoir étudiée le dossier. Quand vous reviendrez cet après-midi, le procureur de la Couronne pourrait aussi être présent.

Subitement énervé par cette affaire, ce dernier se tourna vers Mireille.

— Madame... Boyer, c'est bien ça?

— Oui, dit-elle en le signifiant en même temps d'un signe de tête.

— Comme je vous l'ai déjà expliqué, n'ayez crainte. Dans un cas comme celui-ci, ce ne sont pas les citoyens qui portent plainte, répéta-t-il, ce sont les policiers qui présentent ce genre de cause devant le Tribunal.

— Merci de me le redire, répondit-elle rassurée, avant de se placer entre lui et M^e Godmer pour la prise de vue.

Le caméraman les filma à l'entrée et devant le poste de police. Tous trois intimidés par la caméra, ils rigolaient un peu : M^e Godmer se demandait de quoi il avait l'air de profil, pendant que le policier rajustait sa cravate et vérifiait sa coiffure.

Mireille accompagna ensuite l'équipe à leur hôtel pendant que l'avocat retournait à son travail. Devant un café chaud, ils discutèrent de la stratégie pour la réunion du soir. Au début, M. Tétrault prévoyait filmer toute la rencontre, puis il hésitait de peur que des fuites alarment les Charron. Il ne voulait pas manquer ce reportage, ni nuire aux policiers. Surexcité, il appella ses supérieurs, demandant à l'animateur-vedette de l'émission, Serge Delarive, de se tenir prêt pour venir dès ce soir. Il commanda une équipe de caméramans et de preneurs de son puits, déclara-t-il, dépendant de la rencontre avec les policiers cet après-midi, tout pourrait se faire le soir même.

Dans son excitation, il décrivit même à Mireille que le chef de police arriverait chez les Charron avec cinq ou six policiers dans des voitures fantômes, incluant deux femmes policières qui conduiraient Rita et Lucie en sécurité.

Mireille se sentit tout à coup submergée par ses renseignements et ces événements sur lesquels elle n'avait plus de contrôle. « *Tout va beaucoup trop vite pour moi!* pensa-t-elle très préoccupée. *J'ai la folle impression de me retrouver coincée dans un manège de montagne russe qui file à toute vitesse!* »

Pour finir de l'énervier, monsieur Tétrault lui proposa d'annuler la réunion des signataires, afin de laisser toute la place aux policiers.

—Non, riposta-t-elle immédiatement, je ne suis pas d'accord. Ces gens-là m'ont fait confiance et plusieurs d'entre eux ne savent rien de ce qui a été fait jusqu'ici, puisque nous ne nous sommes encore jamais réunis. J'ai préparé cette rencontre hier soir et je tiens à les informer. En plus, s'ils apprennent par d'autres que la police est maintenant là-dedans et que Radio-Canada est ici, sans savoir ce qui a été tenté auprès des Charron, c'est sur moi que ça va rebondir. Je vis avec ces gens, et je veux les respecter. M^e Godmer m'a dit tout à l'heure qu'il aimerait assister à cette réunion. Aussi, pourrait-il être la surprise que je leur ai annoncée en leur téléphonant hier soir. J'ai fait tous ces appels moi-même, afin que l'identité des signataires ne soit pas révélée aux autres. Ils se verront ce soir. J'ai besoin d'eux. C'est devenu une affaire trop grosse pour moi. J'aurais même dû les réunir avant, mais là, c'est devenu absolument nécessaire. Je ne peux même pas assumer les frais de l'avocat.

Devant sa détermination, Yves Tétrault l'approuva en lui assurant qu'ils étaient des professionnels et qu'ils faisaient des reportages professionnels.

Quand, vers midi, Mireille retourna chez elle, elle eu la douce impression de se retrouver dans une oasis. Elle ne

voulait pas penser à ce qui s'en venait. Elle imaginait la réaction de Simone et Conrad devant un tel assaut, et ses émotions étaient partagées. Pour se calmer, elle s'attacha à la pensée que bientôt Rita et Lucie retrouveraient leurs parents et connaîtraient la liberté.

Tout en s'affairant à la préparation du souper pour sa famille, elle réfléchissait. Devant la déception de la journaliste, qui ne pouvait plus rencontrer ouvertement les signataires comme convenu, il lui vient une idée. Elle la rejoignit sur son cellulaire :

— Madame Dubé, lui proposa-elle soucieuse de leur intérêt, si vous voulez savoir ce qui se passera à la rencontre de ce soir, je pourrais l'enregistrer pour vous sur une bande audio. Ainsi, vous pourriez constater la bonne volonté de ces gens-là. Qu'en pensez-vous?

— Je ne sais pas si ce serait possible, répondit gentiment celle-ci, laissez-moi en discuter avec mon équipe et je vous reviens.

Quelques minutes plus tard, Yves Tétrault était au bout du fil :

— C'est une excellente idée que vous avez eue là, madame Boyer. À quel étage se tiendra votre réunion?

— Au sous-sol.

— Y a-t-il une fenêtre?

— Oui.

— Parce que nous avons besoin d'images, vous comprenez? Pour la télévision, ce n'est pas le son qui importe le plus, mais l'image. Pourriez-vous m'indiquer où se trouve ce local et m'y rejoindre dans dix minutes?

— Oui..., mais..., la surprit-elle par cette précipitation. Donnez-moi au moins quinze minutes que je puisse terminer ce que j'ai commencé.

Ce fut la course folle pour finaliser la préparation du macaroni à la viande pour le souper de sa famille. Puis, elle se

précipita à la salle de bain pour se coiffer en vitesse. Revenue dans la cuisine, elle écrivit un mot pour Rémi et les enfants, puis se rendit au garage pour monter dans son auto. Enfin, elle arriva au local du village, une couple de minutes avant l'équipe, et les attendit dans son auto. À ce moment-là, elle vit Simone qui sortait de la salle communautaire. En l'apercevant, ses yeux, comme des flèches empoisonnées, l'ont foudroyée. Elle se sentit instantanément aussi coupable qu'un traître. Très droite et froide, la femme corpulente lui tourna le dos pour retourner chez-elle.

Aussitôt sur place, le producteur examina les lieux l'air satisfait.

—C'est parfait, Madame. Ce soir, si vous le permettez, nous vous installerons un petit microphone et nous pourrons ainsi filmer par cette fenêtre.

—Oh... Je n'avais pas vu ça de cette façon! s'exclama Mireille prise de court. Je ne sais pas si les personnes présentes seront d'accord. Non, décida-t-elle paniquée, je ne peux pas faire ça.

—Ne vous inquiétez pas, reprit calmement madame Dubé, aucun d'eux ne sera exposé en public sans son consentement. Si cet enregistrement se révélait utile pour les fins de notre reportage, ils seront tous contactés. Chacun devra nous accorder sa permission avant la diffusion.

—Vous me l'assurez?

—Certainement, affirma la journaliste.

—Oui, c'est vrai, renchérit monsieur Tétrault.

—Dans ce cas, je suis d'accord.

—Donc, en arrivant ce soir, stationnez votre auto ici, afin de nous réserver cet emplacement pour la caméra. Dépêchons-nous maintenant, c'est l'heure du rendez-vous avec les policiers. Voulez-vous monter avec nous, demanda-t-il gentiment?

—Non, merci. Je vais prendre mon auto, lui répondit-elle en souhaitant retrouver un peu de tranquillité.

Vers 16 h 30, ils se rejoignirent au poste de police, où M^e Godmer les attendait déjà. Dès leur entrée, l'agent Simard invita l'avocat à le suivre, pendant que les autres attendaient dans le vestibule. Quelques minutes plus tard, on vint la chercher. Mireille était très fatiguée par les énervements de cette journée. La lumière blanche des fluorescents l'aveuglait. Elle avait la sensation d'être plongée dans un rêve flou. Elle écouta péniblement l'agent Simard lui présenter un policier qui désirait la questionner.

— Je suis l'agent René Tessier de la brigade criminelle, lui exposa celui-ci. Nous prenons les choses en main pour faire enquête.

— Pour quelle raison? le questionna-t-elle innocemment.

— Parce qu'il s'agit d'un crime contre la personne et que c'est à nous d'enquêter, répondit-il froidement. Nous ne pourrions procéder à une perquisition qu'après avoir formé une preuve. Acceptez-vous de faire une déposition?

M^e Godmer la rejoignit à ce moment-là pour lui expliquer à peu près la même chose. Sur son conseil, elle accepta ce nouvel imprévu.

L'agent Tessier la conduisit dans une grande salle où il l'invita à s'asseoir. Elle remarqua qu'il avait ses cahiers *Canada...* Sans être ni désagréable, ni sympathique, il expliqua de sa voix rude que ce n'était pas lui qui avait lus les cahiers. Une autre personne en avait tiré les grandes lignes et souligné les témoignages importants. Par la suite, il entendrait chaque témoin pour recueillir leur déposition.

— Ce sera long? demanda-t-elle pour se ramener à la réalité.

— Non. Ça devrait se faire durant la semaine prochaine.

Elle commença donc à faire sa déposition. C'était long! L'agent devait écrire fidèlement chaque mot à la main. Il regardait souvent sa montre puis, il l'interrompait pour faire quelques appels téléphoniques. Entraîneur d'une équipe de hockey mineur, il devait se trouver un remplaçant, puisqu'il

était retenu par ce dossier. La difficulté qu'il éprouvait à trouver cette personne le rendait maussade. Il revenait, relisait, écrivait à nouveau, puis retournait faire un autre appel. Mireille s'impatientait aussi en voyant l'heure passée. Elle pensait à ses enfants, ainsi qu'à cette rencontre qu'elle avait convoquée pour 19 h 30. Elle coupa court à cette déposition afin d'en finir au plus vite. Enfin, il lui demanda de la relire et d'apposer sa signature au bas de chaque page. Il était 18 h 25 lorsqu'il la conduisit vers un autre bureau où M^e Godmer et l'agent Simard attendaient l'équipe journalistique qui étaient partie souper.

Mireille en profita pour téléphoner à Rémi :

— Je ne peux pas te donner de détails pour l'instant, l'informa-t-elle en confiance. Je suis au poste de police et je serai en retard pour la réunion. Peux-tu me préparer un sandwich et aller ouvrir la salle pour accueillir les signataires? Si tu voulais aussi leur faire du café pour les aider à patienter. J'arrive aussitôt que je peux.

— O.K. Je vais faire ça pour toi, répondit-il bonnement. Mais est-ce que ça va?

— Oui, oui, ne t'inquiète pas. Je t'expliquerai. Les enfants ont-ils mangé?

— Oui. Tout va bien ici.

— Alors, on se voit tout à l'heure.

Elle retourna vers M^e Godmer pour l'informer des nouveaux arrangements de l'après-midi.

— Puisque je ne peux plus dévoiler la présence de l'équipe d'*Envol* à la rencontre ce soir, accepteriez-vous d'être la surprise en venant apporter quelques informations. Néanmoins, votre présence ne serait utile que vers 20 h 30, car j'ai prévu débiter par des explications sur ce qui a été fait jusqu'ici, ce dont vous êtes déjà au courant.

— C'est très bien, répondit le brave homme. J'aurai ainsi le temps de souper. Vous pouvez compter sur moi.

À 18 h 40, les journalistes revenaient. Pendant que M^{me} Dubé faisait une entrevue avec l'agent Tessier, Mireille s'approcha du producteur qui désirait la filmer avec l'enquêteur :

— Je suis désolée mais je dois quitter, lui expliqua-t-elle. On m'attend.

— Très bien, l'approuva-t-il. Allez-y, Madame, mais donnez-moi votre adresse pour qu'on puisse vous y rejoindre.

En arrivant chez-elle, ses adolescents l'inondèrent sous leurs questions et sur les activités de leur journée. Distraite par sa fatigue, elle les écoutait difficilement tout en avalant son sandwich. Puis, la femme se rafraîchît et changea de vêtements. Enfin, elle récupéra sa marche à suivre préparée la veille.

Le spécialiste du son arriva chez-elle et lui installa un micro en faisant ses recommandations :

— Surtout, n'oubliez pas de lever le store pour que nous ayons des images.

Habituellement ponctuelle, Mireille arriva à la salle réservée en s'excusant auprès des personnes présentes. Rapide, elle prit place devant une table pour faire face aux participants et sortit son ordre du jour. Ensuite, elle demanda à Julien, assis à coté du mur, d'ouvrir la fenêtre afin d'aérer le local.

— Veux-tu aussi lever le store pour que le vent ne le rende pas trop bruyant, trouva-t-elle pour raisonner sa demande.

Avec aisance, parmi ces gens qu'elle affectionnait, Mireille exposa à la vingtaine de personnes présentes, les démarches qui avaient été faites, sans mentionner les journalistes ni les policiers. Attentifs et intéressés, ils interrogeaient et commentaient. Ne voulant pas que cela s'arrête là, ils demandèrent que les médias soient invités. Tous étaient unanimes : on avait assez toléré cette situation. Les filles Viau avait droit à la liberté, et pour cela elles devaient quitter cette famille.

—Nous travaillons fort en ce sens, les informa l’avocat qui venait d’arriver, et je vous demande de nous faire confiance. Faites-vous confiance à Mireille? demanda-t-il sympathique.

Semblable à un cri de ralliement, un « oui » s’éleva de part et d’autre de la salle. Cette confiance la toucha profondément. En ce jour si exigeant, la bénévole l’accueillit comme une assoiffée.

Un des participants prit ensuite la parole pour s’informer des honoraires de l’avocat.

—Je le fais gratuitement, répondit aussitôt M^e Godmer. Ce n’est pas un cas ordinaire. J’ai milité quelques années auprès des droits de la personne, et cette cause me tient à cœur autant qu’à vous. Voilà pourquoi je vous dis de ne pas vous inquiéter des honoraires, car il n’y en aura pas.

Un murmure d’admiration et des remerciements fusèrent dans l’assemblée. Quelle surprise! Quel cadeau! Et quel soulagement pour Mireille!

La réunion se termina vers 22 heures. Avec sa bonhomie habituelle, Rémi remit le local en ordre, pendant que M^e Godmer et Mireille rejoignaient les journalistes qui s’étaient discrètement éloignés du bâtiment. Ceux-ci étaient contents d’avoir pris connaissance de la volonté d’action pour ces jeunes filles, ainsi que pour la demande de médiatiser cette affaire.

Après cette petite jasette, Mireille les invita chez elle pour l’entrevue qu’ils avaient reportée.

Avant de la quitter, vers 22 h 45, Yves Tétrault l’informa du retour de l’équipe dans une semaine. Il s’était entendu avec les policiers, pour être présents lors de l’intervention prévue pour le mardi suivant.

Maintenant seule avec Rémi, Mireille lui raconta cette épuisante journée, tout en lui annonçant que les policiers entamaient une enquête criminelle.

—Une enquête criminelle? s'écria-t-il ébranlé par cet aveu. Ouf! Tu n'es pas sérieuse?

—C'est ce que l'agent Simard m'a dit. Il m'a affirmé que les policiers porteraient eux-mêmes cette affaire devant le Tribunal.

—Ah oui? s'étonna un peu Rémi, incertain.

—Oui... Et ils ont mes cahiers... Je regrette d'avoir accepté de leur donner... J'aurais dû au moins en trier le contenu. En plus, j'ai fait une déposition.

—Est-ce que c'était prévu, ça? Tu ne m'en avais pas parlé?

—Ben non! Ça s'est fait si vite que j'en suis toute étourdie. Quelle journée! soupira-t-elle en passant la main sur son front.

—Eh bien! ajouta-t-il à peine rassurée. J'espère qu'ils savent ce qu'ils font!

Devant sa réaction, Mireille frissonna.

Le cri des outardes qui atterrissent sur le lac la ramène à la réalité de ce dimanche après-midi. C'est le temps d'y aller, pense Mireille remuée par tous ces souvenirs. Elle se lève et s'étire en admirant la beauté qui l'entoure aujourd'hui. La contemplative observe avec ravissement le paysage et savoure ces quelques instants. Puis, rassérénée, elle se met en marche pour rentrer à la maison.

PAGAILLE MÉDIATIQUE

Pour tromper son impatience devant les nouveaux événements qui surviennent, Léo Viau s'affaire à insérer une cassette dans le magnétoscope pendant que Ginette, installée dans sa berceuse, s'agite un peu.

—Place-la où on voué les enfants, lui dit-elle.

—Oui, oui, je la fais avancer là. Bon, c'est à peu près icitte, j'pense.

—C'est ça, v'là Simon avec Marianne. As-tu vu comme y rient ces deux-là? Y se sont ben entendus quand on est allés le voir à Winnipeg.

—Oh oui! C'était tout un cadeau qu'y nous ont faite là, Marianne pis Jean-François. Plus qu'un gendre celui-là!

—Ouais! Nous emmener avec eux-autres en voyage, y en a pas ben d'autres qui auraient faite ça. Y sont fins.

—Tu peux le dire! Pis Simon était si content, t'en souviens-tu? Regarde-moé ce beau grand gars, y me dépasse d'une tête. En plus, y gagne ben sa vie comme mécanicien.

—Un vrai Monsieur! reprend fièrement Ginette, mais Marianne aussi est une belle femme.

—Ah oui! Et dire qu'a l'a eu deux enfants depuis ce temps-là, c'est presque pas croyable!

—Tiens! continue Ginette, ça, c'est quand on est allé voir Louise avec ses marmots à Montréal.

—Ouais, est contente quand on peut y aller. On est toujours reçu comme des rois. R'garde ben ça, continue-t-il en s'esclaffant, c'est quand y sont venus à Noël. As-tu vu comme

a s'amusement Louise, pis Marianne. Y sont vraiment comiques à voir!

—Oh oui, sourit Ginette, qui ne se lasse pas de regarder cette précieuse cassette. C'est quand même de valeur que t'as pas filmé Lise quand est venue.

—La prochaine fois j'oublierai pas, tu peux être sûre. Mais on s'attendait pas à la revoir, celle-là. A nous est arrivée comme un cheveu su a soupe, au mois d'août.

—Oui, moé je pensais jamais vivre ça quand j'ai signé les papiers pour l'adoption. Le bon Dieu est bon d'avoir permis qu'à vienne icitte.

—En plus, est instruite pis distinguée, pis a eu des bons parents adoptifs, parce qu'a l'air de les aimer.

—Oui, c'est de valeur que ça soie pas pareil pour Rita pis Lucie, mais avec M^{me} Boyer, on a une chance pour qu'y aye une plus belle vie.

—En tout cas on va faire notre part, ça c'est sûr.

—Ouais... Mais ça sera pas facile. Moé, juste à y penser, chu gênée. La télévision de Radio-Canada qui s'en vient icitte! C'est pas rien!

—Fais-toé z'en pas Ginette. C'est du monde pareil comme nus-autres. Tiens, justement les v'là, remarque-t-il en regardant par la fenêtre, pis M^{me} Boyer est avec eux-autres, comme a nous l'avait dit.

—Ouf! soupire Ginette. Une chance qu'est là!

Dès leur entrée dans la pauvre petite maison, l'équipe d'*Envol*, suggère de faire l'entrevue à l'extérieur, mais Léo s'y oppose fermement:

—Non, on n'ira pas se faire geler dehors. Icitte, c'est che-nous, pis c'est une maison comme une autre. Installez-vous, pis faites comme che-vous.

Comme celui-ci a étalé ses œuvres de bricoleur sur la table, il invite les visiteurs à les regarder pendant que Ginette, plus

bavarde que jamais, avoue écrire des poèmes qu'elle montre à l'animateur-vedette, Serge Delarive.

Des photos jaunies de six enfants, sous lesquelles elle a inscrit ses pensées, trônent sur la couverture d'un vieux car-table, pour témoigner de son attachement maternel. Un poème, qu'elle a écrit la veille pour tromper son attente, est aussi remis discrètement aux visiteurs.

Maintenant, assis l'un près de l'autre, ils sont prêts pour l'entrevue.

La tête baissée en présence de la caméra qui la paralyse, Ginette supplie son mari du regard afin qu'il réponde à sa place aux questions que l'animateur lui adresse :

—Madame Viau, pourquoi n'avez-vous pas visité vos filles depuis quatorze ans?

Ginette garde la tête baissée, incapable de répondre.

—Madame Viau, je vous ai posé une question, continue Serge Delarive. Dites-moi pourquoi vous n'êtes pas allée visiter Rita et Lucie, alors qu'elles demeurent à quelques kilomètres d'ici?

Devant son insistance sur ce sujet, Luc, nerveux et bégayant, vient au secours de sa femme. Ne voulant pas mentionner l'interdit auquel on l'a condamné, il s'effondre :

—Y nous ont reniés, réussit-il à dire à travers des sanglots qu'il ne peut retenir. Y l'ont dit à Marianne « Asteure, on n'est pu des Viau, on est des Charron. » Y ont renié mon nom!

Appuyé sur le bord de la table, la tête entre les bras, il pleure à chaudes larmes pendant que Ginette lui pose doucement la main sur l'épaule, en chuchotant :

—Ça va aller Luc, ça va aller.

Comme Ginette doit prendre la relève de l'entrevue et qu'elle est trop timide pour répondre à la moindre question devant cette caméra, elle accepte, sous les encouragements de Mireille, d'y lire son poème composé la veille :

L'ADOPTION

*Pourquoi veux-tu de moi? Que je sois un chien?...un chat?
Pourquoi veux-tu de moi? Tu sais que je ne suis pas un
jouet ni un objet*

*Moi aussi, j'ai des sentiments, des désirs, des besoins, des
opinions, des exigences*

*Avant de m'adopter, demande pourquoi tu veux vraiment
de moi?*

*Comme toi, si j'ai froid, ai-je un abri? Si j'ai faim, ai-je à
manger?*

*Si j'ai soif, ai-je à boire? Si je suis malade, ai-je des soins?
Et en plus, si je suis mal élevé, sais-tu m'éduquer sans
brutalité?*

Si ma chaine est trop courte, sais-tu l'allonger?

*Avant de m'adopter, demande-toi, pourquoi tu veux vrai-
ment de moi?*

*Je ne suis pas tout à fait de ton image. Je ne suis pas plus
bête que toi.*

*Alors, dis-moi, pourquoi veux-tu vraiment de moi?
G.D.*

En terminant cette lecture, Ginette pousse un grand soupir de soulagement.

—C'tait pas facile. Ouf! C'tait pas facile, répète-t-elle.

—Vous avez bien fait ça, la félicite Mireille, aussitôt suivi par les membres de l'équipe. Alors Ginette s'enhardit en voyant le preneur de son et le caméraman qui rangent leurs outils de travail:

—Voulez-vous prendre un café pis des p'tits gâteaux, offre-t-elle aux visiteurs. J'ai z'ai faites hier au soir.

—Nous vous remercions pour l'invitation madame Viau, refuse poliment madame Dubé, mais nous devons nous rendre immédiatement chez Marianne qui nous attend.



Depuis que les journalistes sont de retour en région, une semaine après la rencontre avec les policiers, la vie de Mireille connaît une incroyable frénésie.

Dès leur arrivée, lundi soir à 20 heures, elle les a accueillis chez elle pour une entrevue plus élaborée avec Serge Delarive. Bien que mal à l'aise devant tout genre de caméra, elle a néanmoins accepté, pour la cause. Devant sa gêne, M^{me} Dubé l'a rassurée, en lui disant que sur quarante minutes de tournage, il arrive qu'on n'en retienne que deux.

Puis, elle les a accompagnés chez les parents Viau ainsi que chez Marianne qui le lui avait demandé. Aujourd'hui, elle a décliné leur invitation chez d'autres personnes à interviewer parce que la mère a son travail à faire à la maison.

Malgré cela, depuis le matin, le producteur, Yves Tétrault, vif et excité par ce reportage, l'appelle constamment sur son cellulaire pour tout et pour rien. Ceci, en surplus des nombreuses personnes qu'ils alertent, afin de les avoir en entrevue et qui ont besoin d'être rassurées. Très occupée par ses tâches familiales, Mireille est une fois de plus dérangée par la sonnerie du téléphone :

—Madame Boyer, ici l'agent Claude Turgeon, se nomme-t-il sur un ton d'impatience. Là, je vous appelle pour vous prévenir que l'équipe d'*Envol* est mieux de se calmer, parce qu'y nous empêchent de faire notre travail. J'ai su qu'y ont prévu faire une entrevue chez les Charron ce soir, pis y ont pas d'affaire là, continue-t-il sans s'essouffler. C'est notre ouvrage, pis ça peut nuire à notre enquête. C'est nous qui menons cette étude. Tout ce qu'y veulent eux-autres, ce sont des images. Alors, qu'y attendent pour passer après nous autres. Des affaires comme y ont faites hier soir là ; envoyer Marianne Viau chez les Charron avec un micro, y'ont pas le droit de faire ça. Même nous, on peut pas.

—Un instant, Monsieur, le coupe poliment Mireille. Premièrement, je n'étais pas avec eux à ce moment-là.

Deuxièmement, je ne suis pas responsable de ces journalistes, ni de leur façon de faire. Je vous prierais donc de communiquer directement avec eux, si vous avez des choses à leur reprocher.

— Ben là madame Boyer, monte-t-il sur ses grands chevaux, je vous préviens que si les journalistes nuisent à notre enquête pis qu'on peut pas faire de preuve, on peut se retourner contre le comité de citoyens de Saint-Joseph pis les poursuivre parce qu'y ont fait venir les médias, en même temps qu'y nous ont demandé d'entreprendre des procédures.

— Pardon??? Pouvez-vous me répéter ça, s'il vous plaît? Vous dites que vous pourriez nous poursuivre? Pour quoi au juste?

— Ben..., se radoucit-il un peu, c'est parce que nous, on a une enquête à mener. Nous avons eu un mandat pour obtenir les dossiers des filles Viau de *Plein Soleil*. On a cinq à six caisses de documents à étudier, pis on sera pas prêt à agir avant mercredi prochain. S'ils passent avant nous avec leur caméra, ils risquent de faire disparaître des preuves, si les Charron se doutent de quelque chose.

— Je comprends votre point de vue, répond Mireille, mais j'ai de bonnes raisons de croire qu'ils en sont déjà informés.

— Vous croyez?

— Oui. Ce matin on m'a appris qu'un agent s'était présenté au sous-sol de l'église pour rencontrer un témoin. Cette dame s'affairait avec plusieurs autres à préparer des pâtisseries pour une vente d'avant les Fêtes. Simone Charron y était aussi. Cela a créé un grand malaise et Simone est partie sur-le-champ. Nous sommes dans une petite paroisse et il y a des policiers partout. Cette enquête est loin d'être discrète, Monsieur.

— Vous pensez? dit-il d'un ton désappointé. Ben nous autres, se reprend-il à l'instant, on a une étude à faire, pis on a besoin de temps si on veut pas manquer notre coup comme

les fois d'avant. Je voulais vous prévenir, puisque c'est vous qui avez porté plainte. S'ils nous nuisent, tout peut s'arrêter là. Savez-vous ça, Madame?

— Je ne crois pas qu'ils veuillent vous nuire, Monsieur, essaie-t-elle patiemment de le calmer. Ce sont de bonnes gens. Laissez-moi le temps de leur parler et je vous reviens.

Sur ce, ils s'entendent sur une heure de rappel.

« *Pauvre homme!* » songe Mireille en raccrochant. « *Il semble vraiment à bout de nerfs! Mais que m'a-t-il dit au juste?* » réfléchit-elle en replaçant ses cheveux du bout des doigts. « *Qu'ils pouvaient me poursuivre... Que c'est moi qui ai porté plainte... Eh bien, il doit vraiment être très fatigué, parce que je n'ai jamais demandé une telle affaire. Moi, je voulais juste qu'ils aillent vérifier si les filles étaient enfermées à la cave, ce qu'une entrée à l'improviste aurait pu prouver. Maintenant, avec tout le branle-bas qu'ils sont en train de faire, c'est certain que les preuves sont effacées. Cinq à six caisses de documents à étudier... Qu'est-ce que c'est que ça? Enfin, je n'y peux rien!* » soupire la bénévole dans un grand état d'incompréhension.

« *De toute évidence,* » continue-t-elle sa réflexion, « *cette enquête ne donnera rien de bon. Il y a beaucoup trop d'effervescence. J'ai l'intuition que si les journalistes veulent interviewer Simone et Conrad, ils devraient le faire le plus tôt possible. Loin de nuire au travail des policiers, cette entrevue camouflerait peut-être un peu leur intervention. En plus, l'habileté des gens de la presse pourrait aider à former cette preuve dont la police a besoin. Je vais consulter M^e Godmer,* » décide l'intéressée, « *et m'informer aussi au sujet des menaces de ce policier.* »

Mireille se prend un verre d'eau qu'elle boit d'un trait, avant de reprendre l'appareil téléphonique. Dès que l'avocat est au récepteur, elle lui raconte son dernier appel et lui explique son intuition :

—C'est certain que les journalistes ne doivent pas entraver le travail des policiers, certifie M^e Godmer après l'avoir écoutée. Pour ma part, à première vue, je suis réticent à ce qu'ils fassent une entrevue chez les Charron avant que les policiers ne soient passés, mais laissez-moi y réfléchir. À quelle heure devez-vous le rappeler?

—Vers 15 h 30.

—Alors, donnons-nous jusque là. Est-ce que ça vous va?

—C'est très bien.

—Et ne vous en faites pas pour ce qu'il vous a dit. Il a juste tenté de vous intimider. Je suis tout à fait d'accord avec vous; il doit être fatigué, la fait-il ainsi sourire.

Comme M. Tétrault l'appelle encore une fois, Mireille l'informe du coup de téléphone du policier. Tout de suite emporté, celui-ci désire régler directement cette affaire avec l'agent. Pour le calmer, elle lui conseille de consulter d'abord l'avocat.

À l'heure prévue, elle reprend contact avec M^e Godmer, pour apprendre que les arrangements sont déjà pris : les policiers passeront en premier.

—Oh non! réplique Mireille, fort déçue. Vous n'avez pas fait ça! On devait y réfléchir ensemble.

M^e Godmer s'excuse de sa trop vive décision, et lui passe Yves Tétrault qui se trouve présentement à son bureau. Même si elle essaie de faire valoir son point de vue, celui-ci réplique ardemment :

—J'ai donné ma parole à l'enquêteur principal, qu'ils ont fait venir de Montréal pour diriger cette opération policière, madame Boyer. Je ne reviendrai pas sur ma parole, lui explique-t-il pour couper court à son argumentation. Nous ferons quand même cette entrevue, mais après eux.

—Non, il sera trop tard! lui affirme Mireille dépitée.

—Je suis désolé Madame. Mais soyez confiante, nous avons bien des tours dans notre sac et nous travaillons pour vous. Vous le savez, n'est-ce pas?

— Ouais, répond-t-elle sans aucune conviction. Cette entrevue aurait pu être précieuse...

— Nous la ferons, croyez-moi. Vous pouvez compter là-dessus.

— Non, lui répète-t-elle très contrariée. Il sera trop tard.

— Je vous repasse M^e Godmer, il a quelque chose à vous dire.

— Vous êtes déçue, Madame? Ne vous en faites pas. On a cru que c'était ce qu'il y avait de mieux à faire, et je ne vous abandonne pas, continue-t-il gentiment. J'ai déjà pris contact avec la Commission des droits de la personne. J'ai trouvé deux petites clauses de la Charte qui pourraient s'appliquer dans un cas comme celui-ci. Ils devraient vous appeler bientôt.

Le téléphone est à peine raccroché que la sonnerie de la porte d'entrée résonne.

Mireille s'y dirige pour accueillir Louis, un signataire de la pétition, qui en a plein le dos :

— Que penses-tu d'une pareille affaire? s'exclame Louis en entrant dans la maison. Écoute ben ça. Moi, j'en reviens pas! Ce matin, un collègue de travail, et je travaille dans une grosse boîte moi là, m'annonce que les policiers mènent enquête à Saint-Joseph sur les filles Viau. Il me raconte toute l'histoire, pendant que je fais l'innocent. C'est sa belle-sœur policière qui lui a rapporté ça. J'en croyais pas mes oreilles! Une enquête, il me semble que c'est supposé se faire discrètement! Pis là, c'est la police elle-même qui répand ça à de purs inconnus! Peux-tu seulement imaginer que les Charron puissent ne pas être au courant? Eux qui savent toujours tout, avant tout le monde.

Peu habituée à gérer de tels problèmes, le vase déborde après cette infernale journée. Devant Louis, la petite mère de famille laisse sortir le trop-plein :

— Ça n'a plus aucun bon sens! l'approuve Mireille poussée à bout. On m'a dit qu'hier, un policier s'est présenté au sous-sol

de l'église pour recueillir un témoignage, sous les yeux en forme de fusils de Simone. C'est une vraie risée! En plus, certains policiers qui circulent de maison en maison pour recevoir les dépositions disent « *Aujourd'hui, c'est nous qui passons et demain ce sont les journalistes d'Envol qui viendront vous filmer.* » Imagine l'affolement! Je ne sais plus quoi faire avec ça. Mon téléphone ne déroutait pas. J'essaie bien de calmer tout le monde, mais ce n'est pas évident. Une pareille mascarade dans une si petite communauté! Ça n'a aucune classe! Le mélange policiers/journalistes a un effet explosif, sûrement pas recommandable. Ils sont en train d'effrayer les témoins.

L'un et l'autre continue de déverser son indignation encore quelques minutes, jusqu'à ce que le téléphone sonne. Louis s'empresse de la quitter à ce moment-là.

Dès le lendemain matin, Mireille rejoint l'agent Tessier pour lui rapporter les exagérations de ses policiers.

—De toute façon, se défend-t-il d'humeur bougonne, à l'heure qu'il est, les Charron sont probablement au courant et les preuves, détruites.

—Probablement, de soutenir Mireille excédée. Mais écoutez-moi bien, Monsieur, si cette enquête échoue, ce ne sera pas la faute des citoyens. Et avant qu'il n'y ait davantage de dégâts, je vous prierais de parler à vos hommes.



Quelques jours plus tard, par téléphone, Maria Ducelle, du comité des plaintes aux Droits de la personne, explique à Mireille les articles 48 et 71 de la Charte sur lesquels elle pourrait s'appuyer. L'article 48 se lit comme suit « *Toute personne âgée ou toute personne handicapée a droit d'être protégée contre toute forme d'exploitation. Telle personne a aussi droit à la protection et à la sécurité que doivent lui apporter*

sa famille ou les personnes qui en tiennent lieu. » Quant à l'article 71, continue M^{me} Ducelle, il permet à une personne ou à un groupe, de dénoncer les cas d'abus de personnes adultes, qui sont incapables pour une raison ou une autre, de le faire par elles-mêmes.

Très attentive, Mireille prend toutes les informations qu'elle juge pertinentes en répondant aussi aux questions qui lui sont posées.

M^{me} Ducelle l'informe que dans un cas comme celui qui lui a été décrit par M^e Godmer, la Commission pourrait procéder à une enquête qui serait différente de celle des policiers. Ceux-ci doivent prouver la culpabilité des Charron, alors que celle-là servirait à défendre les droits et libertés des dames Viau.

—Comprenez, madame Ducelle, que je sois un peu craintive à l'idée d'entreprendre une autre enquête, lui confie Mireille. Je suis bénévole dans cette affaire et je ne voudrais pas me retrouver dans le trouble. Pouvez-vous me dire les risques que j'encours?

—Aucun Madame, la rassure-t-elle immédiatement, puisque je vous dis que c'est la Commission qui procédera de sa propre initiative, si elle le juge à propos évidemment. Vous, vous ne faites que votre devoir de citoyenne en dénonçant une situation que vous jugez inquiétante. Acceptez-vous d'être la personne-ressource à contacter dans ce dossier?

—Oui, j'accepte de suivre ce dossier et de recevoir la documentation.

—Cependant, ajoute Maria Ducelle, je ne pourrai pas commencer cette enquête tout de suite. Nous devons attendre que le comité se réunisse dans trois semaines, avant de pouvoir leur soumettre la plainte officielle. De plus, je suis seule pour ces causes spécifiques au bureau régional et je travaille à temps partiel. Toutefois, cette cause m'interpelle et j'y verrais une priorité. Je communiquerai personnellement avec l'agent

Tessier pour recueillir plus d'informations. En terminant, aimeriez-vous que je vous fasse parvenir une copie de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec.

—Cela me ferait plaisir. Je vous remercie madame Ducelle. Passez une belle journée.



La paix est revenue dans la petite municipalité de Saint-Joseph. L'équipe de journalistes est repartie depuis une semaine et on n'entend plus parler des policiers. Tout semble revenir à la normale. Pourtant, ce n'est que le calme avant la tempête.

Vers 9 h 30 ce matin-là, Yves Tétrault d'*Envol*, téléphone à Mireille pour lui apprendre que son équipe de tournage est dans le village, déjà prête pour filmer une grosse affaire chez les Charron. Il l'informe que des voitures de police sont camouflées, ici et là, en attendant le signal de l'assaut.

—Cependant, lui annonce-t-il sans gêne, l'enquêteur de Montréal nous a dit ce matin qu'il n'avait pas suffisamment de preuves pour les inculper. Vous devriez venir voir ça, madame Boyer! Je crois qu'on va bien s'amuser aujourd'hui, continue-t-il en riant.

—Non, lui répond promptement la femme vraiment mécontente. Je n'irai pas voir ça!

Elle a tout juste le temps de raccrocher, que le téléphone sonne encore.

—Mireille, lance Lucien, un villageois à la voix surexcitée, tu devrais venir voir ce qui se passe chez les Charron. Il y a des autos de police plein la cour et même dans la rue, devant chez eux. Je ne te mens pas, avec les curieux qui sont arrêtés voir, la file s'allonge sur un demi-kilomètre.

—Non, je n'irai pas voir ça, répète Mireille contristée. Ça me fâche trop! ajoute-t-elle en serrant les dents avant de couper la ligne.

Seule chez elle, la chrétienne qui ne désire jamais faire souffrir qui que ce soit, est consternée. « *NON, NON, NON!* » crie-t-elle indignée. « *Qu'est-ce qu'ils font là? Quel manque de civisme! Les Charron ne sont quand même pas des bandits armés pour qu'on leur fasse pareil affront! Ce n'est pas ainsi que les choses devaient se passer. J'avais entendu parler de chars fantômes, le soir, mais jamais d'une telle attaque! Et moi qui voulais faire les choses proprement,* » se désole l'affligée.

Ce soir-là, après que la tempête se soit apaisée, elle reçoit un appel de M^e Godmer qui vient de s'entretenir avec l'enquêteur en chef. Ce dernier lui a annoncé qu'il n'avait pas suffisamment d'éléments de preuve pour inculper Simone et Conrad. L'avocat est très déçu. Pour le consoler, Mireille l'invite à venir rencontrer les supporteurs à la réunion qu'elle veut tenir le lendemain soir, afin de remettre de l'ordre dans les esprits.



Le lendemain de l'intervention des policiers chez les Charron, Mireille arrive au rendez-vous que l'équipe de Radio-Canada lui a fixé pour déjeuner. Toujours énergique, elle salue d'abord M^e Godmer qui lui semble abattu.

Installés nonchalamment sur les fauteuils bien bourrés, près d'une table au restaurant du luxueux hôtel où ils logent, Serge Delarive et Yves Tétrault ont la binette basse ce matin. Ils invitent M^e Godmer et Mireille à s'asseoir avec eux, pour ensuite les informer des événements de la veille, qui les ont quand même beaucoup amusés. Cependant, ils semblent réaliser aujourd'hui que la rigolade est finie. Ils leur manquent les Charron pour compléter l'émission.

Hier soir, Conrad a catégoriquement refusé toute entrevue et menaçait de poursuivre tous les signataires de la pétition, pour avoir brisé leur réputation. Il disait même en connaître

les noms. Quand il passa le téléphone à Lucie, celle-ci abima l'animateur de vulgarités, tout en avouant ne pas reconnaître le nom de cette vedette de la télévision. N'ayant pas de conclusion à cette histoire, M. Tétrault est déboussolé. Il se demande s'il y aura lieu de diffuser ce qu'ils ont enregistré.

Sur ceci, M^e Godmer prend congé pour se rendre à un autre rendez-vous. Devant leur flamme qui vacille, Mireille tente de leur insuffler un peu d'ardeur, en acceptant encore une fois de répondre à leurs questions devant la caméra :

— L'enquête policière est terminée, madame Boyer, expose Serge Delarive, et l'agent de police nous a dit qu'aucune charge ne serait retenue contre M. et M^{me} Charron. Qu'en pensez-vous?

— Cette enquête, telle qu'elle fut menée..., répond-t-elle les dents serrées. Vaut mieux ne plus y penser. De toute façon, ce n'était pas mon but d'incriminer Conrad et Simone. Moi, ce que j'ai toujours voulu, c'est aider Rita et Lucie à vivre en liberté.

— Et de quelle manière pensez-vous pouvoir les aider?

— Par votre reportage, messieurs. En vous demandant de venir ici, nous espérions alerter l'opinion publique sur cette situation. C'est en cela que votre travail est utile. Je crois que vous avez pu constater par vous-mêmes, qu'il est anormal que ces deux filles soient considérées déficientes et inaptes au travail, quand les autres membres de la famille naturelle ne le sont pas. Pas juste une. Les deux, placées au même endroit. De plus, on m'a affirmé qu'il n'y avait aucun enfant handicapé dans la famille Viau, lorsqu'ils furent placés. Pour ma part, je suis toujours déterminée à leur venir en aide.

— Ainsi, vous n'abandonnez pas? s'étonne Serge Delarive en la regardant un peu de haut.

— Non, affirme-t-elle avec ferveur. Et je crois que la diffusion de vos enregistrements pourrait encore porter fruit. En plus, il reste la Commission des droits de la personne et j'ai confiance qu'ils pourront agir en leur faveur.

À la fin de l'entrevue, l'animateur et le producteur demeurent perplexes. Cependant, ils se quittent amicalement. Monsieur Tétrault lui assure qu'il essaierait de convaincre leur supérieur du bien-fondé d'une diffusion publique.

Malgré tout, Mireille a apprécié leur compagnie. À travers ces tribulations, ils ont connu de bons moments de fou rire et elle s'est enrichie de nouvelles connaissances sur cet astreignant monde du journalisme.

Pourtant, elle se demande s'il n'aurait pas été préférable de contacter les médias régionaux, au lieu de cette équipe qui se disait professionnelle et qui lui avait recommandé de leur garder l'exclusivité. « *Peut-être que les journalistes régionaux se seraient montrés plus avisés,* » songe-t-elle aujourd'hui en retournant chez elle.



Même si Mireille est bien entourée par sa grande famille et a repris la routine quotidienne, elle porte encore, un mois plus tard, le bouleversement des témoignages recueillis. Elle ne peut oublier les parents Viau, ainsi que le rêve de retrouvailles bâti avec eux. Sa pensée revient régulièrement sur Rita et Lucie. « *Recevront-elles encore des crayons à colorier comme cadeau de Noël cette année? Ce soir-là, la nourriture leur sera-t-elle servie dans un chaudron près de la porte de cave, pendant que la famille accueillera des amis pour souper? Auront-elles la permission de monter quelques heures après le repas familial pour regarder les invités danser? Tout cela est tellement injuste!* » Et l'injustice la fait toujours souffrir.

D'un autre côté, il y a cette intervention policière, si exagérée contre les Charron, qui la remplit d'amertume. Et ce mauvais sentiment de trahison qui la martèle, se jugeant coupable envers Simone. Elle la sait menteuse et même mesquine avec les filles Viau, mais elle n'a rien de personnel contre elle

et souhaite plutôt l'aider. Ainsi, toujours assise entre deux chaises, elle se sent très inconfortable. La fervente catholique croit encore à la possibilité d'une entente et à celle encore plus importante du repentir : ce désir volontaire de réparer sa faute avec la résolution de ne plus en commettre de semblable.

Elle décide donc d'écrire à Simone, mais en adressant la lettre au couple. Dans cet écrit, elle attire leur attention sur la liberté auquel tout être humain a droit. Elle mentionne les dérangements que cette situation d'asservissement fait vivre autour d'eux depuis vingt-cinq ans, ainsi que la grande tolérance que leurs concitoyens ont manifestée jusqu'à ce jour. Sincère dans cet essai pour toucher leur cœur, elle demande un acte de repentir, en soulignant que sans cet acte, leur famille s'autodétruirait.

S'arrêtant un instant pour se relire, elle pense soudain à Conrad « *Ce petit homme dominateur qui a tenté de l'effrayer ne mérite aucune indulgence.* » Ses menaces, elle croit encore les entendre et refuse de s'y soumettre. Elle s'affermite donc en terminant sa lettre, pour leur dire que les gens sont déterminés à ne plus tolérer cette situation et à aller jusqu'au bout.

Après l'avoir montrée à Rémi, sans consulter personne d'autre, elle en fait une copie avant de l'expédier par courrier recommandé.

Comme si chacun dans cette affaire se devait de faire une sottise, sans le savoir, Mireille vient de commettre la sienne. Candidement, elle espère une réponse positive.



Quelques semaines plus tard, Rémi, Mireille, M^e Godmer et six autres signataires de la pétition, qui ont pu se rendre disponibles ce mercredi après-midi, sont réunis au poste de police. Devant eux, l'agent René Tessier rendra la décision

concluant leur procédure. Il est accompagné par deux policiers, dont l'agent Simard.

Un peu mal à l'aise, l'agent Tessier explique qu'après avoir interrogé 51 témoins, étudié des piles de documents et recherché dans les lois, allant même au-delà de leurs habitudes, les policiers n'ont pu trouver suffisamment d'éléments de preuve criminelle. De plus, le manque de collaboration de Rita et de Lucie les a laissés sur une insatisfaction profonde.

— Ces filles sont adultes et normales, continue-t-il. Elles ont un si faible handicap qu'on ne peut presque pas en parler. Lucie nous a donné vingt-deux pages de déclarations et Rita en a rempli onze. Quand on leur a demandé pourquoi elles ne sortaient pas, elles nous ont répondu qu'elles sortaient et que les gens ne le savaient pas. Que les gens sont trop curieux et les surveillent tout le temps, et qu'elles n'aiment pas ça. Aussi, quand elles sortent, elles se cachent en arrière de l'auto et n'en ressortent qu'une fois rendues sur la grand-route. C'est pareil pour la lumière éteinte tôt le soir quand M. et M^{me} Charron sortent. Elles nous ont dit que c'était elles qui les éteignaient pour faire jaser le monde; qu'elles trouvaient ça drôle de surveiller les gens qui les observent dans la noirceur. La chambre dans la cave est bien finie, toute peinte en blanc, mais elle ne sert qu'occasionnellement quand ils reçoivent de la visite. Autrement, elles couchent au deuxième étage. On leur a aussi demandé si elles regardaient la télévision et elles ont répondu qu'elles ne regardaient que des films d'amour. À la question, pourquoi fouilliez-vous dans les poubelles quand vous alliez à l'école? Elles ont répondu que c'était une manie; qu'elles ne pouvaient se retenir, parce ça ne se guérit pas.

— Ces réponses ont été programmées par Simone, c'est bien évident! se fâche Réjane vexée. C'est tout arrangé, vous le voyez bien?

— Que peut-on y faire? reprend le policier. Ce sont les réponses qu'elles nous ont données. On n'a pas à argumenter sur

ce que les personnes nous déclarent. Nous sommes encadrés par des lois que nous devons respecter et ces filles sont des adultes. Ça ne signifie pas que les tous les témoins ne sont pas crédibles, mais la loi c'est la loi. C'est malheureux dans ce cas-ci, mais c'est la même loi pour tout le monde. Les droits et libertés de la personne sont inviolables dans notre pays.

—La liberté! La liberté! C'est justement ce que ces filles n'ont pas, argumente Denise.

—Elles ont la liberté de choix, répond le policier, et elles s'en sont servies. Pour les interroger, nous avons même demandé leurs anciennes travailleuses sociales afin qu'elles se sentent en confiance. Après leur avoir bien expliqué leurs droits, on leur a offert de les conduire dans un autre foyer et elles ont refusé. Que peut-on vous dire de plus?

—Elles ne connaissent pas mieux, critique Richard fort déçu. Sortir de là quelques heures, ce n'était pas suffisant. Surtout qu'elles avaient dû être bien averties avant de partir.

—Il nous reste l'enquête de la Commission des droits de la personne, déclare Mireille pour calmer les ardeurs, et nous continuerons à chercher des preuves. Avec de la patience, nous finirons peut-être par en avoir.

—Je crois qu'il est inutile de discuter plus longtemps puisque le dossier est clos, conclut l'agent pour mettre fin le plus tôt possible aux récriminations. Mais avant de vous quitter, je dois vous avertir de ne pas vous exposer à des poursuites judiciaires en harcelant ou en intimidant les gens de la famille Charron.

—Je crois pouvoir les informer moi-même de leurs droits, l'interrompt immédiatement M^e Godmer de sa voix grave. J'irai rencontrer les signataires qui n'ont pu venir pour leur transmettre ces informations.

La réunion se termine sur une insatisfaction populaire.

Ce soir-là, avec une remarquable générosité, l'avocat se déplace une dernière fois à la salle de Saint-Joseph que Mireille

a réservée. Il demande la prudence tout en les informant qu'il continuait à chercher une juste façon de procéder.

— Tous les témoignages me semblent douteux, explique-t-il posé, non pas personnellement, mais légalement pour faire progresser cette affaire. Ce qui se passe en fait, c'est que c'est une affaire humaine et non pas légale.

Le téléphone se met tout à coup à sonner dans la salle de réunion. C'est un signataire qui, n'ayant pu arriver à l'heure, avise avoir surpris Justine Charron et Marc Pochette collés à la fenêtre de la salle pour espionner. Ils se sont enfuis à toutes jambes dès qu'il a pointé ses phares sur eux.

« Qui les a avertis? » se questionne Mireille troublée. « Je n'ai prévenu personnellement que les signataires de la pétition de cette rencontre et cela, par appel téléphonique privé. »

MANIPULATION MACHIAVÉLIQUE

Depuis que Léo, Ginette et Marianne Viau connaissent Mireille, ils ont établi une relation amicale réciproque. Respectueux les uns des autres, ils se communiquent régulièrement les dernières nouvelles. C'est ainsi que Marianne lui a raconté la très difficile tentative de rapprochement qu'elle avait encore osée faire avec ses sœurs.

Incitée et soutenue par les journalistes de l'émission « *Envol* », elle avait trouvé le courage de rendre visite à Rita et Lucie, équipée d'une caméra cachée, lors de leur deuxième visite en région.

Munie de son album de photos, c'est tout de même en tremblant, qu'elle s'était présentée devant M^{me} Charron, qui l'effrayait terriblement.

Presque en arrivant, cette dernière sembla donner un ordre muet à ses sœurs. puisque aussitôt, leur comportement changea et elles lui demandèrent à nouveau de les laisser tranquilles. Jusqu'à ce que la mégère s'absente pour répondre au téléphone.

Alors, Rita et Lucie se métamorphosèrent en personnes douces et chaleureuses, tout en s'approchant pour regarder avec avidité les photos de famille. Reconnaisant Ginette, Léo et grand-maman, elles bavardèrent allègrement, jusqu'au retour de leur gardienne, où elles reprirent instantanément leur position défensive.

À la fin de cette courte visite, ses sœurs la peinèrent encore, en lui disant ne plus rien vouloir savoir de la famille Viau.

Dès que Marianne fut sortie de cette maison, des larmes amères l'accablèrent et elle eut du mal à conduire son véhicule jusqu'au stationnement, où l'équipe l'attendait. Marianne pleura à chaudes larmes durant près d'une heure devant M^{me} Dubé qui, très compatissante, l'aïda à retrouver sa sérénité.

Ces derniers jours, Marianne informait Mireille de la condition de santé de sa grand-maman Juliette qui ne cessait de se dégrader. Ce matin, très chagrinée, elle lui annonce son décès.

—Devrais-je en informer Lucie et Rita? se questionne-t-elle sous cette oreille attentive. Juste avant de mourir, grand-maman m'a confié un message pour chacune d'elles. Elle m'a aussi recommandé de cesser de me troubler comme je l'ai fait ces derniers temps.

—Qu'aurais-tu à perdre en les informant? lui demande Mireille.

—C'est parce qu'elles m'ont dit de ne plus m'occuper d'elles et... J'ai peur. Je sais bien que c'est M^{me} Charron qui répondra au téléphone et elle m'effraie.

—Je sais, lui assure celle-ci, compréhensive sur ce sujet, mais si tu ne leur annonces pas ce décès, elles pourraient peut-être te le reprocher un jour. C'est leur grand-mère. En plus, ne serait-ce pas l'occasion idéale pour que toute la famille puisse les rencontrer? Qu'en penses-tu?

—Oui..., mais ça, c'est s'ils les amènent... À moins que je leur offre d'aller les chercher?

—C'est une excellente idée! s'emballe vivement Mireille.

—Ainsi je pourrai leur dire en privé ce que grand-maman m'a confié, ajoute Marianne encouragée.

—Certainement. Puisque les choses arrivent ainsi, je crois que c'est l'occasion rêvée pour les approcher.

—Est-ce que j'en serai capable? oscille encore la jeune femme anxieuse. M^{me} Charron me fait tellement peur! Si vous saviez à quel point elle peut être méchante avec moi! À ma dernière visite, elle m'a encore questionné sur mes parents. Sa façon de parler d'eux me fâche tellement. Je les aime, moi. Ils sont fins, et je m'en veux de ne pas être capable de lui dire ce que je pense.

—Ce n'est vraiment pas facile, saisis facilement Mireille, mais Simone n'a pas le droit de t'empêcher de leur parler.

—C'est vrai. Je vais le faire, décide Marianne avant de raccrocher.

Dès que M^{me} Charron répond au téléphone, elle lui demande pour parler à Lucie. Celle-ci arrive à l'appareil sans problème.

—Lucie, se présente-t-elle, c'est Marianne. J'ai une mauvaise nouvelle à t'annoncer.

—Quoi? demande froidement Lucie.

—Je ne sais pas si tu savais que grand-maman Juliette était malade?

—Non.

—Elle a eu des problèmes avec son cœur, et elle est décédée ce matin. Elle ne sera exposée qu'un seul après-midi, après quoi suivront les funérailles à 16 heures. Si vous souhaitez venir, je pourrais aller vous chercher, lui propose-t-elle gentiment.

—Attends une minute, réclame Lucie, j'vas d'mander à m'man.

—« *C'est à croire qu'elles ont besoin d'une permission à l'âge qu'elles ont* », se frustre Marianne en attendant la réponse.

—M'man dit qu'on va pouvoir y aller, lui revient Lucie, mais t'as pas besoin de v'nir nous charcher.

Quand même heureuse de ce résultat inespéré, Marianne s'empresse d'en aviser ses parents. Bien qu'affectés par ce deuil, Léo et Ginette voient leur peine allégée par cette

possibilité d'une rencontre avec leurs filles, qu'ils n'ont pas revues depuis quatorze ans.

Deux jours plus tard, dès leur arrivée au salon funéraire, Mireille Boyer et Julie Arsenault rencontrent un Léo surexcité. Même Ginette, habituellement si calme, ne cesse de sursauter à chaque fois que la porte s'ouvre.

— Vous avez hâte de les voir, madame Viau? lui demande Julie pleine de sympathie.

— Oh oui! Ça fait longtemps, répond Ginette en soupirant.

— Je ne sais pas si elles pourront venir, lui annonce maladroitement Julie. Elles ne seront sûrement pas ici avant une bonne heure, puisque je les ai vues juste avant de partir de chez moi...

— T'es as vues? l'interrompt aussitôt Léo les yeux ronds.

— Oui... Ben... Elles livraient du bois de chauffage à un client avec Conrad. En fait, tout ce que j'essaie de vous dire, c'est qu'elles n'étaient pas prêtes à s'en venir, vous comprenez?

— Maudit Charron à marde! s'emporte Léo à l'instant. Leu faire faire du bois de chauffage comme si c'tait des hommes. Ah moé là..., se fâche le quinquagénaire bedonnant, en se levant pour marcher un peu.

— Advenant qu'elles viennent, de reprendre Mireille, il serait important que vous essayiez de leur parler, madame Viau. C'est une occasion qui ne se représentera peut-être pas de sitôt, et M^e Godmer m'a suggéré de vous demander d'en profiter pour leur faire connaître leurs droits.

— Ouais, mais j'sai pas si j'vas être capable. Tu ferais mieux de dire ça à Marianne.

— Bien sûr que vous êtes capable, l'encourage Julie. En tous cas, il faudrait au moins que vous essayiez de leur parler.

— Et vous ne serez pas seule, renchérit Mireille. Nous sommes là pour vous aider. Ça ira bien, vous verrez. Est-ce que Louise est ici? Peut-être pourrait-elle faire ça? Parce que Marianne en a déjà suffisamment lourd à porter.

—Non, a pas pu venir. Montréal, c'est pas à porte, pis ça y donnait pas assez de temps pour s'organiser. J'vas aller voir Léo, s'inquiète-t-elle tout à coup en se levant. Lui là, je le connais. Y doit s'en faire.

Comme toute la parenté a été avisée de cette visite si rare, la famille attend impatiemment ces retrouvailles en fixant discrètement la porte. Et cette attente est longue : oncles et tantes, cousins et cousines, neveux et nièces surveillent, espèrent, et sursautent à chaque fois que la porte s'ouvre. Vers 15 heures, une légère impatience se fait sentir. On jette un œil sur la montre, on se regarde et on soupire.

Une dizaine de chapelet, initié par tante Jeannine, détend un peu l'atmosphère.

Enfin, on se résigne à ce que cette attente soit vaine. Les conversations reprennent allègrement. À 15 h 30, comme un coup de vent, Rita et Lucie entrent au pas de course, suivies de près par la grosse Simone essoufflée, qui marche à grandes enjambées lourdes derrière elles. Un silence religieux se fait aussitôt sentir pendant qu'elles se dirigent toutes les trois très rapidement vers la défunte. Devant celle-ci, elles font une courte pause, pendant que tante Paulette les accueille dans un flot de paroles. Semblant tout à coup mal à l'aise, les jeunes femmes tentent de se camoufler en reculant à la tête du cercueil où elles s'arrêtent. Là, elles jettent un coup d'œil sur l'assistance. Droite comme une épingle, Simone, le bec pincé, s'installe près d'elles.

Rejointe au vestiaire où elle s'apprêtait à mettre son manteau, Ginette revient dans la pièce d'un pas accéléré en les cherchant, et s'immobilise tout d'un coup à un mètre de ses filles. Léo la suit de près en se hâtant aussi. Les bras ouverts pour l'embrassade, il stoppe son mouvement en s'arrêtant près de sa femme. Un silence respectueux continu d'habiter la salle. Le temps est suspendu. Tous muets, Léo, Ginette, Rita et Lucie se regardent intensément, figés par cette rencontre trop vive et trop brusque.

Subitement très émue, Ginette baisse la tête et se met à jouer avec le pan de son manteau, en reculant vers un siège où elle s'assoit en soupirant. Léo recule aussi et sort de la salle en se cachant le visage entre les mains.

Très limitée par les précieuses minutes qui filent, Marianne entre en action. Ayant prévu l'interférence de la gardienne, elle fait signe à sa tante Nicole de l'éloigner. Finement, celle-ci invite Simone à la suivre en jasant avec elle, sans toutefois réussir à l'entraîner à plus d'une couple de mètres des filles. Tout en parlant avec Nicole, la rusée se positionne de biais, afin de ne pas les perdre de vue. Marianne s'approche doucement et leur livre en chuchotant le message de Juliette. Celles-ci l'écoutent attentivement. Mais avant qu'elle n'ait le temps de les instruire de leurs droits, Rita prend la parole :

— Là, on est v'nues, lui dit-elle en se redressant, mais à l'avenir appelle-nous pus pour aucun décès, pis occupe-toé pus de nus-autres.

Profondément blessée, Marianne leur tourne le dos et s'éloigne en pleurant.

Chétives et piteuses dans leur accoutrement d'adolescentes à l'ancienne, qui ne convient vraiment pas à leurs visages vieilliss, Rita et Lucie fixent leur grand-mère quelques instants. Toutes deux sont vêtues d'une jupe plissée courte en tweed rouge, bleu et vert sous leur manteau d'hiver bouffant, brun pour Lucie et kaki pour Rita, avec une bande élastique noire à la taille. Leurs cheveux courts, dans lesquels on a fait un rouleau rapide dans le toupet avec un fer à friser, leur donne une allure ridicule. Comme si elles sentaient les précieuses minutes s'écouler trop rapidement, elles lèvent les yeux et regardent avidement les gens qu'elles n'ont plus revus depuis tant d'années. Chuchotant entre elles, leurs visages s'illuminent en redécouvrant des personnes qu'elles reconnaissent.

Pendant ce court laps de temps, Julie et Mireille proposent à Ginette de retourner leur parler.

—Chu pas capable, soupire celle-ci la tête basse. C'est trop émouvant! Y ont changé... Y ont vieilli... Y sont pus pareilles... Non, chu pas capable.

Le directeur des pompes funèbres entre à ce moment et invite l'assistance à une dernière prière. Tout de suite après, Ginette qui s'inquiète de son mari le retrouve sortant de la salle de bain où il s'était enfermé.

—Les maudits Charron, jure-t-il enragé. Que j'les haïs, eux-autres! Que j'les haïs donc!

Mireille et Julie les rejoignent à l'instant. Ils jasant ensemble tout en mettant leurs manteaux. Puis, ils quittent les lieux.

Conrad qui les attendait dans l'auto, ne suit pas le cortège funèbre, mais se rend directement à l'église. Ceux-ci s'installent dans le dernier banc à l'arrière, encadrant Rita et Lucie.

Lorsque Léo et Ginette arrivent et les aperçoivent, ils prennent place tout juste à gauche de leurs filles, afin de pouvoir au moins les observer.

Les lectures de la Parole de Dieu tout à fait adaptées, et les chants soigneusement choisis, reflètent bien la vie pieuse et charitable de Juliette.

—Cette dame, dit le prêtre qui préside les funérailles, cette mère, cette grand-maman « biscuits » comme aimaient la surnommer ses petits-enfants, est un exemple de courage, de charité et de dévouement. Sa piété, bien connue de tous, lui a servi de palier pour tracer à tous ceux qu'elle aime un chemin vers l'Amour que je vous invite à suivre. C'est la grâce que je vous souhaite, termine-t-il ainsi sa réflexion.

Suivies de près par Simone, sous laquelle le vieux plancher grince à chaque pas, Rita et Lucie s'avancent pour communier. En revenant, avec beaucoup de regret dans le regard, Rita cherche vainement les yeux de Marianne comme pour

s'excuser, mais absorbée dans sa prière, cette dernière ne la voit pas.

Elle n'aura malheureusement pas une seconde chance, puisque les deux sœurs n'iront pas au repas familial qui suivra les funérailles.

LA RIPOSTE

Après avoir passé cet après-midi de février à magasiner avec une amie, Mireille revient chez elle enjouée. Rémi qui bricole au garage la rejoint aussitôt.

—J'ai une petite nouvelle pour toi, lui annonce-t-il, un peu agacé. J'ai reçu la visite d'un huissier pendant ton absence.

—D'un huissier? s'écrit sa femme les yeux écarquillés, tout de suite alarmée.

—Oui. Il m'a remis une mise en demeure pour toi, venant d'un certain Jean Chicoine, procureur des Charron.

—Tu n'es pas sérieux? s'énervé aussitôt Mireille.

—Tout à fait sérieux, répond Rémi. Comme ce n'était pas cacheté, je me suis permis d'en prendre connaissance. Je l'ai déposée sur le comptoir de la cuisine. Entre et lis ça. C'est assez spécial.

Sans prendre le temps d'enlever son manteau, elle s'exécute.

Dès le lendemain, M^e Godmer la fait entrer dans son bureau et Mireille lui remet la mise en demeure sur laquelle il se penche.

—Il est question d'une lettre, s'étonne-t-il en plissant les yeux. De quelle lettre s'agit-il?

Gênée, elle lui remet la copie qu'elle en a faite un mois plus tôt.

—Vous auriez dû me montrer ça avant de la poster, lui reproche-t-il bonnement.

—Peut-être, avoue-t-elle mal à l'aise, mais je n'ai jamais imaginé qu'il verrait ça de cette façon.

—Évidemment. Mais ce sont des gens un peu spéciaux, commente-t-il en réfléchissant. Ne vous en faites pas. Ce n'est qu'une simple mise en demeure, après tout. Ce n'est pas si grave. Vous n'êtes même pas obligée d'y répondre.

—Vous me rassurez, lui dit-elle en le remerciant et en le gratifiant de son plus beau sourire avant de le quitter.

Dans les jours qui suivent, Mireille gronde en elle-même en réparant un pantalon avec sa machine à coudre.

« *Conrad Charron se prend pour le roi du monde parce qu'il a de l'argent pour payer une lettre d'avocat,* » s'indigne-t-elle encore. Son souvenir de les avoir vus encadrer Rita et Lucie de chaque côté comme des prisonnières, aux funérailles de M^{me} Viau est encore très présent à sa mémoire. « *Vous avez beau avoir de l'argent,* » marmonne-t-elle pour elle-même, « *mais vous ne me faites pas peur! Que dis-je là?* » arrête-t-elle tout d'un coup sa couture. « *Qu'ils ne me font pas peur! Ces gens-là m'effraient tellement que je n'ose même pas approcher Rita et Lucie. Jamais encore, je n'ai arrêté pour leur parler quand elles coupent l'herbe dans le fossé, ce qui serait si simple en fait. Et au salon funéraire? J'aurais pu essayer de les aborder moi-même! Mais non, je les redoute autant que tout le monde alentour. Parce qu'il faut bien l'admettre, tout le monde les craint. Comme si les barbelés invisibles qui gardent Rita et Lucie prisonnières nous emprisonnaient aussi. Même M^{me} Trudel, qui a son franc-parler et qui semble si audacieuse, n'a jamais osé les affronter. Personne ne s'oppose à eux. C'est pour ça qu'ils ont réussi à abuser autant de ces pauvres filles. Cela nous le savions tous et nous avons laissé empirer cette situation sous nos yeux. Quelle lâcheté! Et moi, je ne suis pas plus brave que les autres! Vraiment, celui qui m'a dit « Parle en leur nom » a choisi, sans nul doute, la plus peureuse.»*

Aussi poltronne que Jonas dans la Bible, Mireille avait d'abord repoussé cette mission. Puis, elle avait voulu la faire diriger par d'autres, avant qu'enfin elle ne se décide à leur envoyer

ce message. Alors qu'elle avait réussi à leur écrire ce que tout un chacun chuchotait dans leur dos, les Charron la traitaient de malicieuse dans leur mise en demeure. Leurs cœurs étaient-ils devenus durs comme pierre, pour oser lui répondre que leur intégrité et leurs qualités familiales étaient sans reproche? De toute façon, par ce geste, elle leur avait tendu la main et ils l'avaient refusée. C'était leur droit après tout. Toutefois, ils n'étaient pas le centre d'intérêt dans cette affaire.

« *C'est Rita et Lucie qui m'importent* », se motive-t-elle. « *C'est donc à elles que je vais m'adresser, comme j'aurais dû le faire dès le début. Mais comment? Comment puis-je les informer qu'en dehors, une vraie famille les attend?* »

Quoique encore un peu craintive, elle puise dans son audace et écrit une lettre à Rita, avec la mention « PERSONNEL et CONFIDENTIEL » sur l'enveloppe. Dans cette missive, qu'elle souhaite des plus anodines, elle se présente. Puis, elle lui parle un peu de Léo, de Ginette, de Marianne et de Louise qui les aiment, lui envoyant leurs adresses et leurs numéros de téléphone, ainsi que le sien, tout en lui proposant de devenir son amie par correspondance.

« *Lui remettront-ils?* » s'interroge-t-elle avant de l'insérer dans l'enveloppe. La coquine décide donc de jouer un petit tour à ces Charron, misant sur leur probable indiscretion. Avec un sourire espiègle, elle ajoute un petit post-scriptum disant d'écouter l'émission *Envol* deux semaines plus tard, tout en sachant que cet enregistrement ne sera pas diffusé.

Puis, Mireille remet au surlendemain la rédaction d'un écrit pour Lucie. Les deux sœurs étant différentes, elle tentera de saisir ce qui pourrait intéresser cette dernière.

Dans cette correspondance, elle informe Lucie que les gens de la paroisse ne veulent pas lui faire de mal. Que dans le monde, il y a des gens mauvais mais bien davantage de bonnes personnes. Elle se fait plus confidente en lui parlant de son enfance, de ses projets, de ses rêves qui cherchent à éveiller les

siens et termine, comme pour Rita, en lui offrant son amitié. Elle joint aussi une enveloppe timbrée afin qu'elle puisse lui répondre, et porte ensuite sa lettre à la poste avec l'espérance naïve d'une réponse. Peut-être se motiveraient-elles l'une et l'autre pour entrer en communication soit avec elle, ou encore mieux, avec leurs parents.

Cependant, l'attente ne produisit pas les fruits escomptés. Sans trop s'en étonner, deux semaines plus tard, elle recevait de nouveau la visite de l'huissier, qui lui portait une deuxième mise en demeure de M^e Chicoine. Ce dernier était aussi devenu le procureur de Rita et de Lucie.

Par celle-ci, il lui demandait de se rétracter par la production d'un écrit que Simone et Conrad pourraient montrer à leurs amis. Dans cette lettre, elle devrait affirmer que c'était sans aucune justification qu'elle avait fait entreprendre une enquête policière et déplacer une équipe de journalistes; qu'elle regrettait d'avoir agi ainsi et... Qu'elle soumette des excuses claires à ses clients. Il exigeait qu'elle cesse de dénigrer M. et M^{me} Charron et leur famille, ainsi qu'à faire des commentaires sur la situation de vie de Lucie et de Rita Viau.

« Ceci découlant du fait qu'elle avait acheminé des lettres à ces dernières qui leur avaient déplu au plus haut point, » écrivait l'avocat. *« Tous, étaient d'avis qu'il s'agissait d'une intervention hautement dérangeante, contenant des allégations mesquines. Ces lettres, ajoutées à celle qu'elle avait adressée à Conrad et Simone, dans laquelle elle menaçait de briser leur famille, constituaient du harcèlement criminel. »*

Si elle ne se conformait pas à la production de cet écrit dans les dix jours, les Charron entreprendraient contre elle et contre toutes les personnes ayant participé aux démarches, des procédures judiciaires en matière de diffamation.



Confortablement installée dans une chaise-hamac, sur le lac gelé où son fils aîné, Yohann, dans la jeune vingtaine, l'a amenée en motoneige pour lui offrir une trêve, Mireille accueille les bienfaisants rayons du soleil de mars. Les cannes à pêche bien alignées sur ce fond de neige immaculée ne bougent pas pour l'instant. Yohann l'a momentanément quittée pour socialiser avec d'autres pêcheurs dispersés, ici et là, sur le lac. Pendant ce temps, elle fait un bref retour sur les derniers événements.

La Commission des droits de la personne mettait un temps fou à s'organiser. Au départ, Maria Ducelle devait conduire elle-même cette enquête. Très intéressée par ce cas, son plan de travail était déjà élaboré, lorsqu'elle se vit mettre de côté par son patron qui se croyait plus compétent pour accomplir ce travail. En examinant un peu plus le dossier, celui-ci jugea bon de le référer à un niveau plus élevé de la Commission. Ceux-ci décidèrent que ce cas très spécial ne pouvait se régler en région, et en confièrent la responsabilité à un spécialiste de Saint-François, Marcel Dufour. Enfin, ce dernier le plaça sous une pile de dossiers qui l'attendaient déjà.

Yves Tétrault et France Dubé, de l'équipe de journalistes, n'avaient pas, quant à eux, cessé de communiquer avec elle. La diffusion de leur enregistrement, d'abord prévue pour décembre, avait été premièrement reportée, pour ensuite être annulée. Ils l'informèrent avoir beaucoup argumenté avec les dirigeants afin qu'ils en permettent la diffusion, mais les avocats de Radio-Canada chargés de cribler les entrevues, y voyaient trop de risques de poursuite pour l'autoriser; ils leur manquaient Simone et Conrad en entrevue. Cependant, ils passèrent à un cheveu de l'obtenir au début du mois, quand l'avocat de ces derniers les avait rejoints pour la demander pour ses clients, leur permettant ainsi une défense devant la caméra. Alors que l'équipe était déjà prête à revenir en région, M^e Chicoine s'était ravisé et le tout fut remisé aux archives.

Maître Godmer se retrouva, lui aussi, dépourvu devant ce cul-de-sac dans lequel il ne voyait plus d'issue légale, malgré ses recherches et ses contacts. Il avait rencontré Jean Chicoine qui lui avait exposé que les jeunes filles parlaient très bien et qu'elles disaient qu'on leur faisait vivre du harcèlement. Ce dernier racontait aussi, que Simone avait déclaré que Marianne Viau voulait absolument s'imposer à ses sœurs, sans que celles-ci le souhaitent. Après avoir pris connaissance de la deuxième mise en demeure, M^e Godmer avertit Mireille qu'il ne pourrait la défendre, advenant une poursuite, puisqu'il se retrouvait lui-même témoin, ayant participé aux démarches dans cette affaire. Gentilhomme, il l'assura de sa fidélité et de la gratuité dans tous les services qu'il pourrait encore rendre pour cette cause.

En apprenant l'arrivée des mises en demeure, certains supporteurs s'éclipsèrent en douce, pendant que d'autres demandaient d'être tenus à l'écart, craignant assez les frais pour renier leurs valeurs. Monsieur le Curé avait bien senti les choses, lorsqu'il avait suggéré de faire signer les personnes sur une pétition. À ce moment-là, il avait expliqué « *Il y a toujours du monde qui dise « vas-y », mais lorsqu'on a besoin d'eux, ils ne sont plus là.* » Par contre, une quinzaine de personnes demeurèrent fidèles, reconnaissant bien, par là, la personnalité perverse des Charron. Ne voulant faire courir de risque à personne, Mireille et Julie sont allées chercher plus d'informations sur cette mise en demeure auprès d'un autre avocat qui les a instruits ainsi :

—Ceci est une mise en demeure de faiblesse, comme on l'appelle dans le milieu, puisqu'ils n'ont rien de valable pour poursuivre. Je vous conseille donc de ne pas vous diviser, car de toute façon ce papier n'aura pas de valeur comparativement aux signatures de la pétition. M. et M^{me} Charron ne peuvent pas poursuivre un groupe de personnes qui n'ont pas de charte. Et pensez à ce que représenterait financièrement

une poursuite individuelle de trente-deux personnes avec chacune un dossier. Ça n'aurait aucun sens. De plus, pourraient-ils trouver autant de témoins oculaires que vous en avez, pour affirmer que ce que vous dites est faux? Cela se retournerait contre eux. Enfin, pour ce qui est de cette mise en demeure, vous avez deux choix : ne rien répondre ou y répondre par l'entremise d'un avocat, afin de montrer que vous êtes aussi bien armés qu'eux. Pour ma part, ce n'est pas le manque d'intérêt à cette cause qui me porte à refuser de vous aider, mais une surcharge de travail évidente en ce moment.

Julie et Mireille ramenèrent ces informations aux signataires dans les jours suivants, dont Ginette, Léo et Marianne Viau qui s'était présentés à toutes les rencontres. Il fut décidé de cesser toute démarche malgré les désirs de justice sociale inassouvis; les ressources légales étant épuisées de toute façon. Durant cette réunion, on recueillera un montant d'argent pour aider à couvrir les frais téléphoniques que Mireille a encourus, ainsi que pour ceux de la rencontre avec le dernier avocat.

Toutefois, la bénévole se souvient que le petit nombre de participants ce soir-là, sept ou huit, n'avait pas donné suffisamment pour rembourser ces factures. Évidemment, elle aurait pu trouver l'argent en téléphonant aux absents, mais une certaine lassitude la gagnait. Devant ce fait, elle prépara elle-même une lettre réponse, qu'elle envoya au procureur des Charron, dans le délai prescrit. Dans cet écrit, elle leur disait ne pas assumer la responsabilité de l'enquête policière, ni le comportement exagéré et spectaculaire des policiers, pas plus que celui des journalistes de Radio-Canada. Elle les informait qu'il n'avait jamais été dans les perspectives du groupe de dénigrer M. et M^{me} Charron, mais qu'un seul but avait été visé : le bien-être de Rita et de Lucie Viau. Elle s'excusait auprès d'elles si ses lettres les avaient troublées. Elle expliquait aussi sa lettre à Simone et Conrad Charron, en écrivant qu'elle

ne contenait qu'une démarche honnête d'entente à l'amiable, puisque Simone avait refusé de la rencontrer, et parce que Conrad avait téléphoné pour lui parler d'une façon grossière, incluant des menaces.

Pour ce qui était de la lettre que M^e Chicoine lui demandait, pour que ses clients la fasse circuler à leurs amis, Mireille répondit qu'elle ne pouvait pas s'y conformer sans renier ses valeurs fondamentales, ainsi que celles des gens qui l'entouraient, ayant égard à la dignité et à la liberté auxquelles tout être humain a droit. Elle terminait en renouvelant son ouverture à tout échange possible avec chacun des membres de la famille Charron, ainsi qu'avec Rita et Lucie Viau.

En effectuant la tournée de ses cannes à pêche aujourd'hui, Mireille sourit en se rappelant qu'avant de mettre fin à cette activité, elle avait pu porter secours d'une façon indirecte à Rita.

Durant le mois de février, elle avait remarqué son absence dans la cour des Charron, n'y voyant plus que Lucie à pelleter, ce qui était tout à fait inhabituel.

Un soir, vers la fin du mois, l'intuition que Rita était malade et en danger l'habita. Afin d'avoir l'esprit tranquille, elle téléphona à M^{me} Trudel pour lui demander si elle n'aurait pas remarqué l'absence d'une des filles Viau :

—Oui, a répondu immédiatement celle-ci. Ça fait longtemps. Depuis une trentaine de jours, certain. Il n'y a plus que Lucie.

—Êtes-vous sûre que c'est Lucie? la questionna Mireille.

—Oui, oui, c'est Lucie. Je n'ai pas de misère à les différencier, affirma-t-elle sincèrement.

—Sauriez-vous où se trouve Rita? Serait-elle en voyage?

—En voyage? rétorqua-t-elle de sa voix forte un brin insultée. Voyons! Ces filles-là ne vont jamais en voyage. Tu le sais autant que moi. Ça arrive des fois qu'il n'y en a qu'une dehors,

mais longtemps de même, je n'ai pas vu ça souvent. Je le sais pas ce qui se passe, mais ça m'inquiète. Ce n'est pas normal.

Mireille n'était donc pas la seule à s'en préoccuper. Cela la rassura sur son intuition. Mais... songea-t-elle en raccrochant le combiné, comment vérifier si ses craintes étaient fondées? Dans sa situation, elle ne pouvait pas s'en informer elle-même. Alors, elle rejoignit Marianne :

—J'en ai eu pour des semaines à m'en remettre, après être entrée là avec le micro, s'excusa la jeune femme à la voix douce. Puis, pensez à ce qu'elles m'ont fait au salon funéraire? Comprenez... Je ne peux pas.

—Bien sûr, l'approuve Mireille, mais ta famille est grande. Aurais-tu quelqu'un à me suggérer?

—Non. Je ne vois pas... Sauf que... Il y aurait peut-être l'enquêteur des Droits de la personne, lui suggère la cadette Viau.

Mireille a donc rejoint tout de suite M. Dufour.

—Désolé, Madame, répondit froidement celui-ci. Je n'y peux rien. Je n'ai même pas encore eu le temps d'ouvrir ce dossier.

À 16 heures, toujours tourmentée par cette inquiétude, elle n'avait encore trouvé personne quand elle pensa à contacter l'agent Simard.

—Que puis-je faire pour vous? répondit-il assez brusquement.

—Je suis inquiète au sujet de Rita Viau de Saint-Joseph. Il y a près d'un mois qu'on ne la voit plus à l'extérieur de la maison des Charron. Ceci n'arrivait jamais aussi longtemps avant.

—Elle est peut-être partie en voyage, dit-il d'un ton bourru en se souvenant du trouble inutile que lui avait donné ce dossier, qu'en savez-vous?

—Ces filles ne voyagent jamais, fit-elle en perroquet, et je suis très inquiète. Ce n'est pas normal de ne pas la voir peller avec sa sœur. Habituellement, elles ne se quittent jamais

et... Je me demandais si vous ne pourriez pas vérifier ce qui se passe. Peut-être est-elle malade.

—Madame, riposte l'agent aussi démuni qu'elle-même, nous n'avons pas le droit d'aller ainsi chez les gens.

—Alors, expliquez-moi comment ça se fait que l'on entende aux Nouvelles que l'on a trouvé quelqu'un de mort, de blessé, ou de malade, grâce à l'intervention des policiers avertis par un voisin inquiet?

—Ce n'est pas la même situation. Ce sont des cas de personnes habitant seules. Ces filles ne sont pas seules, elles vivent avec une famille.

—Je sais mais... Je vous assure que cette situation est anormale, insiste Mireille.

—Depuis quand me dites-vous ne pas l'avoir vue? change-t-il tout d'un coup d'humeur.

—Depuis le début du mois.

—Ah ben là... Attendez un peu... Moi, je les ai vues. Elles sont venues au poste avec M. Charron. Une première journée, il est venu avec Rita pour chercher sa déposition, et le lendemain, il est venu avec Lucie pour la même raison.

—Pour chercher leurs dépositions, me dites-vous? se choque à l'instant la femme. N'est-ce pas privées, ça?

—Oui, mais tout le monde a le droit de demander à revoir sa déposition. Comme il faut signer pour l'obtenir, c'est ce qu'elles sont venues faire. Et c'est leur droit, ajouta-t-il comme pour se défendre.

—Donc, vous l'avez vue? se calma aussitôt Mireille. Semblait-elle bien?

—Oui, oui, dit l'agent sans conviction.

—Ah bon! soupira de soulagement l'intéressée. Si vous me dites qu'elle est bien, moi, je suis prête à croire que je m'inquiète pour rien. Tant mieux alors!

—Attendez un peu là, la retient-il tout à coup incertain. C'est au début de février que je les ai vues. Vers le 6 ou le 8, quelque chose comme ça.

—Alors ça fait trois semaines! se ravisa-t-elle aussitôt inquiétée. En trois semaines, il peut se passer beaucoup de choses.

—Je regrette, Madame, essaya-t-il de conclure promptement, mais nous ne pouvons rien faire de plus que vous.

—En êtes-vous certain, Monsieur? insista encore Mireille. Il faudrait pourtant que quelqu'un s'en informe et dans la situation où je me trouve, je ne peux pas le faire. Je vous en prie, trouvez un moyen.

Le lendemain, quelqu'un lui affirma avoir vu Simone à la clinique médicale avec une fille Viau qui avait l'air très malade.

Puis, on les verra aussi à l'hôpital. Par la suite, on observera une Rita faible, assise dans l'escalier arrière ou appuyée sur la maison, regardant sa sœur pelleter. Enfin, peu à peu, elle reprendra son travail de déneigement.

« *Se pourrait-il que Rita ait eu des problèmes suite à ma lettre... ou suite à la lecture de sa déposition par ses gardiens?* » s'interroge intérieurement la mère en regardant Yohann revenir de sa tournée. « *De toute façon, je n'y peux rien. Depuis la réponse à la mise en demeure, moi, j'ai levé le drapeau blanc.* »

ATTACHÉS ENSEMBLE

Ce mardi, 3 juin, est le jour de son anniversaire, et les marques d'affection qu'on lui a prodiguées tout au long de la journée la réjouissent. Le bouilli de légumes que Mireille a préparé parfume l'air et les tartes aux fruits garnissent le comptoir de la cuisine. Heureuse, la mère accueille ses adolescents qui reviennent de l'école, quand on frappe à la porte.

—Je suis Michel Fortin, huissier, se présente-t-il l'air indifférent. Je dois vous remettre ce document et vous demander de signer ici, s'il vous plaît.

—Qu'est-ce que c'est encore? s'informe la femme soudainement inquiétée.

—C'est une poursuite en diffamation pour atteinte à la réputation de Simone et Conrad Charron, lui annonce-t-il sans ménagement. Il est aussi de mon devoir de vous informer que vous devriez prendre contact avec un avocat, dans les plus brefs délais, afin d'assurer votre défense. Est-ce que monsieur Rémi Beaudry est ici?

—Non. Il n'est pas revenu du travail.

—Pourriez-vous signer ici et lui remettre ces documents?

—Un instant, lui dit-elle en reconnaissant le bruit familier de l'automobile de son mari. Le voici qui arrive. Il signera lui-même.

Dès que M. Fortin prend congé, Rémi s'installe au bout de la table pour lire ce qui lui a été remis, pendant que Mireille achève la préparation du repas en le questionnant :

—Qu'est-ce que ça dit?

—Tu devrais t’asseoir et lire ça, la mère. C’est tout un jargon! Ce que je comprends, c’est qu’ils en poursuivent cinq et que nous sommes là-dedans.

—Oh non!... s’énervé Mireille en portant les plats sur la table. Je n’ai pas le temps de lire ça tout de suite, les jeunes ont faim. Dis-moi au moins le nom des autres personnes.

—Richard Beaulieu, Julie Arsenault, ainsi que Lucienne Trudel.

—Non!... Incroyable!... s’agite-t-elle tout à fait confondue. Qu’est-ce qui leur prend? J’ai répondu à leur mise en demeure. Tout est arrêté depuis trois mois. Et voilà qu’ils entreprennent une poursuite! Je n’y comprends rien!

Dès la fin du repas, elle s’applique à la lecture du document, dans lequel on les accuse conjointement et solidairement « *d’avoir déposé une plainte à la Sûreté du Québec qui aurait entraîné une enquête policière substantielle; d’être responsables de la présence en région de l’équipe de l’émission Envol; d’être responsable de l’intervention de cette équipe; d’avoir adressé une lettre aux requérants qu’ils qualifient de diffamante; d’avoir contacté les médias électroniques régionaux; d’avoir diffusé des propos diffamatoires dans le public et d’avoir agi avec malice, mépris et mesquinerie.* »

En plus, ils réclament 100 000 \$ chacun, à titre de dommages pour atteinte à la réputation de Simone et de Conrad Charron, ainsi que 50 000 \$ pour dommages exemplaires.

Ce soir-là, après avoir lu le document quelques fois, Mireille contacte Julie, Richard et M^{me} Trudel, qui sont aussi sous le choc. Dans les jours qui suivent, ils se mettent à la recherche d’un avocat.



Assis autour d’une grande table dans la salle de conférence du cabinet d’avocats, les cinq intimés attendent l’arrivée de leur

procureur, M^e Luc Boulet. Aucun d'eux n'a jamais eu recours au système judiciaire et leur connaissance en la matière est très limitée. Mais ils sont tous là aujourd'hui parce qu'il faut bien se défendre.

Assommé par cette attaque inattendue, et apathique depuis la réception de cette requête, Rémi n'est présent qu'en apparence. Innocent des accusations qui pèsent contre lui, il n'a pas l'intention de se défendre. Il n'avait signé la pétition que par loyauté envers son épouse et avait assisté aux réunions. Paisible de nature, il y apportait un brin d'humour, allégeant ainsi l'atmosphère et dédramatisant les difficultés. Habitué du bénévolat et généreux de son temps, il n'hésitait jamais à rendre service quand l'occasion se présentait, pour cette cause comme pour une autre. Ni les policiers, ni les journalistes, ni l'enquêteur de la Commission des droits de la personne ne s'étaient intéressés à lui. Il n'avait donc aucune raison d'être là. D'ailleurs, son tempérament doux ne faisait pas de lui un batailleur, et le stress ne convenait pas à sa santé fragile. Il n'avait toujours eu pour seule défense, que sa capacité à laisser les problèmes se résoudre d'eux-mêmes, ou à laisser cette résolution aux autres.

Très ardent au départ, Richard Beaulieu s'était peu à peu désintéressé de cette cause, surtout après que son épouse Julie eut connu des problèmes à son travail à cause de cette affaire. En honnête homme, il a fait sa déposition aux policiers, ainsi qu'à l'enquêteur de la Commission des droits de la personne. Il a aussi accepté une entrevue avec les journalistes. Extrêmement choqué d'avoir été inclus dans cette affaire, il rage contre Conrad et Simone. De plus, une grande frustration l'habite face à cette poursuite : il n'a ni écrit, ni approuvé aucune lettre aux Charron, ce qui, pense-t-il, lui vaut cette situation déplaisante. En gentleman, il se maîtrise en demeurant poli et aimable. Mais en dedans, il bouille d'être ainsi capturé, avec la fautive.

Assise très droite sur sa chaise, Lucienne Trudel est très offensée par cette sournoise attaque. Durant plus de trente ans, elle s'était contrainte à garder pour elle ce qu'elle voyait et entendait chez ses voisins. Elle n'avait jamais porté plainte aux institutions, afin de conserver un bon esprit de voisinage avec eux. Personne franche et directe, cette situation lui avait fait vivre un véritable purgatoire, en assistant passivement à l'hypocrisie et aux sounoiseries de ces gens-là. Avec les années de silence qu'elle s'était imposées, elle en était venue à les détester pour tout ce qu'ils faisaient endurer à ces pauvres filles, ainsi qu'à elle-même, par contrecoup. Et alors qu'elle avait enfin osé confier son gros secret, ces épouvantables voisins la pourchassaient! Sa pression artérielle ne cessait d'osciller depuis la réception de cette poursuite, et elle assistait à cette première rencontre, parce qu'il le fallait. Mais, à 75 ans, elle n'avait nullement l'intention de ramer dans ce bateau-là. Après tout, elle n'avait assisté qu'à une seule réunion, après avoir signé la pétition. Et elle avait fait sa déclaration aux policiers, parce qu'ils lui avaient demandé, ainsi qu'à l'enquêteur de la Commission des droits de la personne, pour la même raison. *« Était-ce un crime? »* pense-t-elle. *« Non. Le crime ce n'est pas elle qui l'a commis, c'est celui de Simone et de Conrad. Et la faute qui l'amène ici, non plus. C'est celle de Mireille. »*

Droite et anxieuse sur son siège, Julie Arsenault essaie de camoufler son inconfort. Coincée entre ses valeurs profondes qui l'ont motivée à s'impliquer dans cette action, et le désaccord de sa mère qui lui déconseillait de s'en mêler, la petite femme du milieu de la trentaine se voit pourchassée par son oncle et sa tante. Cette fâcheuse situation lui demande des efforts supplémentaires, avec lesquels elle jongle. Et, il y a les fameux bulletins scolaires de Rita et de Lucie, qu'elle a obtenus par étourderie, et dont elle se sent encore coupable. Désirant savoir si celles-ci étaient ou non déficientes intellectuelles

comme sa tante se complaisait à le dire, elle avait formulé une demande par voie ordinaire et obtenu une copie de ces documents confidentiels. Cela avait failli lui coûter son emploi à la Commission scolaire et lui a valu une sanction, dont elle est peu fière. Malgré ça, vaillante et déterminée, elle ne s'était pas laissé décourager. Cet incident ne l'avait pas empêchée de soutenir les démarches, dans le seul but de porter secours à Rita et à Lucie, qu'elle connaît depuis l'enfance et qu'elle sait si injustement traitées.

Très combative, Mireille tente de dissimuler le sentiment de culpabilité qui l'habite. Depuis qu'elle a reçu la requête en diffamation, ce sentiment destructeur la meurtrit. Coupable, elle l'est sûrement, puisque c'est la lettre qu'elle a adressée aux Charron qui lui a valu sa première mise en demeure. Cette lettre, qu'elle juge comme un acte trop impulsif et qu'elle regrette amèrement aujourd'hui, les a tous entraînés dans cette poursuite, se convainc-t-elle. Son manque de sécurité financière lui fait craindre pour sa famille, et elle se reproche aussi que ceux-là soient, par sa faute, pris dans ce piège. Elle ne connaît rien à la loi, sauf ce qu'elle vient d'étudier dans la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, qu'elle trouve si bien rédigée. Mais elle désire apprendre et se défendre contre toutes ces accusations qu'on veut leur faire porter. Depuis le début, on l'avait prévenue du risque de poursuite par ces gens-là, et elle est disposée à reconnaître ses erreurs, mais, pense-t-elle « *les autres ne méritent pas ça.* »

À grand pas, M^e Luc Boulet entre dans la pièce. Après une poignée de main à chacun de ses clients, il s'installe au bout de la table. L'homme, à la stature imposante et aux cheveux argentés, les examine discrètement d'un œil sévère. Sans tarder il prend froidement la parole :

— Je vouvoie toujours mes clients et je m'attendrais à ce que vous en fassiez autant. Je ne vous nommerai jamais par votre prénom et pour vous, je ne suis pas Luc, non plus. Je tiens à

vous en informer tout de suite, afin d'éviter des malentendus entre nous. Je suis ici pour assurer votre défense et ne vous attendez pas à autre chose. Regardez-moi bien, j'ai une face de cochon et si vous le pensez, vous ne serez pas les premiers. Je ne suis pas souriant, ni pratiquant, ajoute-t-il en se tournant vers Mireille. Je pratique à l'occasion, mais cela appartient à ma vie privée. Quand je prends une cause, que je la gagne ou que je la perde, je ne souris pas davantage. Je n'ai pas l'habitude de montrer mes émotions. Ne vous en étonnez pas. Est-ce que cela vous convient? Si ça ne vous convenait pas, il faudrait le dire maintenant pour ne gaspiller le temps de personne.

Un peu intimidés par cette sérieuse entrée en matière, le silence règne quelques instants. On se regarde puis d'un commun accord, chacun lui signifie son approbation.

— Alors on s'entend bien là-dessus? demande-t-il avec un très léger sourire. J'avertis toujours mes clients au départ, ainsi ils savent à quoi s'attendre avec moi. Puisque ça vous va, nous pouvons passer à l'aspect juridique de cette rencontre.

Discourant devant ces profanes en droit, dans un langage coloré de mots quasi incompréhensibles, comme s'il s'agissait d'un dialecte de la langue française qui lui est évident, M^e Boulet juge tout de suite cette cause comme fatale pour M^{me} Boyer. Peut-être aussi pour M^{me} Arsenault, à cause des bulletins. Cependant, il rassure les trois autres quant à leur innocence. Il se demande même s'il n'y aurait pas lieu de diviser ce groupe en ne gardant que les présumés innocents et en référant M^{me} Boyer à un collègue. Tout en parlant, il jauge ses nouveaux clients.

« Celle-là, je suis content de la voir, » pense-t-il en fixant Mireille dans les yeux. « Elle a fait tant de grabuge avec l'enquête policière, que toutes les institutions de la ville en ont été bouleversées. Sans parler des bureaux d'avocats qui en ont tous entendu parler. C'est une entêtée, une impulsive, et elle est un peu trop téméraire à mon goût : ces défauts-là seront

à mater. Malgré tout, je dois avouer qu'elle ne ressemble pas à l'idée que je m'en étais faite. Mi-quarantaine, elle a quand même fière allure : regard intelligent, air enjouée, attentive et paisible. C'est quand même assez étonnant, pour une pareille faiseuse de troubles!

Son mari est de quelques années son aîné et semble assez indifférent à ce qui se passe ici. C'est bien évident que c'est elle qui l'a mis dans le trouble. Ce gars-là est innocent, j'en mettrais ma main au feu.

M^{me} Arsenault a un regard vigilant qui reflète la persévérance. Je serais très étonné qu'elle ne se soit pas impliquée à fond dans cette histoire. Quant à son époux, il semble calme et sérieux, dégageant la force tranquille de la trentaine avancée. Il est sûrement aussi innocent que l'autre. Malgré tout, je suis content qu'il soit là : il nous sera utile en temps voulu.

Quant à M^{me} Trudel, malgré sa forte stature qui ne révèle pas son âge, le cœur m'en serre de la voir coincée là-dedans. Cette femme-là n'a pas dû faire grand-chose. Moi, j'ai bien de la misère à comprendre qu'on puisse entreprendre de telles procédures contre une personne âgée, et celle-là, j'essaierai de la protéger comme ma propre mère. »

Après ces préliminaires en droit devant des novices qui suivent à grand-peine, il en vient à la conclusion qu'il serait tout d'abord préférable de s'entendre avec l'adversaire. Il propose donc un règlement à l'amiable par l'entremise des procureurs.

— Combien êtes-vous prêts à leur offrir pour qu'ils arrêtent ça là, et qu'on n'en parle plus? Dix mille? Cinq mille? Parce que je préfère vous avertir tout de suite : si vous allez en Cour avec une histoire semblable, vous ne vous en tirerez pas sans plusieurs mille piastres.

Cette solution inespérée plait immédiatement à Richard et à madame Trudel qui y voient une façon rapide de sortir de ce cauchemar. Ne reste plus qu'à en fixer le montant, puisque

Julie penche aussi vers cette alternative, pendant que Rémi tout à fait neutre, attend la fin des argumentations pour se joindre à la majorité.

Stupéfaite de ces réactions un peu trop hâtives, Mireille s'interpose vivement :

— Leur offrir de l'argent ? argumente-t-elle étonnée. Pourquoi ? Nous ne sommes pas coupables. Nous n'avons pas brisé leur réputation ! Ils l'ont faite eux-mêmes. Nous n'allons quand même pas nous mettre à genoux devant eux, en leur offrant de l'argent en plus !

Julie réagit aussitôt en l'approuvant.

— C'est comme vous voulez, reprend M^e Boulet. C'est vous qui décidez, mais c'est ce que je ferais à votre place. Surtout vous M^{me} Boyer, dit-il en la pointant du doigt. Je préfère vous prévenir qu'après ce que vous avez fait, vous, ils vont vous crucifier. Ça, c'est bien clair, certifie-t-il en la fixant de ses yeux noirs sans aucune émotion. Vous aussi M^{me} Arsenault, continue-t-il en se tournant vers elle. Vous avez pris, je crois, une part active à ces démarches, et ces bulletins scolaires ne vous laissent pas tout à fait les mains propres.

— Cinq mille, offre tout de suite Richard, sitôt secondé par Lucienne.

Julie regarde son mari et encore abasourdie par la remarque de M^e Boulet, s'entend dire :

— Cinq mille ? Oui, ça pourrait avoir du bon sens. Qu'en pensez-vous M^e Boulet ?

Mireille n'en croit pas ses oreilles et s'interpose encore :

— Non ! s'oppose-t-elle sur le champ. C'est trop ! Ça n'a pas d'allure ! Au plus trois mille, ose-t-elle suggérer pour ne frustrer personne. Au plus ! Même si nous n'aurions absolument rien à leur offrir en fait... Sauf... peut-être des pourparlers, propose-t-elle géniale. Oui ! Une entente à l'amiable en présence des procureurs. Cela aurait du bon sens, il me semble. Qu'en pensez-vous ?

—Les Charron ne voudront jamais, argumente Richard. Ils ont refusé de te parler, ils ne voudront pas plus maintenant. On les connaît.

—On pourrait peut-être essayer ça, approuve l'avocat. Je pourrais le présenter à mon confrère, mais fixez-moi quand même un montant, parce qu'eux, ce qu'ils veulent, c'est de l'argent. Ça, c'est ben clair. Vous avez vu les montants qu'ils réclament? Alors, jusqu'à quel montant puis-je aller? Est-ce qu'on s'entend pour 3 000\$?

—Oui, répondent tout de suite Richard, Lucienne et Julie.

—J'aurais une question si vous permettez? lui demande Mireille.

—Oui?

—Il y a des personnes parmi les signataires qui nous ont offert leur aide financière, alors je pensais les réunir pour savoir comment nous pourrions ramasser des fonds...

—Non, intervient l'avocat sur-le-champ. Vous, Madame, vous ne bougez plus.

—Ces personnes sont prêtes à nous aider! tente-t-elle de s'obstiner un peu. Il s'agit juste de savoir comment on peut s'organiser légalement...

—Écoutez-moi bien, Madame. Je vous dis, non! Et c'est un non catégorique! Vous ne bougez plus. Ni au téléphone, ni en réunion, ni nulle part. Vous ne semblez pas réaliser l'étendue des dommages déjà causés, et ce que vous risquez. Je comprends, se radoucit-il un peu, que ces gens-là sont prêts à faire leur part, mais pour l'instant, c'est trop risqué. Quand les procédures seront terminées, ils pourront, à ce moment-là, s'ils le veulent. Ceci, je le dis aussi pour chacun de vous. Vous ne bougez plus, vous n'en parlez plus, vous ne voyez plus rien! On s'entend bien là-dessus?

Comme frappée en plein front, Mireille s'y soumet en baissant la tête et en tenant sa bouche bien fermée.

Une poignée de main termine cette réunion.

Sur le chemin du retour, Mireille cause devant son chauffeur, Rémi, qui l'écoute en silence.

—Qu'est-ce qu'on est en train de faire, là? s'enflamme-t-elle en portant la main sur son front. Leur offrir de l'argent comme des coupables! Je n'en reviens pas! Je veux bien croire que vous trois, vous n'êtes pas coupables, mais quand même... On pourrait toujours essayer de sauver notre honneur, il me semble! Et, cet avocat est tout un phénomène! L'as-tu entendu me dire que je serais crucifiée? Il ne sait même pas ce que j'ai fait. Il n'a pas questionné, il a parlé. Il n'a pas manqué Julie non plus, as-tu remarqué? Ouf! souffle-t-elle en baissant la vitre de l'auto, j'ai vraiment besoin d'air! Je me sentais déjà assez mal à l'aise de vous avoir entraînés là-dedans, sans qu'il n'ait besoin d'en rajouter, celui-là. Quelle histoire!

—Ne t'en fais pas, reprend bonnement Rémi qui connaît bien sa femme. Tu n'as pas fait ça pour mal faire. Ça va s'arranger.

—J'espère, soupire-t-elle. Mais..., j'y pense tout à coup. Je crois savoir où il a pris ses informations. Ce doit être dans mes cahiers *Canada*. Pas les cahiers eux-mêmes, puisque les policiers ne me les ont pas encore remis, mais une copie de ceux-là que M^e Godmer lui a fait parvenir. Parce qu'il nous a bien dit qu'il lui avait fourni des documents. Je ne vois que ça.

—Tu penses?

—Oui. Tu ne les as pas lus ces cahiers-là, toi. J'en suis gênée, dit-elle honteuse en portant les mains devant son visage.

—Pourquoi?

—Bien, dans les deux premiers, je n'écrivais que les témoignages, les dates, les événements. Mais dans les deux autres, à travers ça, j'élaborais afin de former une preuve, et je terminais souvent par une prière. Ce doit être pour ça qu'il a commencé son entretien en parlant de sa pratique religieuse.

—Je n'ai pas compris ça, moi.

—Ben oui! Je pense même qu'il me prend plus pour une illuminée que pour une chrétienne. Il m'a regardée en parlant religion, et c'est à partir de là qu'il en est venu à mon crucifiement, lance-t-elle en éclatant de son rire franc.

—Eh bien moi, continu Rémi après ce fou rire contagieux, pour te dire franchement, je n'ai pas compris grand-chose à ce qu'il disait.

—Il n'est pas facile à suivre en effet! C'est tout un jargon, que ces termes juridiques! Je commence à peine à différencier les intimés, des requérants. Quand il a commencé à parler, je ne comprenais rien à ce qu'il racontait, et je ne peux pas dire que j'ai tout compris. Cependant, je pense avoir saisi l'essentiel. Pour en revenir à mes cahiers, poursuit Mireille excitée, j'aurais dû effacer les parties personnelles, mais je ne l'ai pas fait. M^e Godmer est un homme si simple, qu'il ne me gênait pas. J'écrivais ça, entre mes corvées quotidiennes, quand je trouvais quelques minutes. Jamais je n'aurais imaginé que ces cahiers se promèneraient d'un bureau à l'autre, comme ils le font! Sinon, tu peux être certain que je les aurais corrigés. D'ailleurs, je ne peux les relire puisque je n'en ai aucune copie.

Ils font le reste du chemin en silence. Mireille réfléchit à cette petite armée mise en guerre contre son gré, et à ces soldats qu'elle n'aurait sûrement pas choisis si on lui avait donné le choix, et ce, à part Julie. Elle s'était vite aperçue que Rémi et M^{me} Trudel n'avaient pas témoigné d'intérêt pour leur défense. Et, elle ne se sentait vraiment pas en situation de les motiver. En plus, elle avait senti Richard différent aujourd'hui, comme si le lien de confiance s'était rompu avec la réception de cette poursuite. Restait Julie, qui essayait de se comporter en combattante, malgré l'agitation qui semblait l'habiter. Ainsi que cet avocat peu chaleureux, qu'elles avaient réussi à trouver avec, pour seuls critères de recherche, la droiture et l'honnêteté. Elle espère ne pas s'être trompée.

Quelques jours plus tard, Mireille cherche toujours à comprendre pourquoi les Charron ont entrepris cette poursuite. « *Pourquoi ont-ils tiré sur le drapeau blanc?* » se répète-t-elle constamment.

Prenant une pause de ménage, elle s'assoit un peu pour relire lentement la requête. « *Il y a plusieurs faits erronés dans ce texte* », constate-t-elle. « *Entre autres, que je n'aurais présenté aucune rétractation, mais j'ai conservé une copie de ma réponse. Je vais en informer immédiatement notre avocat, avant qu'il ne fasse cette offre de règlement à l'amiable.* »

— L'offre est déjà faite, lui apprend-il posément au téléphone. Ils l'ont catégoriquement refusée. Je ne sais pas ce qui se passe, mais Chicoine est méconnaissable! C'est pourtant fréquent qu'on discute de nos clients ensemble et qu'on prenne des arrangements hors-cour. C'est toujours préférable à un procès, mais il ne veut rien entendre. Plus que ça, il ne veut même pas me parler! Je ne sais pas ce que ces Charron là lui ont fait pour qu'il réagisse de même! Pour ce qui est des informations que vous me donnez, portez-les à mon bureau ou amenez-les à notre prochaine rencontre. C'est important ce que vous me dites là! S'il y a autre chose, n'hésitez pas à m'appeler. Quand je suis absent, laissez votre nom à ma secrétaire, je retourne toujours mes appels. Est-ce que ça vous convient, Madame?

— Certainement, répond Mireille satisfaite, en songeant qu'il lui apparaît moins froid qu'à la rencontre. « *Peut-être réussirons-nous à bien nous entendre,* » essaie-t-elle de se rassurer en raccrochant le combiné.

MASCARADE MENSONGÈRE

Deux mois plus tard, en septembre, Conrad Charron, l'air renfrogné, se retrouve dans un local du palais de justice pour l'interrogatoire au préalable. Le petit homme avec ses grands yeux bruns pâle, son nez large et ses dents disproportionnées, l'empêchant de fermer complètement les lèvres, est sur la défensive. Très mal à l'aise et rouge comme un coq, il manifeste sa nervosité en frottant ses mains dans un mouvement continu. Ses grosses mains qui ont changé de dimension à force du travail manuel. Étant l'ainé, tout jeune, on l'avait mis à l'ouvrage sur la ferme parentale pour aider à subvenir aux besoins de la famille. Conrad avait été élevé avec des bonnes valeurs et des principes, mais malheureusement avec aussi un sens de l'honneur disproportionné. Ainsi, toute sa vie était réglée sur les regards des autres.

L'attente des derniers préparatifs des avocats lui permet maintenant de réfléchir un peu.

« Jamais j'aurais cru être obligé d'en arriver là, » s'assombrit-il dès qu'il y pense. « Si Simone avait voulu m'aider sur la ferme itou, on aurait pu grossir, pis on n'aurait pas eu besoin de garder ces filles-là pour r'joindre les deux bouttes. J'ai jamais aimé ça, moé, avoir des étrangers dans ma maison, dans mes affaires. J'me sus laissé convaincre parce que j'pensais qu'on ferait un coup d'argent, pis qu'on arrêterait ça. Quand j'me sus aperçu qu'a les maltraitait, y'était trop tard. J'ai pris les choses en main, parce qu'y était pas question que ça se répande, pis qu'on aye du trouble. Pis je l'ai ben avarti de

les faire taire. Après ça, j'ai ben vu qu'avait pas tout a faite tort quand a me disait qu'y'étaient pas comme nus-autres ces filles-là. Y avaient l'air de deux pauvres petites bêtes. Ah!..., soupire-t-il déconcerté, moé, j'les ai peut-être domptées un peu fort des fois, mais fallait qu'y obéissent. Après toute, on a le droit de faire ce qu'on veut che-nous.» essaie-t-il de se rassurer. « *Misère, que j'voudrais me voir ailleurs aujourd'hui, déplore l'homme de soixante-sept ans. Coudon, y faut ce qu'y faut, pis j'lâcherai pas asteure, c'est sûr...* » se motive-t-il encore pour faire face à cette situation stressante qui le dérange grandement.

Conrad est soudainement ramené à la réalité en apercevant Julie et Mireille qui arrivent et s'installent à sa gauche, dans la salle. Son avocat s'assoit près de lui, derrière une table où il dépose son dossier. Le petit homme se prépare à répondre à l'interrogatoire mené par M^e Boulet.

Après l'entrée en matière, Conrad explique que Rita et Lucie demeurent chez lui depuis vingt-cinq ans; qu'elles n'ont aucun appartement particulier dans la maison, ayant leurs chambres en haut comme ses autres enfants. Puis, il entre rapidement dans l'enquête policière en disant qu'une douzaine de policiers se sont présentés chez eux pour enquêter sur toute la famille, avec *Envol* dans le chemin et trois caméras qui les ont traumatisés.

— Dans votre requête, vous dites « *les intimés ont déposé une plainte formelle* », d'où tenez-vous que les intimés auraient fait une plainte à la Sûreté du Québec? demande M^e Boulet.

— Ben... Par rapport aux enquêteurs qui sont venus nous informer. Y nous ont amenés au poste de police. C'est sûr qui ont déposé une plainte pour ça.

— Qui vous dit que ce sont les cinq intimés?

— Par les lettres qu'on a reçues après... Pis par les noms, on a les noms.

— Les noms de? interroge M^e Boulet sans comprendre.

—De tous les gens qui ont signé la pétition pour faire la plainte aux polices, affirme Conrad sans réfléchir.

—Oh oui? Vous avez ça? s'étonne l'avocat. Est-ce que votre procureur nous en fournira une copie?

—Certainement! répond M^e Chicoine avec désinvolture.

—Ensuite, vous dites que des journalistes se sont présentés chez vous?

—Oui. C'est ça qui est le pire. C'est ça qui fait le plus mal.

—Est-ce qu'ils sont allés simplement dans le chemin ou dans la maison?

—Dans le ch'min avec leu caméra. Pis le lendemain, *Envol* est r'venu che-nous. Je leu z'ai dit que je voulais pu avoir affaire à eux-autres, que j'avais rien à dire, pis de s'en aller.

—Si je comprends bien, il n'y a personne de chez *Envol* qui a pénétré dans la maison?

—Non, parce qu'y avaient pas le droit.

—Dans le cadre de l'émission *Envol*, il n'y a pas eu de diffusion, n'est-ce pas?

—Non, parce qu'on y a vu. On a quand même toujours resté assez stressé.

—De quelle façon, est-ce que vous avez été traumatisé par ces évènements? s'informe le procureur, curieux de connaître les dommages.

—De ma santé. Des nuites sans dormir.

—Est-ce que vous avez été suivi par un médecin?

—Non. J'ai pas été assez malade pour ça, mais ça bouleverse quand même.

—Vous dites aussi que les enquêteurs vous ont informé qu'aucune accusation ne serait portée contre vous et que les intimés ont continué à vous dénigrer. De quelle façon et quand?

Conrad est incapable de préciser ni quoi ni quand, revenant sur des « *Y répandaient toutes sortes de choses. Y disaient ça à tout le monde. Ça se répandait partout. On a ben*

des amis qui nous l'ont dit. » À la question « *Qui disait ça?* » Il répond « *Les cinq intimes, sans pouvoir préciser aucun nom.* »

M^e Boulet en vient à la lettre de Mireille que Conrad avoue avoir reçue chez lui par courrier recommandé. Il prétend qu'elle était très malicieuse.

— Elle fait référence à Rita et à Lucie, n'est-ce pas? Pouvez-vous me décrire quelle sorte de personnes sont Rita et Lucie Viau?

— Ben..., j'dirais qu'y sont pas tout à faite comme les autres, parce qu'y sont un peu retardées.

— Est-ce qu'elles ont une vie sociale?

— Oui, y'ont une vie sociale. Avec nus-autres.

— Et en dehors de votre famille?

— À l'intérieur du village, y'en ont déjà eu une, mais à trente ans là... Y'ont déjà été aux patinoires. Y'ont déjà été au dépanneur. Dans ce temps-là, c'tait un magasin général.

— À part d'aller au dépanneur et à la patinoire, quelle sorte de vie sociale ont-elles? insiste M^e Boulet.

— Ben... Y vont en ville. Quand on va en ville, y vont faire leu commissions.

— Vous avez dit tantôt qu'elles étaient retardées un peu, qu'est-ce que vous entendez par ça?

— Ben... Y sont pas à 100% là. Les parents le sont pas, facque eux-autres le sont pas non plus.

— Si on revient à la lettre que M^{me} Boyer vous a écrite, dans laquelle elle mentionnait que les jeunes filles ne recevraient pas l'attention, la stimulation et la liberté dont elles auraient besoin?

— Ouais, c'est eux-autres qui disent ça. Lucie pis Rita, y ont toute ce qui... Les témoignages sont là. Y'ont témoigné eux-autres-mêmes à l'enquête.

— Dans votre requête, vous mentionnez que vous avez toujours considéré et traité Rita et Lucie Viau comme vos propres enfants; qu'elles sont membres à part entière de la

votre famille. Est-ce que vous voulez dire que tous les enfants étaient traités sur le même pied d'égalité?

—Oui. Y'ont toutes été élevés ensemble, pis de la même façon. J'voué pas pourquoi qu'on aurait faite de la différence. On a pas gardé rien qu'eux-autres, on n'a gardé d'autres aussi avant, pis c'tait la même affaire.

—Vous prétendez que cette lettre est un écrit mesquin, malicieux et tendancieux. Dites-moi donc monsieur Charron ce que vous trouvez de mesquin dans cet écrit?

—Ah ben là... Y faudrait que je la relise parce que ça fait longtemps... Y disent toutes sortes de choses là-dedans. Ça veut dire ben des choses.

M^e Boulet lui donne le temps de la relire :

—Vous êtes prêt, Monsieur? Allez-y. Répondez-moi.

—Moé, j'trouve que c'est toute du harcèlement du début à la fin. C'est se faire harceler che-nous par les lettres, pis par téléphone. J'me fais harceler. Oui! Harceler! Pis c'est écrit. C'est du harcèlement. J'ai pas de passage particulier, mais y'en a.

—C'est écrit à la deuxième page « *incapacité de leur parler seule à seule.* »

—J'peux pas voir. Si y voulaient leu parler, y avait beau, on les a jamais empêchées. C'est toute du harcèlement à part la dernière ligne icitte. Ça, c'est une menace.

—Cette ligne dit que « *sans un acte de repentir, votre famille s'autodétruira. Que les gens sont déterminés à ne plus tolérer cette situation et à aller jusqu'au bout.* » Qu'est-ce qui vous permet de croire que c'est une menace?

—Parce que c'a jamais arrêté. Y ont tout le temps continué à nous menacer. On est toujours surveillés par les cinq intimés, pis même par d'autres. Y n'a ben d'autres, mais on verra plus tard.

—Il y a d'autres personnes qui vous surveillent, vous dites? Pourquoi ne les avez-vous pas actionnés eux aussi?

Conrad ne répond pas.

—Qu'est-ce que les cinq personnes que vous poursuivez ont fait de façon précise pour vous menacer, c'est ça que je veux savoir? reprend-il encore une fois cette question qu'il a posée de toutes sortes de manière sans obtenir de réponse valable.

—Y disaient qu'*Envol* était pour passer, pis ça se criait partout. D'un à l'autre, ça se transmettait. C'est sûr que ça partait d'à queque part.

—Est-ce que vous avez entendu Mireille Boyer, Rémi Beaudry, Julie Arsenault, Richard Beaulieu ou Lucienne Trudel dire que l'émission passerait?

—Ah! Y me l'ont pas dit à moé.

—Avez-vous du tangible ou si ce n'est que du ouï-dire?

—C'est des entendus dire, mais c'est assez pour être mal à l'aise. C't'un espèce de harcèlement pareil.

—Vous entendiez dire ça où?

—Partout.

—Le monde vous accrochait et vous disait ça?

—Non, y disait ça entre eux-autres mais on les comprenait. Y'a des amis qui nous l'ont dit.

—Vous ne l'avez pas su d'une autre façon? Vous êtes sûr là? Vous n'auriez pas été informé par écrit?

—Non. On l'a su par les autres. Y me semble que non...

—Regardez à la fin de la lettre adressée à Rita Viau, vous y avez référé tantôt «*Écoutez Envol dans 3 semaines.*».

—Oui! s'écrit Conrad. C'est justement ça!

—Tantôt, vous disiez que c'était des entendus dire?

—Ah! Mais c'est pas à moé la lettre, c'est à Rita. C'est justement pour ça que j'le savais pas. Je viens d'le voir, parce qu'a nous l'a donnée après qu'a l'a reçue, pis qu'a l'a lue. Ça veut dire que ça part de là, c't'affaire-là.

—Pourtant, cet écrit-là, vous en avez pris connaissance bien avant? Vous l'avez produite ainsi que l'enveloppe sur laquelle est marquée «*confidentiel*».

Conrad baisse la tête l'air piteux.

— Dans votre requête, vous déclarez que cette lettre suggère que Rita Viau est illégalement privée de sa liberté?

— Oui. C'est eux-autres qui disent ça.

— Où dit-on dans cette correspondance que Rita est privée de liberté?

— C'est dans ce paragraphe icitte, qu'il pointe du doigt *« J'ai écrit confidentiel sur l'enveloppe, ça veut dire que personne d'autre que toi n'a le droit d'ouvrir ton courrier ou de le lire. Personne peut ou a le droit de t'empêcher de répondre à ma lettre. »* C'est pour ça qu'on pense qu'a dit qu'est privée de liberté. C'est pas vrai, est pas privée de liberté.

— Est-ce que vous l'avez empêchée de répondre à M^{me} Boyer?

— Non. A l'a jamais voulu répondre.

— Il y a une autre lettre qui a été envoyée à Lucie. Qu'est-ce que vous avez à lui reprocher?

— Ben, c'est encore du harcèlement, parce que c'est pareil comme si on la retenait de... Y'a un paragraphe icitte, qui dit *« Personne ne peut t'empêcher de te faire des amies... »* Attends un peu... *« Personne n'a le droit d'ouvrir ton courrier ou de le lire sans permission. »* On a jamais ouvert le courrier des filles. C'est eux-autres qui rouvrent leu courrier. Pourquoi qu'a l'écrit ça? Pis a l'envoye chacune une lettre timbrée en plus de ça. Pensez-vous qu'on n'est pas capable de payer un timbre? Sont capables de se payer des timbres. Y'ont de l'argent pour ça.

— C'est pour qu'elles répondent...

— Mais pourquoi? Y'ont pas besoin d'envoyer une lettre avec un timbre dessus. Pensez-vous que c'est pas du harcèlement ça, entre nus-autres?

— Ce n'est pas moi qui répond aux questions, monsieur Charron, le remet-il immédiatement à sa place. Ensuite, vous expliquez que Rita et Lucie ont été choquées par la réception de ces lettres?

—Oui, y'ont été choquées. Y voulaient même pas les lire, même pas les ouvrir. Y voulaient les jeter quand qu'y ont vu d'où ça venait. On a dit « *Ouvrez-les, pis lisez-les.* »

—Oui? Dans votre requête, vous dites que vous et madame avez été stupéfaits de voir Mireille Boyer et les autres intimés s'immiscer, sans aucune justification, dans votre vie privée; vous faites référence à quoi?

—Oui, ben... C'est ben important une vie privée, pis avec c't'histoire-là, notre vie privée est pas mal bouleversée.

—De quelle façon vous reliez Mireille Boyer et les autres intimés a de la diffusion d'accusations fausses et mensongères?

—Ben, y faisait... C'est un groupe qui a faite ça... La diffusion, c'est justement avec *Envol*.

—*Envol* n'a pas fait l'émission.

—Non, mais ça fait rien, on l'savait pas qu'y en ferait pas.

—Êtes-vous en mesure de nous dire qui?

—Ben non, j'le sais pas qui. Mais c'est répandu dans grand.

—Dites-moi précisément ce qu'ils ont fait, monsieur Charron?

—Ben... Y'ont communiqué avec la Commission des droits de la personne.

—Et la Commission, qu'est-ce qu'elle dit?

—C'est extraordinaire ce qu'y a là-dessus. Y disent toutes sortes de choses. Pis, en plusse, Mireille a contacté Diane.

—Est-ce que c'est seulement Mireille Boyer qui a parlé avec Diane, ou si les autres intimés l'ont aussi rencontré?

—Les autres? Non, j'pense pas. En tous cas, pas à ma connaissance.

—Vous, avez-vous eu une discussion avec M^{me} Boyer?

—Oui.

—Je n'ai pas d'autre question pour Monsieur.



Délicieusement excitée par cette situation, autant que par toutes celles qui lui permettent d'être mise en évidence, Simone doit pourtant attendre dans le corridor, avant que ne vienne son tour d'être interrogée. Pour passer le temps, la femme à la forte corpulence, bien assise sur un large fauteuil, retourne à ses meilleurs souvenirs : les soirées avec les amies et quelques supercheries qui la font toujours sourire.

Il lui en avait fallu de l'argumentation, avant d'obtenir la permission de Conrad pour accompagner sa voisine dans les soirées de bingo ! se souvient-elle. Combien de finesse avait-elle dû utiliser pour le convaincre, avant qu'il finisse par céder. Elle, qui aimait tant le plaisir, s'amusait tellement avec les nouvelles amies qu'elle y rencontrait. En plus, le couple s'en était fait d'autres, avec les personnes du Club de l'âge d'or qu'ils fréquentaient assidûment depuis qu'ils étaient retraités.

C'était juste après l'enquête du C.S.S. au sujet de Lucie qui avait été prise à fouiller dans les poubelles de l'école secondaire, se souvient-elle tout à coup excitée, qu'ils avaient commencé à vivre pleinement. Cet événement, elle n'était pas prête de l'oublier, car là, c'est vrai qu'ils avaient passé proche d'être découverts ! Appuyée et secondée par chaque membre de la famille, la rusée avait joué le grand jeu aux travailleurs sociaux : comme quoi la dégénérescence de leur santé mentale empirait tant, que Rita et Lucie faisaient régulièrement des crises d'hystérie incontrôlable. Et que leur folie les poussait à se brûler elle-même, à manger leurs excréments, ou à s'amuser à s'en salir.

« Moé, les travailleuses sociales, j'les ai toujours mis dans ma poche, » songe-t-elle avec un sourire malin. *« J'ai le tour. Y'ont jamais su que c'tait moé qui faisait ça aux filles. Pis avec cette déclaration, j'ai enfin eu le t'chèque pour personnes handicapées, que je voulais avoir depuis si longtemps. Ouais ! Fameux t'chèque faite au nom de Conrad ! Parce que c'est lui le chef de famille, qui disent »* pense la gardienne avec

amertume. « *Dire que c'est moé qui voulait avoir mon indépendance financière! Pis c'est moé qui me tape le plus d'ouvrage! Ah, vaut mieux pu y penser. Ça m'enrage trop! Ensuite de t'ça, y'a eu l'enquête de Plein Soleil. Avec eux-autres, j'ai travaillé fort. Oh oui! se rappelle la paranoïaque, ravie par sa performance. J'ai été obligée d'utiliser toute mon talent pour ben dirigé la famille, pis qu'on s'en sorte. Asteure, toute marchait comme su des roulettes. Les filles avaient enfin compris oussqu'à lé leu place, pis jusqu'icitte, pus personne s'intéressait à eux-autres de toute façon. Avec c't'histoire-là, faut encore r'commencer. C'est pas grave, on est habitué à se battre.* »

M^e Chicoine la surprend dans sa réflexion en ouvrant la porte pour lui demander d'entrer. Simone sursaute en revenant au moment présent. Sans tarder, la femme dans la mi-cinquantaine pénètre dans la salle et prend place près de son procureur. Sa surexcitation la jette dans une sorte de délire qui l'éloigne de la froide raison, et les questions doivent généralement lui être répétées à plusieurs reprises avant d'obtenir une réponse.

Après l'assermentation, l'interrogatoire débute :

— Madame Charron, est-ce que Rita et Lucie font des activités extérieures à la maison, est-ce qu'elles travaillent?

— Non, y restent à maison, pis y font le petit travail qui sont capables de faire.

— Qui consiste en quoi?

— Ah! Y font... Y nous aident à tondre la pelouse, des petits ouvrages là... À part de t'ça... À la maison..., y peuvent m'aider à passer la balayeuse. Pis... Que c'est qui feraient ben? Chu pas pour commencer à leu dire « *faites ci, faites ça.* » Non, c'est leu choix à eux-autres, y travaillent à leu choix.

— Est-ce que c'est du travail à l'extérieur ou à l'intérieur principalement?

— Un p'tit peu à l'intérieur, pis un p'tit peu à l'extérieur. L'hiver, c'est eux-autres qui pel'tent l'entrée, pis y vont nous

aider à corder l'bois. Après ça... Y font leus activités à eux-autres. Y aiment beaucoup la forêt. Lucie est toujours dans l'bois. L'hiver, a prend ses raquettes, pis a y va. A passe les après-midis là-dedans. C't'une fille de bois.

—Madame, vous êtes au courant des écrits qui sont déposés au soutien de la requête, vous en avez pris connaissance?

—Oui, on a la lettre de Mireille Boyer, pis ceux de Rita pis de Lucie.

—Expliquez-nous donc la lettre de Rita?

—Disons que Rita a débouché sa lettre. A l'était vraiment choquée. « *Ah ben!* » qu'a dit « *Mireille Boyer!* » Était pas contente d'avoir une lettre de Mireille Boyer. C'est toute. C'est son choix à elle.

—Pourquoi est-ce que ça ne l'intéressait pas?

—Ben disons que par toutes les choses... Mireille a l'harcelait. A nous harcelait. A m'a harcelée au téléphone. A l'a harcelée ma fille. Y vivent avec nus-autres, pis y savent que toutes ces affaires-là, c'est de la méchanceté, pis y sont pas contentes.

—Puis, la deuxième lettre, celle de Lucie?

—Quand Lucie a su que c'était Mireille Boyer, a l'a débouchée, pis a l'a dit « *J'la jette au poêle, j'la fais brûler.* » Ben j'l'ai arrêté, « *Non, non, garde-nous-là, ça peut être utile pour continuer nos affaires.* » Mais l'enveloppe était déjà brûlée. Ça l'intéressait pas de la lire.

—Elle vous l'a remise à ce moment-là?

—Oui.

—C'est vous qui l'avez depuis ce temps-là? Est-ce qu'elle l'a relue?

—J'le sais pas. J'peux pas vous dire. C'est son choix. C'est sa lettre.

—Madame, c'est vous qui en avez possession. Est-ce qu'elle l'a relue? doit-il lui répéter à plusieurs reprises.

—A veut rien savoir.

—Est-ce la même chose en ce qui concerne la lettre de Rita? Est-ce que c'est vous qui la détenez depuis que votre fille...

—Rita.

—Que Rita l'a reçue?

—Oui, parce que sans ça, a l'aurait j'tée.

—Maintenant, si on parle de l'écrit qui vous était adressée. Est-ce qu'il a été diffusé à l'extérieur de votre famille?

—Ben, mes enfants l'ont toutes lit. C't'e lettre-là, on peut dire qu'on l'a relit, parce qu'y avait tellement de méchancetés là-dedans. C'avait pas de bon sens! lâche la femme qui veut décharger sa bile.

—Madame Charron, est-ce que vous avez reçu d'autres correspondances par la suite?

—Oui. De la Commission des Droits de la personne.

—De votre initiative, est-ce que vous avez adressé des correspondances à quelqu'un, en regard de cette affaire?

—Non.

—Vous parlez du fait que « *Les intimés ont tout fait en leur possible pour donner de la force de frappe à leur accusation de séquestration et de mauvais traitements.* » Qui les intimés ont-ils accusé de séquestration et de mauvais traitements?

—Ben... Ça doit être moé qui ont accusé. Qui m'avait dit ça? Qui nous ont dit ça? C'est eux-autres... Eux-autres y disent que c'est nous, mais c'pas vrai, ça.

—Dans quel document ou à quel endroit ont-ils dit cela?

—Ça doit être quand *Envol* sont v'nus che-nous. Pourquoi les enquêteurs sont v'nus che-nous? C'était sus c'rapport-là.

—Vous dites qu'ils sont même allés jusqu'à faire diffuser une nouvelle sur les ondes de la radio CEJV?

—Hum! A l'a passé un matin, comme de quoi qui avait deux filles qui ont été séquestrées pendant vingt-cinq ans.

—Vous avez entendu ça aux Nouvelles?

—Non. C'est les gens qui nous ont dit qu'y avaient entendu ça, lance-t-elle en se tortillant sur sa chaise.

— Vous-même, ne l'avez pas entendu?

— Non.

— Qu'est-ce qui vous permet de croire que ce sont les intimes qui l'ont demandé?

— Ben, j'le sais pas qui portaient c't'histoire-là. C'pas n'importe qui, qui aurait envoyé ça à radio. Si c'a passé, c'est sûrement pas nus-autres qui l'a faite faire.

— Dites-vous que Mireille Boyer, Rémi Beaudry, Julie Arsenault, Richard Beaulieu et Lucienne Trudel ont approché le poste de radio, pour faire diffuser une information, à l'effet que vous étiez accusés de séquestration et de mauvais traitements?

— Ben, ça doit. J'le sais pas, moé. Sont capables de faire ça. Y'ont été capables de faire d'autres choses. Y doivent être capables de faire ça.

— Vous les accusez d'avoir fait d'autres choses, qu'ont-ils fait, Madame?

— *Envol*, c'est déjà beaucoup. Quand tu voé des journalistes qui passent deux jours devant ta porte, pis qu'y a douze enquêteurs qui viennent che-nous, pour nous transporter comme des criminels au Poste.

— Les intimes étaient-ils là?

— Non. C'est nus-autres qu'y ont transportés, pas les autres.

— C'est la police qui vous a rencontrés et qui a déterminé la façon dont elle ferait son enquête. Ce ne sont pas les intimes qui ont fait l'enquête de la police. Il n'y a pas eu de charge retenue contre vous, c'est exact?

— Oui.

— Dans votre mise en demeure, vous écrivez « *Constatant que les intimes continuaient leurs démarches de dénigrement...* » pouvez-vous me dire ce que les intimes ont fait comme démarches de dénigrement?

— Disons qu'y faisaient beaucoup de la publicité, eux-autres, contraire de nus-autres. Y disaient qu'on était deux

parsonnes qui avaient empêché les filles de vivre pendant tant d'années, pis y'étaient séquestrées, pis y'étaient battues, toute ça. C'est là qu'y ont toute brisé notre réputation. Y sont toute une équipe.

—Qu'est-ce qui vous permet de croire que c'est une équipe?

—Parce qu'on a les noms. Y sont toute ensemble. C'est Mireille Boyer pis son équipe qui travaillent ensemble. De toute façon, Lucienne Trudel, ça fait des années qu'a nous fait du trouble. A nous surveille, a l'observe les vas et venus, pis a l'a harcelé la famille sans arrêt. Toute la famille au complet!

—Depuis combien de temps, dites-vous, que M^{me} Trudel vous harcèle?

—Ça fait trente ans qu'est devant che-nous. Ouais... Disons qu'a voyait que ça marchait trop ben avec la famille, a s'est r'jetée su les petites filles. Peut-être qu'a l'aura dit « *Ça va marcher plus* ». C'est une femme qu'est faite de même. A l'ai très, très méchante. A l'aime faire mal aux autres.

—Donc, c'est elle qui aurait parti le bal?

—Ouais. D'après moi, oui.

—Êtes-vous en mesure de me dire de quelle façon elle aurait participé à ces démarches?

—Vous posez la question comme de quoi que c'est-t-y vraiment elle qui a parti ça... Ben oui, c'est elle! s'écrie Simone emportée. C'est elle, avec les autres.

—Avec les quatre autres?

—Oui.

—On sait que vous en avez actionné cinq. Y a-t-il d'autres personnes à actionner?

—Peut-être que plus tard on fera d'autre chose. On va voir avec l'avenir.

—Connaissez-vous d'autres noms de personnes qui feraient partie de cette équipe, à laquelle vous référez?

—J’soupçonne quelques noms. Pour tu suite, on est sûr de ces cinq-là.

—Vous avez dit, en parlant des cinq intimes, que vous étiez sûre de ce qu’ils avaient fait. Êtes-vous en mesure de me dire, si Rémi Beaudry, Julie Arsenault, Richard Beaulieu et Lucienne Trudel, ont participé à la lettre que Mireille Boyer vous a fait parvenir?

—Ben, j’le sais pas si y’ont participé à lettre. C’est Mireille qui l’a écrit. A marchait au nom de l’équipe.

—Est-ce qu’elle nomme les membres de son équipe?

—Non, a dit « *au nom de l’équipe* ».

—Est-ce que d’après vous, ces mêmes quatre personnes ont participé à l’écriture des deux-autres lettres, dont vous parlez dans le dossier?

—J’peux pas prouver qui participait dans c’tte lettre-là. C’est juste Mireille qui écrit son nom.

—Quand on regarde votre requête, vous mentionnez que vous avez toujours considéré Rita et Lucie Viau comme vos propres enfants?

—Oui. Ça, c’est vrai! s’exclame-t-elle en le signifiant fortement de la tête.

—Expliquez-moi ce que vous voulez dire par là?

—Elles ont eu la même chose que mes vrais enfants. J’vois pas pourquoi qu’a seraient différentes que mes vrais enfants. Après vingt-cinq ans là, j’m’imagine que si c’avait pas été comme mes vrais enfants, y’auraient pas resté che-nous.

—Est-ce que vous pouvez me donner d’autres manifestations, comme quoi elles sont membres à part entière de la famille?

—Oui, sont toutes... C’est comme mes vrais enfants, poursuit-elle en tambourinant sur la table avec ses doigts ronds et courts, aux ongles vernis rouge vif. C’est leu vie... Y font c’qu’y veulent... C’est leu choix à eux-autres... Quand on sort,

pis qu'y veulent venir, on les emmène. Pis quand qu'y veulent pas, c'est leu choix de rester à maison.

—Donc, vous me dites que tout le monde a toujours été traité sur le même pied d'égalité?

—Oui. Je vous le jure icitte.

—Est-ce que Lucie et Rita ont une vie sociale quelconque?

—Y ont la vie selon c'qu'y veulent avoir eux-autres. C'est leu choix.

—Qu'est-ce que vous entendez par là « *c'est leur choix* »?

—Y font leu choix. Je les forcerai pas d'aller au théâtre, quand ça leu tente pas. Si y veulent y aller, c'est correct. Si y veulent pas, c'est leu choix. Si j'vas dans une soirée de famille, déjà y venaient, y veulent pu. C'est leu vie à eux-autres. J'sais ben que moé, y a pas parsonne qui m'force à faire de quoi que j'aime pas.

—Dans la requête, vous dites avoir subi un préjudice important, suite à la diffusion d'accusations mensongères. Expliquez-moi ça?

—Ben moé... J'ai eu un choc nerveux, déclare-t-elle en se composant un air attristé. Je trouve que c'a été extrêmement grave c't'affaire-là. Sans preuve, rien. Faire des choses de même, c'est terrible! Pis moé, en tout cas, j'les oublierai pas ces gens-là. Jamais! Pis d'la méchanceté comme ça, c'est écœurant! Je trouve ça de valeur avoir faite ça à des parsonnes qui ont faite du bien à deux filles. C'est vraiment très méchant! Parce qu'on est des parsonnes qui est capables d'aider aux autres, pis y nous ont faite des choses de même. Moé, en tout cas, c'a été un dramatisme au boutte.

—Est-ce que vous avez été suivie par un médecin?

—J'ai été en voir un. Ouais. C'pas fini de toute façon, parce que ça m'a attaqué physiquement pis mentalement aussi, hein? Ouais... C'est dur de recevoir des choses de même.

—Je n'ai pas d'autre question pour Madame. Merci!

LA VÉRITÉ EN PLEIN VISAGE

En passionné du droit, Luc Boulet s'affaire à vérifier, une dernière fois, la Contestation de la Requête, que sa secrétaire vient de dactylographier.

Avocat comme son père, il a passé la majeure partie de sa jeunesse à étudier, et à lire les livres de la bibliothèque bien garnie du paternel. Sous sa réputation d'homme bourru, son empathie lui cause des tourments, dont il cherche à se protéger, sans jamais y parvenir vraiment. Durant ses nombreuses années de pratique, l'homme de cinquante ans en a vu de toutes les couleurs. Il en a même perdu quelques plumes, ce dont il a eu peine à se remettre. Ardent justicier, il consacre sa vie à défendre consciencieusement chacune de ses causes. Et depuis qu'il a interrogé Conrad et Simone Charron, celle-ci a pris plus d'importance à ses yeux.

Aussi, après avoir étudié minutieusement la transcription de l'interrogatoire au préalable qu'il a reçu un mois plus tôt, il a préparé la Contestation qu'il doit faire approuver par ses clients.

Dans celle-ci, les cinq intimés nient chacune des accusations portées contre eux, en expliquant brièvement les raisons qui les ont amenés à prendre position en faveur des dames Viau. Ensuite, M^e Boulet utilise les interrogatoires des requérants pour défendre les prétendus complots, dénigrements, actes malicieux ou intentions malsaines, dont ceux-ci n'ont pu faire aucune démonstration. Il dénonce aussi la tentative des requérants de démontrer une orchestration en mettant

en perspective des documents privés, comme les lettres de la Commission des Droits de la personne et celles adressées par Mireille. Le tout, cité hors contexte. Par ces faits, leur procédure constitue en elle-même de la diffamation et cause du tort aux intimés. C'est le couple Charron qui donnent une gravité à une affaire privée, et qui amplifient une situation dont ils se prétendent victimes. Ce sont eux aussi qui diffusent ce qu'ils prétendent ne pas vouloir être publié.

Ainsi, les cinq intimés se portent demandeurs reconventionnels face à ces fausses allégations et accusations. Ils réclament des dommages et intérêts pour perte de temps, déplacements, atteinte à la réputation et faussetés.



Un mois a passé, avant que les intimés ne soient convoqués à l'interrogatoire de la défense, ce mercredi d'octobre, pour 13 heures. Malgré les circonstances qui les rassemblent aujourd'hui, ils sont fiers de se voir. Tous assis dans la salle d'attente au deuxième étage du Palais de justice, les femmes discutent ensemble de choses et d'autres, pendant que Rémi et Richard parlent de la dernière partie de hockey. Tout à coup, défile en procession devant eux, la famille Charron au grand complet, accompagnée de surplus, par un couple d'ami. Diane ainsi que Mario et son épouse s'éloignent un peu avec les parents et les amis, pendant que Justine et Léo se positionnent de façon à pouvoir fixer d'un regard noir les adversaires de la famille.

—Qu'est-ce que c'est que ça? demande M^e Boulet en les rejoignant. Ce n'est pas le procès aujourd'hui. Normalement, cette procédure a lieu devant les seules parties en cause. Quand je les ai interrogés, on n'a pas fait un cirque avec ça!

—Ça n'a rien d'étonnant, affirme tranquillement Julie. Moi, je les reconnais bien là-dedans.

—Crisse, jure-t-il en les examinant, ça n'a pas d'allure! C'est la horde au grand complet! Mais... c'est Pierre Desfossés, le huissier, que je vois là, continue-t-il en jetant un coup d'œil de côté. Qu'est-ce qu'il fait là, lui?

—C'est bien M. Desfossés et son épouse, reprend Julie en souriant. Ils sont amis avec eux de ce temps-ci. Ils ne se lâchent plus.

—Non mais... Il y a toujours bien un boutte, lâche l'avocat interdit. On ne se laissera pas faire! Je vais aller en discuter avec Chicoine.

Les intimés, qui s'attendaient à quelque chose de semblable, sourient devant la consternation de leur procureur. Ils reprennent leur discussion.

—Je ne sais pas ce qu'ils lui ont fait, lance le grand homme mince en revenant dix minutes plus tard, mais il n'y a plus moyen de lui parler. Il ne veut rien comprendre. Il me dit qu'ils n'entreront pas, si je trouve un juge pour trancher la question. La seule chose que j'ai obtenue c'est que les Desfossés s'en aillent. Voulez-vous que j'appelle un juge? Ils n'ont pas le droit de faire ça, c'est de l'intimidation.

—Laissez-les faire, décident ses clients à l'unanimité en voyant le temps filer. Trouver un juge et régler cette question demanderaient trop de temps et d'argent, on s'en accommodera.

—C'est vous qui décidez, admet aussitôt l'avocat. Mais de toute ma pratique, je n'ai jamais vu une chose pareille! Si vous croyez que ça ne vous dérangera pas, je vais aller lui dire qu'on est prêt à procéder. Mais moi, des affaires de même...

—Il ne les connaît pas encore, ajoute Richard en riant.

—Avez-vous vu, remarque madame Trudel à l'instant, même Mario est là. Lui, il m'aimait bien. Il venait souvent jaser avec moi quand j'étais dehors. Il vient de me faire un grand sourire. Je l'aime bien ce jeune-là, avoue-t-elle avec tendresse. Ça fait longtemps que je ne l'avais pas vu. Il ne

vient quasiment jamais chez ses parents. Quoique maintenant, je ne sais plus. J'ai vendu ma maison. En tout cas, soupire la septuagénaire, je suis contente d'avoir cédé ma propriété avant ces affaires-là. Je ne me verrais pas vivre en face d'eux à cœur de jour. C'est une vraie permission du Bon Dieu que j'aie trouvé un acheteur, à ce moment-là! Les derniers temps que j'y habitais, je vais vous le dire franchement, j'avais peur. Pas pour en être malade, mais assez pour être mal à l'aise.

— Ils vous faisaient peur? s'informe Mireille curieuse.

— Pas Simone et Conrad, voyons donc! Ils ne font pas ça eux mêmes! Mais, ils le faisaient faire par Lucie et Rita par exemple! Juste avant que je déménage, je regardais dehors par ma fenêtre. Les filles pelletaient. Tout à coup, j'aperçois Lucie qui jette un œil vers la maison, là où Simone se berce. Et voilà qu'elle s'enligne vers chez-moi le poing levé et la pelle en l'air en me fixant. Elle s'est arrêtée juste au bord de mon entrée. Elle me criait des bêtises. Rita la suivait les poings levés aussi.

— Qu'avez-vous fait? s'inquiète Julie.

— Je suis restée là, debout, sans bouger. J'étais chez-nous après tout. Mais je n'ai pas aimé ça. Je ne les connais pas tant que ça ces filles-là. Je ne sais pas ce qu'ils pourraient leur faire faire. Elles obéissent au doigt et à l'œil pour ramasser la moindre petite branche sur leur terrain. Alors, je n'ai pas de misère à m'imaginer ce qui auraient pu arriver, si elles en avaient reçu l'ordre. Oh, si vous saviez, comme je suis contente de ne plus rester en face d'eux!

— Sûrement! déclare Mireille. Est-ce qu'elles ont fait ça une seule fois?

— Oh non! Depuis le début des procédures, elles me levaient leur majeur ou me montraient le poing aussitôt qu'elles m'apercevaient, mais cette fois-là, c'était la pire.

— Elles nous font ça aussi quand nous passons en auto devant chez eux, leur avoue Mireille en souriant. Même Simone

et Conrad lèvent les poings ou le majeur. Nous les ignorons. C'est tellement stupide!

—Eh bien moi, ose maintenant se confier Julie, aux Fêtes de la municipalité, je dansais en cercle avec d'autres danseurs, et eux étaient dans un autre cercle à côté. Tout à coup, je me sentais frappée : un coup de pied sur les chevilles, un coup de coude dans le dos, un autre dans les côtes, et ça frappait fort. Sur le moment, j'ai cru à des erreurs, avant d'apercevoir Diane qui fonçait sur moi. Je me suis tassée juste à temps. Simone et Justine ricanaient en me regardant. Au lieu de riposter, j'ai simplement changé de place dans le cercle. En plus, avez-vous vu leur photo de famille dans le livre des Fêtes de la municipalité? Rita et Lucie n'y sont pas. Pourtant, on peut facilement voir que Mario, absent lors de la prise de photo, y a été ajouté. C'est choquant de les entendre dire, sous serment, qu'elles font partie intégrante de leur famille. Aujourd'hui encore, avez-vous remarqué que le reste de la famille est ici, sauf les deux principales intéressées?

—C'est tellement frustrant! soutient Richard en contrôlant sa colère.

—Venez, dit M^e Boulet qui les interrompt. Je vais vous conduire au local où vous serez interrogés, pour vous y familiariser un peu. M^e Chicoine m'a demandé quelques minutes pour se reposer avant l'interrogatoire. J'ai été fort tenté de lui refuser, mais il faut quand même montrer un peu de savoir-vivre.

Quelques minutes plus tard, la famille Charron fait aussi son entrée dans le local. Mario entre en premier et salue M^{me} Trudel et Mireille avec un sourire, suivi par le reste de la famille qui, se serrant les uns sur les autres, avance difficilement avant de réussir à atteindre chacun un siège.

M^e Chicoine arrive. De taille moyenne et bedonnant, l'homme chauve au teint pâle prend fièrement place devant une table où il étale ses documents, pendant que M^{me} Trudel

est invitée à se tenir debout à la barre des témoins. M^e Boulet prend place près d'elle. Il demande aux autres intimés de quitter la salle. Celui-ci leur avait recommandé de bien réfléchir avant de répondre. Il avait aussi invité Mireille à taire ses cahiers *Canada*, toujours en possession des policiers, car M^e Chicoine s'en servirait pour la massacrer.



—Madame Trudel, débute M^e Chicoine, est-ce que vous connaissez Rita et Lucie Viau?

—Juste comme ça. Pas intimement.

—Est-ce que vous avez fait partie du groupe qui s'est porté signataire de la pétition?

—Oui.

—À quelles autres démarches est-ce que vous avez participé?

—Je n'ai pas participé aux démarches. J'ai signé la requête pour la qualité de vie des filles Viau. J'ai rien fait d'autre, répond clairement la femme très droite pour son âge.

—Vous savez que le groupe, dont vous faites partie, a entrepris des démarches auprès de la Sûreté du Québec, pour porter plainte à l'effet que les deux jeunes filles étaient séquestrées et qu'elles étaient maltraitées.

—Non. Moi, je n'étais même pas au courant que la police venait faire une enquête.

—Quand les journalistes d'*Envol* sont venus pour faire enquête chez M. et M^{me} Charron, vous en avez eu connaissance, Madame?

—Oui, ils sont venus chez nous. Serge Delarive m'avait téléphoné avant et je les ai laissés entrer. Ce sont eux qui m'ont appris que la police viendrait.

—Est-ce que quelqu'un du groupe accompagnait M. Delarive? Quand je parle du groupe, je parle de M^{me} Boyer et des autres...

—Non. Il était tout seul avec le caméraman.

—Il y a aussi un caméraman qui s'est installé à l'intérieur de la maison chez vous pour filmer la maison des Charron, n'est-ce pas? demande l'avocat qui aime s'entendre. Ça vous convenait que les journalistes fassent ça. Parce que vous-même, vous considérez que ça n'avait pas de bon sens ce qui se passait chez eux. Est-ce exact, madame Trudel, qu'à plusieurs occasions vous avez dit que ce n'était pas normal la façon dont les deux filles étaient élevées? Et que plusieurs fois, vous avez donné des informations aux gens des Services Sociaux?

—Non, une fois seulement.

—Oh oui? Dites-nous ce que vous trouviez de pas normal?

—Quand ils disent qu'ils les ont élevées comme leurs enfants, c'est faux. Après l'école, quand il y en a trois qui rentrent par la porte de la cuisine et que les deux-autres sont obligées de passer par en arrière, c'est anormal. C'est arrivé bien des fois. Ça ne fait peut-être pas si mal, mais ça blesse un peu.

—Madame Trudel, je crois savoir qu'une de vos occupations importantes, c'était de surveiller vos voisins Charron?

—Non, non. Moi, je suis dans ma maison, j'ai des fenêtres tout le tour, et je regarde quand je veux et où je veux. Il n'y a personne qui va m'empêcher de faire ça.

—Dans la maison des Charron, êtes-vous déjà allée?

—C'est ben, ben, rare. Des fois, je jase avec Simone l'été, assise dans les marches d'escalier.

—Vous n'aviez pas d'idée sur ce qui se passait dans cette famille?

—Non. Juste des affaires qui se passent dehors, qu'on peut voir.

—Alors, vous vous êtes porté signataire de la pétition, vous avez accueilli les gens de l'émission *Envol*, est-ce que vous êtes allée à des rencontres de groupe?

—Une fois. La première seulement.

—Je crois comprendre que dans ces réunions, Mireille Boyer voulait recueillir des témoignages de gens qui pouvaient donner des informations intéressantes sur les mauvais traitements qu'auraient pu subir Rita et Lucie Viau. Et vous, Madame, avez-vous donné des renseignements sur des points particuliers dont vous aviez eu connaissance?

—Non. Je n'ai pas parlé à cette réunion. On ne m'a pas posé de question et je n'ai rien dit.

—Est-ce que vous considérez que Rita et Lucie ont été maltraitées?

—Je me demande pourquoi elles sont toujours toutes seules, répond-t-elle songeuse. Elles ne sortent jamais. Elles n'ont pas d'amis, ni de filles, ni de garçons, et quand elles vont à quelque part, c'est dans le bois.

—C'est pour ça que vous jugiez utile de participer aux démarches?

—C'est ça. Je me suis dit « *Mon Dieu, faut faire quelque chose, ça n'a pas d'allure!* »

—Merci Madame, pas d'autre question.



Sur le qui-vive, Richard Beaulieu, un bel homme blond musclé, s'approche lentement à la barre des témoins.

—Monsieur Beaulieu, dans quelles circonstances est-ce que vous avez été amené à vous porter signataire de la pétition, initiée par M^{me} Boyer? l'interroge le procureur des requérants.

—Elle est venue chez-nous. Comme j'avais vu des choses qui se sont produites chez M. et M^{me} Charron, que je ne trouvais pas normales, je l'ai signée.

—Quelles sont les choses pas correctes que vous jugiez à propos de rapporter au groupe?

—J'ai vu deux filles qui font simplement la pelouse, qui se tiennent à l'arrière de la maison, qui coupent du foin dans le fossé ou sur le vieux tas de fumier en arrière de la grange, avec des petits ciseaux, régulièrement. Elles font juste ça. Je trouve que ce n'est pas tout à fait normal.

—Cette perception que vous avez des deux jeunes femmes, vous vous êtes dit que ça vous justifiait de faire partie du groupe? Est-ce que vous considérez, à partir de ces observations, que ces jeunes filles faisaient l'objet de mauvais traitements?

—Mauvaise qualité de vies... Pas bien entourées... Si je montre à quelqu'un à faire une chose et qu'il ne voit pas d'autre chose...

—Le sens des discussions qui se tenaient lors des nombreuses réunions qui ont eu lieu, c'était de soutenir que Lucie et Rita Viau étaient séquestrées et maltraitées?

—Non. J'ai assisté à une seule réunion, mais on n'a jamais parlé de séquestration et de maltraitance, répond sans hésitation l'homme aux yeux gris-bleuté.

—Pourtant vous en avez beaucoup entendu parler, n'est-ce pas? Vous n'aviez pas nécessairement besoin de participer à toutes les réunions, parce que votre épouse, elle, y était.

—Je ne peux pas répondre pour mon épouse.

—Avez-vous eu des entretiens avec M^{me} Mireille Boyer?

—Chez nous une fois, oui.

—Est-ce que vous souhaitiez qu'il y ait une enquête?

—Oui. L'enquête a répondu à un doute qu'on avait. J'étais bien heureux de savoir qu'il n'y avait rien de criminel, déclare-t-il en lissant sa moustache du bout des doigts.

—Dans la contestation, il est dit « *Les deux jeunes dames ont été à maintes occasions vues en train d'effectuer des travaux à répétition, laissées seules, désorganisées, craintives et*

farouches, ce qui constituait certes des motifs d'intervention d'autant plus que les requérants ont été insensibles aux demandes et aux approches qui furent effectuées. » Est-ce que le paragraphe vous convient en tous points?

—Oui.

—Quand est-ce que vous avez pu voir ça? À combien d'occasions?

—J'ai vu ça quelques fois.

—En définitive vous trouvez que M. et M^{me} Charron sont blâmables pour ces choses que vous avez perçues, n'est-ce pas?

—On nous dit que les sœurs Viau ont des problèmes psychologiques... Alors, si elles ne suivent pas la famille lors des départs qui sont parfois prolongés, ces filles-là sont laissées à elles-mêmes.

—Je constate dans la demande reconventionnelle, que vous faites état d'une atteinte à votre réputation et de faussetés. Je comprends que vous réclamez sous ce chef un montant compensatoire, et que le fait que vous soyez partie prenante à la poursuite constitue une atteinte à votre réputation. Est-ce que c'est ça?

—Oui Maître.

—Très bien, monsieur Beaulieu. Je n'ai pas d'autre question!



Pendant que Richard prend place dans la salle auprès de M^{me} Trudel, M^e Chicoine appelle Rémi Beaudry.

—Monsieur Beaudry, commence-t-il imposant, vous vous êtes porté signataire de la pétition. Pouvez-vous nous dire dans quelles circonstances, et à l'initiative de qui, vous avez apposé votre signature sur ce document?

—Quand les choses se sont préparées et que la liste a été prête. Il y avait des noms dessus, j'ai signé le mien. Ça me semblait être une bonne cause.

— Quand on dit une bonne cause, ça signifie quoi?

— C'est parce que les filles n'avaient pas de vie sociale. On ne les voyait nulle part, excepté dans les limites du terrain, où elles travaillaient.

— Est-ce que vous considériez que Lucie et Rita Viau devaient sortir de chez M. et M^{me} Charron? Vous croyiez qu'elles étaient maltraitées?

— Disons qu'elles n'étaient pas bien traitées. Elles n'étaient pas traitées comme les autres membres de la famille, répond l'homme à la chevelure noir bouclée grisonnante.

— De quelle façon est-ce que vous vous êtes fait cette opinion?

— Parce que ce sont les seules qu'on voyait travailler. À un moment donné, quand on vit dans ce système-là, on fait ce qu'on nous dit de faire. Quand on est habitué comme ça, qu'on ne connaît pas mieux et qu'on n'a qu'un choix.

— À quelles autres démarches est-ce que vous avez participé? Des réunions? Savez-vous combien il y en a eu?

— Je pense que c'est quatre.

— Combien de personnes y participaient?

— Douze, quinze.

— Vous étiez présent quand la Sûreté du Québec a donné sa réponse négative? Je crois savoir que les gens étaient insatisfaits. Vous étiez de cet avis également?

— J'étais de cet avis. Mais je comprenais la raison de sa réponse. C'est que la Sûreté cherchait quelque chose de criminel. Il y avait des choses anormales, mais pas de preuves criminelles.

— Et c'est l'opinion que vous avez toujours?

— C'est exact.

— Monsieur Beaudry, à partir de quoi pouvez-vous affirmer que Rita et Lucie Viau ne jouissaient pas de privilèges et/ou de droits habituels?

— Je ne me souviens pas les avoir vues nulle part ces filles-là. Elles sont rendues à trente ans, mais elles ne sont

pas venues au monde à cet âge. Je les ai vues à l'église quand elles venaient le dimanche, mais elles étaient beaucoup plus jeunes. À un moment donné, elles ont arrêté de venir, et on ne les voyait plus.

—Qu'est-ce qui dans ça, vous fait dire qu'elles n'ont pas la liberté d'aller faire tout ce que vous venez de dire?

—Quand t'es rendu à trente ans, c'est possible de mener une vie de monastère mais, à quinze, seize ans, vingt ans, ce n'est pas normal, lance-t-il assuré.

—Mais elles ont trente ans! Quelle est l'utilité de se mêler de leur vie?

—Pour qu'elles puissent avoir une vie que je qualifierais de normale. Elles ne connaissent pas autre chose. Qu'on leur donne la possibilité de choisir.

—Donc, vous êtes d'avis que Rita et Lucie Viau sont maltraitées et qu'elles ne sont pas bien à l'endroit où elles sont actuellement?

—Elles ne sont pas bien.

—Merci, monsieur Beaudry, pas d'autre question.



En attendant le prochain témoin, M^e Chicoine en profite pour avaler un verre d'eau. Il a consacré peu de temps à la préparation de cet interrogatoire, se fiant comme à l'habitude à son éloquence verbale innée. Sa force repose sur son esprit vif et sa capacité à se retourner sur un dix sous. En interrogatoire, il aime monologuer et il s'amuse follement. Il préfère cette partie de son travail à toutes les autres. Devant les témoins, il joue du ton pour intimider, argumente avec eux, et essaie de les piéger par des questions suggestives où il se permet d'insérer des allégations de son cru. Très batailleur et arrogant, il considère le droit comme une arène où le plus astucieux remporte

le combat. Après cette courte pause, il est prêt à reprendre la lutte avec Julie Arsenault.



Sur ses gardes, Julie se présente devant cette parenté qui la massacre du regard. Avec beaucoup de force, elle réussit à se maîtriser.

—Madame Arsenault, j'ai ici en main la fameuse pétition sur laquelle vous avez apposé votre signature. Quelles sont les autres démarches auxquelles vous avez participé?

—J'ai participé aux réunions.

—Dans la contestation, il est dit « *Il fut donc constaté que Rita et Lucie Viau ne jouissaient pas de liberté, pas de privilèges et/ou de droits habituels...* ». De quelle façon est-ce que vous avez constaté qu'elles ne jouissaient pas de liberté?

—Quand je leur ai parlé au printemps 1991. Elles me disaient qu'elles s'ennuyaient et qu'elles trouvaient le temps long. Je leur ai donc suggéré de faire de la bicyclette. Elles m'ont dit « *Non, maman veut pas.* » Je les voyais travailler. Elles sortent rarement. Leurs activités sont limitées.

—Bon écoutez, on était en 1991. Je comprends que vous vous êtes inquiétée pendant quatre ans et demi et que là, à l'époque de 1995, votre inquiétude a tellement progressé que vous dites « *Faut faire quelques choses,* » c'est ça?

—Bien, au cours des années, j'ai pu voir que leur situation ne s'améliorait pas, et cet automne... Probablement que j'aurais jamais eu le...

—Le « *guts* » vous alliez dire? la coupe aussitôt M^e Chicoine.

—Oui, de faire ce que Mireille a fait. Là, j'ai eu l'occasion de constater qu'elle avait les mêmes inquiétudes que nous. Il fallait faire de quoi. J'ai fait mon devoir de citoyenne.

—Vous considérez qu'elles étaient en difficulté psychologique en demeurant chez les Charron. Qu'est-ce qui vous autorisait à porter ce jugement?

—Ces filles sont de mon âge. Je ne demande pas qu'elles fassent les mêmes activités que moi, mais juste qu'elles soient réintégrées à un niveau plus adéquat.

—Vous jugiez que ce n'était pas bien qu'elles continuent de demeurer là?

—Elles pourraient rester là si elles font une vie plus normale, ou qu'elles aient des relations sociales, expose la blonde aux cheveux longs bien coiffés.

—Et ça a été le sens de vos démarches?

—C'est en plein ça.

—Dans la contestation on peut lire « *que les deux jeunes dames ont été vues à maintes occasions en train d'effectuer des travaux à répétition,* » est-ce que vous avez vu ça?

—Oui. Disons que la saison du printemps, les pissenlits ça pousse, et ça pousse. Ça devient un grand tapis jaune. Les arracher un par un, accroupies pendant des heures à terre, et mettre ça dans une chaudière. Après ça, ramasser des branches ou couper du foin pendant des heures de temps.

—Il est dit aussi « *qu'elles étaient seules* », quand avez-vous constaté ça?

—C'est au fil des années que j'ai constaté ça. Quand je vois passer M. et M^{me} Charron en auto, où avec leur campeur l'été, alors Rita et Lucie sont seules. Parfois, c'est pour de longues périodes qu'elles peuvent être seules.

—Elles sont désorganisées, est-ce que vous avez constaté ça?

—M. Charron l'a précisé en disant « *Y leur en manque* ». Quand on dit de quelqu'un qu'il leur en manque, c'est parce que ce sont des gens qui ont besoin d'encadrement. C'est dans ce sens-là, que ce n'est pas normal de les laisser seules. Si elles ont ces problèmes-là, et qu'ils les laissent seules pour des semaines, ce n'est pas cohérent.

— Est-ce que vous allez régulièrement chez M. et M^{me} Charron?

— À l'occasion. Ça reste que c'est mon oncle et ma tante. Alors, j'ai déjà été là, mais je n'y suis plus allée depuis plusieurs années, répond-t-elle en agitant son corps sans embonpoint.

— Vous travaillez pour la Commission scolaire, n'est-ce pas?

— Oui.

— Est-ce que vous avez participé aux démarches pour que les bulletins de Lucie et Rita Viau soient récupérés?

— Oui. Je les ai demandés officiellement à la personne qui s'occupe des archives à la Commission scolaire et elle me les ont remis. C'est une copie, ce ne sont pas les documents originaux.

— Est-ce que vous saviez que ce n'était pas permis de faire ça?

— À ce moment-là, non.

— Pourquoi avez-vous fait ça?

— Moi, je voulais savoir... Ils disaient tout le temps « *Rita et Lucie ont été retirées de l'école, parce qu'elles ne performaient pas.* » Dans mes souvenirs d'enfance, quand je côtoyais Rita et Lucie, elles réussissaient assez bien à l'école. Si j'ai pris ces documents, c'était parce que je voulais vérifier personnellement. Je les ai amenés chez moi pour les consulter et les comparer aux miens. J'ai été en mesure de constater, qu'elles performaient même mieux que moi. Et c'est mon mari qui les a remis à Mireille, au moment où j'ai eu ma sanction.

— Vous avez eu une sanction pour avoir fait ça?

— Oui. Je sais maintenant que ce n'était pas correct.

— Est-ce que vous accompagniez M^{me} Boyer lorsqu'elle s'est présentée au poste de la Sûreté du Québec, pour porter plainte au criminel?

— Non.

—Est-ce que vous étiez présente lorsque les policiers ont fait part du résultat de leur enquête? À ce que je sache, le sentiment général était très négatif. Quelle a été votre réaction?

—Oui. J'étais là. Mais on ne pouvait pas être en désaccord, parce qu'eux... Ils ont fait une enquête criminelle et ce n'est pas ce qu'on recherchait.

—Quelles étaient les autres démarches à envisager, pour arriver au résultat de faire sortir Lucie et Rita Viau de chez les Charron?

—Il n'y en avait pas.

—Vous êtes informée qu'une démarche a été entreprise auprès de la Commission des droits de la personne, n'est-ce pas?

—Oui, mais c'était à peu près en même temps que l'enquête policière.

—Est-ce que vous connaissez le résultat de cette enquête?

—Non, il n'y a pas eu de résultat encore, signale Julie pensive en bougeant la tête négativement.

—Est-ce que vous avez été rencontrée par des enquêteurs de la commission?

—Oui. J'ai rapporté mes faits.

—Merci, madame Arsenault. Je n'ai pas d'autre question!



Demeurée seule dans la salle d'attente silencieuse, Mireille apaise ses craintes dans la prière, quand elle se souvient de cette parole de l'Évangile. « *Lorsqu'on vous conduira devant le tribunal, à cause de moi, ne vous inquiétez pas de ce que vous aurez à dire ni de la manière de l'exprimer; les paroles que vous aurez à prononcer vous seront données à ce moment-là : elles ne viendront pas de vous, mais l'Esprit de votre Père parlera en vous.* » (Matt.10.19-20)

—Madame Boyer, commence M^e Chicoine dès que Mireille a pris place, debout, à la tribune devant lui, il semble que vous

soyez l'instigatrice de la pétition qui a été déposée au dossier de la cour, c'est exact?

—Oui.

—Qu'est-ce qui vous amenait, Madame, à prendre cette initiative?

—Au départ, c'est parce que j'avais des inquiétudes au sujet des sœurs Viau.

—C'est quoi les inquiétudes que vous aviez, Madame? demande l'avocat en appuyant bien sur ce dernier mot.

—En les voyant faire des travaux à répétition et excessifs. À partir du fait que M^{me} Charron me disait qu'elles étaient retardées comme des petites filles de dix ans, et qu'elle en parlait de façon méprisante.

—De quelle façon est-ce que vous avez entrepris vos démarches pour faire en sorte qu'il y ait un groupe qui se forme à Saint-Joseph?

—J'ai commencé par en parler à M. le Curé...

—Si je vous disais, Madame, que l'information que je détiens relativement au Curé Lamontagne, c'est qu'il trouvait que M. et M^{me} Charron étaient des gens irréprochables, et que c'était une démarche vouée à l'échec. Est-ce que ce n'est pas exactement ce que le curé vous a dit?

—Non. Jamais. Il ne m'a jamais parlé de ça, assure franchement Mireille. Monsieur le Curé m'a dit « *Si tu peux ramasser au moins vingt signatures.* » Je me suis rendue à trente-deux.

—En fait, dans la communauté de Saint-Joseph, la nouvelle s'était répandue que vous étiez désormais le sauveur de Lucie et de Rita Viau. Les gens venaient à vous spontanément, pour vous rapporter des choses qui pouvaient être intéressant, pour la continuation de votre enquête, n'est-ce pas?

—Non. Ce n'est pas comme ça, désapprouve Mireille. C'était des gens qui voulaient que Rita et Lucie soient biens. Ils disaient « *Ça fait assez longtemps qu'on voit ça. Ça fait*

assez longtemps qu'on sait et il n'y a rien qui a changé. Il faut faire quelque chose.»

— Alors, vous avez cru qu'il fallait alerter les policiers et leur soumettre une plainte à l'effet que les filles étaient séquestrées et maltraitées?

— Ce n'est pas comme ça que ça s'est fait. Je suis allée avec un avocat rencontrer les policiers pour demander un mandat de perquisition, afin qu'ils puissent vérifier si les filles étaient libres de circuler dans la maison, en l'absence de M. et M^{me} Charron; ou bien, si elles étaient enfermées le soir à la noirceur. C'est ça ma responsabilité, je n'ai fait que rapporter mes inquiétudes. Le reste, ce sont les policiers qui l'ont décidé.

— Madame Boyer, dites-vous que les policiers ont amorcé une enquête policière exhaustive de séquestration et de mauvais traitements, en partant de l'idée qu'ils se faisaient à propos de ce qui leur étaient rapportés?

— Je ne sais pas.

— Qui était l'avocat qui vous assistait, Madame?

— M^e Julien Godmer.

— Est-ce que vous avez vu, vous-même, les filles couper de l'herbe ou enfin des trucs semblables? Je comprends que vous trouviez ça au minimum très particulier?

— Excessif, Maître! Parce que ce n'est pas un petit terrain de ville, là. C'est un terrain de campagne qui a la largeur d'une terre! Elles s'installent avec leurs ciseaux le matin et finissent le soir quand elles arrivent au bout du terrain. Si elles ramassent des feuilles, c'est du matin jusqu'à ce que tout le terrain soit fait. L'hiver c'est pelleter. S'il neige une journée de temps, alors les filles vont passer la journée à pelleter la cour.

— Est-ce que vous considérez que ces deux jeunes femmes-là sont bien, psychologiquement?

— Elles l'étaient quand elles étaient jeunes. Maintenant, je ne sais pas, déplore-t-elle soucieuse. Je ne peux pas leur parler. Personne ne peut jamais. Aucune personne peut nous

dire « *Je leur ai parlé et elles sont biens.* » C'est ça qui est inquiétant.

— Qu'est-ce qui vous autorisait à intervenir dans la vie privée de ces gens-là? continue l'avocat d'un ton imposant.

— Ma conscience, Maître.

— Vous étiez insatisfaite du résultat de l'enquête policière, n'est-ce pas?

— Non. Je n'avais pas d'attente face à cette enquête. Quand j'ai su qu'ils faisaient une enquête criminelle et qu'ils avaient comme motif la séquestration... S'ils m'avaient dit ça au départ, je leur aurais dit « *Cherchez pas ça, vous allez travailler pour rien.* » Mais ils ne m'ont pas demandé mon avis là-dessus.

— Je me réfère à votre lettre aux Charron où vous dites « *Le but de toutes nos démarches c'est le bien-être de Rita et de Lucie, bien-être et liberté qu'il n'est plus possible d'espérer dans votre famille puisque toutes les chances vous ont été données. Et c'est pour cela, que nous irons jusqu'au bout. Cela risque de briser votre famille.* » Je comprends de ça, que vous avez toujours la ferme conviction, qu'il faut absolument continuer à faire valoir votre point de vue, c'est exact?

— Non. Parce que lorsque M. et M^{me} Charron ont décidé de nous amener en Cour, nous autres, on avait terminés, déclare Mireille sans aucun doute. On était rendu au bout de nos démarches légales. C'est eux qui continuent cette affaire.

— Dans cette même lettre, vous dites « *Si vous acceptez de collaborer et de témoigner de votre repentir en confiant Rita et Lucie à l'animatrice paroissiale ou à leur famille.* » Je comprends que vous considériez que les Charron n'étaient plus adéquats pour les héberger. Mais d'autres personnes, que vous désignez là-dedans, l'étaient. C'est ça?

— Oui.

— Vous parlez des moyens qui sont, quant à vous, illimités. À quoi est-ce que vous référiez à ce moment-là?

—Parce qu'un groupe de personnes... Quand on avait une rencontre, ce n'était pas pour faire du commérage contre la famille Charron, c'était pour chercher des moyens légaux d'aider Rita et Lucie. C'est dans ce sens-là, qu'avec plusieurs personnes, il pouvait y avoir des moyens illimités.

—Vous dites un peu plus loin dans la fameuse lettre que vous auriez détruite la famille Charron. C'est ce que vous suggérez, n'est-ce pas?

—Non, non, non! Je n'ai jamais dit que je détruirais leur famille. Lisez bien, Maître. Relisez bien. « *Cela risque de briser votre famille.* » C'était leur attitude vis-à-vis les sœurs Viau qui risquaient de ressurgir sur leur famille. Je leur demandais un geste de repentir qui aurait permis de corriger cette situation. Je leur tendais la main pour qu'on cherche ensemble une entente.

—Vous avez participé aux démarches auprès des journalistes d'*Envol*. De qui venait cette idée?

—De Maître Godmer.

—Et vous étiez d'accord avec cette idée?

—Oui. Parce que c'était légal.

—Est-ce qu'il n'est pas exact qu'il y a eu une nouvelle qui a été diffusée sur les ondes de CEJV, dans laquelle on parlait de cette affaire?

—Je ne sais pas d'où ça vient. Je n'avais jamais entendu parler de ça, avant de recevoir les mises en demeure que vous nous avez fait parvenir.

—Est-ce que vous étiez présente lorsque le groupe *Envol* est venu?

—Oui. Ils sont venus par trois fois. Une couple de jours chaque fois.

—Est-ce que vous étiez avec eux lorsqu'ils se sont rendus chez M. et M^{me} Charron?

—Non.

—Madame, vous avez fait débarquer l'équipe d'*Envol* chez les Charron...

—L'équipe d'*Envol* est allée là où ils avaient affaire. Ils étaient libres.

—Oui, oui, oui. Madame, prenez-nous pas pour d'autre chose, lance-t-il avec arrogance. Vous avez envoyé la Sûreté du Québec...

M^e Boulet prend la parole:

—M^e Chicoine, c'est assez! Si vous voulez poser des questions, allez-y, mais je ne vous laisserai pas argumenter avec le témoin. Posez-lui des questions précises sur des faits précis, elle va vous répondre de façon précise.

Après s'être obstiné avec le procureur des intimés, M^e Chicoine reprend :

—Je vais formuler autrement la question et la scinder. Est-ce que le fait que la Sûreté du Québec intervienne, ça faisait partie de votre sauvetage? Est-ce que vous trouviez ça utile?

—Ce n'est pas ce que j'ai fait. Moi, je n'ai pas demandé une enquête policière.

—Madame, vous vous êtes présentée à la Sûreté du Québec, lorsqu'il a été temps de faire enclencher l'enquête. Et les gens de l'émission *Envol* vous accompagnaient avec caméra sur l'épaule, déclare-t-il d'un ton hautain.

—Oui. Nous allions demander un mandat de perquisition. On n'a pas demandé une enquête criminelle.

—Est-ce que vous êtes en train de nous dire que les informations que vous avez fournies, aux fins de cette enquête, n'ont rien à voir avec les démarches qu'ils ont faites?

—Quand nous sommes arrivée au Poste, on nous a dit qu'il y avait déjà un policier qui avait été mis au courant et qui surveillait depuis quelques mois.

—Est-ce que c'est vous, ou si c'est M^e Godmer, qui a eu l'idée de demander aux gens d'*Envol* de se pointer au bureau de la Sûreté du Québec avec la caméra en action?

—Je ne sais pas. Peut-être nous deux, avoue-t-elle appesantie par la lourdeur de cette malveillante autorité.

—De fait, je crois savoir que vous trouviez ça fort intéressant de voir des journalistes se mêler de cette histoire?

—C'était légal. On cherchait des moyens légaux et c'en était un.

—Maintenant, je vous réfère à votre lettre adressée à Lucie Viau. Je comprends qu'une de vos ambitions c'était de devenir psychologue, Madame. C'est ça? demande-t-il d'un ton suffisant en souhaitant en faire une moquerie.

—Ces lettres-là, Maître, je n'ai pas l'intention d'en discuter, lui réplique vivement Mireille vexée. Ce sont des lettres personnelles et elles n'ont pas à être diffusées comme elles le sont.

—Madame. Ces lettres sont déposées dans le dossier de la Cour et une question vous est posée, vous avez l'obligation d'y répondre. Je vous confronte à la lecture de cette lettre où vous dites « *Moi j'aurais aimé être psychologue* » C'est bien ça que vous avez écrit? appuie-t-il son pouvoir en élevant la voix.

—C'est ce que j'ai écrit à Lucie, et elle n'est pas ici en ce moment, lance-t-elle furieuse.

M^e Boulet intervient, mais ne réussit pas à le rendre plus respectueux.

—Madame, cette lettre est déposée au dossier de la Cour, recommence-t-il en dominant, vous avez l'obligation de répondre à la question, est-ce que c'est exact?

—Oui. Je l'ai écrit à Lucie, s'entête Mireille, bouillonnante.

—Très bien. Justement, les fameuses lettres qui ont été déposées au dossier de la Cour, qui étaient adressées respectivement à Rita et à Lucie Viau faisaient mention, que vous leur joigniez une enveloppe avec un timbre pour les fins de retour, afin qu'elles puissent vous écrire. Et vous suggérez à mots couverts, qu'elles sont comme empêchées de communiquer à l'extérieur de la maisonnée des Charron. Est-ce que ma perception est exacte?

—Oui.

—De fait, vous persistez dans votre conviction à l'effet qu'elles ne jouissent pas de liberté, qu'elles sont plus ou moins retenues de force à cet endroit, et que manifestement faut les sortir de là. C'est ce qui a toujours motivée vos démarches, c'est exact?

—Oui.

—Pas d'autre question!

Les membres de la famille Charron quittent la salle en hâte pendant que M^e Boulet, de façon courtoise, invite ses clients à se rendre dans un petit local privé du hall d'entrée. Mireille a subi une grande épreuve de maîtrise de soi dans cet interrogatoire. Elle est tellement à bout de nerf qu'elle n'arrive pas à stopper les tremblements qui l'assaillent. Peu à peu, les conversations des autres intimés avec leur procureur réussissent à l'apaiser.

LE FAIT SEMBLANT

Debout, à l'entrée de la salle bien décorée de ballons, de fleurs et de guirlandes multicolores, Diane Charron affiche un grand sourire figée en accueillant les invités. Ses parents ont loué ce local pour donner une réception en l'honneur de leur trente-cinquième anniversaire de mariage. Cet anniversaire est célébré ainsi à tous les cinq ans, depuis leur vingt-cinquième. Pour cette occasion, les cheveux de Simone ont été fraîchement teint en brun et monté en boucle sur sa tête par une professionnelle. Sa robe de satin bleu-roi, droite jusqu'aux genoux et légèrement décolletée, est sans ceinture. Ce qui camoufle assez bien ses bourrelets.

Comme à l'habitude, c'est Diane qui est chargé de recevoir la parenté et les amis, beaucoup moins nombreux depuis que certains faits scandaleux les ont éclaboussés. C'est à elle aussi qu'est confiée l'animation de cette soirée. Son conjoint, Denis, ne l'accompagne pas, ni son fils, Mathis. N'étant pas mariée, ni l'homme de sa vie ni son enfant ne sont reconnus et acceptés par ses parents. Tandis que Mario est avec sa famille et que Justine, Marc et leurs enfants paradedent partout comme la descendance exemplaire.

« Il forme un curieux de couple, » pense Diane en observant ses parents du coin de l'œil. « Maman, qui se croit si belle aujourd'hui et qui veut paraître si jeune, avec papa à ses côtés qui a l'air encore plus petit que d'habitude dans son habit gris pâle. Pourtant, ses cheveux blancs très parsemés et lissés sur le côté démontrent davantage la réalité du retraité. Pauvre

maman! » songe-t-elle désabusée en la regardant jaser si aisément tout en se pavanant avec tant de plaisir d'un invité à l'autre. « *Comme une grande dame!* » s'en vantait-elle il y a juste une heure. « *Et papa qui rit à pleines dents en donnant de grandes tapes amicales sur l'épaule de tous les hommes qu'il rencontre! Ils me déçoivent tellement! Ils ont brisé ma vie.* » s'avoue-t-elle l'âme en peine. « *J'ose enfin le reconnaître ce soir, mais je le sais depuis longtemps. Depuis en fait... depuis que Rita et Lucie sont arrivées chez nous, je pense. Peu à peu, mes parents que j'aimais tant se sont métamorphosés, et depuis, je lutte pour ne pas voir, pour ne plus voir l'horrible vie double des miens,* se dit-elle en examinant Rita et Lucie assise en retrait au fond de la salle. « *Même si elles sont tranquilles et se contentent de regarder les autres s'amuser, elles ne seront ici qu'une heure, pour les montrer dans leurs robes neuves, avant que Marc n'aille les porter à la maison.* »

Diane déteste cette hypocrisie, ce faux-semblant de la famille exemplaire. Car voilà bien ce qu'ils sont : des hypocrites. « *Moi, autant qu'eux!* » songe-t-elle chavirée depuis qu'elle a assisté à l'interrogatoire des intimes il y a quelques semaines. Malgré les apparences qu'ils se sont acharnés à préserver, ce crime la suit partout, parce qu'elle en est complice, bien malgré elle.

Elle se souvient très bien du premier évènement qui l'a profondément marquée. C'est en faisant la vaisselle avec Rita et Lucie qu'elle a pu constater les premières méchancetés de sa mère. Et après il y en a eu tant d'autres! Tant d'autres, qu'elle ne pourrait les énumérer toutes sans que le cœur lui lève! Mais, elle est particulièrement troublée depuis qu'elle a entendu Julie parler de cette journée, où elle a discuté avec Rita et Lucie. C'est elle qui les gardait ce jour-là et quel souvenir! Diane aimait Rita et Lucie. Elle les aimait, sans en avoir le droit. Car personne chez eux n'avait le droit de les aimer. Et personne ne les aimait non plus : ni son père, ni sa mère,

ni Justine, ni Mario, ni même le beau-frère, Marc. Personne, sauf elle, secrètement.

Ainsi, lorsque c'était à son tour de les garder, elle devait passer au moins une fois par jour pour leur apporter de la nourriture, puisqu'elles n'ont jamais le droit de monter à l'étage quand ils s'absentent; de peur qu'elles mangent trop comme sa mère lui fait accroire... Elle profitait donc de ces occasions pour les choyer un peu, comme elle le pouvait.

Pendant les vacances de ses parents cette année-là, elle avait permis à Rita et Lucie une promenade en vélo qui l'avait très inquiétée par la suite, puisqu'elles s'étaient absentées durant plus d'une heure. Elle les avait disputées un peu à leur retour, sachant qu'elle aurait des comptes à rendre si elle était trop permissive. Cependant, les filles semblaient si heureuses de leur longue promenade, qu'elle s'était juré de ne pas le dire. Pourtant, dès le retour de ses parents, sa mère la questionna si habilement, qu'elle faillit à ses bonnes intentions. Dans l'énervement de cet interrogatoire, elle a aussi avoué avoir surpris Julie Arseneault en discussion avec les filles à son retour de la ville. Chose strictement interdite: elle les avait laissées jouer au volley-ball, seules dans la cour, le temps d'une course rapide.

Alors, sa mère entra dans une de ces crises et obligea ses sœurs adoptives, comme Diane aime à les surnommer, à briser leurs bicyclettes. Ce que les filles refusaient de faire en la suppliant. Mais sa mère ne broncha pas. Diane essaya de lui faire entendre raison, mais elle tenait à ce qu'elles les démolissent devant elle. Pour les punir toutes les trois de lui avoir désobéi. Comme si ça ne suffisait pas, elle l'obligea à dire à son père, que Rita et Lucie les avaient brisés volontairement pendant leur absence. Il leur ajouta une punition. Ensuite, ils leur interdirent d'adresser le moindre signe de reconnaissance à Julie, ou à quiconque les saluerait dans l'avenir. Ce fut une scène affreuse! se souvient-elle en frissonnant.

Diane marche délicatement jusqu'à son portable où, avec sa mère, elle a déjà programmé les enregistrements musicaux à faire jouer. Elle prend le micro pour annoncer le début de la danse et part la musique. La danse en ligne est populaire auprès des aînés et la piste se remplit rapidement. Diane retourne tout de suite à ses réflexions.

Lorsqu'elle s'était retrouvée à l'université, loin de ces cauchemars familiaux, elle pensait en être libérée. Cependant, sa conscience devint de plus en plus persistante sur ce qu'elle n'avait pas fait pour leur porter secours. Elle les savait prisonnières de ces dissimulateurs qui n'accepteraient jamais de les libérer, sans savoir quoi faire pour leur venir en aide. Et surtout, sans risquer d'être elle-même démolie, si elle tentait quoi que ce soit. Ils ne voulaient jamais l'écouter quand elle essayait de leur en parler. De plus, Diane ne pouvait se fier à personne de la famille: ni à Justine et son mari qui, entièrement dévoués aux parents, risqueraient de la trahir; ni à Mario qui mène sa vie comme bon lui semble.

Ainsi, seule à se torturer de remords, elle déclinait rapidement. Elle se trouvait si laide, qu'aucun maquillage, ni coiffure ne réussissaient à l'embellir. Elle était décharnée à faire peur lorsqu'ils s'aperçurent de son anorexie. Alors, ils lui firent rencontrer un médecin et l'obligèrent à terminer ces études, auxquelles ils tenaient tant. Ils lui envoyèrent aussi régulièrement sa sœur et Marc pour lui «*remettre les esprits en place*,» selon leur expression.

Diane se rendit donc jusqu'à son baccalauréat où elle échoua, même en reprise. Ce qui ne lui a pas permis d'obtenir son diplôme en administration. Alors, sa mère fit croire à tout le monde que l'année supplémentaire qu'elle avait fait, était une année de spécialisation.

Ensuite, son père utilisa ses relations comme il savait si bien le faire, afin de lui procurer le travail dont ils rêvaient. Comme il l'avait fait pour décrocher un premier poste en comptabilité

à Justine, il se mit, à la plus grande honte de Diane, à harceler le directeur de la Commission scolaire avec qui, ils devinrent amis du couple. Comme cet honnête homme ne voulait pas et que Conrad le poursuivit avec tant d'assiduité, il finit par succomber en lui offrant un emploi. Même si ce travail sans diplôme la meurtrissait, elle le garda plusieurs années.

Et ce sont toutes les démarches que les citoyens de Saint-Joseph ont faites qui ont amené la Commission scolaire à découvrir ce secret bien gardé. Diane s'est fait licencier.

« Oh! les secrets! Toujours des secrets à garder! Toujours des mensonges à apprendre! » songe tristement la petite femme enchaînée par sa dépendance parentale.

Pourtant, la chance de libérer sa conscience lui a été offerte, ainsi que celle de venir en aide à ses petites sœurs. Cette occasion qu'elle attendait depuis si longtemps et dont elle a été trop lâche pour profiter.

Quand M^{me} Boyer l'a appelée ce vendredi matin pour une rencontre, elle a accepté volontiers car elle aimait bien cette dame. Ne se doutant absolument pas de ce qu'elle pouvait attendre d'elle, naïvement, elle a raconté cet appel à sa mère, qui l'a mise immédiatement en garde contre ce qu'elle pourrait lui dire. Elle lui ordonna aussi de lui rapporter leur conversation. Ce qu'elle fit, en la quittant.

« Je ne sais pas pourquoi je ne peux résister à répondre à ce qu'ils attendent de moi? » s'interroge une fois de plus Diane, souffrante. *J'ai l'impression qu'ils exercent sur moi comme une sorte de magnétisme qui me fait dire ou faire exactement ce qu'ils veulent, même si j'aurais le goût d'agir autrement. Je me plie toujours à leur volonté. Surtout pour ma mère. Surtout pour elle que je prends toujours en pitié. Elle a tellement le tour de faire pitié! Quant à mon père, il est si sévère et autoritaire que je tremble comme une feuille devant lui.*

Je me sens liée à eux, ligotée serait même davantage le mot juste. Et j'ai peur. J'ai peur pour mon fils, ce petit chéri que

j'adore. Serai-je comme mes parents? Serai-je un jour aussi méchante que ma mère?» s'inquiète-elle depuis quelques temps. «Aussi dominatrice que mon père?» tremble-t-elle à cette pensée. Lui ferais-je subir ce qu'ils me font vivre?»

Devant ce procès qui s'en vient, Diane ignore encore ce qu'elle y fera. Tout ce qu'elle sait, c'est qu'ils veulent l'amener témoigner.

«Peut-être que ce sera l'occasion de dire tout ce que je sais.» espère-t-elle tout à coup. «Je ne sais pas si j'en aurai le courage... Mais, secrètement, j'admire ces personnes qui, à l'interrogatoire de la défense, ont eu l'audace de laisser parler leur conscience en faveur de mes petites sœurs qui en ont tant besoin.»

Justine la rejoint à ce moment, pour lui demander s'il ne serait pas à propos d'organiser le jeu qu'elles ont prévu. Diane porte toujours son masque souriant en acquiesçant, et passe le micro à Justine qui en fait l'annonce. Cela permet une pause aux gens en sueur qui ne veulent manquer aucune danse.

FAIRE PENCHER LA BALANCE

L'avocat, Jean Chicoine, s'étire sur son siège avant de se joindre les mains derrière la nuque pour réfléchir sur la transcription des interrogatoires des intimés qu'il vient de relire.

« *Qu'est-ce que je fais maintenant?* » se demande-t-il perplexe. « *Jamais je ne gagnerai cette cause avec ce qu'il y a là-dedans. Ma foi, je me suis laissé berner comme un débutant! Ces Charron m'ont raconté un paquet de menteries, et je les ai crus! Non!* » se reprend-il immédiatement. « *En fait, j'ai bien compris, dès qu'ils sont venus me voir, qu'il y avait anguille sous roche. Je ne suis quand même pas né d'hier! En plus, je savais très bien que je n'avais rien de réellement fondé pour entreprendre cette poursuite. Je me suis laissé influencer par tout cet argent qu'il a fait miroiter devant moi.* » « *On a de l'argent,* » me répétait-il. « *Faites quelque chose pour les arrêter!* » « *J'avoue que j'ai succombé devant cette manne qui passait. Il ne demandait qu'à le dépenser, son maudit argent. Si je n'en profitais pas, ça en serait un autre qui le ferait. À vrai dire, c'était une petite mine d'or qui m'arrivait là. J'aurais été bien fou de cracher là-dessus. Sauf que là, j'ai l'air fin...* »

— Maître Chicoine, appelle la secrétaire, M. et M^{me} Charron sont arrivés.

— C'est bien, faites-les entrer.

Tout sourire, ses clients prennent place devant lui dans un flot de bavardages futiles.

—Pour en venir au vif du sujet, les interrompt-il rapidement, je dois vous avouer qu'après avoir examiné les interrogatoires, j'ai bien peur que cette cause soit loin d'être gagnée.

—Que dis-tu là? s'exclame tout de suite Conrad en s'avancant sur le bord de son siège.

—Vous avez bien compris, Monsieur. J'espérais réussir à les confondre en interrogatoire mais vous les avez entendus comme moi. Ils n'ont pas, selon moi en tout cas, agi pour porter atteinte à votre réputation. Je ne sais pas ce qu'en dira un juge, mais il faudra trouver quelque chose de plus crédible que ce que j'ai présentement. Ils sont cohérents dans leurs affirmations, et je n'ai rien pour établir la preuve d'un complot, ni d'une diffamation contre vous.

—Ben voyons, y ont toute brisé not' réputation, intervient Simone de sa voix au nez bouché. Y racontent n'importe quoi...

—Écoutez, reprend l'avocat d'un ton ferme, notre requête fait état d'une atteinte à la réputation, d'un complot et de diffamation. C'est de ça, dont je dois faire la preuve. D'après les témoignages, il n'y a jamais eu intention de vous attaquer personnellement, ou quoi que ce soit de ce genre.

—Ouais, mais y nous ont démolis, affirme Conrad convaincu. Les polices, les journalistes, c'est pas rien!

—Et le Droit de la personne, renchérit Simone, c't'eux-autres qui ont faite ça. Sans parler des lettres. A le dit, Mireille, qu'y vont briser not' famille. Voyons, y'a sûrement quequ'chose à faire. Ça s'peut pas faire tant de mal sans qu'on puisse se défendre...

—Écoutez-moi, la coupe-t-il brusquement. Là, je ne badine pas. Les lettres là... Ces fameuses lettres... Premièrement, je n'étais pas censé produire celles de Rita et de Lucie comme je l'ai fait. Quant à la vôtre, elle ne dit pas qu'elle va détruire votre famille, mais que la famille s'autodétruirait, ce n'est pas la même chose. En plus, j'ai omis de mentionner la réponse à

la mise en demeure que M^{me} Boyer m'avait fournie, parce que je ne pensais pas qu'elle s'en était faite une copie. Mais elle est plus intelligente que je le pensais, et Boulet l'a déposée dans ses pièces. Normalement, avec cette réponse, je n'étais pas en droit d'entreprendre une poursuite. Ça risque de nous rebondir dans la face! C'est sérieux! Je vous dis que je n'ai rien pour former une preuve, je peux toujours bien pas en inventer.

—T'es sûr de ça? demande Conrad tout à coup paniqué.

—Oui. Malheureusement! avoue-t-il désabusé en passant la main sur sa tête dégarnie. J'étudierai plus à fond d'autres possibilités, mais je dois aussi m'en tenir à notre requête. Je ne peux plus changer de propos maintenant.

—Ben moé, j'connais un juge, annonce Conrad en retombant sur ses pieds; le juge Dionne. J'voulais justement t'en parler. C't'un de nos amis. On pourrait p't'être demander qu'y juge not'cause. Avec lui, c'est certain qu'on gagne, parce qu'y nous connaît.

—Oui... Ben oui... répète Simone. Le juge Dionne, c't'un de nos amis. Y venait faire de la motoneige su nos terres avec sa femme, Louissette. C'est nos amis depuis longtemps, se flatte la vaniteuse.

—C'est beaucoup plus compliqué que ça, réplique Jean Chicoine. On ne fait pas nommer le juge qu'on veut dans un procès. Ils sont choisis et ce ne sont pas les avocats qui décident ça.

—Ben voyons donc! C'est sûrement possible. J't'ai dit que j'ai d'argent, l'assure-t-il d'un clin d'œil en en même temps.

—Ouais, tu m'en a déjà parlé, soupire l'avocat sans entrain. Combien de témoins pourriez-vous amener pour témoigner en votre faveur?

—Une bonne douzaine..., c'est certain, répond aussitôt Conrad.

—Oh oui! Une bonne douzaine, répète Simone en approuvant de la tête. On a beaucoup d'amis.

—Alors, c'est là-dessus que nous établirons notre preuve. Sur les témoins que vous m'apporterez.

—On va les emmener, affirme Conrad tout de suite revigoré. Mais, je r'viens là-dessus... Le juge Dionne..., moé, j'trouve que ça serait pas une mauvaise idée d'essayer de l'avoir. On pourrait mettre toutes les chances su not' bord.

—Laissez-moi y penser un peu, réfléchit l'avocat en portant l'index sur sa bouche pour mieux se concentrer. *« C'est peut-être pas une si mauvaise idée que ça après tout, »* songe-t-il à l'instant. *« J'ai pas l'intention de me ridiculiser devant mes confrères pour cette affaire dont tous les cabinets de la place ont entendu parler. En plus, j'ai un adversaire de taille; ce Boulet est un vieux de la vieille et il connaît bien son droit. Je ne pourrai pas lui passer n'importe quoi. Et il a Godmer comme allié... Ouais... On dit que la fin justifie les moyens... »*

—Voilà ce qu'on pourrait faire, leur propose-t-il sur le coup. C'est certain que ça ne nuirait pas si vous pouvez obtenir le juge Dionne, mais moi je ne fais pas ces choses-là. Par contre, je peux vous référer à une grande firme de Montréal qui est reconnue pour ce genre de...!, travail. Cependant, je vous avertis que je ne veux pas être mêlé à cette affaire, continue-t-il en fouillant nerveusement dans le tiroir de son bureau.

—C'est correct, l'assure Conrad en riant à pleine dents. Ça saura pas, tu peux compter su moé.

—Ben oui, c'est sûr que ça va rester ent'nus-autres, ajoute Simone complaisante.

—Et je vous préviens que vous pouvez vous attendre à mettre la main dans vos poches, parce que ces gens-là ne travaillent pas pour des peanuts.

—Ouais, rougit tout à coup Conrad. Ça doit.

—Voici les coordonnés de la firme que vous pouvez contacter, continue M^e Chicoine en griffonnant les informations sur un bout de papier, vous demanderez M^e Paul Lachance.

—J'te r'mercie, ricane le petit homme en tournant le papier entre ses mains nerveuses. On s'laissera pas faire de même. Tu vas voir qu'on va gagner.

—Oui, on va gagner Jean, répète Simone. On gagne toujours.

LA FATIGUE S'INSTALLE

Tout en s'affairant à préparer le menu de la semaine suivante, comme elle le fait chaque samedi, Julie Arsenault se rappelle qu'avant que les Charron ne déclenchent cette poursuite, Richard et elle menaient une vie tranquille et ordonnée. Tous les deux sur le marché du travail, ils élevaient leurs jeunes enfants en partageant les tâches et en s'offrant des loisirs simples, généralement au sein de leur famille immédiate. Économes et peu enclins aux idées de grandeur, ils étaient heureux d'avoir réussi à payer leur hypothèque sur une propriété qu'ils avaient acquise, quelques années plus tôt.

Toutefois, se rappelle Julie, le site de cette propriété avait troublé leur sérénité, puisqu'ils étaient voisins de cette vilaine parenté, chez qui ils ne pouvaient s'empêcher de voir ce qu'ils auraient bien volontiers accepté de se passer. Il suffisait d'un simple coup d'œil par la fenêtre de côté, pour apercevoir Rita et Lucie à l'allure si misérable, dans leur état d'asservissement avancé.

Julie affectionnait ces jeunes filles et souffrait de les voir ainsi. Toutes petites, elle les avait vues mises à part et cette injustice avait tout de suite atteint son cœur généreux.

Aussi, lorsque Mireille était venue chez elle pour leur présenter cette pétition, Richard et elle s'étaient réjouis de cette initiative. Elle-même avait mis toute l'ardeur de ses valeurs bien implantées pour s'impliquer dans cette bonne cause. Cependant, cette implication lui avait entraîné de multiples problèmes et elle regrettait maintenant de ne pas avoir écouté

sa mère qui lui avait déconseillé de se mêler de cette affaire. Cette dernière la boudait de ce temps-ci, apeurée devant les malignités que Simone et Conrad pourraient lui faire vivre.

Évidemment, il y avait d'abord eu l'histoire des bulletins, qui avait failli lui faire perdre son emploi, mais elle s'en était sortie. Ensuite, elle avait eu à jongler avec les tentatives d'intimidation qu'oncle, tante, et cousines lui faisaient vivre, en lui montrant les poings dès qu'ils l'apercevaient, même de loin. En plus, Justine l'avait suivie lentement dans son auto, en la fixant effrontément, pendant qu'elle marchait vers le dépanneur, sans savoir si celle-ci pousserait l'audace, jusqu'à la frapper. Elle en avait les jambes qui tremblaient quand elle avait atteint la porte de l'édifice. Enfin, il y avait aussi ce nouvel emploi qu'elle aimait et pour lequel elle se battait, puisqu'on voulait abolir son poste. Comme celui-ci dépendait d'une association publique, on avait fait une réunion, afin que la population en décide. Et pour cette réunion, la méchante famille était présente pour tenter de l'abattre. Malgré leurs malsains fixages, elle s'était tenue debout et avait bien défendu l'importance de son travail, qu'elle avait réussi à sauver de justesse.

Mais par-dessus tout, Julie s'inquiétait pour son mari, qui comprimait un état de rage, depuis qu'ils avaient reçu les documents de cette poursuite. Il en avait perdu son humour habituel et devenait régulièrement ironique et amer. De plus en plus souvent, il s'enrageait contre les frais judiciaires qu'il considérait tellement injuste en comparaison à leur revenu, et contre Mireille qui les avait entraînés dans ce guêpier.

Pourtant, au début des procédures, ils avaient, en Mireille et Rémi, de précieux alliés. Ils se rencontraient fréquemment, chez l'un ou chez l'autre, afin de partager sur ces événements. Cela permettait à chacun d'évacuer le trop-plein, en se retrem-pant dans ses valeurs.

Mais Richard avait changé et refusait maintenant de se fier à cette femme. Avec finesse, Julie devait constamment

dédramatiser et, pour le satisfaire, elle avait accepté de s'en tenir avec Mireille, au strict minimum des procédures. Enfin, elle était même allée rencontrer M^e Boulet avec lui, parce qu'il considérait que Mireille prenait trop de place. Richard argumentait que, puisque les frais étaient divisés à part égale, il devait être présent à chaque rencontre avec son procureur.

Désormais, son anxiété était telle, qu'il ne faisait plus confiance à personne, sauf à cet avocat, en qui il avait désespérément besoin de croire. Par amour, Julie avait accepté ce compromis et celui, beaucoup plus difficile, de l'isolement créé par cette situation.



Deux longues années se sont écoulées depuis les interrogatoires et Mireille est fatiguée. Depuis le début des procédures, elle court pour satisfaire tout le monde. Zélée, elle reçoit la documentation, se déplace pour faire des copies qu'elle porte ensuite à ses partenaires en poursuite. Chez Lucienne Trudel, qui ne démontre toujours qu'un faible intérêt, elle prend quand même le temps de lui lire les documents, ainsi que lui en traduire clairement le contenu. Elle retransmet fidèlement toutes les communications téléphoniques ayant égard à cette affaire, et recueille les chèques mensuels du paiement de l'avocat, qu'elle porte à sa comptable, en ramenant les reçus à chacun.

Pourtant, malgré tous ses efforts, un malaise insidieux s'est installé entre les intimés, sans que personne n'ose l'aborder de front. Elle sent bien qu'on lui garde rancœur pour cette poursuite, pendant qu'elle-même, se reproche toujours de les avoir entraînés dans ces eaux troubles, sans pour autant savoir comment recréer l'harmonie.

Afin de ne pas faire porter ces frais supplémentaires au budget familial, elle s'empresse de les honorer en effectuant

un surplus de tâches à son travail quotidien : grands ménages dans des maisons privées, cueillette et vente de petits fruits, ainsi que des ventes de garage d'objets fournis par un cousin qu'elle nettoie et remet en état.

De plus, la longue attente que lui fait vivre la Commission des droits de la personne l'exaspère. Cette dernière n'a toujours pas livré les résultats de son enquête, sur lesquels elle compte pour mettre un terme à cette affaire. Ceci, malgré sa collaboration avec l'enquêteur, Marcel Dufour, qui a tiré profit de son assistance, quand il s'est rendu en région. À ce moment-là, c'est à elle qu'il avait demandé de communiquer avec les témoins qu'il désirait rencontrer, « *pour les mettre en confiance*, » disait-il.

Devant le stress permanent que ce dossier judiciaire qui stagne en longueur lui cause, Mireille devient de plus en plus énervée. Depuis quelques mois, plus rien ne bouge. Sauf, les brèves communications téléphoniques, où M^e Boulet tente de lui faire admettre la nécessité d'un avocat-conseil, pour équivaloir, dit-il, à leurs adversaires qui s'en offrent un de Montréal. Ce à quoi elle s'oppose farouchement. Il était déjà convenu qu'ils amèneraient quinze témoins pour faire face aux douze de la partie adverse. Ceci entraînant un procès étalé sur une semaine, et les plaçant sur la liste d'attente des procès longue durée. Cela représentait donc un surplus de frais à prévoir, et une attente encore plus longue avant de se faire entendre. Comme Julie craignait que les Charron n'approchent un juge de leurs amis pour entendre cette cause, M^e Boulet avait demandé un juge de l'extérieur, ce qui compliquait davantage les procédures avant qu'une date ne soit fixée.

Par toutes ces difficultés et cette surcharge de travail, la vie de Mireille était devenue un interminable tourment. Elle espérait donc impatiemment que ce procès ramènerait la paix dans sa vie.

Par contre, M^e Boulet était de plus en plus aimable. Son caractère d'homme sévère et froid s'atténuait, et elle se sentait davantage à l'aise avec lui. Il se montrait courtois et compréhensif, les laissant eux-mêmes fixer le montant du paiement mensuel selon leurs possibilités. En plus, il organisait les rencontres les samedis, afin que chacun puisse y assister. Lors de leur dernier entretien téléphonique, elle lui avait demandé s'il n'aurait pas la possibilité de faire avancer les choses, ce sur quoi, il avait expliqué n'avoir aucun pouvoir.

Pour ce rendez-vous, comme pour les autres, Mireille avait servi d'intermédiaire, afin qu'il convienne à tous et à chacun. Toujours enjouée et enthousiaste, malgré les problèmes, elle jase avec ses partenaires dans le local de conférence du cabinet d'avocat où on les a dirigés. M^e Boulet entre en portant une pile de documents qu'il dépose sur la table, avant de donner une poignée de main à chacun. Il adresse quelques mots aimables à M^{me} Trudel, qui s'est déplacée aujourd'hui, et prend place au bout de la table.

Sans plus tarder, il se lance dans son langage d'intellectuel chevronné, à discourir à l'effet que M^{me} Boyer est une hystérique qu'il a grand peine à maintenir à l'ordre. Les « madame Boyer » se multiplient, pendant qu'il la fixe en la pointant du doigt. Très surprise par cette confrontation si inattendue, Mireille soutient son regard en essayant de comprendre ce qui se passe et de se ressaisir.

— Non Monsieur, réussit-elle enfin à dire pour se défendre contre cette attaque. Je n'ai pas insisté pour que soit nommé un juge. Je vous ai simplement demandé si vous pouviez faire avancer les choses. Quant à ce rendez-vous que nous attendions depuis quelques mois, je vous ferai remarquer qu'il est à la date qui vous convient, comme à chacun de nous.

Un peu saisi par cette réplique, il se tourne vers les autres afin de les entretenir sur la nécessité d'un avocat-conseil. Il les informe qu'après en avoir parlé avec M^e Godmer, ils ont jugé

bon que M^e Joseph Karna, un avocat reconnu pour ses compétences professionnelles, se joigne au dossier. L'esprit éveillé par ce qu'il cherche à leur faire accepter, Mireille s'empresse de prendre la parole :

— Comme je vous l'ai déjà dit, je ne vois vraiment pas l'utilité d'un deuxième avocat. Nous n'avons pas commis de meurtre à ce que je sache. Ce n'est toujours qu'une cause d'atteinte à la réputation de Simone et de Conrad Charron. J'ai étudié les jurisprudences que M^e Chicoin nous a envoyées et...

— Vous, Madame, la coupe-t-il en la pointant encore de son grand doigt, je ne dirais pas ça si j'étais à votre place. Eux-autres, continue-t-il en les pointant chacun leur tour, ils ont été entraînés là-dedans, mais pas vous.

Réalisant qu'il la malmène, Julie vole à son secours, en se dépêchant de poser une question. D'humeur massacrant, il la rabroue aussitôt :

— Vous aussi, madame Arsenault, la pointe-t-il maintenant en la fixant de ses yeux noirs, avec les bulletins scolaires que vous vous êtes procurés, vous n'êtes peut-être pas sortie du bois, passez-moi l'expression.

Se tournant à nouveau vers Mireille, il poursuit :

— Vous, Madame, je vous le redis, ils vont vous crucifier. Ils ne vous manqueront pas, croyez-moi !

Intimidée quelques instants par ces propos, Mireille le fixe en silence pendant qu'il recommence à faire valoir la nécessité de l'avocat-conseil. Puis, elle s'efforce encore d'intervenir :

— Maître, tente-t-elle gentiment, pourriez-vous nous expliquer simplement pourquoi nous en aurions besoin. Si seulement je réussissais à comprendre sa véritable utilité. Pour nous, ce sont des frais qui s'ajoutent. Nous avons des enfants, des adolescents aux études...

Il semble se calmer, lorsqu'elle ajoute :

— Est-ce parce que vous avez peur de...

— Vous, Madame, la coupe-t-il instantanément en furie, vous ne me parlerez pas de cette façon-là! Je déteste votre manière de dire les choses et vous allez apprendre à me parler comme il faut, sinon...

— C'est ma façon de parler, Monsieur! riposte-t-elle vivement. Je parle comme je suis et vous ne me changerez pas! Je m'excuse si...

— Bien, avec moi, vous allez l'apprendre, la coupe-t-il à nouveau sans ménagement. Vous allez me respecter, c'est certain. Est-ce bien clair entre nous?

Mireille n'y comprend vraiment plus rien. « *Qu'est-ce qui lui prend? Que lui ai-je fait?* » se demande-t-elle consternée. Profondément blessée, elle retient ses larmes pendant qu'il se tourne vers Rémi qui, les bras croisés, somnole sur sa chaise.

— Vous, monsieur Beaudry, je suis content que vous ayez pu venir. Je voulais justement vous voir, parce que je voulais vous dire de contrôler votre femme. C'est votre rôle et croyez-moi, elle a vraiment besoin d'être contrôlée.

Surpris, Rémi se redresse sur son siège, mais il ne formule aucune réplique. Mireille l'observe en espérant une réaction qui ne vient pas et jette un coup d'œil à ses partenaires : attristée, Julie se tourne sur son siège sans savoir quoi faire, pendant que Richard et Lucienne affichent une certaine satisfaction de la voir rabrouée ainsi. Extrêmement déçue par ces comportements, elle essuie furtivement les larmes qu'elle ne peut plus retenir.

Quand il se tourne de nouveau vers elle pour l'affronter, elle se lève :

— Non! lui dit-elle en levant la main pour le stopper. C'est assez!

Et elle sort.

L'auto, heureusement stationnée devant la porte, lui évite de s'offrir en spectacle. Elle s'y engouffre en pleurant.

Après quelques minutes, refrainant avec force son chagrin, elle s'oblige à retourner.

« C'est trop important. » pense-t-elle. *« Il va leur passer cet avocat-conseil et nous n'en avons pas les moyens. Cette histoire nous coûte déjà assez cher. »*

Prenant son courage à deux mains, elle rentre dans la salle de réunion avec l'impression d'avoir perdu la notion du temps. Elle constate qu'il est déjà trop tard. Ils discutent du rendez-vous à prendre avec M^e Karna. Devant ce fait, elle se soumet à la majorité et ne dit pas un mot. Quelques minutes plus tard, Mireille invite M^{me} Trudel à monter à l'avant de leur véhicule près de son mari, pour la raccompagner. Incapable de s'arrêter, elle sanglote tout le long du parcours qui les ramène chez eux.

— Je ne veux plus de cet avocat, lance-t-elle à Rémi en entrant dans la maison. Il n'a pas le droit de me traiter comme il l'a fait. Je ne sais pas ce qui lui a pris. L'as-tu entendu?

— Ben... Je ne sais pas, ose craintivement Rémi. Je ne comprends pas grand-chose à son langage... Peut-être dramatises-tu un peu?

— C'est ce que tu crois? s'empporte-t-elle à bout. C'est ça que tu penses?... Tu n'as pas réalisé ce qu'il m'a fait!... Il m'a tassée pour vous faire accepter cet avocat conseil que j'étais seule à contredire. Si tu n'avais pas dormi sur ta chaise comme tu le fais chaque fois, lui reproche-t-elle d'humeur massacrante, peut-être aurais-tu compris quelque chose. Avec quoi allons-nous le payer maintenant? En plus, as-tu compris qu'il t'a demandé de me «contrôler»? Sais-tu ce que ça veut dire, ça? C'est d'une incroyable grossièreté! Tu devrais savoir, il me semble, que je suis une femme libre. Franchement, tu me déçois! À part Julie, tout le monde semblait content qu'il me traite ainsi. Même toi. Comme une vengeance que vous souhaitiez me faire vivre. Je ne sais pas ce qui se passe, mais nous

sommes comme des chevaux qui tirent dans différents sens. Ça n'augure rien de bon.

—Veux-tu manger? lui demande-t-il pour tenter de s'esquiver. Je vais te préparer quelque chose.

—Je n'ai pas faim, répond-t-elle meurtrie et affligée, en se dirigeant vers sa chambre, où elle ferme la porte.

Quelques jours plus tard, Mireille décide de consulter M^e Godmer, avant de se mettre à la recherche d'un nouveau procureur. Celui-ci l'accueille chaleureusement. Attentif, il l'écoute lui raconter cette curieuse attaque. Quand elle arrive au «contrôle», il pouffe de rire.

—Ce n'est pas drôle, lâche-t-elle en souriant elle-même devant son fou rire. Il n'a pas d'affaire à dire ça. J'ai le droit d'être respectée comme cliente. Je suis ardente, c'est vrai! Mais, je ne suis pas hystérique.

—Je m'excuse, se reprend-il empli de bienveillance. Cela a été plus fort que moi. C'est tout un phénomène! continue-t-il en souriant. Vous avez tout à fait raison, madame Boyer, il n'avait pas d'affaire à parler de cette façon là. Peut-être l'avez-vous confronté un peu fort? Je ne sais pas.

—D'après moi, non. Je ne comprends pas pourquoi il m'a malmenée ainsi. Ce qui semble l'avoir froissé au départ, c'est parce que je lui avais demandé de devancer d'une semaine ce rendez-vous. Comme cette date ne convenait pas à Richard et à Julie, nous l'avons remise à sa convenance. Dites-moi la vérité. Est-ce un bon avocat? Devrais-je m'en chercher un autre?

—C'est un bon avocat, la rassure-t-il immédiatement. Toutefois, je dois avouer qu'il a la réputation d'avoir un caractère assez spécial. Je ne sais pas ce qui lui a pris... Il devait avoir ses raisons... Ainsi, à ce que je peux voir, vous ne voulez pas de M^e Karna dans le dossier? C'est pourtant un excellent avocat, assure-t-il confiant. C'est même moi qui le lui ai recommandé.

—Je ne le connais pas, ce n'est pas lui le problème, explique Mireille inquiète. C'est l'argent. Et ce n'est pas essentiel d'avoir deux avocats, selon moi. Je ne sais pas pourquoi cette cause prend une telle ampleur. Selon moi, le risque que les Charron puissent prouver notre culpabilité est minime. Ce que j'ai lu dans les jurisprudences ne m'effraie pas, non plus.

—Mais les signataires ne vous aident pas financièrement?

—Non. M^e Boulet ne veut pas que je bouge. Je n'ai donc pas pu leur demander de l'aide et personne n'a pris la relève.

—Oh, réfléchit-il calmement en se calant dans son fauteuil. Regardez ce que je pourrais faire. Je connais bien M^e Karna, il est de ma firme. Son tarif horaire est des plus élevés, mais je pourrais lui demander de vous faire un prix d'ami. C'est un homme qui serait en âge de prendre sa retraite, mais c'est un passionné du droit. M^e Karna n'est pas n'importe qui, croyez-moi. Il est professeur à l'université et écrit des livres. Chaque avocat a son petit Karna sur son bureau comme manuel de référence.

—Ah oui?

—Oui Madame! Et M^e Boulet s'est peut-être emporté un peu trop, mais je ne mettrais pas son honnêteté en doute, même dans cette démarche. Vous pouvez lui faire confiance. Rencontrez-le et parlez-lui, vous verrez que tout va rentrer dans l'ordre.

—Je vous remercie, lui dit-elle avec un sourire en se levant. Ça me fait du bien de vous entendre.

—Dites-moi donc, pendant que vous êtes là, comment vont les demoiselles Viau? Sont-elles toujours chez les Charron?

—Oui. Et c'est bien le plus décevant! Rien dans leur situation ne s'est amélioré. Absolument rien!

—Avez-vous des nouvelles de la Commission des droits de la personne?

—Non. Aucune. C'est long! soupire la femme ennuyée.

—Eh bien! Peut-être que lorsque vous en aurez, ce seront de bonnes nouvelles. Il faut l'espérer, poursuit le bon gars. Bonne chance Madame, et n'hésitez pas à revenir me voir. Si je peux vous être utile, je me ferai un plaisir de vous aider, termine-t-il en la reconduisant.

Par la suite, Julie prendra la relève pour les communications avec M^e Boulet.

ÇA AURAIT PU ÊTRE DIFFÉRENT

Le bureau, bien éclairé par de nombreuses fenêtres, de l'enquêteur de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse, Marcel Dufour, est bien situé dans la ville de Saint-François. Confortablement installé dans un fauteuil de cuir noir, devant une table surchargée de paperasse bien rangée par piles, l'enquêteur examine le document qu'il vient de recevoir de la dernière séance du Comité des plaintes.

Songeur, il dépose le rapport, qui a mis près de trois ans, à se rendre à la décision que la Commission cessait d'agir en faveur des victimes Rita et Lucie Viau. L'enquête ne permettant pas d'établir qu'il y a eu exploitation, au sens de l'article 48 de la Charte des droits et libertés de la personne.

« Mon travail est parfois injuste. » pense-t-il un peu dépité. *« Pourtant je n'y peux rien. Je l'ai fait avec tous les outils dont j'ai pu disposer, mais ces Charron sont très rusés. Cela aurait peut-être été différent, si j'avais pu avoir un entretien privé avec les filles Viau. Toutefois, j'ai dû les interroger devant leur avocat. Toute la journée, M^e Chicoine a assisté aux interrogatoires, aussi bien ceux des filles, que ceux du couple Charron. C'est certain que ça n'a pas la même portée. Alors, malgré que les déclarations des filles aient été aussi insensées que celles qu'elles avaient faites aux policiers, nous devons les respecter, puisqu'elles sont majeures. Pourtant, dans ce cas-ci, j'en garde un arrière-goût amer, car les témoins me semblaient crédibles. Ceux-ci seront sans doute déçus, »* se dit-il en adressant des copies à M^e Godmer et à Mireille Boyer.

« *Et ceux-là, très satisfaits,* » reconnaît-il en adressant la copie de Conrad et Simone Charron.

Ensuite, Marcel Dufour se lève pour ranger le rapport au classeur, puis retourne à son bureau où des dossiers d'enfants et de personnes âgées l'attendent. « *Pour eux, je pourrai peut-être agir* », songe-t-il pour s'encourager.



Il est 10 h 30, ce troisième mardi d'avril 1998, et Mireille aménage sa plate-bande en cette journée nuageuse. Ardemment, elle travaille la terre avec sa fourche à trois pointes, l'aérant et la retournant pour enlever le surplus de plants des fleurs vivaces qui se fauillent à travers les autres pour prendre de l'expansion. L'automobile de la factrice la distrait de son ouvrage. En repartant, la dame la salue d'un sourire que Mireille lui rend. Tout de suite, celle-ci appuie son outil sur le bord de la maison et se rend à la boîte aux lettres, pour y ramasser la grande enveloppe jaune qu'on y a déposée. Remplie d'espérance en apercevant le nom de l'expéditeur, elle s'assoit dans les marches de l'escalier extérieur pour l'ouvrir et en lire le contenu.

Ce rapport de la Commission des droits de la personne, dont elle prend connaissance, la déçoit extrêmement, même si elle comprend leur position. Bien qu'elle doute que Rita et Lucie aient pu donner un véritable témoignage de leur état, ce résultat négatif marque l'anéantissement de tous les efforts qui ont été faits pour les aider, en donnant de surplus, une autre victoire à leurs tyrans.

Dans ce rapport, la Commission a constaté que depuis une dizaine d'années, trois demandes d'intervention avaient été faites auprès des établissements des services sociaux. Toutes conformes à celle de 1995. On y rapportait que les deux sœurs étaient mal vêtues et mal nourries, et que la nourriture leur était servie dans un bol au sous-sol, hors de la présence des

autres membres de la famille. On y lisait qu'on les traitait en esclaves, en leur faisant effectuer divers travaux. Qu'elles étaient isolées des autres membres de la communauté, et qu'il leur était interdit de communiquer avec d'autres personnes que les membres de la famille d'accueil. On y avait témoigné qu'elles vivaient dans un sous-sol bas et sombre, sans radio ni télévision, et qu'elles devaient fermer les lumières lorsque les membres de la famille étaient absents de la maison. Entre autres, l'un de ces rapports visait particulièrement la sous-alimentation des deux sœurs et les punitions excessives.

Malgré sa déception, Mireille y voit un point positif, puisqu'il y est inscrit noir sur blanc, que « *La Commission décidait de procéder à une enquête de sa propre initiative, suite à une dénonciation...* »

« *La date est bien en vue, songe-t-elle pour s'encourager. Ceci apportera la preuve que cette démarche a été faite bien avant de recevoir les mises en demeure, et qu'ils sont en tort d'avoir entrepris une poursuite contre nous. Je donnerai ce résultat aux autres, ce soir.* », décide-t-elle en reprenant sa fourche pour se remettre au travail.

LA MISE AU POINT

La table de travail dans la chambre où se trouve la machine à coudre de Mireille, est empilée des vêtements d'hiver à réparer, avant de les remiser pour l'été. Des genoux déchirés sur les pantalons des garçons, des petits accrocs où quelques coutures décousues sur les deux pièces des filles. La mère tient à ce que les vêtements de ses enfants soient en bon état, lorsqu'ils en auront besoin à la saison froide. Elle s'y emploie en ce printemps de l'an 2000, lorsque le téléphone sonne :

— Bonjour Madame, Luc Boulet à l'appareil.

— Oui? répond froidement Mireille qui l'a tout de suite reconnu, malgré ces deux dernières années sans l'entendre.

— Comment allez-vous? demande-t-il un peu embarrassé.

— Bien, se contente-t-elle de répondre, boudeuse.

— À ce stade-ci de la procédure, feint-il ne pas reconnaître la bouderie, il serait bon qu'on se rencontre, afin d'établir une stratégie de défense. Quand seriez-vous disponibles? J'entends, vous cinq, là.

— Je ne sais pas. C'est Julie qui s'occupe de ça maintenant, reprend-elle maussade. Vous devriez peut-être la contacter.

— Je l'ai fait, mais il n'y avait pas de réponse. Vous et votre époux seriez-vous disponibles pour le 20 du mois de mai.

— Un instant que je vérifie, continue-t-elle froidement... Oui, ce serait possible. Cependant, je crois que nous aurions besoin d'une mise au point, vous et moi, avant de continuer.

— Vous croyez? dit-il en tousotant mal à l'aise.

—Oui. Je n'accepterai plus que vous me traitiez comme vous l'avez fait à notre dernière rencontre. Je suis votre cliente et je crois avoir le droit d'être respectée comme telle.

—Dans ce cas, Madame, il faudrait que vous me rafraichissiez la mémoire. Allez-y.

—Vous souvenez-vous que devant quatre personnes vous m'avez fait passer pour une hystérique?

—Mais vous ne lâchez pas, Madame! riposte-t-il avec fougue. Vous n'abandonnez jamais!

—Peut-être, avoue-t-elle contrariée, mais j'avais besoin de comprendre le bien-fondé d'un avocat-conseil. Et..., en plus de me traiter d'hystérique, vous êtes allé jusqu'à demander à mon mari de me contrôler. Réalisez-vous ce que ça signifie?

—Je ne me souviens pas d'avoir dit ça. Pas de cette façon-là, en tout cas.

—Oui. Vous l'avez dit de cette façon-là et en me pointant du doigt, poursuit Mireille révoltée. C'était très humiliant!

—Si je l'ai dit, je m'en excuse, Madame. Et..., je n'avais pas d'affaire à vous pointer du doigt, non plus. Pour ça, vous avez raison. C'est de l'intimidation. Excusez-moi!

Mireille accepte immédiatement ses excuses, mais continue juste pour se faire valoir:

—Je ne sais pas encore si je continuerai à faire affaire avec vous, lui annonce-t-elle.

—Réfléchissez-y et donnez-moi votre réponse demain, rétorque l'avocat sans broncher. Cependant, je vous conseille d'en parler avec les autres avant de prendre votre décision. Et sachez que de mon côté, je ne suis pas obligé à vous. J'accepte les clients que je veux. Aviez-vous autre chose à discuter?

—Non. C'est tout ce que j'avais à vous dire. Passez une bonne journée, le salue-t-elle quand même gentiment avant de raccrocher.

Luc Boulet se lève et marche jusqu'à la fenêtre de son bureau. Il allonge les bras à hauteur d'épaule pour appuyer ses

maines de chaque côté du châssis. De là, il observe la rue animée par les piétons et les voitures qui y circulent. C'est l'endroit qu'il chérit pour faire une pause. Il s'y installe quelques instants pour réfléchir :

« Je suis désolé d'avoir dû me conduire ainsi avec elle, » songe-t-il. « Fallait que j'agisse, crisse. Il y a des choses qu'un avocat ne peut pas dire à ses clients et moi, je ne pouvais pas leur révéler que l'avocat-conseil de Montréal que les Charron se paient, ne me fait pas du tout bonne impression. Aussitôt que j'ai vu le nom de sa firme, j'ai compris que ce n'était pas une petite affaire. Laney & Dorp est reconnu pour défendre les causes sales et la mafia. Ça me prend vraiment un spécialiste pour lui faire face. J'avoue pourtant que j'ai été passablement mesquin. Comme je me doutais qu'elle serait la seule à me contredire, j'avais décidé de l'abattre. Je savais aussi que les autres ne lèveraient pas le petit doigt pour elle, sauf M^{me} Arsenault qu'il me suffirait d'effrayer.

Pour ce qui est du contrôle, là par exemple, je ne pensais pas la blesser. J'étais trop énervé et je me suis mal exprimé. Tout ce que je voulais, c'était réveiller ce Rémi, le brasser un peu pour qu'il fasse sa part. Il est là, à me dormir dans la face et il la laisse ramer comme s'il n'était pas concerné. Cette femme-là aura besoin de lui, parce que je sais qu'ils vont la massacrer. Ils vont tous y goûter. Je connais Chicoine, il frappe sur tout ce qui bouge quand il est à la Cour. Il ne respecte personne et quand il a peur de perdre, c'est encore pire. En tout cas, on verra ce qu'elle fera demain. Cette bonne femme-là a du cran, quand même. C'est étonnant : être si vulnérable et si forte à la fois! »



Depuis cet événement, deux ans plus tôt, les intimés ne s'étaient plus réunis. Ils se rencontraient régulièrement dans

des activités paroissiales où ils se parlaient courtoisement, sans tenir entre eux, aucun propos concernant la poursuite. Entretemps, Lucienne Trudel s'était prise d'estime pour Mireille et un vrai lien d'amitié était né entre elles. Quant à Rémi, il témoignait plus d'intérêt pour sa défense, et avait même prévu retirer un REER pour couvrir les frais de l'avocat-conseil. M^e Boulet n'avait communiqué qu'une couple de fois avec Julie et elle leur avait transmis l'information par téléphone. Depuis cette malheureuse journée, chacun portait ses paiements à la comptable de l'avocat.

Le lendemain, c'est cette mise au point qui ouvre la réunion.

— Madame Boyer, vous êtes-vous entretenue avec M. Beaulieu et M^{me} Arsenault?

— Très légèrement, répond-t-elle. J'ai informé Richard de la possibilité de faire route à part. Pour le reste, ils ne sont pas concernés.

— Quelle est votre décision? lui demande-t-il attentif.

— J'ai bien réfléchi, dit-elle en le regardant dans les yeux. Je pense que premièrement, il ne serait pas à mon avantage de changer d'avocat à ce stade-ci, et deuxièmement, je crois sincèrement que vous pouvez être un bon défenseur. Si vous le voulez, évidemment.

— Et vous, Messieurs et Madame, qu'en pensez-vous?

— Nous restons avec vous. Il n'a jamais été question pour nous de changer, lui affirment Richard et Julie, pendant que Rémi approuve d'un signe de tête.

— C'est bien, soutient-il en les gratifiant d'un sourire.

Après cet incident, Mireille pris plaisir à travailler avec lui. Elle n'éprouvait aucune difficulté à pardonner à quiconque savait reconnaître ses erreurs et, en plus, elle admirait sa force de caractère.

La pluie de larmes versées, suite à cet événement, l'avait finalement enrichie. Cela lui avait permis un lâcher-prise

presque complet de cette cause qui s'éternisait. La mère était retournée sur le marché du travail, après tant d'années consacrées à élever ses sept enfants. Les plus vieux avaient déjà quittés le nid familial et les adolescents étaient plus aptes à aider aux travaux ménagers. Mireille avait cessé de courir devant l'un et l'autre des intimes pour se déculpabiliser, ayant enfin compris n'avoir aucune responsabilité coupable dans cette poursuite. Celle-ci, elle la subissait tout comme eux.

En ce jour de retrouvailles, elle décida qu'elle ne subira plus cette cause, mais qu'elle en profitera pour s'instruire. Par la suite, un vif enthousiasme pour le droit la porta à étudier avec application les documents, les jurisprudences, et à assister à des procès quand elle le pouvait.

Un mois plus tard, à la rencontre avec M^e Joseph Karna, un homme très sage qui parle peu et réfléchit beaucoup, il est décidé de concentrer leur défense sur les seules accusations portées contre eux, laissant de côté les quinze témoins qui alourdiraient le procès et les frais. Pendant cette réunion, Mireille fait une brève mise au point sur le malaise qui régnait entre eux, en soulignant que cette poursuite n'était pas de son initiative mais celle des Charron. C'était eux qui les avaient choisis et non pas elle. Ce sur quoi, tous acquiescèrent.

LA COUR EST OUVERTE

Après cinq ans et quatre mois d'attente éprouvante pour régler cette cause, les intimés pénètrent dans la salle d'audience du Palais de justice, où, les quatre avocats revêtus de leurs toges, donnent une touche de solennité à cet événement particulier.

Comme principale accusée, Mireille Boyer prend place près de leur procureur, M^e Luc Boulet, cet homme fougueux aux yeux d'ébène, qui fait une dernière révision de ses documents. L'avocat-conseil, M^e Joseph Karna, s'assoit derrière eux avec Richard Beaulieu, Julie Arsenault et Rémi Beaudry. Lucienne Trudel, maintenant âgée de quatre-vingts ans, est absente, ayant soumis une demande d'exemption médicale.

En face d'eux prennent place les requérants et leurs avocats; M^e Jean Chicoine qui détend fièrement l'atmosphère en lançant quelques blagues, pendant que M^e André Potvin, l'avocat-conseil de la firme montréalaise, s'installe près de Conrad et Simone Charron. Entre les deux parties, la greffière s'affaire à préparer les cassettes audio pour l'enregistrement officiel du procès. Au-dessus d'elle, se tiendra le juge Georges Poisson. Dans la salle sont présents tous les membres de la famille Charron, à l'exception de leur fils Mario et des principales intéressées: Rita et Lucie Viau. Quelques amis de leur clan y sont aussi installés, pendant que, sur les recommandations de leur procureur, le côté des intimés est désert.

Aussitôt, M^e André Potvin, petit homme bedonnant au visage pointu, attire l'attention par son parler et son rire

bruyants. Avec un air suffisant, il arbore dans sa main droite un papier rectangulaire qu'il se complait à définir devant l'assistance comme étant un chèque de 20,000\$ que M. Charron vient de lui remettre pour ses frais de la semaine.

—Levez-vous! annonce la préposée à la Cour.

Le juge, septuagénaire souriant, entre en saluant l'assistance et prend place sur la tribune. Il semble ravi d'avoir été choisi pour présider cette cause en région. Après que la préposée ait déclaré la Cour ouverte, chacun des procureurs se présente. Le vieil homme, à l'allure d'un grand-père bonasse, salue courtoisement M^e Karna, heureux de mettre un visage sur ce personnage reconnu dans le domaine juridique.

Ensuite, il accepte l'exemption de M^{me} Trudel et demande :

—Vous êtes prêts à procéder?

—Nous sommes prêts, répondent les procureurs.

—Si ça peut alléger votre preuve... Tenez pour acquis que j'ai lu les deux cents quelques pages d'interrogatoire, déclare-t-il de sa voix un peu tremblotante.

M^e Chicoine demande à Simone Charron de se présenter à la barre pendant qu'on invite les autres témoins à quitter la salle.

Revêtue d'un costume deux pièces en rayonne beige, la femme, devenue obèse avec le temps, s'avance en se dandinant devant la greffière qui lui demande de s'identifier et qui l'assermente. Ses cheveux, fraîchement teint en brun foncé, sont coupés courts. Simone se montre aussi excitée qu'honorée d'être la première à se faire entendre. M^e Chicoine commence :

—Madame Charron, quelles ont été pour vous les conséquences de la visite des enquêteurs?

—J peux vous conter. À dix heures, ça frappe à porte pis j'vas ouvrir. Y avait plusieurs enquêteurs qui rentraient dans ma maison, pis j'ai demandé « *Qu'est-ce que vous venez faire icitte, vous-autres?* » Y ont expliqué « *Vous êtes accusée de séquestration.* » J'ai dit « *Comment ça? Premièrement, qu'est-ce que ça veut dire séquestration?* » Y a répondu « *Vous avez*

enfermé deux filles, pendant plusieurs années.» Là, j'tais insultée. J'ai dit que ça, c'tait faux. Y a demandé «*Est-ce qu'y sont icitte?*» Là, j'ai répondu «*A s'en allaient justement au chalet.*» A l'avaient leus habits d'autoneige. Là, ben j'ai crié aux filles «*Heille les filles, montez en haut, y a quequ'un pour vous-autres icitte.*» Les filles ont demandé «*Que c'est qu'y a?*» Là, a montent. Heille, y étaient toutes stressées eux-autres. Je leu's ai dit «*Changez-vous, pis allez-vous-en avec les polices, parce qu'y veulent vous questionner.*» Là, y sont parties, pis quequ'temps après, c'tait nus-autres. C'est moé qui a parti avec des enquêteurs en auto. Tu-seule avec eux-autres. Disons que les filles ont parti à 10h. Moé, j'pense que c'est à 11 heures.

— Pendant la période intermédiaire, vous avez fait quoi, madame Charron?

— Ben, j'tais pas mal démolie là, hein! Tu te fais accuser de séquestration, pis c'est même pas vrai. J'tais démolie, pis marquée de... La seule chose qui m'a marquée, à chaque fois qu'on frappe à porte, j'me sens pas ben. Chu restée touchée de ça. Pis moé, entre-temps, j'ai appelé Marc, mon gendre, pis y est venu. Y a trouvé ça épouvantable de voir... Parce que dans le chemin, y avait une ligne de chars, pis *Envol* avec toutes leus caméras devant ma maison. Y filmaient. Y filmaient sans arrêt. On a parti en auto avec les enquêteurs pis, quand j'ai arrivé au poste de police, y avait encore *Envol* qui m'attendait là, pour me filmer. Après ça, j'ai été interrogée, pis quand j'ai ressorti, j'avais encore la même affaire dans face.

— À ce moment-là, est-ce que votre mari était avec vous ?

— Non. On était séparé. Lui, y avait son auto avec ses enquêteurs, pis moé j'avais les miens.

— Les policiers ont écrit une déclaration qu'ils vous ont demandé de signer?

— Oui. J'ai signé, pis je l'ai le papier, oui.

— La même journée, est-ce qu'il y a d'autre chose qui est survenu?

—Y a le soir quand on a arrivé che-nous... Ça, y faut que j'le conte. On était démolis, hein! Parce que là t'arrives che-vous, t'as passé là, pis tu dis « *Heille! C'est qu'y se passe de quoi!* » Ça, c'est vraiment... Ça fait tellement mal là, hein! Pis c'est une escousse que t'oublieras jamais. Ça reste que c'est dur vivre ça, continue-t-elle en laissant instantanément échapper quelques larmes, pendant que son procureur, à la bedaine proéminente, lui tend un mouchoir. Pis la nuite, a l'a pas été belle, hein! Tu veux essayer de dormir, mais là, tu fais un saut, hein!

—Ce soir-là, est-ce que les gens d'*Envol* étaient encore aux alentours de la maison chez vous?

—Oui, oui, oui.

—Est-ce qu'il y avait quelque chose qui identifiait soit l'émission *Envol*, soit la Société Radio-Canada?

—Non, c'tait pas identifié d'sus leu vanette.

—Le lendemain, y étaient-ils encore?

—Oui. Le lendemain... Heille là, on était démoli pas mal! Pis on regarde dehors, j'ai crié « *Encore eux-autres, c'a pas de bon sens!* » Là, moé, j'voyais pu clair. Pour vider mes émotions, on s'est en allés dans le bois, continue-t-elle en versant encore quelques larmes et en se consolant aussitôt. Pis nos amis sont venus avec nus-autres. Y nous ont supportés moralement. Y nous ont aidés beaucoup.

—Qui sont ces amis-là?

—Pierre Desfossés pis Monique. Chu contente qu'y ayent été là.

—Alors les jours qui ont suivi, comment ça été?

—Ben nos amis, y ont dit « *Faut pas que vous restiez enca-banés vous-autres là! Vous allez virer fous.* » lâche-t-elle sans s'apercevoir qu'elle décrivait l'importance d'avoir des amis et une vie sociale, qu'elle n'a jamais permis à Rita et à Lucie.

—Maintenant, je crois qu'un peu plus tard, vous avez eu un petit cadeau, lance sournoisement l'avocat Chicoine pour

se moquer de la lettre que Mireille leur a envoyée. Je vous montre ici l'original.

M^e Boulet intervient :

—Monsieur le Juge, je vais demander à mon confrère de simplement poser ses questions, sans faire de commentaires. Je pense qu'il a une façon assez suggestive d'amener ses questions. Je vous demanderais de lui en faire la remarque.

M^e Chicoine réplique :

—Je ne suis pas de l'avis de mon confrère. Je pense que je suis suffisamment habitué d'interroger les gens, que je sais faire la distinction entre bien diriger un témoin et être suggestif. C'est ce que j'ai fait. Je vous montre ici, Madame, l'original de la lettre que j'ai appelé le petit cadeau, reprend-t-il entêté. Quel effet cela a eu sur vous que de recevoir cette lettre?

—Moé, c'te lettre-là... On en avait eu assez avant, sans avoir celle-là. A disait là-dedans qu'a détruirait ma famille. Pis a disait en même temps que mes deux filles que j'ai à maison, qu'a l'étaient mal équilibrées, pis que j'tais pas capable de leu donner tout c'qu'a l'avaient de besoin. Mais après trente ans, j'pense que mes filles sont... J'ai toute donné, pis j'ai essayé de faire la même chose que mes enfants avec eux-autres. J'ai trouvé ça très malicieux c't'affaire-là. Très, très malicieux et méchant. C'a été bouleversant après avoir toute passé ces émotions-là, pis être pognée avec une autre lettre par-dessus ça. C'a été quequ'chose! C'est ça qu'était mon affaire de ma lettre.

—Est-ce que vous connaissez bien M^{me} Mireille Boyer?

—Oui, oui, j'la connais assez bien parce que... J'comprends pas qu'a m'écrit une lettre de même. Déjà, a venait me porter ses enfants pour que j'les garde durant la messe, pis a l'allait à messe, pis moé, j'gardais les enfants.

—Est-ce que vous avez gardé d'autres enfants?

—Ah oui! Beaucoup d'autres. J'tais le dépanneur du Service Social. Quand y arrivait de quoi de vite, c'tait moé

qui dépannais. J'ai gardé un garçon, qui a arrivé che-nous à sept ans pis qui a parti à quatorze ans. Pis un autre petit gars, qui a arrivé à deux ans pis qui a reparti à sept ans.

—Et tout ça, en même temps que vos enfants biologiques, en plus de Rita et Lucie?

—Oui, oui, oui. J'ai toujours été là pour ça, pis j'aimais ça aussi.

—Par la suite, y a-t-il eu d'autres lettres que vous avez reçues, Madame?

—On a eu aussi le Droit de la parsonne. Disons que, d'eux-autres, on avait eu un papier comme de quoi qu'on serait interrogés. Pis finalement, on l'a été. Après, y nous ont appelés pour nous dire que ça, c'tait clair, c'tait correct.

—Ils ont fini par rendre une décision?

—Oui, oui, justement, c'est ça. Y disaient dans ça qu'y voulaient placer Rita dans un autre foyer. Pis moé là..., moé..., ça faisait trente ans que je partageais avec ces filles-là. J'trouvais qu'y brisaient toute en moé, hein! Parce qu'y venaient chercher un morceau de ma famille. Y disaient qu'y viendraient charcher Lucie pis Rita, hein! Mais disons que c'a pas arrivé. Non, c'a pas arrivé.

—Comment elles vous appellent les filles?

—Y nous appellent moman pis popa.

—Et vos filles biologiques comment elles les appellent?

—C'est comme leu sœurs là, explique doucereusement Simone. C'est une grande famille. Y ont été traitées la même chose que mes filles.

—Est-ce que ça vous est déjà arrivé de faire des commentaires qui seraient dénigrants à d'autres adultes, alors que vous parliez de Rita et de Lucie, par exemple « *C'est des déficientes ou des handicapées ou...* »

—Non, non, ça c'est faux.

M^e Boulet intervient sur le champ :

—Monsieur le Juge, quand on pose une question en disant « *Est-ce que vous avez déjà prononcé telle chose devant d'autres personnes,* » c'est clairement suggestif. Parce qu'on suggère la réponse à l'intérieur de la question.

—Monsieur le Juge, réplique M^e Chicoine la tête haute, je vous rappellerai que lors de son interrogatoire, M^{me} Mireille Boyer a affirmé sous serment, que M^{me} Charron avait déjà tenu en sa présence des propos méprisants. Alors, je présume qu'on a le droit de faire valoir notre point de vue quant à cette affirmation.

Le juge ramène bonnement l'ordre, afin que M^e Chicoine poursuivre son interrogatoire :

—Vous aviez commencé à nous expliquer que la Commission des droits de la personne est embarquée dans le décor. Quelles sont les conséquences que vous viviez pendant la période où la Commission menait son enquête?

—J'tais démolie de toute ce qui m'a arrivé et pis ces choses-là, ça va rester toute ma vie. J'ai pas de mots pour dire comme ça m'fait mal vous savez, des choses méchantes comme ça. Moé, j'ai eu des mals d'estomac, des mals de ventre, j'avais de la misère à dormir, pis toute ça. C'a duré trois ans...

—Puis, à l'issue des trois ans, il y a eu comme une espèce d'accalmie?

—C'est parce qu'y faut, à un moment donné... Si tu veux pas être ben malade, tu vas chercher du moral, quelqu'un qui va t'aider dans ton moral, parce que tu vis avec ça.

—Quelle est l'aide que vous êtes allée chercher?

—J'ai été cherché Monique pis Pierre, parce qu'eux-autres... Pierre, il fait du S.O.S j'écoute pis y est capable de nous écouter n'importe quel temps. On avait besoin, y venait. Y nous aidait beaucoup, beaucoup. Parce que c'est deux personnes qui savent ce qu'on ressentait en dedans. Eux-autres y ont compris ce qu'on a vécu de dur, hein! C'tait notre support moral.

—Après cette période, est-ce que vous avez eu des activités sociales autant qu'avant?

—Non, pantoute. J'ai toute lâché. Dans paroisse, j'ai pu rien. J'fais pu rien. Pis quand j'ai r'commencé à aller dans les soirées... Moé, j'ai toujours eu beaucoup d'amis, hein! Ça jouait entre cinquante pis cent amis, pis quand j'ai recommencé, y m'en restait pu rien qu'une vingtaine. Tout le monde avait entendu ça, pis là y disaient « *Heille, c'est elle! A parait pas de t'ça.* » C'est queque chose de perdre toutes tes amies, pour moé. Je valais pu rien. C'est ça.

—Avant cette période, Madame, comment était votre vie?

—Ma vie était beaucoup chargée de plaisir. J'tais une femme qui aimait le plaisir, pis j'allais pas dans les veillées pour rien. C'est parce que j'aime le plaisir, pis j'aime le monde.

—Est-ce que vous participiez à des activités du village?

—Oui, oui, oui. On allait partout... J'tais dans les Fermières, dans l'Âge d'Or. J'tais dans toutes les affaires. Pis, j'ai tout le temps aidé partout. Asteure, on fait pu rien dans notre paroisse. Pu rien, rien, rien. J'va juste charcher ma malle au village, parce que chu obligée d'y aller.

—C'est tout, Madame, termine M^e Chicoine. Restez là. L'autre avocat va probablement vous poser des questions.

Respectueux des témoins, autant dans le ton que dans ses paroles, M^e Boulet débute le contre-interrogatoire.

—Madame Charron, étant donné l'état dans lequel vous étiez, est-ce que vous avez rencontré un psychologue ou un médecin?

—Non, parce que moé... Pierre a suivi des cours pour S.O.S j'écoute, c'tait assez pour nus-autres moralement. Super le gars!

—Est-ce que vous pouvez dire à monsieur le Juge, que l'homme dont vous parlez n'est pas un psychologue, mais un ancien huissier?

—Oui, oui. Mais c'est une personne qui sait écouter les autres par exemple.

—Je vous demande simplement les fonctions qu'il occupait, Madame, la ramène-t-il à l'ordre. Vous nous avez décrit quand les policiers se sont rendus chez vous. Vous avez déclaré également, que vous aviez vu *Envol* dans la rue. Est-ce que vous avez téléphoné à un avocat ou aux enquêteurs pour leur demander de les faire partir de devant chez vous?

—Ben, c'pas pas aux enquêteurs qu'on a d'mandé ça. C'est notre ami, Pierre Desfossés, qui connaît tout ça. Y a dit « *On va aller au poste de police, pis faut qu'y s'en aillent de là, eux-autres. Pourquoi qu'y sont là?* » Après ça, y sont partis.

—Quand ça?

—Le lendemain, y faisait brun quand Pierre a décidé de les envoyer. J'sais pas à quelle heure. On est assez dramatisé par-dessus la tête, qu'on pense même pas à regarder l'heure.

—Vous avez dit tantôt « *Il y a un enquêteur qui est venu avec des policiers.* » Est-ce que vous vous souvenez de son nom?

—L'enquêteur qui était le chef, c'était M. Tessier j'pense. Lui, y a toujours resté à maison. Quasiment une partie de la journée che-nous.

—Vous avez mentionné qu'il y avait également une caméra d'*Envol* quand vous êtes arrivée à la Sûreté du Québec. Avez-vous vu quelqu'un parmi les cinq intimés avec eux, ces deux journées-là?

—Ben non, y étaient sûrement pas che-nous, ceux-là.

—Madame Charron, on va revenir à la lettre que vous avez reçue dans une enveloppe recommandée à votre maison. L'avez-vous montrée à d'autres personnes?

—Non. Je l'ai montrée, disons... Je l'ai amenée à mon avocat. Pis mes enfants. Y ont lu ça eux-autres.

—Suite à ça, vous avez fait adresser à Mireille Boyer une mise en demeure de rétractation quant aux démarches de

dénigrement, dont vous accusez les cinq intimés. Êtes-vous en mesure de me dire quelles manœuvres de dénigrement ont été faites?

—Ben ... Y faisaient... Je trouve que tout ce qu'y a là, c'est de nous dénigrer, nous harceler su toutes les rapports, pis essayer de nous rabaisser.

—Qui a fait des démarches de dénigrement parmi les intimés? Vous en poursuivez cinq.

—Ça doit être les cinq parsonnes qui sont là.

—Qu'est-ce qu'ils ont fait les cinq? C'est ça que je veux savoir. Par exemple, M^{me} Arsenault, qu'est-ce qu'elle a fait pour vous dénigrer?

—A l'a faite plein de choses... C'est la méchanceté qu'on a partout. Y nous ont envoyé *Envol* devant la porte...

—Est-ce que c'est à votre connaissance personnelle, que Mme Arsenault aurait envoyé *Envol* chez vous?

—On a jamais dit que c'tait Julie Arsenault qui avait envoyé *Envol* che-nous. Ça doit être signifié su vos papiers ça. C'est sûrement pas nus-autres.

—Qu'est-ce qui vous permet d'affirmer que ce seraient les cinq intimés, ou quelqu'un des cinq qui les auraient envoyés chez vous?

—Ben, j'vois pas d'autre qu'eux-autres qui a envoyé ça che-nous. Dans le fond, j'le sais pas. Mais voyons, ces gens-là seraient pas venus tu-seuls à maison. C'a été envoyé par quequ'un.

—Est-ce que vous êtes en mesure d'affirmer devant M. le Juge, que Rémi Beaudry aurait téléphoné pour envoyer *Envol* chez vous?

Son avocat vole à son secours. Puis, le juge prend la parole :

—Dites simplement ce que vous savez, Madame. Ce dont vous avez eu connaissance. Vous avez poursuivi cinq personnes. Vous avez des motifs que votre procureur a exprimés dans la requête. Il y a eu une mise en demeure. En réponse

aux questions de M^e Boulet, vous dites ce que vous savez et le reste, votre procureur s'en chargera.

— Dans votre interrogatoire au préalable, madame Charron, reprend M^e Boulet, on vous demandait « *Vous parlez d'une équipe, est-ce qu'il y en a d'autres dans l'équipe à actionner?* » Et votre réponse « *On verra plus tard. Peut-être que ce sera d'autre chose, mais dans le moment c'est ça.* ». Est-ce qu'il y a d'autres personnes que vous voulez poursuivre?

— Aucune idée! lâche Simone excitée en se balançant d'un pied sur l'autre. Pour dans le moment, on fait ça. Plus tard, on fera d'autre chose, si y a de quoi faire. Pis si y a rien, ça va être beau d'même.

— Est-ce que vous dites que M^{me} Trudel, M. Beaulieu, M^{me} Arsenault étaient au courant de la lettre que M^{me} Boyer vous a adressée?

— J'ai aucune idée, c'pas moé qui l'a écrit la lettre. J'sais qu'a m'a été envoyée che-nous, pis qu'a l'était signée par Mireille. J'sais pas qui l'a composée, pis j'sais pas si les autres ont participé.

— Est-ce que Julie Arsenault, Lucienne Trudel, Richard Beaulieu étaient au courant ou ont participé aux lettres envoyées plus tard à Lucie et à Rita Viau?

— J'en ai aucune idée. C'est Mireille qui les a envoyées che-nous, à Rita pis à Lucie.

— Est-ce qu'il est exact qu'elles ne voulaient pas les garder, et que c'est vous qui avez décidé de les conserver?

— C'est moé qui a décidé, parce qu'y étaient pour les j'ter. Y étaient insultées d'avoir ces lettres-là.

— Vous dites que ces cinq personnes-là ont fait partie d'un complot pour vous dénigrer et vous harceler. Ça s'est passé quand?

— À quel moment qu'y ont commencé ça? Ben... *Envol* pis la police, on a vu que ça s'est pas faite tu-seul. C'est sûrement quelqu'un qui a faite ça.

—Est-ce que vous affirmez également, que les cinq personnes ont fait ensemble des démarches auprès de la Commissions des droits de la personne?

—Aucune idée! C'est celle-là qui l'a faite qui doit le savoir. On l'a reçu à mon nom, mais y devait être ensemble pour... J'le sais pas si y'étaient les cinq ou ben rien qu'une.

—Est-ce que vous êtes en mesure de me dire, que vous avez entendu sur des ondes radiophoniques des messages, que les intimés auraient fait publier?

—Oui. Ça, c'est quequ'un à nos soirées qui l'a entendu. Mais ça, c'est juste du flou flou.

—C'est du ouï-dire. Cependant, c'est un fait que vous affirmez dans vos procédures. Est-ce que vous avez fait des vérifications auprès de la radio pour voir si ça avait été diffusé ou non?

M^e Potvin prend la parole pour s'objecter, dans une longue tirade. D'un ton rapide, il se plaint que ces questions ont déjà été posées dans l'interrogatoire au préalable, et que si ça continue on va passer quinze jours devant la cour.

—Monsieur le Juge, signale M^e Boulet, c'est sûr qu'on ne passera pas quinze jours ici. J'ai posé une question à Madame et elle m'a répondu. Maintenant, si vous permettez je vais continuer.

Le juge manifeste son approbation d'un signe de tête.

—Madame Charron, quand vous dites que vous avez lâché vos activités sociales dans la paroisse, est-il exact qu'en 1995, vous ne participiez plus aux activités à Saint-Joseph?

—Non, non, non, pas en 1995... Je l'ai déjà fait... Moé, j'voulais dire, ma réputation en étant dans grand, tout le monde me connaît, hein. Mais en 1995, non.

—Vous avez déjà mentionné, que vous alliez au Centre d'achat après ces événements-là et qu'il y a quelqu'un qui avait lancé « *Regarde c'est elle* »...

—Oui, j'ai passé dans le Centre d'achat pour aller faire un peu de magasinage, pis quand j'ai vu que j'étais étiquetée, j'ai rentré par une porte, j'ai sorti par l'autre, j'ai dit « *Adieu* ».

—La personne qui a dit ça, Madame, est-ce que c'est une personne que vous connaissiez?

—Non, c't'une travailleuse qui sont dans les magasins.

—Et quand est-ce que vous seriez allée dans un restaurant, à quelle date?

—Ben, à peu près une semaine après que la police est venu che-nous. J'tais avec nos amis. On allait au restaurant, pis ça me faisait du bien moralement, parce qu'on était démolis.

—Ça va aller Madame, merci!

M^e Chicoine revient en re-examen

—Avec votre permission, monsieur le Juge, mon confrère par son contre-interrogatoire, a abordé un sujet sur lequel, si vous me permettez, je poserai quelques questions. Ce sera vraiment très court.

—Madame Charron, M^e Boulet vous a amenée à parler de la fête anniversaire du village de Saint-Joseph, c'était quand?

—C'était dans l'été, je le sais pas au juste...

—La fête, vous avez trouvé ça comment?

—Nus-autres, on voulait pas y aller, pis notre avocat, y'a dit « *Allez-y donc.* » On rentre là pis tout le monde... Y s'éloignaient. C'est comme si on était... On voulait jaser, y se retiraient de nus-autres. Ben, on est resté avec deux de nos amis, pis ma fille Diane, tu-seuls à notre table. Parsonne... C'est comme si y nous connaissaient pas avant. C'a été bizarre, parce que nus-autres, ça fait quarante ans qu'on reste là. Tout le monde nous connaît. Ben là, y nous reconnaissaient pu. C'est ça qu'a l'a été notre fête. Très souffrant. Parce qu'on disait « *Heille! C'a pas de sens. C'est du monde qui nous ont connus avant, pis on est pas pire là, parce que c'est faux c't'affaire-là.* » Me semble que si y avaient été fins pour cinq cennes,

y auraient pu... Y savaient qu'on était pas coupables de ça. Y auraient pu venir nous parler.

—Merci Madame! termine aussitôt M^e Chicoine.

Et la séance est levée.

À chaque pause, la partie requérante échange avec leurs amis dans le hall, pendant que M^e Boulet conduit les intimés dans un local privé, près de la salle d'audience. Ce midi, ils se rendent dans un restaurant où ils prendront leur repas ensemble. Tel un entraîneur d'équipe sportive très enthousiaste, il élabore différentes stratégies de défense, tout en cherchant à prévoir les coups de l'adversaire pour les parer.

Calme et posé, M^e Karna suggère d'admettre que M. Charron viendra dire la même chose que son épouse, ce qui permettra de déséquilibrer les prévisions des procureurs de la partie adverse.

Pendant le repas, les intimés commentent aussi certains passages du témoignage de Simone. Entre autres, le bénévolat qu'elle déclare avoir fait dans sa communauté est fort exagéré selon eux. Aussi, le gardiennage des garçons qui ne sont pas restés chez-eux pendant sept ans et cinq ans comme elle l'a affirmé. Le premier y étant demeuré à peu près un an et le second ayant été transféré de famille d'accueil après quelques mois, à la demande de sa mère, se souvenait-on.

À la fin du dîner, M^e Boulet, choqué par l'attitude de son confrère de Montréal, qui s'est vanté de la somme importante qu'il a reçue pour ses frais de la semaine, s'offusque :

—On peut bien avoir mauvaise réputation nous autres, les avocats, quand on entend un pareil énergumène nous lâcher ça en pleine face. Et là, je les vois venir, ils vont essayer de nous déposer le dossier de police au complet, mais je vais m'objecter à ça.

Mireille l'écoute attentivement en espérant qu'il réussira. Il l'avait prévenue que s'il mettait la main sur ses « *fameux cahiers Canada* », Chicoine ne se gênerait pas pour la ridiculiser, comme il l'avait fait avec le petit cadeau.

LE REQUÉRANT

Debout à la barre des témoins, le visage rouge d'énervement et de gêne, Conrad Charron tourne ses mains épaisses l'une dans l'autre devant lui. Vêtu d'un costume brun foncé, avec chemise et cravate, dans lesquels il semble très mal à l'aise, le petit homme au visage disgracieux s'apprête à donner sa version des faits.

M^e Boulet se lève dès la fin de son assermentation.

—Monsieur le Juge, avant que M. Charron témoigne, nous sommes prêts à admettre qu'il viendra dire les mêmes choses que Madame. Donc, s'il y a des questions sur d'autres aspects à couvrir...

Le Juge Poisson s'adresse immédiatement à la greffière :

—On va noter au procès-verbal, qu'il est admis que le témoignage de M. Charron va dans le même sens que celui de madame, sauf à parfaire.

M^e Chicoine qui patine vite, ne se laisse pas décontenancer si facilement. Il approuve en furetant rapidement dans ses notes.

—Alors, monsieur Charron, recommence-t-il après une couple de minutes, comment avez-vous vécu les conséquences de ce qui vous est arrivé?

—Très traumatisant, m'sieur le Juge. Parce qu'on s'attendait pas à ça. C'est arrivé, comme j'dirais dans le jargon, comme un ch'veu su'a soupe. Ça nous a poignardés, si j'oserais dire. Ça nous a détruits, m'sieur le Juge.

—Quelle durée cela a eu, cette période de temps que je qualifierais de difficile en vous interprétant? Votre épouse a dit que ce sont les trois premières années. Vous en dites quoi, quant à vous?

—Moé, c'a duré plus longtemps que ça. Ça m'empêchait de dormir. Souvent, je me réveillais avec des cauchemars. Ça m'a attaqué beaucoup, beaucoup. Physiquement pis moralement, m'sieur le Juge. Pis le p'tit cadeau qui est arrivé après! J'étais démonté, démantibulé, si on peut dire. Après le coup qu'on v'nait d'avoir, un autre coup pour finir de nous assommer. C'tait terrible, m'sieur le Juge. A parlait de destruction de ma famille.

—Par la suite, il y a eu des lettres adressées à Rita et à Lucie Viau. Avez-vous eu connaissance de ces lettres-là?

—Oui, on les a lues. On en r'venait pas, m'sieur le Juge. C'tait terrible. Ça m'annonçait le commencement de détruire notre famille, parce qu'y faisaient partie de la famille.

—Il y a eu aussi la Commission des droits de la personne qui s'est mêlée de tout ça. Avez-vous été contacté?

—C'est encore un autre choc ça, m'sieur le Juge! Y'avait déjà eu les polices qui nous avaient rencontrés à votre bureau, Maître Chicoine. Pis, y nous avaient dit qu'y aurait pas d'accusation. Tout était correct là. Mais on a eu ça par-dessus, m'sieur le Juge. Le Purolator arrive che-nous avec une grande enveloppe de seize pouces de long. On regarde ça. Choc épouvantable par-dessus les autres chocs! On était démoli. Ça nous a rebondi dans face, comme on dit. Excusez-moé, m'sieur le Juge.

—Avez-vous rencontré les gens de la Commission des droits de la personne?

—Oui, on a eu une grande journée avec les Droits de la personne, à se faire questionner de tout bord tout côté. On était démoli d'avance, faque ça améliorerait pas not'sort. C'tait épouvantable!

—À ce stade-ci, dit M^e Chicoine en s'adressant à la Cour, je vous montre des documents qui portent le sceau de la Commission des droits de la personne ; le premier est la décision par laquelle elle décrétait ouvrir une enquête, et l'autre est la décision finale qui a été rendue. Nous voudrions déposer, devant la Cour, le dossier de la Commission.

M^e Boulet réplique aussitôt:

—Mon confrère a-t-il d'autres documents à produire qu'on n'a pas eus? S'il y en a de la Sûreté du Québec ou des...

M^e Chicoine soupire :

—Ah! Il va y avoir beaucoup de documentation, monsieur le Juge. J'ai assigné l'enquêteur principal, l'agent René Tessier. Il est en train de faire des photocopies à mon bureau. Il sera présent dans une demi-heure à peu près. Il veut pouvoir les distribuer, quand il sera rendu devant le Tribunal.

S'ensuit une longue argumentation des avocats sur le bien-fondé du dépôt de l'enquête des policiers, dans laquelle se trouve des témoignages de plusieurs personnes qui ont été rencontrées, ainsi que des références à des rapports des Services Sociaux. Ceux-ci contiennent des éléments confidentiels sur la vie de Rita et de Lucie Viau. En plus, rien de tout ça n'a été remis à l'avocat de la partie adverse comme il en ait d'usage.

Le juge finit par trancher :

—Je n'ai pas l'intention d'étudier toute la paperasse des enquêtes. Je rejette la demande de production. J'autorise seulement l'officier enquêteur à venir nous dire qui lui a demandé de faire enquête. Si ce sont les intimés, ils sont ici, ils pourront témoigner en temps utile.

—Si vous rendez une décision défavorable à ma demande de déposer, s'incline enfin M^e Chicoine, je vais respecter votre décision. Cependant, je prétends que ce serait d'une grande utilité pour les fins de l'exercice.

—Ce n'est pas tellement l'utilité comme la légalité qui nous préoccupe ici, commente le vieux juge.

Manifestement déçu par cette décision, M^e Chicoine s'essouffle un peu en fouillant dans ses papiers avant de reprendre son interrogatoire.

—Alors monsieur Charron, comment avez-vous vécu l'intervention de M. Dufour de la Commission?

—C'a été épouvantable encore là, m'sieur le Juge. Se faire harceler de toutes sortes de côtés, pour nous mortifier encore plus. Pis, on a attendu longtemps le retour de la décision.

—Physiquement, ça avait quoi comme conséquence sur vous?

—J'avais pu le goût de rien faire, m'sieur le Juge. J'tais démoralisé. Ben on était démolis.

—Avez-vous vu ou entendu des choses, par la suite?

—Oui, des chuchotements quand on passait à queue part. Pis le monde traversait le trottoir quand y nous voyait venir, m'sieur le Juge.

—Quelles ont été les conséquences de ça?

—Ben, ça nous suivait tout le temps. On était craintif. Très craintif. Ça a diminué beaucoup notre social.

—Avant ces évènements, est-ce que vous participiez à des activités du village? Faisiez-vous du bénévolat?

—Oui, m'sieur le Juge. J'étais conseiller municipal et administrateur de la Caisse populaire durant des années.

Tout comme Simone, Conrad exagère ses bonnes œuvres, puisqu'il n'était plus impliqué à Saint-Joseph depuis longtemps. En plus, il avait été rémunéré comme conseiller et comme administrateur.

—Que dites-vous des montants que vous réclamez pour votre épouse et pour vous?

—C'est très minime par rapport à c'qu'y ont fait. Y'a pas d'argent pour payer ça, m'sieur le Juge. Ça a démantibulé toute

la famille. Même mes deux filles ont eu des problèmes à leur travail, suite à ça.

—Êtes-vous en train de nous dire, que vos filles ont été mises en état d'arrestation? exagère consciemment l'avocat bedonnant.

—Oui, on a toute été mis en état de... Même mon fils à deux cent kilomètres d'ici.

—Et pour Rita et Lucie, avez-vous vu des changements depuis ces évènements-là?

—Comment j'dirais ben ça... Y sont démontées, démantibulées. Y ont eu un choc certain. Pis, y veulent pu voir personne de Saint-Joseph. Même que la voisine a l'a été obligée de s'en aller parce que... Y sortaient dehors pis y la voyaient. Y en voulaient beaucoup. Les filles savaient qu'a l'était là-dedans.

—Vous parlez de Lucienne Trudel, là. Qu'avez-vous à dire sur son niveau de participation?

—A l'a sûrement participé beaucoup, parce qu'a rapportait tout le temps dans le village. Est très méchante pour ça. Avant ben... Les filles l'acceptaient, parce que c'tait une personne âgée. C'tait comme les autres enfants de la famille, souvent a l'était après eux-autres quand y criaient dehors. A sortait su a galerie, pis a leu criait de s'taire.

—Très bien Monsieur, restez là. C'est votre témoin M^e Boulet.

—Monsieur Charron, la rencontre avec M. Dufour, ça c'est fait chez-vous?

—Non, pas che-nous. On l'a rencontré avec notre procureur, dans son bureau.

—Donc, il ne s'est pas promené à Saint-Joseph. Après avoir rencontré l'enquêteur en présence de votre procureur, l'avez pas vu ailleurs par la suite?

—Non.

—Vous avez dit tantôt qu'à l'époque, vous saviez déjà qui avait participé à tout cela? Qu'est-ce qui vous permet de dire que les cinq personnes que vous poursuivez, y ont participé?

—Oui, parce qu'on avait sorti les dossiers, m'sieur le Juge. On avait sorti toutes les documents, faque... C'est sûr que c'a pris du temps, mais...

—Les dossiers de... Quels dossiers? questionne le juge.

—Tous les dossiers, de tous les gens, se vante Conrad sans réfléchir. Tous ceux qui nous avaient faite ça. On avait eu la copie des interrogatoires des policiers, parce qu'on avait travaillé pour les avoir. On savait qu'est-ce qu'y avait là-dedans.

—Vous dites que vous aviez la paperasse des interrogatoires, demande M^e Boulet sans s'attarder sur cette déclaration. Mais vous avez quand même poursuivi ces cinq personnes-là avant de l'avoir. Maintenant, qu'est-ce qui vous permet d'affirmer devant la Cour, que M^{me} Trudel aurait quitté sa maison après les événements que vous lui reprochez, et que ce serait en relation avec ces événements-là?

—C'est parce que les filles la harce... Y avaient une dent contre elle, m'sieur le juge, pis a l'savait. Y savaient qu'est-ce qu'a l'avait faite, parce qu'on avait toutes les documents.

—Et si je vous disais que Lucienne Trudel est partie parce qu'il fallait qu'elle s'en aille dans un H.L.M. à cause de problèmes de santé?

—Ben, je l'sais pas. A l'avait l'air en forme, m'sieur le Juge, dans ce temps-là.

—Merci, Monsieur. Je n'ai plus de question, termine M^e Boulet sur ceci.

Le juge Poisson accorde une pause de 15 minutes pour permettre à M^e Chicoine de vérifier si son prochain témoin est arrivé.



Dès le retour de la pause, M^e Chicoine questionne l'agent René Tessier, un homme aux cheveux et à la moustache grisonnante malgré sa jeune quarantaine:

— Monsieur Tessier, quelles étaient vos fonctions à la Sûreté du Québec à l'époque qui nous intéresse?

— J'étais enquêteur à l'escouade des crimes majeurs, répond l'agent avec assurance.

— C'est à ce titre que vous avez reçu une plainte pour laquelle vous êtes ici aujourd'hui?

— Oui. Il s'agissait d'une plainte de séquestration et de mauvais traitements, sur des jeunes filles qui demeuraient en foyer nourricier à Saint-Joseph. On a reçu la plainte en avant-midi, puis on a amorcé l'enquête tout de suite. On a commencé à rencontrer des gens la journée même, et l'enquête s'est poursuivie environ trois semaines. On a terminé par la rencontre avec M. et M^{me} Charron.

— Comment s'est déroulée la première visite avec les plaignants?

— Moi, j'étais au poste pour un autre dossier et j'ai été avisé par l'agent Simard. Il m'a dit qu'il avait reçu un appel d'une dame; M^{me} Mireille Boyer de Saint-Joseph, qui se présenterait au bureau avec un avocat, pour nous donner de l'information sur un événement qui se passait.

Aux questions de M^e Chicoine, l'agent Tessier explique sa rencontre avec M^{me} Boyer et M^e Godmer qui sont venus demander un mandat de perquisition pour la maison des Charron. Puis, l'avocat lui montre la copie de la pétition en lui demandant de lire le préambule à haute voix. Ce que l'agent fait, en ajoutant, qu'on y retrouve une étiquette de la Sûreté du Québec signée de sa main, et qui porte un numéro d'exhibit.

M^e Boulet réagit tout de suite:

— Monsieur le Juge, j'aimerais vous faire remarquer que cet exhibit porte un numéro de dossier de la Sûreté du Québec, tel qu'indiqué par le témoin. Ce qui signifie que le témoin a

divulgué à des tiers, des documents qui étaient contenus dans son rapport d'enquête. C'est une pièce qui porte le sceau de la Sûreté du Québec.

—Oui, répond simplement le juge à moitié endormi sur son siège.

—Normalement, ces documents-là doivent rester dans les dossiers de la S.Q. Ce qui n'est pas le cas. Il ne l'avait pas, c'est mon confrère qui lui a montré. J'aimerais que l'agent nous dise s'il a remis une copie de son dossier et de son rapport au procureur de la partie adverse.

—Quelle pertinence ça peut avoir avec l'issue de notre affaire? se dépêche d'intervenir M^e Chicoin.

—Vous avez un procureur qui a une relation avec un policier, commente lentement le vieux juge, et vous posez une question d'éthique sur laquelle je ne veux pas intervenir. Vous lui demanderez en contre-interrogatoire et on décidera. M^e Chicoin, vous pouvez poursuivre.

—Alors, on se retrouve au début de l'enquête. Je comprends qu'il y a plusieurs agents qui sont mis à l'œuvre dans ce dossier pour faire rapidement?

—Effectivement. Dans les jours suivant la plainte, je demande à mes supérieurs de m'octroyer un nombre de personnes suffisant, pour rencontrer les cinquante-quatre témoins et les cinq perquisitions. Afin que tout soit fait dans un temps assez rapide, si on a à intervenir au niveau de la sécurité des jeunes filles. Pour en arriver ensuite avec une preuve et pouvoir les sécuriser, ou les sortir de là, ou terminer le dossier.

—Combien d'agents ont été assignés à cette enquête?

—Peut-être une dizaine, une douzaine. C'est à peu près le nombre qu'on demande dans une opération similaire. Normalement, il va y avoir un caporal, un chargé d'enquête, et une dizaine d'enquêteurs qui vont remplir les commandes, rencontrer les gens, prendre des déclarations et faire les vérifications.

—De quelle façon est-ce que vous avez procédé le jour où vous vous êtes présentés chez M. et M^{me} Charron? Est-ce que vous déteniez un mandat d'arrestation?

—Non. Ça s'est fait d'une façon très polie, très calme. Premièrement, je ne crois pas qu'on faisait affaire à des criminels violents, mais à des gens qu'on avait soupçonnés. Même qu'en cours d'enquête, nos soupçons avaient diminué. On s'en allait plus pour finaliser, parce qu'on n'avait pas eu de preuve du tout dans l'enquête, à l'effet qu'il y avait séquestration et qu'il y avait maltraitance.

—Est-ce qu'ils ont été mis en état d'arrestation?

—Ils n'ont pas été arrêtés. Ils ont été amenés au bureau. J'ai le rapport des agents qui ont rencontré M^{me} Charron. En aucun temps, on nous parle d'arrestation. On lit qu'il y a eu une conversation. Et ici, j'ai le rapport des agents qui ont rencontré M. Charron et qui ne parlent pas non plus d'arrestation. On parle d'arrivée et de début de version écrite.

—Est-ce que M. et M^{me} Charron ont eu une mise en garde?

—Non.

—Vous-même n'avez pas été en contact avec eux, pour les fins de l'enquête?

—Très peu. J'étais avec les policiers quand on s'est présenté à la maison. Parce qu'on allait, en même temps, faire des photos et prendre une vidéo de l'intérieur de la maison. On voulait aussi questionner les jeunes filles.

—Est-ce que le couple Charron était présent au moment où ça a été fait?

—Non. Ils étaient partis quand on a pris la vidéo.

—Est-ce que ces photos-là, en les examinant aujourd'hui, correspondent aux souvenirs de l'endroit que vous avez vu?

—Oui.

—Est-ce que vous vous attendiez à voir ce type d'habitation?

—Non, pas de la manière que ça m'était décrit. Même que je peux dire que j'ai eu une réaction un peu spéciale quand je

suis rentré dans la maison. J'ai eu un sentiment de gêne, parce que je me sentais un petit peu mal à l'aise chez ces gens, et que je n'avais pas d'affaire à être là. Puis même, normalement, quand les policiers vont rentrer, sans dire qu'ils vont tout casser, ils n'enlèveront pas leurs chaussures. Je me souviens de leur avoir demandé de les enlever, parce que le plancher était très propre.

Mireille est consternée par ces déclarations.

« *Est-ce que j'entends bien?* » se choque-t-elle intérieurement en serrant les dents. « *Il est en train de dire qu'il n'avait pas d'affaire à être là, alors qu'il est arrivé avec une dizaine de policiers?* »

— Avez-vous fait un commentaire à M^{me} Charron sur cet aspect-là, continue le procureur?

— Oui. Parce qu'on nous avait décrit des petites pièces, une peu comme malsaines ou mal appropriées pour élever les deux jeunes filles : lits non conformes, etc.

— Maintenant, je vois que vous avez ici tout le rapport d'enquête. Est-ce que toutes ces choses-là étaient pertinentes?

— Ça aurait pu l'être, si on avait relevé de la preuve. Mais il n'y a pas eu confirmation de séquestration ni de preuve de mauvais traitements.

— Est-ce que c'est la majorité des personnes que vous avez rencontrées qui disait ça, maltraitées, mal nourries, enfermées?

— La majorité des témoins disaient que les filles vivaient d'une façon inadéquate. Mais quand on leur demandait pourquoi, c'était toujours basé sur des impressions. En avançant dans l'enquête, ça devenait de plus en plus des opinions. On n'avait pas de preuve à présenter au Tribunal. Quand j'ai terminé le rapport, j'ai discuté avec un procureur de la Couronne. On l'a lu, on l'a analysé ensemble. On est venu à la conclusion qu'il n'y avait pas matière à porter plainte. Ensuite, on a contacté le groupe de Saint-Joseph. Nos explications n'ont

pas semblé faire l'affaire des citoyens, qui nous ont dit qu'ils continueraient leurs recherches pour obtenir une preuve.

—Est-ce qu'il y a des gens présents ici, qui réagissaient plus vivement à cette conclusion?

—Il y a M^{me} Boyer qui m'a dit qu'elle continuerait ses démarches pour réussir à obtenir quelque chose. Soit, faire sortir les deux sœurs Viau de la maison de M. et M^{me} Charron, ou soit nous amener une preuve d'acte criminel, pour qu'on porte des accusations.

« *Quel menteur!* » s'offusque encore intérieurement Mireille en se gardant de réagir. « *Il est vendu ma foi! Depuis le début de son témoignage, il semble en avoir contre moi, sans que je sache pourquoi. D'ailleurs, je me souviens très bien avoir calmé tout le monde ce jour-là, en disant qu'il restait l'enquête de la Commission des droits.* »

—Je n'ai pas d'autre question pour monsieur Tessier, termine à ce moment M^e Chicoine. Maître Boulet, c'est votre témoin.

Ce dernier pose quelques questions relatives aux dates, puis laisse aller l'agent.

C'est ainsi que les procureurs des intimés avaient élaboré un plan stratégique. Celui-ci consistait en des contre-interrogatoires très brefs et précis qui poursuivaient deux buts : ils ne permettaient pas de repos à la partie adverse et faisaient économiser des frais à leurs clients.

Ainsi, M^e Chicoine se retrouve, en milieu d'après-midi, à courir pour faire prévenir son prochain témoin.

L'AMI ET « LA FAMILLE »

En entendant la voix rude de Pierre Desfossés qui se présente devant la greffière, Mireille se sent tout de suite irritée. Cela la ramène dix ans en arrière, ou elle croit l'entendre lui dire au téléphone. *« Je suis un homme intègre, Madame. Je ne remettrai pas un sou à votre fils, sur cette auto que je lui ai vendue. J'ai ici un papier signé de sa main, disant qu'il la prenait telle que vue. Poursuivez-moi, si vous voulez que je le rembourse. Si j'y suis condamné, alors je le rembourserai, mais pas avant. »*

La malhonnêteté de ce gros homme lui avait causé des soucis pour protéger son fils mineur, Sébastien. L'auto n'avait fait qu'une quinzaine de kilomètres, avant que l'amortisseur passe à travers son socle et vienne perforer le capot du véhicule. Le garagiste l'avait tout de suite évaluée « perte totale », étant donné la corrosion de la structure qu'on avait camouflée sous une peinture fraîche. La mère avait donc dû entreprendre des recours, qui avaient obligé Pierre Desfossés à rembourser le prix d'achat du véhicule plusieurs mois plus tard. Cependant, cela avait entraîné un surplus de frais inutiles et elle en gardait un arrière-goût amer.

Aujourd'hui, elle se voit contrainte à l'écouter témoigner pour les Charron, en songeant à cette maxime *« Qui se ressemble se rassemble »*.

Pierre Desfossés explique à la Cour à peu près la même chose que Simone : qu'ils sont des amis de longue date, des amis réellement sincères. Ce sont des gens qu'il aime

beaucoup. Il les a vus écrasés, en larmes. Il les a écoutés, remontés, et soutenus dans leur peine. Il est allé avec eux dans des sorties, des soupers, et des soirées de danse. À la fête anniversaire de la paroisse, il les a accompagnés avec un autre couple d'amis et, pour se donner de l'importance, il ajoute qu'un grand silence s'est fait quand ils sont allés chercher leur assiette pour souper.

—C'était pareil comme si on avait été des criminels, dit-il en courbant un peu la tête et les épaules pour faire pitié. Plus personne parlait.

À la dernière question de M^e Chicoine, à savoir si les Charron avait repris une vie sociale normale, il répond.

—Pas tellement, pas tellement.

Comme il a aussi mentionné dans son témoignage que Simone et Conrad étaient harcelés, M^e Boulet le questionne.

—Vous avez dit tantôt, vous être rendu chez M. et M^{me} Charron, et que des gens les harcelaient à ce moment-là. De qui s'agit-il?

—C'était l'équipe de Radio-Canada.

—Avez-vous vu d'autres personnes qui étaient là à ce moment?

—Non.

—Je n'ai pas d'autre question, termine aussitôt M^e Boulet.

Comme M^e Chicoine n'a pas prévu que cet interrogatoire se déroulerait aussi rapidement, ses prochains témoins ne sont pas sur place. Pour cette raison, le juge Poisson accepte d'ajourner la séance plus tôt.



Le mardi matin, Justine Charron est appelée à la barre des témoins. La grosse femme aux dents qui débordent, est légèrement maquillée aujourd'hui. Bien vêtue et droite, elle témoigne que son époux l'avait prévenue avant que les policiers

aillent la rencontrer sur les lieux de son emploi. Une entrevue qui a duré environ trois-quarts d'heure. À la fin de sa journée de travail, elle s'est rendue chez ses parents et les a trouvés très bouleversés. Rita et Lucie n'étaient pas encore revenues. Ils étaient inquiets. Dans les jours suivants, elle a vu beaucoup de changement dans sa famille très unie. Il fallait soutenir les parents, explique la femme sûre d'elle. La famille vivait beaucoup d'amertume. Cela a duré, parce qu'à certains moments, ils rencontraient des gens qui les harcelaient par leurs regards ou par des chuchotements. Avant ça, ses parents sortaient tous les samedis soirs pour aller danser, mais après, leurs sorties étaient plus limitées.

Devant M^e Boulet, Justine admet avoir été rencontrée par les policiers en privé, et que c'est le seul contact qu'elle a eu avec eux. Elle ne peut nommer aucune personne qui les aurait harcelés.



La petite femme aux yeux foncés très maquillées a fait teindre ses cheveux longs en roux dernièrement. Cet avant-midi, ils sont retenus en queue de cheval sur sa tête par une pince décorative. Diane s'avance à la barre des témoins. Toujours endoctrinée par «la famille», elle replace son long toupet qui couvre en partie ses yeux avant de témoigner de sa voix trainante :

—Ce jour-là, j'ai reçu la visite d'un enquêteur, chez moi, qui m'a interrogée pendant environ une heure. En après-midi, je me suis rendue chez mes parents pour y constater leur détresse et leur désarroi. Je suis restée là toute la soirée et les jours suivants, puisque nous sommes une famille très proche, très unie. On se rencontrait pour discuter de cette saga, entre nous, parce qu'on n'avait plus confiance en personne. Nous avions perdu l'estime de nous-mêmes.

Elle mentionne ne pas avoir été rencontrée par l'enquêteur de la Commission des droits de la personne, mais avoir été témoin de choses particulières face à ses parents. Par exemple, ils entendent des chuchotements, ils remarquent des regards, ils se font pointer du doigt par des gens qu'ils connaissent. Elle ajoute :

— On change de place, on change de rues, on change de trottoirs. On est connu ici. Mes parents, mais nous aussi. On fait partie de la famille. On est tous une famille.

Enfin, elle nomme le directeur de la Commission scolaire qui lui avait obtenu son premier emploi comme étant l'une de ces personnes. Cependant, Diane omet de préciser qu'ils ne se fréquentent plus depuis quelques années, parce que la femme du directeur avait voulu prendre la défense des filles Viau.



Rita Viau entre dans la salle d'audience sous les yeux inquisiteurs des intimés et du juge qui l'observent, fascinés de la découvrir de si près. Visage rond sans aucun maquillage, cheveux blond cendré courts, traits gonflés et vieillots. Elle avance bravement jusqu'à la barre des témoins, en tenant ses grosses mains l'une dans l'autre, à la hauteur d'une poitrine inexistante. Son veston bleu foncé dans lequel elle flotte, assorti d'une jupe droite qui descend jusqu'aux mollets, semble amplifier cet aspect d'une vieille femme prématurée. Timide et craintive, elle entreprend de répondre aux questions, en contrôlant difficilement un bégaiement semblable à celui de son père, Léo. M^e Chicoine commence l'interrogatoire.

— Madame Viau, quelle âge avez-vous ?

— 38 ans

— Vous vivez chez les Charron depuis plusieurs années selon ce qu'on en sait déjà ?

— Oui.

—Est-ce que vous vous souvenez de ce qui s'est passé en 1995 lorsque les policiers sont arrivés chez-vous? Qu'est-ce que cela a eu comme effet sur vous et sur la famille?

—J'étais un petit peu bouleversée de voir tant de monde que ça.

—Tant de monde que ça. Vous parlez de qui?

—Des policiers avec nos... Claudette pis Thérèse.

—Qu'est-ce que ça eu comme effet sur vous?

—J'étais bouleversée.

—Les gens qui sont ici, M^{me} Mireille Boyer, M^{me} Julie Arsenault, M. Rémi Beaudry, M. Richard Beaulieu et M^{me} Lucienne Trudel, est-ce que vous les connaissez? Est-ce que vous avez déjà eu des contacts avec ces gens-là?

—Euh...

—Des contacts rapprochés là? Est-ce que vous avez déjà parlé avec Mireille Boyer?

—Non.

—Mais vous savez qui elle est? Vous l'avez déjà vue?

—Oui.

—Où l'avez-vous déjà vue?

—A passait souvent.

—Elle passait souvent où?

—Soit pour aller chez eux ou ben au village.

—Vous la voyiez en avant de la maison chez vous. Est-ce que vous l'avez vue dernièrement?

—Oui. Vl'a à peu près une semaine ou deux. Je travaillais dans ma cour, pis a passé dans le chemin. A m'harcelait en passant.

—De quelle façon?

—A me regardait en s'étirant le cou che-nous.

—Est-ce qu'elle passait à pied?

—En auto.

—Est-ce qu'elle vous a saluée? Est-ce qu'elle vous a fait des signes?

—Non.

—La seule chose c'est qu'elle vous regardait, parce que vous étiez dehors, dites-vous?

—Oui.

—Est-ce que ces événements-là ont changé quelque chose dans votre vie?

—Oui. Je suis plus comme avant.

—Pourquoi? En quoi n'êtes-vous plus comme avant?

—Ben... Je sors pus comme avant.

—Avant, est-ce que vous sortiez un petit peu de la maison?

—Pas vraiment.

—Est-ce que vous aviez des activités?

—C'est surtout sur le magasinage, pis ça on continue quand même.

—M^{me} Julie Arsenault, est-ce que vous l'avez déjà rencontrée, elle?

—Oui. Moé, j'étais assis sur la galerie en arrière pis est venue me poser des questions sur la maison.

—Elle vous posait quoi comme question?

—Surtout sur la vie de «Monsieur», échappe-t-elle, sur la vie de mon père et de ma mère, se reprend-t-elle vivement.

—Plus particulièrement, c'était quoi le genre de questions?

—Je m'en souviens pus vraiment.

—Mais ça avait trait à vos parents, là on parle de M. et M^{me} Charron?

—Oui. Ça la regardait pas.

—Est-ce que c'est ce que vous lui avez dit?

—Un petit peu à ce temps-là.

—Est-ce que c'est arrivé une seule fois ou si c'est arrivé à d'autres occasions?

—Une seule fois.

—Est-ce que, à ce moment-là, M. et M^{me} Charron étaient à la maison?

—Y étaient absents, pour une ou deux journées.

—Est-ce que vous vous souvenez d'avoir reçu une lettre de la part de Mireille Boyer?

—Je m'en souviens pus vraiment.

—Je vous montre ici, Madame, une lettre qui commence par « *Bonjour Rita* », qui est signée par « *Ton amie Mireille* ». Est-ce que vous vous souvenez d'avoir reçu cette lettre?

—Pas vraiment.

—Très bien. Je n'ai pas d'autre question. Votre témoin Maître Boulet.

—Est-ce que vous pourriez m'identifier M. Rémi Beaudry?

—C'est lui.

—Est-ce c'est un monsieur que vous avez rencontré à quelques occasions dans le village à Saint-Joseph?

—Quand y passait dans le chemin en auto.

—Vous savez que ça peut arriver qu'il passe dans le chemin en auto comme n'importe qui?

—Oui.

—Bien Madame. Merci. Je n'ai plus de question.

Avec bienveillance, le juge prend le temps de remercier Rita.



Lucie fait son entrée dans la salle d'audience. Vêtue d'une jupe à pli bleu marin au-dessus du genou et d'un chandail ajusté bleu pâle, qui souligne aussi une absence de poitrine, elle offre l'apparence d'une jeune adolescente ; jusqu'à ce qu'on aperçoive son visage qui reflète bien plus que ses 36 ans. Lucie a les traits aussi vieillis que ceux de sa sœur, sous des cheveux châtain foncé courts, et des sourcils épais se rejoignant au-dessus de ses yeux bruns, sans maquillage. À son allure et à ses mains, on la confondrait aisément avec un garçon, si ce n'était du port de la jupe.

En l'observant, Mireille n'a aucune difficulté à s'imaginer la frousse qu'elle avait dû ressentir, lorsqu'on l'avait savamment

piégée, il y a deux ans. Les nouveaux voisins d'en face, qui se faisaient dérober de la nourriture depuis quelques temps lorsqu'ils s'absentaient le soir, ont décidé d'en avoir le cœur net en simulant une sortie. Cachés non loin de chez eux, ils ont rebroussé chemin dès qu'ils ont aperçu quelqu'un se faufiler dans leur demeure. Laissant le véhicule hors de vue, ils se sont approchés sans bruit, pour attraper Lucie en train de dévaliser leur garde-manger des pots de beurre d'arachide et de confiture, ainsi que des sacs de biscuits. Sur la table de la cuisine, elle avait déposé le tout, près d'un dictionnaire et de livres intéressants qu'elle prévoyait s'approprier. Cette arrivée inopinée la surprit donc en flagrant délit.

Le lendemain, ces mêmes voisins approchèrent Conrad afin d'obtenir un remboursement pour tout ce qui avait disparu ces derniers temps. Toutefois, celui-ci refusa cette responsabilité. Il n'était que l'administrateur de ses biens, répliqua-t-il en colère, et ne se tenait pas responsable de ses actes puisqu'elle était adulte. « *Apportez-moé des preuves, pis des factures si vous voulez être remboursé* », se défila-t-il sans aucune gêne. Ce qui n'était pas évident à produire selon les victimes. « *Alors, dénoncez-la aux polices, mais moé, j'débourserai pas une cenne sans ça,* » avait-il conclut d'un ton sans réplique.

Ces voisins n'obtinrent donc aucune réparation pour les pertes encourues, mais plus jamais ils ne reçurent de visiteurs nocturnes. Cependant, ils n'iraient pas jusqu'à dénoncer cette pauvre innocente réduite à voler, non pas des bijoux ou quelques objets précieux, mais de la nourriture en ces années d'abondance.

Debout à la barre des témoins, Lucie se tient droite devant le juge qui l'observe attentivement. Elle répond d'une voix claire aux questions que lui adresse M^e Chicoine.

— Pouvez-vous nous dire votre âge?

— 37 ans.

—Madame Viau, on sait déjà que vous vivez chez M. et M^{me} Charron depuis plusieurs années?

—Oui.

—Est-ce que vous aimez vivre là?

—Oui.

—Quel genre de famille c'est?

—J'trouve que c'est la plus bonne famille que j'ai jamais eue.

—Est-ce que vous vous souvenez de ce qui s'est passé lorsque les policiers sont allés chez-vous?

—Oui. On était en bas, on se préparait pour aller au bois pis notre mère nous a appelées de venir en haut. J'ai été surprise de voir les policiers, mais après qui nous ont amenées dans un bureau, j'ai été troublée.

—Qu'est-ce qui vous troublait là-dedans?

—De que c'est qui se passait, pis pourquoi y nous amenaient.

—Est-ce que les policiers vous ont dit pourquoi ils vous ont amenées et pourquoi ils voulaient vous questionner?

—Y nous l'a expliqué un peu, parce qu'y disaient qu'on était maltraitées.

—Qu'elle effet, cette intervention des policiers, a eu sur vous?

—Ben, c'a brisé notre vie, pis on s'est trouvées moins libres, parce qu'on se faisait espionner pis harceler partout où qu'on allait.

—Avant cet événement, les informations nous indiquent que vous ne vous mêliez pas beaucoup aux gens du village?

—Y'a rien à voir là. Pis en plus, quand on allait là, on se faisait poser des questions pis on se faisait haïr.

—Après cette rencontre, est-ce que vous faisiez encore des sorties dans le village?

—Non, non, non, non, non. On n'a pas refaite.

—Est-ce que vous faisiez des sorties à l'extérieur du village des fois?

—Ben, quand nos parents nous amenaient en queque part, on y allait.

—Est-ce que vous y alliez de temps en temps, souvent ou rarement?

—Quand ça nous tentait.

—Est-ce que vous vous sentez libre dans cette famille?

—Non. On se sent pas en sécurité.

—Pourquoi?

—Parce qu'on a peur.

—Vous avez peur de quoi?

—De s'faire harceler, de s'faire poser des questions, ou ben qui arrive d'autre chose.

—Est-ce que vous avez vu les changements que cela a faits sur l'ensemble de la famille?

—Oui, on s'fait regarder de travers, pis surtout quand on sort. Pis on s'fait surveiller plus.

—M^{me} Mireille Boyer, est-ce que vous la connaissez?

—Ça fait longtemps.

—Est-ce que vous la voyez ici?

—On la voit passer souvent, pis elle... On sait qui c'est.

—Est-ce que vous la voyez ici?

—Oui, j'sais qu'est là.

—Je comprends que vous préférez ne pas la regarder.

—Non.

—Les autres personnes, Julie Arsenault, est-ce que vous savez qui c'est?

—Oui.

—Est-ce que vous lui avez déjà parlé?

—À nous a déjà harcelées.

—Pourquoi utilisez-vous ce mot là, harceler?

—Parce que, a v'nait quand nos parents étaient pas là, pis quand a les voyait arriver, ben, a se sauvait.

—Quand elle allait vous voir alors que vos parents n'étaient pas là, c'était pourquoi?

—Pour des questions personnelles su la maison.

Julie est estomaquée par ce qu'elle entend. « *Que lui font-ils déclarer? Il n'a jamais été question de ça, quand je les ai visitées.* »

—C'est-à-dire? continue l'avocat.

—Ou des questions d'argent ou si on avait ben mangé, des choses comme ça... Pis des affaires personnelles.

—Est-ce que vous lui avez dit que c'était pas de ses affaires?

—On y disait.

—Est-ce que ça la faisait rire?

—J pense que ça la fâchait.

—C'est arrivé à combien d'occasions, selon vous?

—C'est arrivé... J'aurais une fois, mais les autres fois, chu pas sûre. Et c'est arrivé avec d'autres personnes aussi, quand on allait ailleurs.

—Le « ailleurs » dont vous parlez, est-ce que c'est dans le village ou ailleurs?

—Des fois dans le village, pis des fois en ville.

—Est-ce que c'étaient des questions qui visaient les mêmes sujets, c'est-à-dire de l'argent, si vous mangiez bien, et des choses comme ça?

—À peu près.

—Qu'est-ce que ça vous faisait quand ça arrivait?

—Ben, c'était pas de leus affaires, pis fallait leu dire.

—Qu'est-ce qu'il y a de changé depuis ces évènements dans vos habitudes à vous, et dans celles de la famille?

—Ben, pour nous autres, on se sent moins libres, pis on a plusse peur d'aller ailleurs. Pis dans la famille, ben, c'est sûr que ça a brisé la famille parce que, y se font... Y se font... Y s'font détester plusse, pis regarder de travers... Pis on entend des chuchotements par en arrière.

—Vous, depuis ce temps-là, vous faites quoi comme activité?

—On en fait moins. Comme dernièrement, on a fait un peu de patins avec les enfants à Justine. Un peu de travaux dehors.

—Bon, M^{me} Lucienne Trudel, vous savez c'est qui?

—Oui.

—Qu'est-ce qu'elle faisait par rapport à vous et votre sœur Rita?

—A nous espionnait, pis a nous surveillait juste par geste.

—Quand vous dites qu'elle vous espionnait, de quelle façon vous avez perçu ça?

—Parce qu'a regardait par le coin des fenêtres ou de sa porte.

—Est-ce qu'elle vous parlait? Est-ce qu'elle vous a dit des choses?

—Non... Elle... Non. Peut-être par en arrière, mais ça on l'sait pas, contredit-elle ainsi Conrad.

—Je vous montre une lettre, qui débute par « *Bonjour Lucie* » et qui se termine par « *Mireille Boyer. J'attends de tes nouvelles. À bientôt* ». Est-ce que vous vous souvenez de cette lettre là?

Après un moment de silence, elle répond :

—Pas vraiment.

—Très bien. Je n'ai pas d'autre question. Restez là. L'autre avocat va peut-être vous en poser.

M^e Boulet se lève aussitôt pour annoncer n'avoir aucune question pour Madame.

Le juge la remercie chaleureusement tout en la gratifiant d'un sourire.

—C'est la preuve en poursuite, conclut M^e Chicoine.

—Monsieur le Juge, demande M^e Boulet, si vous permettez une pause, j'aurais un coup de téléphone à donner à M^{me} Trudel pour vérifier certaines choses.

—Très bien, vous transmettez mes amitiés à Madame, expose le juge à la voix tremblotante.

En sortant de la salle d'audience, Diane s'adresse aussitôt à Lucie :

—Tu n'as pas reconnue ta lettre? lui demande-t-elle effrayée.

—Y me l'a pas montrée, lui affirme tout de suite Lucie d'un ton sincère.

—Bien oui, c'est ça qu'il t'a présenté à la fin.

—Hon...! se désole Lucie à son tour, mais y m'a pas faite voir la date.

—Bien oui, il l'a pointée du doigt, lui reproche bonnement Diane, attristée.

Sans ajouter un mot, Lucie baisse la tête.

AFFRONTER LA TEMPÊTE

Avant la fin de la pause, accompagnée par son époux, Mireille revient dans la salle d'audience. C'est maintenant à son tour de témoigner. Inquiète en pressentant la tempête qu'elle aura à affronter, elle frissonne, effrayée. Rémi s'approche et prend ses mains entre les siennes.

—J'ai froid et j'ai peur, lui avoue-t-elle humblement. Prie pour moi, s'il te plaît.

—Ça va bien aller, la rassure-t-il en s'approchant pour la réconforter. Ne t'inquiète pas.

À cet instant, M^e Boulet arrive à grands pas, suivi par les autres intimés, et l'encourage d'un signe de tête. Julie lui sourit gentiment, pendant que Richard lui fait un clin d'œil. M^e Karna les accompagne calmement.

Les intimés n'avaient pas eu de pratique organisée pour l'audition en Cour. Toutefois, tout au long des rencontres, lorsque leur avocat posait une question à l'un ou à l'autre, à la réponse donnée, il commentait simplement « *Ce que vous me dites là, dites-le aussi devant le Tribunal* ». Ou bien il recommandait la prudence « *Prenez le temps de bien écouter la question avant de répondre. Si vous l'avez mal saisie, faites-la répéter. Si elle est trop longue, demandez une précision.* »

Le juge revient et prend place sur la tribune. Mireille s'approche d'un pas léger jusqu'à la barre des témoins. De ses yeux verts sous des lunettes à monture foncée, elle fixe le juge Poisson et perçoit de la bonté dans son regard. Elle s'y attache.

M^e Boulet, calme et sécurisant, commence à la questionner sur son état civil, ainsi que sur le lien qui l'unit aux autres intimes. Puis, il poursuit en lui faisant révéler les raisons qui l'ont amenée à vouloir aider Lucie et Rita Viau, ainsi que le déroulement détaillé de cette tentative d'aide. Ensuite, il demande :

— Pouvez-vous nous dire ce que vous avez constaté physiquement en 1995 et auparavant concernant les demoiselles Viau ?

— J'aimerais répondre en me servant de la lettre de la Commission des droits de la personne, si vous permettez.

À partir de ces références, la jeune quinquagénaire décrit ce qu'elle a vu et entendu, sur la situation de vie de Rita et de Lucie Viau, au cours des années.

— On parle de différents travaux, qu'est-ce que vous avez remarqués de particulier ?

— Les travaux en eux-mêmes, je peux les faire aussi. La différence, c'est que ces travaux sont faits d'une façon excessive.

— Il y a des choses que vous avez soulignées sur la lettre de la Commission des droits de la personne comme étant vos inquiétudes. Qu'avez-vous à dire par rapport aux faits sur lesquels vous ne vous êtes pas prononcée ?

— Les autres faits viennent d'autres témoins.

— Maintenant, la pétition qui a été déposée au dossier de la Cour, est-ce que c'est votre écriture ?

— Oui.

— Cette lettre circulaire-là, en combien de temps est-ce que ça aurait été signée ?

— Une couple de semaines, si je me souviens bien. Je suis allée rencontrer les parents Viau qui ont signé en premier... Puis, je l'ai montrée à M. le Curé en lui demandant combien de noms il nous fallait. Il m'a dit qu'une vingtaine devrait suffire. J'en avais trente-deux.

André Potvin n'en peut plus. Cinq minutes à peine après le début de l'interrogatoire, il chuchotait déjà à son confrère

« *Regarde ce qu'elle est en train de faire. Intelligente comme elle est, elle est en train de tout défaire. Fais quelque chose.* »

Et Jean Chicoine s'était objecté prématurément, mais il continuait à le pousser pour qu'il intervienne. Devant son inertie, très énervé, l'avocat à la voix nasillarde décide d'intervenir lui-même avec une élocution très rapide.

Durant une dizaine de minutes, il fait valoir qu'il a déjà tout lu ce témoignage dans les notes qui ont été déposées, et qu'on ne fait pas ces interrogatoires-là comme des exercices futiles qui prennent beaucoup d'heures, et qui coûtent très cher à tous les contribuables. Il propose au juge de lui remettre un sommaire, qu'il a lui-même préparé, et qui indique les choses importantes que M^{me} Boyer a déjà dites.

M^e Boulet réplique que l'interrogatoire au préalable a été mené par M^e Chicoine et qu'il y a des choses à expliquer au niveau d'un contexte. Quand on vient faire une intervention devant la Cour, le semonce-t-il, et qu'on fait des holàs en disant « *Elle répète ce qui est dans l'interrogatoire,* » ce n'est pas vrai. D'ailleurs si on nous laisse procéder, on va arriver aux évènements. On est rendu là. Maintenant si vous permettez, je vais continuer avec Madame.

Le juge aux cheveux blancs approuve d'un signe de tête.

—Donc, madame Boyer, on en était à cette lettre circulaire. Par la suite, quelles furent les démarches que vous avez effectuées?

—J'ai décidé d'aller chercher des renseignements auprès d'un spécialiste. J'ai rencontré maître Godmer.

—Est-ce que vous avez communiqué avec la famille Charron, durant cette période?

Comme son procureur lui a demandé de taire la rencontre avec Diane, elle répond :

—Oui, j'ai téléphoné à Simone pour lui demander de la rencontrer et elle a refusé. Le lendemain matin, c'est Conrad qui me téléphonait pour me parler de façon grossière et

d'une voix menaçante. Il criait tellement fort, qu'il fallait que j'éloigne l'appareil de mon oreille. J'avais l'impression qu'il me brassait comme une petite fille en hurlant « *Ça peut aller loin c't'affaire-là. Vas-tu arrêter?* »

—Madame Boyer, on voit qu'il y a eu des démarches qui ont été faites auprès d'une équipe de journalistes. En regard de ça, avez-vous eu des contacts avec *Envol*?

—Oui, mais ce n'est pas moi qui les ai contacté. C'est M^{me} France Dubé, de cette émission télévisée, qui m'a téléphoné chez moi.

—Qui a contacté *Envol*?

—Maître Godmer.

—Est-ce qu'il y a des gens d'*Envol* que vous auriez rencontrés subséquentement à cette conversation téléphonique et en quelles circonstances?

—Oui. M^{me} Dubé m'a avertie qu'ils venaient en région, et nous invitaient, M^e Godmer et moi, à aller les rencontrer à l'hôtel où ils descendaient.

—Maintenant, Madame, ce jour-là, est-ce que vous avez rencontré quelqu'un de la Sûreté du Québec?

—Oui. En avant-midi... Quand je passais devant la maison des Charron tôt le soir, il n'y avait pas de lumière lorsque ceux-ci étaient absents. J'en avais parlé à M^e Godmer qui a suggéré « *Si on allait rencontrer les policiers pour demander un mandat de perquisition pour qu'ils puissent aller vérifier ce qui se passe.* » C'est comme ça qu'on a décidé d'aller au poste de police.

—Qui avez-vous rencontré quand vous êtes arrivés?

—L'agent Simard, qui nous a dit qu'il avait été mis au courant de ces faits par M. le Curé, et que le policier responsable de la municipalité surveillait déjà.

—Que lui avez-vous dit?

—Tout ce que j'ai dit tout à l'heure. Je lui ai aussi parlé de la maison sans lumière le soir.

—Est-ce que vous avez rencontré M. Tessier à ce moment-là?

—Non. L'agent Simard nous a dit « *Si vous revenez vers quatre heures, je vais avoir le temps de rencontrer le policier responsable, d'aller voir un juge de paix, et on aura probablement le mandat à cette heure-là.* » Quand je suis arrivée vers quatre heures, c'est là que l'agent Tessier est venu se présenter. Il m'a annoncé qu'il prenait les choses en main. Alors, j'ai fait ma déposition.

—Après cette journée, est-ce que vous avez eu à discuter avec d'autres personnes en autorité?

—Oui, parce qu'on cherchait des moyens légaux. M^e Godmer avait trouvé une clause dans la Charte des droits et libertés de la personne, pour protéger toute personne âgée ou handicapée contre toute forme d'exploitation. Étant donné que les filles Viau étaient des adultes, on était très limité dans les moyens légaux. C'est lui qui a contacté la Commission. Maria Ducelle qui y travaillait m'a ensuite appelée.

—Est-ce que vous avez eu d'autres contacts avec la Sûreté du Québec, après votre rencontre avec l'agent Tessier?

—Pour me tenir au courant de la progression de leur enquête? Non.

—Maintenant, avez-vous eu des communications avec des personnes d'*Envol*?

—Oui. Le producteur m'a appelée pour m'apprendre que l'équipe revenait en région. Ils avaient été informés par les policiers, qu'il se passerait quelque chose de spectaculaire chez les Charron. Ils communiquaient entre eux.

—Vous, étiez-vous au courant qu'il y aurait un déploiement du corps policier chez M. et M^{me} Charron?

—Non.

—Avez-vous eu à accompagner le groupe *Envol* à quelque endroit que ce soit ces jours-là?

—Non.

—On sait qu'une lettre a été adressée au couple Charron. Cette correspondance-là, qui en est l'auteur?

—C'est moi.

—Est-ce que vous avez informé d'autres personnes de cette lettre ou du contenu de cette lettre avant de l'adresser?

—Seulement mon mari.

—L'avez-vous envoyée par courrier recommandé?

—Oui.

—Quel était le but de cette démarche, Madame?

—Je voulais m'expliquer avec eux et je cherchais un moyen pacifique pour les rejoindre. Durant plusieurs minutes, Mireille continue à décrire ardemment ses bonnes intentions. Elle termine ainsi :

—J'ai signé au nom des gens en me basant sur leur appui, parce que j'avais reçu beaucoup, beaucoup de témoignages à ce moment-là. J'avais entendu beaucoup de personnes qui resentaient ce que je leur écrivais. Mais je n'avais aucun mandat pour écrire au nom de personne.

Essoufflée par cette longue description qu'elle vient de faire, Mireille prend une profonde respiration. La fameuse lettre était enfin expliquée! Toutes ces années, elle l'avait regrettée puisqu'on n'avait pas cessé à travers les procédures, de la ridiculiser en lui inventant de mauvaises dispositions.

La veille au soir, elle ne savait pas comment elle présenterait cette initiative, regrettant encore de ne pas l'avoir fait approuver par M^e Godmer avant de l'expédier. Avant de se coucher, elle l'avait relu en se replongeant dans la sensation qui l'avait animée ce jour-là. Et ce matin, elle avait décidé de laisser parler son cœur.

Un silence religieux règne dans la salle. Elle a parlé haut et fort pour décrire ses valeurs. Le juge Poisson n'a pas quitté son regard depuis le début de l'interrogatoire. La préposée la fixe et la greffière a momentanément stoppé son travail pour l'écouter. Elle retient les larmes qui lui brûlent les yeux, parce qu'elle n'a pas fini. M^e Boulet arrive tout de suite avec une autre question.

—Madame Boyer, dans le dossier, on a déposé la mise en demeure qui vous a été adressée par M^e Chicoine où on écrit que vous avez provoqué la présence de l'équipe de M. Delarive chez le couple Charron. Qu'est-ce que vous avez à dire sur ça?

—Je dis que l'équipe de journalistes est allée où elle voulait, à l'heure qui leur convenait et comme elle le souhaitait.

—On sait qu'il y a eu deux-autres lettres envoyées, qu'avez-vous à signaler à ce niveau-là?

—Il n'y a pas de lien entre la lettre que j'ai écrite à Conrad et Simone et celles que j'ai fait parvenir à Rita et à Lucie. J'ai écrit à quatre personnes différentes. Selon moi, Rita a sa propre personnalité et Lucie aussi. Quand j'ai rédigé les lettres de chacune des filles Viau, c'était parce que, dans la recherche d'amie que M. le Curé m'avait demandée de faire, je n'avais trouvé aucun ami, aucune amie. Personne ne pouvait me dire « *C'est mon amie, inquiète-toi pas. Je lui parle régulièrement et elle est bien.* ». Alors, par le courrier, je voulais leur offrir mon amitié. Je souhaitais qu'au moins une fois dans leur vie, elles aient le droit d'avoir une amie.

—Maintenant Madame, vous avez reçu une mise en demeure?

—Oui. J'en ai reçu deux. Et dans cette deuxième mise en demeure, M^e Chicoine me demandait de la faire circuler, à l'intention des personnes qui avaient agi avec moi. Il me demandait de diffuser, de continuer, alors qu'au début, il me commandait d'arrêter.

—Est-ce que vous avez répondu?

—Oui. J'ai répondu dix jours plus tard. C'est la lettre où je fais une rétractation des faits qui me sont reprochés, et que j'ai adressée à M^e Chicoine.

—Avez-vous eu d'autres communications, par exemple, de la part de la Commission des droits de la personne?

—Oui. Par la suite, j'ai rencontré M. Dufour pour faire... Je ne sais pas si on appelle ça une déposition ou une

déclaration. Ensuite, on m'a fait part de la décision qui avait été rendue.

—Maintenant Madame, dans les procédures, vous réclamez des dommages-intérêts pour atteinte à votre réputation et également des dommages-intérêts exemplaires. Est-ce que vous pourriez dire à la Cour pourquoi vous demandez des dommages-intérêts?

—Parce qu'ils m'accusent de choses que je n'ai pas faites. Je n'ai jamais eu de mauvaises intentions. Je n'ai pas tenu de propos diffamants contre eux.

—Est-ce que vous avez connu des difficultés suite à ces procédures-là?

—Oh oui! Beaucoup! Être ici en fait parti.

—On parle dans la réponse d'une orchestration et d'un complot dont vous ne vous seriez pas cachée. Quels sont vos commentaires par rapport à ça?

—Il n'y a jamais eu de complot ni de comparses. Je dirais qu'il y avait des bonnes gens qui recherchaient le mieux être de Rita et de Lucie.

—Et vous, est-ce que vous avez eu d'autres contacts avec M^{me} ou M. Charron, leurs enfants, ou Rita et Lucie depuis le temps où les procédures ont été introduites?

—Non.

—Je n'ai pas d'autre question. Merci Madame!

La volubilité du langage de M^e Chicoine, ainsi que son ton cassant, très contrastants de ceux de son procureur invitent Mireille à la prudence.

—Madame Boyer, le but de consulter M^e Julien Godmer, vous avez dit tantôt que c'était pour recevoir des conseils?

—Oui.

—Alors vous vouliez savoir ce que légalement vous pouviez faire pour dénoncer cette situation-là, et faire en sorte que désormais Rita et Lucie Viau ne puissent plus être sous la gouverne de M. et M^{me} Charron, c'est ça?

—Moi, je voulais le bien-être de Rita et de Lucie, avoue la prudente.

—Répondez à ma question, Madame. Est-ce que le but de l'exercice était, oui ou non, de les faire sortir de chez le couple Charron?

—Je crois sincèrement, soutient-elle lentement, que c'est ce qui serait le mieux pour elles.

—Maintenant... Vous semblez faire reposer la responsabilité du choix de la dénonciation à la Sûreté du Québec sur les épaules de M^e Julien Godmer, est-ce que c'est ce que je comprends?

—Non.

—Je comprends que vous assumez cette responsabilité, madame Boyer.

—Non. Je prends mes responsabilités et M^e Godmer prend les siennes.

—Vous avez, je présume, informé M^e Godmer de certains événements, qui étaient, selon vous, de la nature de mauvais traitements et de privation de liberté, car vos inquiétudes avaient trait au fait que les deux jeunes femmes, selon vous, étaient retenues contre leur gré, chez le couple Charron ?

—Oui. Parce que c'est une absence de vie sociale excessive.

—Privées de liberté, c'est une citation, madame Boyer, que vous avez utilisée à plusieurs occasions lors des interrogatoires et dans la documentation. Donc, quand les gens sont privés de leur liberté et que c'est particulièrement à l'intérieur d'une maison, elles sont séquestrées, n'est-ce pas?

—C'est le mot que vous employez.

M^e Boulet s'objecte à ces argumentations avec le témoin. Tout de suite, M^e Chicoine réplique sur un ton mesquin:

—Je comprends que madame Boyer, n'est pas habituée de se faire accuser. Ça peut être un peu frustrant. C'est le début de l'exercice.

Ce sur quoi, M^e Boulet réplique de sa voix grave:

—Ça, c'est le genre de commentaire qui n'a pas lieu dans ce dossier. Quand j'ai contre-interrogé vos clients, je les ai respectés. Je vous demande de faire la même chose.

—Alors, madame Boyer, reprend le procureur des requérants, vous avez entendu le policier qui est venu témoigner, et qui nous a révélé de façon très claire, qu'il avait reçu des informations de la nature d'une séquestration. Là, le mot est de lui, et il nous a déclaré que les informations provenaient de vous, c'est exact?

—C'est ce qu'il a dit, oui.

—Est-ce que vous savez ce qu'est un mandat de perquisition, Madame?

—Quand je suis allée au Poste, je pensais que ce mandat permettait aux policiers d'entrer dans une maison et de vérifier des faits.

—Donc, vous saviez qu'il s'agissait d'une intervention dans le cadre d'une enquête criminelle?

—Non, non, non. Ça, je ne le savais pas.

—Madame Boyer, vous êtes en présence d'un policier de l'unité des crimes majeurs de la Sûreté du Québec et vous nous dites que vous ne savez pas qu'il s'agissait d'une enquête criminelle?

—Ce n'est pas lui que j'ai rencontré le matin. J'ai rencontré l'agent Simard. Quand je suis revenue l'après-midi, c'est là que l'agent Tessier m'a annoncé qu'il prenait les choses en main, et ferait une enquête criminelle.

—Alors, c'est à votre deuxième visite que vous avez rencontré l'agent Tessier. Est-ce que c'est à cette occasion que M^e Godmer vous accompagnait et qu'il y avait un caméraman?

—Aux deux visites.

—Dites-moi madame Boyer, quel était l'objectif visé?

—Je ne visais aucun objectif.

—Je comprends, Madame, que vous étiez d'accord avec l'intervention d'*Envol* parce que vous considériez ça comme

étant un recours légal. Dites-moi, qu'est-ce qu'il y a d'intéressant dans le fait de faire venir une équipe journalistique d'envergure nationale?

— Ils font un travail utile à la société... hésite-t-elle prudente.

— Oui, mais c'est dans une infime partie des enquêtes que les journalistes interviennent. Pour ce cas particulier, on sait que vous trouviez ça souhaitable qu'ils soient présents, dites-nous pourquoi?

— Non, non, non. Il n'y avait pas d'enquête de prévu lorsque M^{me} Dubé d'*Envol* m'a contactée. Il n'en était même pas question.

— Maintenant... J'ai remarqué, Madame, que vous vous identifiez auprès des gens de la Commission des droits de la personne comme étant l'espèce de porte-parole d'un groupe de citoyens de Saint-Joseph, c'est exact?

— Non. Ce sont eux qui m'ont identifiée ainsi. Ils m'ont demandé si j'acceptais d'être la personne-ressource pour garder un lien. C'est ça que j'ai accepté de faire. Et j'ai donné mon témoignage.

— Et il consistait en quoi? Dites-moi quelles sont les informations pertinentes qui vous permettaient de croire que la Sûreté du Québec et la Commission des droits devaient faire des choses avec ça?

— Ce que je leur ai dit, c'est que c'était facile de communiquer avec tous les enfants Charron. C'est très, très facile. On peut les rencontrer sur la rue, dans une salle de danse, un peu partout et jaser avec eux. Mais jamais avec Rita et Lucie Viau. Je réside à Saint-Joseph depuis plus de trente ans et je n'ai jamais pu leur parler seule à seule. Jamais.

— Les gens à qui vous ne parlez pas, vous trouvez qu'il y a lieu qu'on s'interroge et qu'on fasse une enquête?

— Non. Non, affirme Mireille avec fermeté.

— Alors pourquoi, dans le cas de ces personnes, avez-vous décidé de prendre cette initiative?

—Parce qu'il y avait une fermeture. Simone arrivait toujours pour prendre la parole.

—Qu'est-ce qui fait que des personnes qui vivent dans une maison méritent d'être questionnées, enquêtées, interrogées, ou enfin qu'on s'intéresse à elles comme ça, expliquez-nous, madame Boyer?

—Parce que j'ai pu constater qu'au cours des années, il n'y avait pas d'évolution. Même que Rita et Lucie étaient de plus en plus renfermées dans leurs attitudes.

—Alors, ça vous créait des inquiétudes à vous? Cela, vous vous en êtes ouverte au Centre des services sociaux qui est un organisme, qui pendant une certaine époque a chapeauté la supervision des deux filles?

—Oui.

—Vous vous en êtes ouverte également à l'institut *Plein-Soleil*, un organisme de surveillance régionale où vous avez fait valoir votre point de vue?

—Oui. C'était en 1977 et en 1987.

—Madame Boyer, vous avez demandé à ces gens-là de façon suffisamment détaillée, d'intervenir, de poser des questions et de s'assurer que tout était bien, n'est-ce pas?

—Pas de façon aussi détaillée que vous le mentionnez-là. Au premier, j'ai simplement demandé de surveiller avec plus de vigilance, et au deuxième j'ai donné mon témoignage.

—Et le résultat a été négatif à toutes les fois. Alors, qu'est-ce qui vous justifiait ce coup-là, de prendre un moyen tellement excessif, que de vous rendre aux enquêteurs des crimes majeurs de la Sûreté du Québec et de prétendre à des mauvais traitements et à des privations de liberté équivalant à de la séquestration, dites-nous ça, Madame?

—C'est lorsque *Plein-Soleil* m'a appris qu'elles n'étaient plus sous aucune tutelle, je me suis sérieusement inquiétée. Parce qu'avant, elles étaient sous leur supervision et elles

n'étaient pas traitées comme les membres de la famille, alors maintenant...

—D'où tenez-vous cette information-là, madame Boyer?

—Je l'ai vu. J'ai vu de mes yeux durant toutes ces années.

—À l'époque de la demande des mandats de perquisition, est-ce que vous avez constaté des privations de liberté à l'intérieur de la maison où à proximité?

—Oui. La situation ne changeait pas. J'ai aussi entendu Simone Charron dire « *Eux-autres on va les garder toujours!* » Et ça, ce n'est pas ce que les enfants Charron connaissent, ils connaissent la liberté.

À ce moment, le juge annonce que la Cour ajourne jusqu'à 13h30.

Mireille est étourdie, avec l'impression d'avoir lutté durant des heures contre des vents contraires. En se tournant, elle reprend contact avec la réalité. M^e Karna la rejoint aussitôt :

—Vous êtes formidable, Madame, la félicite-t-il, vous mériteriez une médaille pour ce que vous avez fait. Vous lui direz tout à l'heure « *Moi, M. le Juge, ce que je mérite pour ce que j'ai fait, ce n'est pas une punition, c'est une médaille.* »

—Je vous remercie, mentionne-t-elle en souriant, mais je crois que ce serait prétentieux de ma part.

—Non, c'est un fait, déclare M^e Karna sûr de lui. Vous avez fait pour ces jeunes filles, ce que personne n'avait osé faire avant vous. Dites-le.

—Il jugera par lui-même, lui répond-t-elle en soupirant, fatiguée. Je ne demanderai pas de médaille, parce que ce n'est pas ce que j'ai recherché.

En arrivant au restaurant, où ils se retrouvent pour le repas, Mireille se dirige immédiatement vers la salle de bain. Elle ressent le besoin d'un peu de solitude pour refaire ses forces. Elle en profite pour se rafraichir, avant de rejoindre ses partenaires attablés. Les discussions et les rires sont agréables à entendre. M^e Boulet ne se permet aucune trêve.

Très enthousiaste, il parle, organise, prévoit, commente, instruit et entoure ses clients.

À la réouverture du procès en après-midi, Mireille retourne à la barre des témoins.

— Alors madame Boyer, demande M^e Chicoine étonnamment apaisé, si on résume brièvement les faits qui vous inquiétaient, c'est que les filles coupent longtemps du gazon, que les lumières sont parfois fermés dans la maison. Et quel serait l'autre élément?

— Elles n'ont pas de vie sociale.

— Alors, ce sont les trois éléments qui vous motivaient?

— Oui.

— Merci Madame.

CHACUN SON TOUR

— **M**onsieur Rémi Beaudry, si vous voulez vous approcher, l'invite M^e Boulet.

L'homme de grandeur moyenne au ventre rond et aux cheveux très frisés noir et grisonnants, s'avance lentement vers la barre. Après son assermentation et sa présentation, Rémi explique de sa voix chaude, qu'il est né à Saint-Joseph et connaît assez bien les autres intimés; madame Trudel depuis plus de cinquante ans; Julie, parce qu'ils travaillent dans le même comité bénévole depuis plusieurs années; et Richard, en le côtoyant dans les organisations paroissiales.

Il précise qu'il n'a contacté personne dans cette affaire et n'a été approché par personne; ni par les policiers, ni par les journalistes, ni par la Commission des droits de la personne. Il signale avoir assisté à la réunion avec les policiers lorsque l'enquête a été terminée et que, selon lui, ça finissait là. Comme chacun en témoignera tour à tour, il dira qu'il n'a reçu aucune mise en demeure avant la poursuite, ni n'a dû fournir de rétractation.

Rémi maintient avoir été faussement accusé de toutes sortes de choses avec lesquelles il doit maintenant vivre, mais qu'il n'est pas obligé d'endurer ça. Pour cela, il réclame des dommages-intérêts, ainsi que des frais pour perte de temps, et déplacements.

À la dernière question de son procureur, «*Est-ce qu'il y a des choses particulières que vous voulez dire à M. le Juge?*» Il répond calmement :

—Avec moi, les gens ont gardé le même comportement. Il n'y a pas de changement, excepté avec ceux qui nous poursuivent. Moi, je ne change pas de trottoir et les autres non plus.



Devant les témoignages rendus contre elle et les insinuations dont on l'accablait, M^e Boulet a organisé le déplacement de M^{me} Trudel, afin qu'elle puisse venir se défendre devant la Cour. Réticente au départ, elle avait finalement accepté. Son procureur prend grand soin d'elle, en demandant au juge l'autorisation de la faire témoigner assise.

À ses questions, la femme droite et franche confirme de sa voix forte, habiter Saint-Joseph depuis quatre-vingts ans, y étant née. Depuis cinq ans, elle demeure au H.L.M du village et y a déménagé avant de recevoir les procédures de poursuite. M^{me} Trudel n'a jamais vu, ni été mise au courant, ni approuvé, les lettres qui ont été expédiées à Simone et Conrad Charron, ainsi qu'aux filles Viau. Dans cette affaire, elle n'a que signé la pétition et assisté à une réunion. D'un ton sévère, elle mentionne qu'elle n'avait jamais été poursuivie devant une Cour de justice avant ce jour.

—Quand vous restiez dans votre maison, est-ce que par rapport à ce qui se passait chez vos voisins, vous avez fait des choses particulières? questionne son procureur.

—Pantoute, proteste-t-elle ardemment.

—Merci, Madame.

M^e Chicoine commence son interrogatoire sur son ton cassant, en affirmant que l'objectif de M^{me} Trudel était de sortir les filles Viau de la maison des Charron.

Sur cela, la vieille dame réplique que son but était qu'elles fassent une vie normale. Qu'elles aient des amies, qu'elles sortent. Cette situation n'était pas normale et méritait d'être

dénoncée. Ces filles là étaient toujours, toujours, toujours renfermées.

—Je me serais sentie mal à l'aise de ne rien faire, lâche-t-elle avec chaleur.

L'avocat reprend en assurant qu'elle savait ce qui était pour être fait comme démarche, puisqu'elle a accepté d'accueillir les journalistes dans sa maison.

—Non, réplique-t-elle fortement, je ne le savais pas. Quand ils ont frappé, c'est Serge Delarive qui m'a dit « *Madame Trudel, je suis gelé.* » Il faisait froid ce matin-là. Je les ai fait entrer. » Ensuite il m'a annoncé : « *Surprenez-vous pas, il va venir dix polices tout à l'heure.* J'ai dit « Voyons! Qu'est-ce qui se passe? »

—Quand vous avez vu qu'il braquait des caméras sur la maison des Charron, vous n'avez pas pensé que ça pouvait viser vos voisins?

—Non, non, non. Ils n'ont pas entré dans la maison avec leurs caméras, voyons donc! Ils sont entrés, parce que je leur ai ouvert la porte. Autrement, ils seraient restés dehors. Il n'y a personne qui entre chez moi quand je ne veux pas.

—Et après ça, il vous a demandé de pouvoir filmer de l'intérieur?

—Je ne m'en rappelle pas. Ça fait cinq ans de ça et à quatre-vingts ans, vous devez savoir qu'on oublie un peu, le rabroue-t-elle immédiatement.

—Très bien, Madame, termine celui-ci. Je n'ai pas d'autre question.



Chic et bel homme dans son habit gris-vert foncé, Richard Beaulieu se présente à la barre des témoins. Depuis plus de cinq ans, il attend ce moment qui mettra un terme, espère-t-il, à cette malheureuse affaire.

Devant les questions de son procureur, le bel homme à la moustache foncée explique demeurer à Saint-Joseph depuis huit ans. Avant ces procédures, il ne connaissait Mireille, Rémi et Lucienne Trudel que par des rencontres sociales au village.

Il témoigne avoir vu les soeurs Viau faire divers travaux et comprend que ces filles-là peuvent s'ennuyer assez pour se sentir obligées d'avoir des activités physiques de ce genre-là, mais il ne trouve pas ça correct d'avoir juste ça à faire.

Richard avoue avoir signé la pétition, et assisté au rapport d'enquête de la Sûreté du Québec qui a répondu à ses questions. Le journalier n'a été mis au courant des correspondances privées aux Charron et aux filles Viau qu'en recevant les procédures, et il n'a reçu aucune mise en demeure à son nom. Celui-ci n'a pas eu non plus à donner son avis sur la réponse envoyée à M^e Chicoine, par Mireille.

Ce dernier nie toutes les accusations portées contre lui, en disant que ce sont des choses fausses. Il ajoute clairement que, lorsqu'on a des doutes, c'est notre devoir d'avertir les autorités compétentes. Pour cette raison, il déclare avoir lui-même remis les bulletins scolaires à Mireille au début de cette affaire.

Pour lui, les conséquences de cette poursuite sont les mêmes que pour les autres intimés, entraînant une tache sur son dossier judiciaire, qui était vierge. Cette poursuite lui cause aussi des dépenses supplémentaires.

Aux questions de M^e Chicoine, l'homme musclé répond avoir constaté que Rita et Lucie ne jouissaient pas de liberté, de privilège et/ou de droit, ne sortant pas de la cour des Charron. Il présume que dans le cas contraire, elles ne se tiendraient pas en arrière de la maison, comme ils les voient s'y cacher fréquemment. Richard a signé la pétition parce qu'elle disait « *Pour le bien de Rita et de Lucie Viau* ».

Ensuite, il avoue franchement avoir déjà participé à une démarche auprès du député régional, pour dénoncer la situation des filles Viau, en 1991.



L'attente comme dernier témoin des intimes a placé Julie Arsenault dans une croissante tension nerveuse. Des maux de têtes importants l'assaillent depuis quelques jours, mais elle affronte bravement cette famille qui la fixe encore méchamment. La petite blonde aux cheveux longs bien étirés est ravissante dans une robe ajustée vert olive, dont la jupe ample descend en souplesse jusqu'aux chevilles. Légèrement maquillée, la jeune femme sur le qui-vive s'avance la tête haute jusqu'à la barre des témoins.

Aux questions de M^e Boulet, elle avoue avoir signé la lettre circulaire, par rapport à ce qu'elle a vu au fil des ans, et parce qu'elle a cru que c'était son devoir de le faire. Elle explique n'avoir contacté ni *Envol*, ni les enquêteurs, ni les gens de la Commission des droits, ajoutant que ce sont eux qui ont demandé à la rencontrer, au même titre que les autres personnes qui ont été interrogées, et qui ne sont pas poursuivies.

Le jour où les policiers sont intervenus chez les Charron, elle était au travail et n'en a pas eu connaissance. Elle dément avoir participé à l'orchestration d'un complot ou à une dénonciation publique des requérants. Julie garanti que la pétition qu'elle a signée ne portait aucun commentaire ayant égard à des mauvais traitements que M. et M^{me} Charron auraient fait subir à Rita et Lucie Viau. Elle termine en assurant n'avoir fait aucune démarche de dénigrement dont on l'accuse.

Sur ce, M^e Boulet mentionne la fin de son interrogatoire.

M^e Chicoine commence à questionner Julie sur les réunions du groupe. Il veut savoir de quoi il était question lors de ces rencontres, et si chacune des personnes qui y participaient pouvait donner des informations sur des faits particuliers qui convergeraient vers la même conclusion, c'est-à-dire, que ce n'était pas correct que les filles Viau demeurent chez les Charron.

La petite femme répond prudemment qu'on les informait de ce qui s'était passé, que parfois M^e Godmer apportait des informations juridiques, ou qu'après avoir rencontré les policiers, c'était pour informer les gens concernés du résultat de l'enquête policière.

Le procureur Chicoine l'attaque sur le fait qu'étant donné le lien de parenté avec ses poursuivants, il ne lui soit pas venu à l'idée d'aller cogner à la porte de son oncle et de sa tante pour leur faire part de ses préoccupations, puisque la situation des filles Viau lui causait du souci depuis plusieurs années?

Julie se défend en disant qu'elle n'était pas plus préoccupée que les autres personnes qui voyaient la même chose qu'elle. Elle s'en souciait tout simplement.

Il continue l'attaque en exposant qu'au fur et à mesure de toutes les réunions auxquelles elle avait participées, il était question des démarches pour faire en sorte que le dossier progresse, et qu'elle savait qu'éventuellement la police interviendrait?

Julie certifie qu'aucune enquête policière n'était prévue.

—Pourtant, reprend le procureur enflammée, en 1991 vous et son époux avez pris des initiatives sans l'aide de personnes d'autre, de discuter de cette situation avec le député régional.

—Je ne suis pas allée au bureau du député. Je ne l'ai pas rencontré. Je n'ai pas été signataire de quoi que ce soit dans cette histoire.

—Vous avez entendu aujourd'hui le témoignage des deux sœurs Viau, qui nous expliquaient qu'à certaines occasions, alors que M. et M^{me} Charron n'étaient pas à leur domicile, vous les auriez approchées pour les questionner sur différents aspects de la vie familiale. C'est exact?

—Je n'ai jamais été voir Rita et Lucie pour les questionner. J'y suis allée en faisant une promenade à bicyclette. Une seule fois. Et ce n'était pas pour les interroger. On a seulement jaser.

Et nous n'avons pas parlé de nourriture ni d'argent comme elles ont mentionné. Nous avons seulement échangé sur nos passe-temps.

—Alors, vous dites quoi de leur témoignage? Qu'elles ne disaient pas la vérité?

—Je ne confirme pas ce qu'elles ont dit ce matin « *Que je les aurais harcelées et que je leur aurais posé des questions sur la nourriture ou au point de vue monétaire.* »

—Il y en a même une des deux qui rapporte que vous étiez pressée de partir à l'arrivée de M. et M^{me} Charron?

—Non. Je ne suis pas partie à ce moment-là. Je suis partie après notre conversation.

—Et d'aucune façon la discussion aurait pu porter sur ce qu'elles auraient pu manger à l'intérieur de la maison?

—Non. Elles m'expliquaient ce qu'elles étaient en train de faire et qu'elles se devaient de rester à l'arrière de la maison.

—Vous souvenez-vous quand cela a eu lieu?

—C'était en mai 1991. Je m'en souviens parce que j'étais en diminution de travail.

—Vous nous dites que vous n'avez pas abordé les sujets dont parlent les deux filles, alors qu'on sait déjà qu'à cette époque, vous aviez comme préoccupation principale qu'elles seraient mal nourries et mal traitées. C'est ça?

—Non. Quand ai-je dit que j'avais ce souci?

—Ben, vous nous dites..., piétine-il embêté. Les faits particuliers qui vous préoccupent, c'est qu'elles doivent pelleter.

—Ça n'a pas de rapport avec la nourriture et l'argent, ça! réplique-t-elle instantanément.

—Donc la seule chose qui, selon vous, méritait votre intervention, c'est le fait... qu'elles pelletaient trop, qu'elles coupaient du gazon...

—C'était répétitif et excessif, toujours la même chose. Elles ne nous approchent pas. C'est comme si elles étaient bloquées par je ne sais quoi... Par exemple, c'est moi qui leur ai dit

bonjour, ce n'est pas elles qui auraient pris les devants. Elles ne seraient pas venues chez moi.

—Je reviens à une question pour laquelle je n'ai pas obtenu de réponse. Pourquoi n'êtes-vous pas allée vous enquérir auprès de votre oncle et de votre tante de ces choses là? tente-t-il encore de la déstabiliser.

—Je ne l'ai pas fait, c'est tout.

—Vous aviez peur d'eux?

—Non, je n'ai pas peur.

—Vous avez parlé tantôt brièvement de la question des bulletins. Vous nous avez dit que vous aviez utilisé la procédure régulière pour les obtenir. Êtes-vous en train de nous faire accroire qu'il suffit de demander le bulletin de son voisin pour l'obtenir?

—À l'époque, oui. Ça arrivait fréquemment que les gens faisaient ça. C'est par la suite que la politique des archives a été modifiée.

—Quelle était pour vous l'utilité de sortir les bulletins et de les acheminer jusqu'à M^{me} Boyer?

—Je l'ai mentionné lors de l'interrogatoire. On disait que Rita et Lucie n'étaient pas performantes à l'école. Que c'était une des raisons pour lesquelles elles n'ont pas continué leurs études. Pourtant, à ma connaissance, elles réussissaient bien. C'était pour confirmer ce dont je me souvenais. Et ça l'a confirmé.

—Avez-vous une formation en psychologie ou dans un domaine connexe?

—Non.

—Merci Madame.

Sur le long ou le court terme, le plus petit mensonge apporte toujours une mauvaise conclusion et Julie s'en souviendra longtemps. La peur l'a amené à affirmer n'avoir rien eu à voir dans la pétition de 1991, qui avait été confiée au député, malgré qu'elle en ait rédigé l'entête. Cela lui entraînera des conséquences déplaisantes.

Très frustré de n'avoir pu obtenir l'incrimination recherchée avec ce dernier témoin, Jean Chicoine se déchaîne en faisant revenir l'agent Tessier à la barre. Il lui demande de sortir la déclaration de Julie en ce qui regarde la demande adressée au député, en lui indiquant lui-même où la trouver, afin de démontrer ce mensonge. Devant les objections de M^e Boulet, qui essaie de faire valoir le droit à la confidentialité de ces documents, il argumente tant et tant, que le juge, qui semble malgré tout s'amuser de ces échauffourées, refuse de se mêler de cette question d'éthique. Ainsi, M^e Chicoine réussit à semer un doute sur l'intégrité du témoignage de Julie.

Tout cela, en répétant pernicieusement « *Mireille Boyer* » ou « *madame Boyer* » sur tous les tons depuis le début de l'audition. Comme s'il prenait un malin plaisir à la dominer, à la flageller, à se défouler sur elle. Quand il termine enfin son intervention malveillante, le juge Poisson demande à M^e Boulet s'il a d'autres témoins à présenter.

— Je n'ai pas d'autre témoin. C'est ma preuve, monsieur le Juge.

— Avez-vous une contrepreuve, M^e Chicoine?

— Oui, je voudrais rappeler brièvement M^{me} Simone Charron.

Très contente de revenir à la barre, l'orgueilleuse se lève et s'avance l'air ravi pour déclarer ses fanfaronnades.

— Madame Charron, vous avez entendu le témoignage de Mireille Boyer dans le courant de la journée. Je sais qu'il y a quelque chose qui semble vous avoir frappée et dont vous aimeriez faire part au Tribunal. De quoi s'agit-il?

— C'est de quoi qui m'a affectée beaucoup. C'est parce qu'a m'accuse, a l'a déclaré que je disais à Rita qu'a l'était laite. C'est complètement faux. C'est ma fille. Tu dis pas à un de tes enfants qu'y sont laittes. C'est faux ça, complètement faux.

— Sur le reste, M^{me} Boyer a expliqué au Tribunal, que vous auriez parlé de Rita et de Lucie de façon dégradante. Qu'elles vous font honte. Qu'est-ce que vous avez à signaler là-dessus?

— C'est encore complètement faux, parce que j'les sors. Quand j'magazine, j'les emmène avec moé, pis on sort ensemble. J'en ai aucunement honte, y sont mes deux filles.

— Est-ce qu'il y a des choses que vous aimeriez mentionner sur ce sujet?

— Oui. J'veux dire aussi que mes deux filles, y font... On entend jaser souvent, « *Y font de la pelle pis du ciseau* », mais c'est leu choix à eux-autres. C'est eux-autres qui aiment à en faire. J'les empêcherai pas de faire c'qu'y aiment.

— Est-ce que ça vous est déjà arrivé d'essayer de les arrêter de faire ça?

— Oui. Assez que j'ai serré les ciseaux. Parce que là, ce qu'ils entendent parler c'est les ciseaux, l'hiver, c'est la pelle. C'est leu choix à eux-autres de travailler comme y veulent.

— Avez-vous déjà tenté de les empêcher de faire de la pelle?

— Oui, oui. Y veulent pas. Faut serrer la pelle si on veut qu'y arrêtent de pelleter, parce que c'est ça qu'y font. C'est leu passe-temps à eux-autres ça. C'est leu plaisir de l'faire. C'est pas vraiment nous qui... C'est à leu goût à eux-autres.

— Très bien, Madame, stoppe immédiatement son procureur. Je n'ai pas d'autre question!

Assise seule dans la dernière rangée du côté désert des intimes, Lucie a assisté sagement à l'audition de Mireille, Rémi, Richard, Lucienne et Julie. Rêveuse, elle examine attentivement tantôt l'un, tantôt l'autre, semblant découvrir en eux des personnes tout à fait différentes de celles qu'on lui avait décrites. Quant à Rita, elle s'est vue constamment encadrée par Diane et Justine, tout au long de la journée. Contrairement aux autres membres de la famille Charron, ce fut la seule journée où Rita et Lucie ont assisté aux représentations.

LE COLLET AUTOUR DU COU

Nerveux et impulsif, André Potvin, l'avocat montréalais, ne s'était pas gêné pour intervenir régulièrement durant les auditions. On l'avait aussi vu faire la sieste sur son siège pendant les deux après-midis, et Luc Boulet avait sur le cœur ces indécences. De plus, le chèque dont il s'était vanté en début de procès salissait la réputation des hommes de loi, et cela l'offusquait au plus haut point. Ce petit avocat vaniteux, qui ne respectait pas les règles fondamentales du Droit, méritait d'être remis à sa place et il ne se gênerait pas pour le ramener à l'ordre.

—Regardez-moi bien aller, avait-il lancé à ses clients pendant la pause. Ce soir, je vais lui passer un collet autour du cou, comme à un lièvre, et demain, je vais tirer dessus. Je vais lui apprendre à bien se tenir.

—Monsieur le Juge, expose M^e Boulet tout de suite après le dernier interrogatoire, je voudrais déposer devant la Cour, ainsi qu'à mon confrère, ma facturation et celle de M^e Karna. D'habitude, quand on plaide, la preuve est déclarée close. J'aimerais donc qu'on puisse avoir la facturation de M^e Potvin. Vous comprendrez que c'est important, puisqu'on fait une réclamation vis-à-vis de mes clients.

M^e Potvin, pris de court, sursaute et se lève vivement :

—Monsieur le Juge, se défend le petit homme rondet au visage pointu, je n'ai pas la facturation! S'il faut que je produise une copie du chèque que M. Charron m'a donné comme avance pour la semaine, je vais le faire. C'est tout ce que j'ai.

—Vous ne pouvez pas l'avoir par fax? s'informe gentiment le vieux juge.

—Ben... J'ai téléphoné à mon bureau ce matin... Les ordinateurs faisaient défaut, répond-il en plein désarroi. C'est compliqué... Je ne peux pas avoir une facturation, comme ça, de mon bureau. C'est impossible! La seule chose que je peux avoir, ce sont des projets de factures. Ça prend quinze jours avant d'avoir les comptes... Y a un processus dans les grands bureaux, que je n'avais pas pendant mes vingt-cinq premières années de pratique. Dans ce temps là, ça prenait deux heures, maintenant ça prend deux semaines, continue-t-il dérouté. Par contre, ce que je pourrais facilement vous procurer, c'est ma demande d'avance avec une copie d'un chèque que M. et M^{me} Charron m'ont donné. Cela couvre au moins ma semaine ici, mais pas ce qu'ils ont payé avant. Pour ce qui est d'avant, se contredit-il tout d'un coup, c'est facile d'avoir les photocopies. Ma secrétaire va envoyer ce que mes clients nous ont payé depuis que je suis chez Laney et Dorp. Je vais lui demander de me le faire parvenir par fax au bureau de M^e Chicoine.

—Écoutez, monsieur le Juge, reprend lentement M^e Boulet d'un ton grave, on a déclaré au début du procès qu'on comptait sur un maximum de 30 000 \$ de frais judiciaires qu'on pourrait réclamer à mes clients. S'il y a eu de l'argent de versé avant, que ce soit à l'intérieur d'une firme privée ou non, il a dû y avoir des factures. Quand on paye, d'habitude, on a une facture. Moi, je veux avoir ces preuves-là, parce qu'on demande à mes clients des frais d'honoraires. Dans ses dépenses, M^e Chicoine réclamait déjà 17 000 \$ avant de commencer le procès. Et il y aurait un autre 30 000 \$ qui s'en vient. J'ai le mandat de mes clients pour contrôler cette documentation-là et pour vérifier les demandes relatives au montant des dommages. Il est hors d'usage qu'on transmette une facturation après les auditions en Cour. Et moi, je veux l'avoir pour la commenter devant vous, demain.

Comme le juge partage l'opinion de M^e Boulet, l'avocat Potvin se défend ardemment :

—Monsieur le Juge, j'ai ici le chèque de 20 000 \$ qui a été déposé dans mon compte en fiducie, sous forme de « retenir » pour mon travail de la semaine. En ce qui concerne la facturation antérieure, je vais demander à ma secrétaire de l'envoyer à M^e Chicoine pour demain matin.

—M^e Boulet a le droit de l'examiner. Ce doit être un document détaillé, affirme le juge.

—Je ne suis pas obligé de facturer ça, reprend l'impulsif. C'est un « retenir ». Je peux le déposer tout de suite dans mon compte courant, parce que je ne remettrai pas d'argent sur le 20 000 \$.

—Ah ça, j'ai déjà connu ça! commente allègrement le juge aux cheveux blancs, mais M^e Boulet a droit aux détails.

—Oui, intervient encore M^e Boulet contrarié, et j'aimerais les avoir ce soir. Je ne veux pas étudier ça à 9 heures demain matin.

—J'ai trois factures élaborées, explique le juge : celle de M^e Karna, celle de M^e Boulet, celle de M^e Chicoine...

—Mais... Comme je vous dis, le coupe M^e Potvin pour argumenter, je peux vous produire ce document-là tout de suite, mais je n'ai pas le détail. J'ai l'audition à la Cour... La semaine, dans mon esprit à moi, c'est 15 000 \$. Dans ce temps-là, on ne fonctionne pas à l'heure. Que ça dure une semaine ou trois jours, ça n'a pas d'importance. Parce que j'ai tout annulé mes rendez-vous et je fonctionne avec ça. Mais là, je vais lui donner le détail, il n'y a pas de problème, termine-t-il avant de s'asseoir.

—Neuf heures trente demain matin, si ça vous convient, annonce bonnement le juge en se levant. Moi, je suis prêt à 9 heures, mais si vous devez préparer vos plaidoiries...

Sur ce, la séance est levée.

M^e Potvin panique de plus en plus et souffle à son confrère. « *Essaie donc de régler ça avec lui.* »

Comme ce dernier ne réagit pas et malgré la levée de la séance, il reprend la parole :

— Monsieur le Juge, je sais que ce n'est pas facile de savoir combien de temps ça va leur prendre pour leurs plaidoiries, mais peut-être qu'ils pourraient au moins nous donner une idée, de sorte qu'on puisse savoir si on quitte demain soir... Parce que je sais qu'il y a un avion pour Montréal à 5 h 30...

— Deux jours d'audition, réplique calmement le juge, moi, je suis venu en auto. Ce n'est pas mon problème.

— Oui. Je sais ça, mais c'est facile pour eux-autres de nous dire s'ils prévoient trois heures chacun ou...

— Normalement, on ne devrait pas se rendre à 5 heures demain après-midi, mais j'assumerai ça, moi, facilement.

— Ça devrait être correct. Merci.

— Monsieur le Juge, annonce maintenant M^e Karna d'une voix chaleureuse, je désire vous informer que je serai absent demain, puisque je dois me rendre à une réunion du Barreau.

— Ah oui? Vous êtes conseiller au Barreau?

— Oui. Je voulais vous saluer avant de partir. Je suis heureux d'avoir fait votre connaissance.

— Tout le plaisir est pour moi. Bon voyage, Maître, et portez-vous bien. Bonsoir tout le monde. À demain.



Seul dans sa chambre d'hôtel ce soir, André Potvin se creuse les méninges. Ce Boulet lui cause une frousse inimaginable. « *Fallait que je tombe sur un pareil zélé!* » s'énerve-t-il affolé. « *Il ne me fera pas passer pour un abuseur, lui, ça c'est sûr! J'ai mes défauts, mais cet argent-là, je l'ai pas volé, je l'ai gagné,* » se répète-t-il en parlant tout seul. « *Sans moi, on ne serait pas rendu là aujourd'hui. Et je ne me laisserai pas humilier sans*

me défendre.» se convainc-t-il encore. « Dans ce dossier-là, j'ai fait ma job et j'ai obéi à mon patron, pour la satisfaction de nos clients. Et ça n'a pas été facile! Bien sûr, je n'ai pas réussi à obtenir le juge Dionne comme les Charron l'avaient demandé. Cependant, j'ai dû faire preuve d'astuces pour réussir à passer par mes connexions de fils de juge. Je connais bien les magistrats. Presque tous les magistrats. Et c'est toujours à moi qu'on confie ces tâches là. Demain, je vais m'expliquer », décide-t-il. « Après tout, on fait partie de la même confrérie, et entre avocats, on est tous chums. Boulet devrait comprendre ça », essaie-t-il de s'en convaincre.



Le lendemain matin, M^e Chicoine prend tout de suite la parole.

— Monsieur le Juge, j'ai remis à mon confrère un document que je vous demande de consulter. C'est un aide-travail à partir de l'interrogatoire des intimés, que mon associé, M^e Potvin, a préparé minutieusement. Cela pourrait être d'une utilité évidente pour le Tribunal. M^e Boulet m'annonce qu'il a l'intention de s'objecter, je vous suggère de l'écouter et je reviendrai.

— Dans un premier temps, monsieur le Juge, j'ai reçu ce matin une facture de M^e Potvin de Laney & Dorp. Je ne sais pas si elle pourra être cotée. J'aimerais faire des commentaires sur cette pièce.

— Sur la production comme telle?

— Oui. Je voulais juste souligner à la Cour, que je l'ai reçue à 9 heures ce matin, alors que je l'avais demandée hier. Pour le fond du dossier, je le commenterai. En ce qui concerne l'aide-travail préparé par M^e Potvin, ce sont des commentaires. Pour que ce soit un résumé du dossier, il faudrait qu'il y ait des références à des lignes et à des faits. Sur celui-ci, il n'y a aucune annotation précise. Je demande à la Cour de ne

pas tenir compte de ce document-là, ni d'en permettre l'inclusion au dossier.

—Monsieur le Juge, reprend aussitôt M^e Chicoine, j'ai eu l'occasion de l'examiner. Ça ne peut être que positif. Il n'y a aucune chance que le Tribunal puisse être induit en erreur, parce que l'exercice minutieux qu'a fait M^e Potvin, a été de préciser ce qui pouvait être le plus pertinent dans les quelques pages qu'il venait de lire. Et il indique la page précise d'où il tire ça.

—Je l'ai fait cet exercice-là, assure le juge. J'ai tout ça. J'en ai six pages.

—C'est ça que j'ai vu, s'interpose immédiatement M^e Potvin. Moi, quand je sers ce document, ça ne me dérange pas que le Tribunal l'ait ou pas. Quand on plaide, ça permet d'éviter que le Tribunal prenne 75 000 notes, soutient le fendant. C'est un écrit qui, dans 98% des tribunaux, les juges aiment avoir ce genre de références. De toute façon, ils ont leurs propres notes, et si ce qui est souligné là-dessus est faux, ils vont dire « *Oh caltor, c'est faux* ».

—Est-ce que je dois comprendre que c'est un aide-mémoire pour la plaidoirie tout à l'heure?

—Pendant tout le temps du procès, M^e Chicoine s'est servi de ça comme aide-mémoire... Au lieu de lire 150 000 pages, exagère encore le vantard.

—Mais M^e Boulet n'en a pas pris connaissance? Est-ce qu'il y a des commentaires?

—Oui, répond M^e Boulet. Ce sont des commentaires. C'est très clair. J'en ai relevé.

M^e Chicoine intervient rapidement.

—J'ai vu un nota bene... C'est l'interprétation de M^e Potvin. Il ne veut pas usurper vos fonctions, monsieur le Juge. Enfin, je ne pense pas qu'il ait cette aspiration-là.

Après une quinzaine de minutes d'argumentation où M^e Chicoine éprouve de la difficulté à maîtriser son adjoint, le juge Poisson tranche :

— Je constate que ce sont des commentaires qu'il y a là-dedans. Si vous aviez une forme de plaidoirie écrite, vous deviez la signifier à votre confrère, qui avait le droit d'y répondre, M^e Potvin. M^e Chicoine, vous pouvez vous en servir, c'est substantiel, mais que ça ne soit pas signifié à la partie adverse d'avance, ce n'est pas...

— Ce n'est pas grave, réplique mesquinement l'avocat Potvin en se relevant. Ça va juste lui faire de l'ouvrage de plus. Je voulais lui simplifier la tâche. Il est tellement gentil ! lâche-t-il en se rassoyant.

De plus en plus excédé par son partenaire, Jean Chicoine soupire en furetant dans ses feuilles. Depuis hier midi, sa panique n'a pas cessé d'augmenter, et il a grand-peine à le tenir à sa place. « *Reste tranquille* », doit-il constamment lui répéter.

« *On s'était pourtant entendu là-dessus* », songe-t-il en reclassant ses feuilles. « *Si je ne réussissais pas à les incriminer dans leurs témoignages, nous passerions au plan B. J'ai fait tout mon possible, mais j'ai bien senti que cette Mireille avait une force intérieure qui ne me permettrait pas de la dominer. Il n'y a rien de plus difficile à abattre que des innocents. Alors, sur l'heure du dîner, nous avons décidé d'arrêter l'interrogatoire de M^{me} Boyer puisqu'on mettrait le second plan à exécution. Depuis ce temps-là, il est hyper stressé. C'est quand même moi leur procureur enfin ! Qu'il me laisse faire mon travail ! Sa langue trop pendue risque de me créer des problèmes.* »

Occupé par ses pensées, il n'a pas le temps de retenir son équipier, qui se relève sur le champ pour prendre la parole. Très énervé par ce qu'il a préparé la veille pour expliquer son rôle dans le dossier, M^e Potvin s'exprime en parlant très rapidement et d'une façon emmêlée.

—Monsieur le Juge, je serai vraiment bref. Mon rôle dans le dossier. Hier soir je pensais à ça. Dans le fond, pourquoi j'ai été appelé pour cette cause-là? Et j'ai fait un parallèle au fait que dans les municipalités où les gens se connaissent... J'ai fait un genre de parallèle avec la magistrature.

C'est souvent le cas dans les petites municipalités, où ce sont des juges de l'extérieur qui viennent pour plusieurs raisons. Il y a évidemment un rôle important. Le juge Dionne par exemple, qui est un juge que je connais... Quand j'ai vu sa photo à l'extérieur ici..., déclare-t-il agilement en s'apercevant tout à coup qu'il se démasque. J'ai reconnu le juge Dionne... Et pourquoi pas lui, dans le fond, à l'ultime? Il y a un côté administratif, mais il y a un côté comme mon père disait « *Tu sais la justice doit non seulement être honnête, mais elle doit sembler honnête et paraître honnête.* »

Le juge Poisson l'interrompt :

—Votre père, est-ce qu'il était avocat?

—Il était juge à l'époque, malheureusement décédé. Ah! Quand je regarde ça, s'empresse-t-il de reprendre, je me suis demandé : Pourquoi est-ce que j'ai été appelé? Pourquoi est-ce que M. et M^{me} Charron ont pris le téléphone un jour, ont appelé mon mentor, Paul Lachance, pour dire « *On a besoin d'un avocat, on a besoin de vous.* » Et finalement M^e Lachance ne faisait pas ce genre de dossier-là et il me l'a référé.

Pourquoi ces gens-là, en fait? C'est parce qu'ils étaient un peu paniqués. Non pas parce qu'ils n'avaient pas confiance en M^e Chicoine. Du tout. Mais ils voyaient un procès dans leur municipalité, avec des gens qui se côtoient, qui se connaissent et qui se respectent. Ah! Mais un moment donné, les avocats, on est tous chums. Et quand on travaille ensemble, et en plus de ça, qu'on se voit souvent dans une municipalité... C'est bon d'avoir de l'aide de l'extérieur. De quelqu'un qui est comme neutre, et qui peut stimuler davantage le dossier, pas nécessairement en Droit... Je pense que s'il n'y avait pas eu d'avocats

de l'extérieur, on ne serait pas ici en procès aujourd'hui. Et c'est ça qui a été mon rôle. Ça été de travailler pour faire en sorte que... M^e Chicoine était plus à l'aise de cette façon-là aussi... Pour faire avancer le dossier. J'étais plus dégagé, ne connaissant pas les gens.

Et je pense que lorsque j'ai déposé mes documents d'honoraires... Nos clients ne sont pas des gens qui, sur le plan financier, sont fortunés. C'est sûr, qu'ils auraient préféré ne pas avoir d'avocat de l'extérieur. Mais je crois que l'intervention de cet avocat..., qui s'est adonné à être moi, mais qui aurait pu être n'importe qui, a fait en sorte que... Disons que ça me gênait beaucoup moins que d'autres de prendre... Heu! D'écrire au juge en chef de la province pour dire « *Écoutez faut que ça grouille, faut qu'on soit sur le rôle* ». C'est dans cet état d'esprit-là que mon intervention a été importante, termine rapidement M^e André Potvin.

M^e Boulet se lève immédiatement pour répliquer :

— Monsieur le Juge, je vais maintenant commenter les factures, parce que c'est important. J'ai ici celle de Jean Chicoine qui totalise 17 780 \$ avant le procès. Plus deux jours à dix heures pendant le procès, et six heures aujourd'hui. Ça nous amène aux alentours de 24 000 \$ pour cette facture-là. M^e Potvin dépose une comparution dans le dossier, disant agir à titre d'avocat-conseil. Suite à une remarque de la Cour, qui se questionne si on rembourse un avocat-conseil, il devient avocat-conjoint d'un coup sec, ce matin. En plus, il vient nous dire « *Le monde des petites régions, vous avez besoin de moi, autrement le procès ne serait pas encore commencé.* » Je vais vous dire une affaire, me faire aider avec une poussée de 26 144.89 \$, ce n'est pas ajusté! On a le culot de demander à la Cour que ces quatre personnes-là, Rémi Beaudry, Richard Beaulieu, Julie Arsenault et Mireille Boyer, plus une personne de 80 ans, M^{me} Lucienne Trudel, viennent payer 26 000 \$ d'honoraires. Il vient nous dire en pleine face « *Je fonctionne avec*

un retenir. Si je retourne chez-nous ce soir, les deux derniers jours de la semaine, ils les paieront, je vais faire autre chose.» En plus, on n'a aucune preuve d'une convention, ni d'une justification d'honoraires. Ça prend ça! Et on exige aussi une tarification horaire.

En ce qui concerne la facturation de M^e Chicoine, je vous demande de l'examiner aussi, relativement à la façon dont les comptes sont présentés. Au début du procès, il produit un chèque de 3 000 \$, et on prévoit qu'il y a en a un autre de 5 450 \$ à présenter. En plus, il y a un montant de 4 800 \$ qui n'a pas d'état détaillé. Quatre mille huit cents dollars! Ça fait trente-cinq heures d'ouvrage en trois jours, incluant la fin de semaine. À cette vitesse-là, dans ce dossier, ils ont à deux, plus de deux cents heures de réclamées à leurs clients. Et M^e Potvin est arrivé dans cette cause, un an après le début des procédures. Voyons donc! Je n'ai même pas de facture avec des taux horaires, alors que ça fait partie des choses sur lesquelles on demande à la Cour de se prononcer.

J'ai aussi une dernière chose importante à souligner, monsieur le Juge. Quand l'avocat Potvin vient ici pour déclarer « *Qu'il avait écrit au juge en chef pour demander que le dossier avance. Que c'était peut-être plus facile pour lui que pour quelqu'un d'autre de le faire!* » Ça, là, c'est de se donner des airs... Si ça se faisait, je lui aurais peut-être écrit moi aussi! Personne n'a retardé l'audition de cette cause, d'aucune façon.

Ceci étant dit, monsieur le Juge, j'ai déposé mes factures détaillées pour les services rendus, ainsi que celles de M^e Karna, qui est un avocat-conseil. Maintenant, si vous permettez, mon partenaire aujourd'hui, aurait quelque chose à vous dire.

— Monsieur le Juge, commence M^e Binet, ce matin j'ai agi comme avocat-conseil. Et je ne peux pas laisser sans réponse l'affirmation de M^e Potvin, à l'effet que n'eût été de sa présence, on ne serait pas ici ce matin. Parce que les avocats sont tous

des chums et se connaissent tous. Je parle ici, comme ancien bâtonnier. J'ai toujours été impliqué dans le barreau. Je crois qu'on fait notre travail en respectant notre code de déontologie, qui nous demande de garder des relations courtoises avec nos confrères, dans le meilleur intérêt de la justice et de nos clients. M^e Potvin déclare « *C'est utile que je sois ici parce que les avocats se connaissent tous.* » Écoutez! M^e Chicoine et nous, plaidons souvent des causes les uns contre les autres. Et nous sommes capables de mener la plupart de nos dossiers, sans avoir l'aide d'un avocat de l'extérieur qui vient nous dire quoi faire. C'est condescendant. Moi, je ne suis jamais appelé comme avocat-conseil dans les Cours de Montréal. Pourtant, je suis très objectif parce que je ne connais personne là-bas.

Le deuxième point que j'aimerais souligner, c'est que M^e Boulet et moi, à partir du temps où on quittera la Cour aujourd'hui, il n'y aura pas une heure d'exigée à ces gens-là. Je ne sais pas si M^e Potvin travaillera ou pas. S'il n'occupe pas sa fonction d'avocat, il n'a pas de raison de se faire payer. Et s'il est engagé dans une autre cause, que ce soit facturée à un autre client. Je ne permettrai pas qu'un gars comme lui vienne nous faire la leçon. Je crois que c'est important de remettre les choses au point.

—Avez-vous quelque chose à dire M^e Potvin? s'informe le juge.

—Je n'ai absolument rien à dire, réplique celui-ci écrasé sur son siège. Ce n'est pas ça que j'ai dit, du tout, de toute façon.

—C'est une question qui relève peut-être plus du barreau, commente le juge. Quant aux autres questions, vous règlerez ça entre confrères.

Sur ce, M^e Potvin prend l'attitude du boudeur qui murmure pour lui-même.

ON BEURRE ÉPAIS

M^e Chicoine, je vous écoute, annonce le juge. — Avant de commencer, pour ne pas m'interrompre au cas où je serais sur une lancée intéressante, je vais vous déposer immédiatement la jurisprudence,¹ ainsi qu'un exemplaire pour M^e Boulet. Je commenterai également celle que M^e Potvin a préparée.

— Donc, cette longue et triste affaire, monsieur le Juge, qui nous a amenés ici pendant cette semaine, se résume à peu de chose. La preuve, administrée devant vous, révèle que, parmi les intimés poursuivis par M. et M^{me} Charron, il y a Lucienne Trudel, la voisine. Quels sont les gestes qu'on prétend qu'elle a posés, pour qu'elle doive en assumer la responsabilité, comme les autres défendeurs?

Dans son témoignage, vous avez entendu madame vous dire, dans un premier temps, que Serge Delarive et son caméraman ne seraient pas rentrés dans la maison et qu'ils n'auraient pas filmé. Confrontée au témoignage rendu lors de son interrogatoire après défense, elle a avoué qu'effectivement, ils étaient entrés. Pour se défilier encore, devant la question, à savoir si elle avait l'habitude d'observer ses voisins, de les épier, sa réponse est passablement révélatrice aussi. Elle avoue *« J'ai le droit de regarder qui je veux et où je veux par la fenêtre, chez moi »*. Évidemment, dans ce genre de débat, rares sont les gens qui, une fois poursuivis, assument d'emblée, et de

1. Une jurisprudence est un ancien jugement sur une cause analogue, qui sert de référence au juge.

façon spontanée, la responsabilité des gestes qu'ils ont posés. Je pense que ce procès en est un exemple très éloquent.

De plus, M^{me} Trudel qui, dans un premier temps, vous soumet un billet médical en disant qu'elle ne pourrait pas témoigner, est quand même venue exposer son point de vue de façon convenable. Mais elle manque de crédibilité, dans la façon dont elle tente d'échapper à sa responsabilité, en vous disant « *Moi j'ai participé à une réunion et je ne savais pas vraiment ce qu'Envol venait faire.* » Pourtant, l'interrogatoire après défense nous révèle, que Madame se fait dire que les policiers s'en viennent. Écoutez, elle savait très bien dans quoi elle était impliquée. Elle avait signé, avec les autres personnes, la fameuse pétition pour faire en sorte que la famille Charron soit dénoncée publiquement. C'était le sens de la démarche amorcée. Elle admet qu'il y avait des choses pas correctes, des choses anormales, et des choses qu'elle interprétait, à un point tel, qu'elle a décidé de participer à cette saga.

Quels sont les faits qu'elle a observés? Elle voit que les filles coupent de l'herbe, le foin, ou enfin sont recluses. En résumé, la constante qui revient chez tous, c'est que les filles semblent ne pas avoir de vie sociale et ça mérite qu'on s'y intéresse.

Alors, comment pouvait-elle ne pas savoir de quoi il s'agissait, lorsque l'équipe d'*Envol* se pointe? Voyons donc! Plusieurs années auparavant, les gens des Services Sociaux étaient allés lui poser des questions, qui avaient trait à des faits à peu près similaires. Et Madame viendrait vous dire « *Moi, j'ai pas d'affaires là-dedans. Je ne sais pas ce qui se prépare.* ». Mais oups! Elle voit apparaître Serge Delarive qu'elle reconnaît, puisque tout le monde sait qui est cet animateur de la télévision. Elle l'accueille chez-elle. Le caméraman braque sa caméra chez les Charron. Et on va tenter de vous suggérer, que c'est une participation tellement minime, que ça ne mériterait pas que sa responsabilité soit retenue. À l'aide de la jurisprudence que je commenterai tantôt, je vous demanderai de

conclure différemment. C'est-à-dire que Lucienne Trudel doit assumer sa responsabilité solidaire avec les autres défendeurs.

M. Richard Beaulieu est venu témoigner hier, continue-t-il sans s'essouffler, ainsi que lors de l'interrogatoire au préalable. Celui-ci rapporte qu'il a participé à des rencontres. Il a vu, affirme-t-il, certaines choses pas correctes qu'il a rapportées au groupe ; les histoires de pelouse, de pissenlits et de peltage. Des situations qui, selon lui, sont troublantes. Pourtant, ce qu'il y a de particulier chez lui, c'est que les démarches dont on a parlé devant le Tribunal datent de 1995. Sauf que, M^{me} Arsenault, sa conjointe, nous parlait d'une demande faite auprès du député en 1991. Elle nous disait « *Oh non, en 1991, je n'ai pas touché à ça, c'est mon mari* ». Évidemment, votre décision de ne pas avoir accepté qu'on dépose le dossier de police, je dois la respecter, mais il y avait certaines informations factuelles très, très pertinentes.

Vous avez entendu le témoignage de l'agent Tessier qui, lui, n'a pas d'intérêt dans l'affaire, et qui vient vous donner une toute autre version. L'agent nous rapporte le contenu de la déclaration, signée par M^{me} Arsenault, qui confirme qu'en 1991, elle a voulu porter la situation à l'attention des autorités de façon assez officielle... Elle prépare elle-même le texte, pour que son mari la présente au député.

Cet assez long détour nous ramène en 1995. Donc, qu'a fait M. Beaulieu qui semble vouloir se détacher des conséquences qu'a eues son soutien à ce groupe, pour que des démarches très formelles soient faites? Bien, y a d'autres faits qui le rattachent à l'organisation globale du groupe. Exemple : les bulletins. Ça peut paraître anodin en soi, mais c'est révélateur de son implication. Évidemment, si on lui demande comment il a aidé Mireille Boyer à entreprendre les actions qui ont donné le résultat que vous savez, la réponse sera toujours « *J'étais là pour bien faire. J'étais là pour le bien de Rita et de Lucie Viau* ». Ainsi, on a sorti de façon incorrecte, je dirais presque illégale,

les bulletins de la commission scolaire avec les sanctions que l'on sait. Julie Arsenault, la conjointe de Richard Beaulieu, nous dit « *J'avais donné comme consigne à mon mari de les détruire, mais finalement il ne l'a pas fait.* » Il les a acheminés à M^{me} Boyer, la principale responsable du groupe.

Compte tenu de l'atteinte à la crédibilité que constitue le passage ayant trait au député, je vous dirais que je ne crois pas M^{me} Arsenault dans cette affirmation-là. Je ne la crois pas! J'ai trouvé un peu particulier, que Madame vienne témoigner sous serment, en disant qu'elle avait utilisé la procédure régulière. La preuve a démontré que ce n'était pas régulier, puisqu'elle a été sanctionnée. Ainsi, les bulletins ont cheminé jusqu'au groupe, qui voulait tirer des conclusions favorables à leurs prétentions, vis-à-vis les mauvais traitements, la mauvaise influence, le mauvais gardiennage. Cela, toujours sans en parler à M. et M^{me} Charron, avec qui ils ont un lien de parenté.

En ce qui concerne Rémi Beaudry, l'époux de Mireille Boyer, l'instigatrice de cette affaire. M. Beaudry s'est évidemment porté signataire de la pétition. Il a assisté à toutes les réunions. Assurément, il partage l'objectif du groupe. Il apparaît également, qu'il était d'accord avec la requête auprès de la police. Mais une fois le résultat connu, il était capable de vivre avec ça. Il savait aussi, qu'il y avait eu des demandes auprès de la Commission des droits de la personne. Le contraire eut été fort surprenant, compte tenu de sa proximité avec la responsable. Je vous assure que cette participation est amplement suffisante, pour qu'il assume une responsabilité solidaire, puisqu'il a agi de concert, avec les autres.

Peut-être que le mot « *complot* », que j'ai utilisé à l'époque, était excessif. Je l'adoucirais aujourd'hui, en disant qu'ils ont agi de concert. C'est ce que la jurisprudence retient « *Des gens qui ont agi de concert assument une responsabilité solidaire dans une affaire de diffamation.* »

Maintenant, j'en arrive à M^{me} Boyer. Mireille Boyer a, comme tous les autres, certains faits à l'esprit, qui la motivent à vouloir mener cette..., aventure. Les faits qui la dérange, c'est de savoir, par elle-même ou par d'autres, que Rita et Lucie Viau font certaines activités que les gens du village trouvent excessives, anormales, ou enfin questionnables. Couper du foin avec des ciseaux, nous disent-ils, pendant une journée complète; pelleter de façon excessive; être laissées dans le noir alors que le couple Charron n'est pas à la maison. Ça tourne alentour de ça. Je peux en oublier quelques-unes, mais en résumé, je pense que ça décrit les faits qui provoquaient une certaine inquiétude.

Cependant, ce qu'il y a de particulier avec M^{me} Boyer, c'est que la preuve nous informe, qu'il y a quand même plusieurs années qu'elle n'a pas de contacts avec les Charron. Tout d'un coup, en 1995, elle décide qu'elle part ce groupe-là pour le bien de Rita et de Lucie Viau. Pourtant, il y a ceci de très, très, très particulier, qu'elle-même a été l'instigatrice d'autres démarches à leurs sujets, qui se sont toutes révélées négatives.

Je pense que c'est le bon réflexe que d'en référer aux autorités, quand on a certaines craintes. Comme de demander au Centre des services sociaux d'aller vérifier, parce que les deux personnes qu'ils gardent ne sont peut-être pas traitées adéquatement. Le Centre a mené une enquête et a rendu une réponse négative. Ce que Madame admet. Pas contente de ça, elle s'adresse à *Plein Soleil*, une organisation régionale qui a une vocation similaire à celle du Centre. *Plein Soleil* mène également une enquête, qui donne encore un résultat négatif. On comprend que par la suite, M^{me} Boyer ne sera jamais satisfaite. Comme elle ne sera probablement pas satisfaite de votre décision, monsieur le Juge.

Alors, le groupe s'organise et porte plainte à la police. Vous avez eu le témoignage de l'agent Tessier, qui nous explique que les personnes en présence, une huitaine, dont évidemment

Mireille Boyer, n'étaient pas contentes. On n'était pas content que M. et M^{me} Charron ne soient pas accusés au criminel! Écoutez, faut le faire!

Dans son témoignage d'hier, M^{me} Boyer me reproche le fait que j'ai écrit, dans une lettre, que ses actes étaient d'une malice sans nom. Je crois que c'est la meilleure description qu'on puisse en faire. Deux organismes gouvernementaux, à qui on porte plainte, font enquête et disent qu'il n'y a rien. Le groupe s'adresse alors à la police. Là, on est rendu à un moyen vraiment excessif! On tente de faire en sorte que des personnes soient accusées de séquestration et de mauvais traitements! Ce que je trouve encore plus odieux, c'est d'entendre M^{me} Boyer dire sous serment, intelligente comme elle l'est, qu'elle s'est pointée au poste de police avec un avocat, M^e Julien Godmer, mais qu'il n'a jamais été question d'une enquête criminelle! Écoutez monsieur le Juge, elle prend la peine de retenir les services d'un avocat et de le payer exprès pour ça. Il lui indique la marche à suivre. Ils partent tous les deux avec un caméraman, pour demander à l'agent René Tessier d'émettre un mandat de perquisition. Comment peut-on émettre un mandat de perquisition, autrement qu'en donnant à des policiers, des informations factuelles qui sont de la nature de plaintes criminelles? Est-il raisonnable qu'on vienne dire à un juge d'expérience comme vous, que cette demande-là n'était que pour faire émettre un petit mandat de perquisition? Je ne pense pas que ça existe! Il y a des mandats de perquisition où il n'y en a pas! Et pour cela, on doit nécessairement soumettre des faits de nature criminelle. C'est ce que l'agent Tessier est venu confirmer. Et ce dernier a témoigné que les informations relatives aux plaintes provenaient de M^{me} Boyer.

Malheureusement, on n'a pas eu accès au dossier de police, et je respecte votre décision, mais on doit obligatoirement conclure, que les faits révélés par M^{me} Boyer, sont important.

Lorsqu'un policier prend l'initiative d'amener onze de ses collègues dans cette aventure, c'est parce qu'il considère comme étant très sérieux, ce que lui a affirmé la dame. Je pense qu'on a l'obligation d'affirmer qu'il s'est agi de quelque chose, qui était très clairement de nature criminelle.

Un autre facteur également. M^{me} Boyer explique que, dans un premier temps, elle a été reçue par le directeur du poste de police, M. Simard. Celui-ci est un policier local, alors que l'agent Tessier, est de la division des crimes majeurs. D'ailleurs, il lui a donné sa carte. Cela était susceptible d'éclairer Madame sur la nature du geste qu'elle posait à ce moment-là. Ce n'est pas banal! On se pointe au poste de police avec un avocat, pour assurer la partie « *information juridique* » de la demande, qu'on est en train de faire. On se fait suivre par un caméraman pour filmer le tout, et on viendrait vous dire qu'il n'était pas question de déposer des accusations incriminantes. Ensuite de ça, je la trouve passablement audacieuse d'affirmer, qu'elle ne voulait pas vraiment une enquête de cette envergure-là. Et d'ajouter « *Ce que les policiers font après, ce n'est pas de ma responsabilité.* » M^{me} Boyer a posé des gestes qui ont eu de graves conséquences, s'emporte le gros avocat colérique.

Même si je ne crois pas que M^{me} Boyer trouve ça agréable d'être ici aujourd'hui, je pense qu'elle vit à son tour, les résultats de ce qu'elle a déclenché. Elle a posé des actes absolument épouvantables, qui ont eu des effets catastrophiques sur la vie de Conrad et Simone Charron et sur leur famille immédiate. Et elle doit les assumer! assure-t-il, amer. Sa responsabilité est indéniable! Ainsi que celle des autres personnes. Cela doit s'étendre, non seulement aux dommages qu'a subi la famille Charron, mais également et obligatoirement à mon sens, à des dommages exemplaires, comme je l'ai réclamé dans la procédure initiale. Parce qu'il y a cet acharnement qui qualifie la

démarche de ces gens-là, mais surtout, la totale désinvolture face à ce qui aurait pu être fait, sans procéder comme ils l'ont fait.

Cette impertinence, monsieur le Juge, je la pige dans la lettre que M^{me} Boyer a expédiée au couple Charron. Celle-là est très révélatrice de l'état d'esprit de cette dame. Surtout après l'arrestation, après l'intervention plus que visible des agents de la Sûreté, assistés par les gens d'*Envol* qui sont là pour tout capter. M^{me} Boyer a tenté, de façon fort malhabile je trouve, de désamorcer le sens de sa lettre. Si vous lisez textuellement les expressions utilisées, ce qu'elle leur demandait, c'était qu'ils fassent un geste de repentir. Elle les avait déjà jugés! déclare-t-il en élevant le ton. Mireille Boyer avait déjà rendu son verdict! Selon elle, ces gens-là étaient totalement inadéquats. Et elle souhaitait même qu'ils soient accusés de séquestration et de mauvais traitements. Elle en était venue à cette décision, sans même entrer dans la maison, pour vérifier par elle-même, les informations qu'elle s'était convaincue être vraies.

Après que les policiers ont entamé l'enquête, elle n'en a pas encore le résultat, mais ne veut pas être en reste. Elle leur écrit pour dire qu'elle va briser leur famille! Qu'elle va continuer jusqu'au bout!

Je présume que la preuve vous a convaincu de l'effet absolument écrabouillant que ces événements ont eu pour eux. En plus, voici la lettre qui leur annonce que les démarches ne sont pas terminées, qu'elles vont continuer et continuer. Bien sûr, la preuve nous confirme que tel est le cas. Puisque les documents indiquent une plainte à la Commission des droits de la personne, qui a généré une enquête parallèle à celle de la police. Dans le plus fort de son investigation, la Commission avait été mise au courant du résultat de l'enquête policière, au cours de laquelle une cinquantaine de personnes avaient été interrogées. Ce n'est

pas rien! certifie-t-il plein d'arrogance. Et l'agent a dit que les noms de ces personnes provenaient de la pétition. D'où viennent les signataires de la pétition? Du village que M. et M^{me} Charron habitent depuis près de quarante ans. Les policiers vont rencontrer tous les gens pendant une période de temps raisonnable. Ils font une enquête, que je pense correcte. Puis, ils demandent de remplir une déclaration signée. Enfin, on collige tout ça.

Qu'est-ce que ça fait comme remue-ménage dans un village de cinq à six cents personnes? C'est de nature à achever de les écrapoutir! soutient-il plein de réprobation. L'objectif devant lequel M^{me} Boyer ne reculera jamais, sauf si vous la condamnez à une peine substantielle, sera toujours de sortir Rita et Lucie Viau de chez M. et M^{me} Charron. Parce qu'elle a décidé que son jugement final était rendu et que c'est elle qui avait raison. Dans une société démocratique, monsieur le Juge, je pense que le message qui doit être lancé à Madame, c'est « *Ce n'est pas comme ça que ça se passe!* » crie l'autoritaire. On ne peut pas simplement venir devant la Cour et dire « *M. le Juge, je n'ai pas vraiment voulu ce qui a été fait. Eh oui! Je suis allée à la police, mais c'est eux-autres qui ont décidé de mener leur enquête comme ça.* » Écoutez bien! Elle a donné tellement d'informations, que le policier responsable de l'escouade fait même intervenir des agents au lieu de travail des enfants Charron! Ce n'est pas rien! lance-t-il en feu. Elle ne peut se défilier de sa responsabilité d'aucune façon!

Donc, se calme-t-il tout d'un coup, la seule chose qui me semble devoir être tranchée par le Tribunal, c'est le montant. Comme l'a mentionné M. Charron « *Les sommes réclamées ne sont pas importantes pour eux.* » Et je dois ajouter que j'y suis allé de façon modérée dans la réclamation des dommages-intérêts. Alors, toutes les sommes demandées doivent être octroyées aux requérants, parce que la preuve a révélé que cette

affaire-là était encore plus scabreuse, que ce que moi-même, comme procureur, j'avais perçu à l'époque.

À ce moment là, M^e Chicoine débute ses commentaires sur les jurisprudences. Tout de suite mêlé dans ses feuilles, il soupire en ne reconnaissant pas le document qu'il a sous les yeux. Aussi agile qu'un chat, André Potvin lui chuchote « *Veux-tu que je lui en parle, c'est moi qui l'ai mis là ce matin?* »

— Ouais, ouais, accepte le premier.

— Monsieur le Juge, mon confrère est arrivé ce matin avec cette cause-là, ment aisément M^e Potvin en se levant d'un coup, et ça adonne que c'est moi qui l'avais plaidée.

— Est-ce que vous l'avez déposée? demande le juge en cherchant dans ses documents.

— Oui, oui, oui. C'était un litige entre un père et des gardiennes. Dans cette décision-là, je représentais le père des enfants et il avait été condamné au même titre que les gardiennes. Mais en Cour d'appel, le père a été blanchi et les gardiennes ont été condamnées. Cependant, je ne me souviens plus des montants.

— La différence de la Cour d'appel, vous ne l'avez pas?

— Non. Ben là... Je le savais pas que mon confrère avait cette cause-là, répond le trompeur. Tout à l'heure, il l'a sortie. Je regarde ça et je lui dis « *Il me semble que c'est moi qui...* »

— Oui, l'approuve tout de suite M^e Chicoine. Je l'ai apportée pour la commenter, mais j'étais en train d'oublier.

— Avant de me la laisser, propose le juge, essayez de me trouver la référence. Si vous n'avez pas le jugement de la Cour d'appel, je m'en chargerai.

Ensuite, M^e Chicoine décrit des causes sensées être analogues à celle-ci, et qui peuvent servir d'ouvrage de consultation pour le juge. Sauf que, la majorité de ses exemples ne sont pas ajustés.

Dans cette deuxième affaire, reprend le procureur des requérants, mon attention a été attirée par la décision qui dit

que l'intention de nuire n'est pas essentielle, et que la bonne foi à elle seule ne peut servir de moyen de défense. Je trouvais ça intéressant de vous la déposer et de vous glisser comme commentaire que, quant à moi, dans cette cause, toute allégation de bonne foi est totalement inappropriée. Il y a également un commentaire intéressant qui a trait à la solidarité des auteurs d'une aventure commune. « *Sans être de mèche, les trois défendeurs adoptent la même position, la même attitude, et les mêmes griefs à l'égard des demandeurs. Tout se passe comme s'ils se divisaient les tâches entre eux dans un but commun.* » Ils agissent donc de concert, ce qui entraîne leur responsabilité solidaire.

Voici maintenant une troisième cause, qui a fait l'objet de diffusion dans les journaux, donc c'est un petit peu différent. Dans ce cas-là, il ne s'est agi que d'un seul commentaire et on se retrouve avec une condamnation de 8 000 \$. Imaginez le cas sous étude devant vous aujourd'hui et la durée que cela a eu? commente allégrement l'avocat. Si on faisait une proportion, on se retrouverait dans les sept chiffres, je pense.

Il continue en présentant une autre jurisprudence, où il y a un libelle de presse avec des allégations lié à la mafia et au crime organisé. Il explique la condamnation du journal à verser 135 000 \$ en dommages moraux.

—Évidemment, assure-t-il plein de frénésie, dans notre cause, il ne s'agit pas de libelle de presse, mais est-ce que c'est possible de laver la réputation de M. et M^{me} Charron? Le seul moyen dont je dispose, c'est qu'il y ait éventuellement un jugement qui leur soit favorable. On n'a pas la possibilité de faire publier à grand renfort d'articles dans les journaux, qu'ils ont été lavés de toute cette triste affaire.

Sur ce, le juge l'interrompt :

—Je vous ferais remarquer que la Cour Suprême a diminué le montant de 100 000 \$. D'abord, on constate que c'était un jury, précise le vieil homme en examinant la jurisprudence.

On avait conclu que l'appelant était victime de diffamation et on lui a accordé une indemnité de 135 000 \$ à titre de dommages moraux. Maintenant, la conclusion du juge de la Cour Suprême *«J'accueillerais l'appel en partie avec dépens et condamnerais l'intimé à payer 35 000 \$.»*

—Bon... approuve viteement M^e Chicoine. Disons que mon attention n'avait pas été attirée par ce fait très important. De toute façon, monsieur le Juge, l'exercice auquel on se livre quand on parle de montant...

—Mais... Ce n'est pas le principe du montant que vous mettiez en cause ici, n'est-ce pas?

—Non, non, se reprend rapidement le menteur. Ce que je mettais en relief, c'est le fait que l'appelant avait pu minimiser son dommage, en faisant une publication pour laver sa réputation. Parce que les montants là, ça se promène entre 1,4 million et 5 000 \$.

—Ouais.

—Voici un autre exemple, continue-t-il sa plaidoirie sans s'attarder sur cette erreur. Il s'agit d'une affaire diffusée dans le milieu littéraire au niveau international. On avait octroyé dans ce cas-ci 8 000 \$ de dommages exemplaires, 8 225 \$ de frais extra-judiciaires, et 10 000 \$ de dommages moraux. L'allégation était l'achat de prix littéraires et des relations avec des criminels. Il m'apparaît dans ce cas, qu'il s'agissait d'allégations vicieuses, mais beaucoup moindre que dans le cas présent, lâche-t-il d'un ton tout à fait sincère.

Voici maintenant un document de la Cour du Québec, poursuit-il sans tarder, dans laquelle je retrouvais la citation d'un jugement que je ne vous ai pas reproduit. L'affaire St-Ferdinand, qui est une affaire assez connu... La seule chose qui m'intéressait, c'est un extrait de la juge qui disait *«En conséquence, il y aura atteinte illicite et intentionnelle au sens de l'article 49 de la Charte lorsque l'auteur de l'atteinte illicite a un état d'esprit qui dénote un désir, une volonté de causer*

les conséquences de sa conduite fautive, ou encore s'il agit en toute connaissance des conséquences immédiates, naturelles ou au moins extrêmement probables que cette conduite engendrera.» Je vous dis que tous les intimés correspondent à ce critère! déclare-t-il avec solennité.

— Quand vous parlez de St-Ferdinand, c'est la cause précédente? demande le juge qui cherche dans les jurisprudences qu'on lui a remises.

— Non, je ne l'ai pas cette jurisprudence de St-Ferdinand.

— Vous ne l'avez pas déposé?

— Non, je ne l'ai pas dans ma liasse. Mon collègue vient de me la donner.

Il s'empresse de poursuivre :

— Dans cette autre cause que je vous présente, le parallèle que je fais avec le cas sous étude, c'est que je trouve un acharnement à peu près équivalent à ce que le couple Charron ont vécu. Dans cette jurisprudence, je pense bien que peu de gens au Québec ignorent cette affaire, qui a été tellement médiatisée pendant quelque chose comme vingt ans. Ce type-là a été accusé, blanchi, ré-accusé, blanchi... Le Tribunal a conclu que ce long acharnement de la part de la poursuite, à partir de preuves faibles ou inexistantes, a engendré une atteinte à la vie privée de l'individu, qui lui a mérité l'octroi d'une somme dans les sept chiffres. Faut dire que cet homme-là évoluait dans le monde de la radio, et que désormais il est sans avenir. Durant des décennies où cette saga a duré, son image a été totalement anéantie. L'indemnité n'a jamais pu le replacer dans sa situation antérieure. Ce qui s'apparente à ce que M. et M^{me} Charron vous disaient. Cela nous aide à qualifier l'ampleur des dommages. Lorsqu'on en est rendu dans un dossier, où les séquelles subies sont tellement importantes, qu'on ne peut anticiper qu'ils puissent être réparés, même par une somme faramineuse, ça nous donne une excellente idée de son ampleur. Et c'est le parallèle que je voulais faire avec

cette cause-ci. On s'est vraiment très acharné sur mes clients, très longtemps, de façon très malicieuse et très insistante, à partir d'absolument rien, comme dans l'affaire de ce pauvre homme.

Sur ce, Conrad, qui se reconnaît comme cette victime si injustement traitée, se met à pleurer à chaudes larmes.

—Finalement, déclare M^e Chicoine, je vais maintenant aller à une jurisprudence que m'a remise M^e Potvin, qui traite de dommages-intérêts. C'est tellement semblable à la cause qui nous intéresse que je pense que ça mérite d'être lu. *« Au moment de son arrestation, le demandeur était âgé de 62 ans, père d'une famille nombreuse et unie, il était à l'emploi de la Commission scolaire depuis 40 ans et conseiller municipal. Il a participé dans son milieu à de nombreuses activités bénévoles et jouissait d'une réputation exemplaire. Dans son témoignage, il se montre plutôt réservé et discret. Il demeure digne, mais il est facile de constater et sentir la grande souffrance qui l'habite toujours. L'humiliation qu'il a subie est la blessure profonde qui demeure ouverte. Sa réputation a été gravement atteinte. »* Évidemment, il y a avait eu incarcération dans ce cas-là. Son épouse qui l'a visité à la prison le samedi dit *« Il était gêné de se montrer dans l'accoutrement qu'on lui avait fourni. Il était atterré, bouleversé. Je l'ai vu à terre, je sentais que c'était un événement qui aurait des suites. »* Puis, elle ajoute *« Physiquement ce n'était plus lui, il avait subi un coup, un traitement humiliant »*. Ensuite, cherchant le mot juste, elle conclut avec une courte pause *« Il était anéanti »*. *« À sa libération le lundi midi, son avocat constate qu'il était en état de choc. Il tremblait comme quelqu'un qui vient de subir une très grande épreuve. »* Il faut rappeler ici que le demandeur est resté en prison du vendredi 17 h 30, au lundi après-midi.

Conrad, qui se compare réellement à cette victime, ne fournit plus d'essuyer ses larmes.

—Je voulais vous lire cet extrait, continue son procureur, parce que je pense que vous pouvez tirer des traits de similitudes importants avec ce qui nous intéresse. De quelle façon le Tribunal quantifiera-t-il l'indemnisation à donner à M. et M^{me} Charron, qui viennent vous exposer l'anéantissement total qu'a provoqué ce geste malicieux et sans aucun fondement? déclare l'homme chauve avec gravité. Comme vous avez vu, les exemples jurisprudentiels sont passablement nombreux. Vous avez tout le loisir de condamner les intimés, à des sommes que vous évaluerez, à partir de l'importance du dérangement à long terme, que cette saga a occasionné à mes clients.

Je vais terminer, monsieur le Juge, en répétant ce que la Cour Suprême a exposé dans une affaire de 1991. On lit « *Il ne faut pas oublier qu'une réputation ternie par le libelle peut rarement regagner son lustre passé. Une société démocratique a donc intérêt à s'assurer que ses membres puissent jouir d'une bonne réputation et la protéger aussi longtemps qu'ils en sont dignes.* » Ils en sont dignes! proclame-t-il cérémonieusement en terminant.

Aussitôt, M^e Potvin se lève et commence à parler de son allocution très rapide :

—Maintenant, monsieur le Juge, j'ai ici une cause que je vais vous déposer, qui parle justement des honoraires que les accusés doivent payer aux procureurs au pluriel. La Cour a accordé des montants importants.

—Aux procureurs-conseils? questionne le juge avec intérêt.

—Ils ne disent pas procureurs-conseils, ils disent aux procureurs. Que ce soit conseil, où que j'aie amené un avocat de mon bureau, le problème est le même.

—En terme de Droit, ce n'est pas la même chose, l'obstine le magistrat.

—Oui. C'est la même chose. Parce que finalement les clients payent. C'est toujours l'argent des clients.

—Ouais, ouais.

—Mais il y a une autre cause sur laquelle je voudrais attirer votre attention, s'empresse de poursuivre l'hyperactif. C'est une affaire qui s'est rendue à la Cour Suprême, où on parle de la Charte des droits et libertés de la personne. On lit « *Je crois que sauf dans les cas vraiment exceptionnels, il ne sera pas nécessaire d'accorder un montant supérieure à 50 000\$* », aujourd'hui 100 000\$, affirme-t-il sans tarder, « *pour compenser intégralement les préjudices moraux découlant d'une atteinte à la réputation. Certes, la jurisprudence québécoise n'a jamais accordé d'indemnités pour dommages moraux en matière de diffamation, qui approchent, même de loin, cette limite. Mais, il ne faudrait pas, par souci de modération, sous-estimer la valeur intrinsèque de la réputation. Nombreux sont ceux qui préféreraient essuyer de lourdes pertes matérielles plutôt que de se sentir diminués dans l'estime de leur entourage.* »

—Ce montant a été diminué à 35 000\$, lui fait observer calmement le juge Poisson.

—Oui? De toute façon, c'était en 1978. En 1988 on atteignait 100 000 \$. Là, c'est à peu près huit fois les chiffres de l'époque. Alors, on ne se trompera pas beaucoup, si on vous informe que la limite d'aujourd'hui est rendu à au-delà de 250 000 \$. Parce que finalement, monsieur le Juge, le problème dans ce dossier-là, c'est jalousie, jalousie, commente le petit avocat. Jalousie, jusqu'où m'amèneras-tu? C'est à peu près ça le thème. Quelles niaiseries! Du commérage, qui a été rapporté de façon différente à la police. Parce qu'on ne peut prétendre que les policiers sont des imbéciles, ni que les enquêteurs de la Commission des droits de la personne sont stupides. Ça veut dire que pour qu'il y ait des enquêtes de cette ampleur-là... C'est juste ça qu'on a remarqué: du gazon, des ciseaux, pis de la noirceur. Mais devant vraiment, vraiment, ce qui s'est dit devant les polices... Vous devez automatiquement conclure qu'il y a d'autre chose qui a été dit,

pour qu'il y ait des plaintes de séquestration. Vous n'avez pas le choix! s'écrit-il convaincu. Si y avait juste ça devant vous, vous auriez pensé « *C'est quoi ça? Des niaiseries?* » C'est parce qu'il y a eu tellement d'autres choses de dites. Et ça, c'est la base de la jalousie humaine. Merci, monsieur le Juge, conclut instantanément André Potvin.

—Maintenant, nous allons prendre une pause avant d'entendre M^e Boulet, annonce le juge en se levant.

LA LOI C'EST LA LOI

Dès que le juge reprend place, M^e Potvin intervient à nouveau pour argumenter quelques minutes sur la dernière jurisprudence qu'il a commentée. En même temps, il remet des documents au juge Poisson. Ce dernier fait signe à M^e Boulet de commencer sa plaidoirie. Cependant, le magistrat est tout à fait déconcentré par ce qu'il vient de recevoir, et ne cesse de tourner et retourner ces papiers-là. Il passera ainsi une bonne demi-heure avant de porter attention à la plaidoirie du procureur des intimés. Dérangé par cette inattention, M^e Boulet n'interrompra pourtant pas son argumentation, qu'il énoncera lentement, tout en répétant souvent « *monsieur le Juge* » pour essayer de le ramener de sa longue distraction.

— Monsieur le Juge, commence le procureur des intimés, dans un premier temps, il est nécessaire de replacer les choses dans une juste perspective.

En droit, c'est à celui qui veut faire valoir un droit, à prouver des faits qui vont soutenir ses prétentions. C'est un principe de droit qui a été édicté par l'article 2803 du code civil. Dans l'article 2805, on dit aussi que la bonne foi est toujours présumée. Il faut, quand on allègue la mauvaise foi, en apporter la preuve. Il est également obligatoire de fournir une confirmation des faits qui sont pertinents dans une dispute, d'évaluer la force probante des témoignages qui sont rendus, ainsi que la qualité de la preuve, en vertu de l'article 2845. Ces éléments sont laissés à l'appréciation du Tribunal.

Ceci étant dit, monsieur le Juge, en ce qui concerne le genre et la qualité de la preuve à apporter lorsqu'il s'agit d'une condamnation en responsabilité, celle-ci doit être faite par les

requérants. La requête de notre confrère doit donc établir la vérité des faits qui, en matière de responsabilité, va amener la Cour à considérer s'il y a eu une faute, s'il y a eu un préjudice, et s'il y a eu un lien de causalité entre les deux.

Quand on étudie les procédures de diffamation, telles qu'elles sont exposées dans cette cause : on accuse les intimés d'avoir agi de concert, de façon malicieuse et solidaire et on affirme qu'il y a eu un complot pour nuire à la réputation des requérants. Monsieur le Juge, on essaie de faire croire à la Cour, qu'une machination a été menée par les intimés pour conduire à une responsabilité civile. Donc, on veut leur faire indemniser un préjudice causé aux requérants.

Pour revenir aux faits, monsieur le Juge, on doit se poser cette question : De quelle façon est-ce que ce dossier-là a débuté au niveau de mes clients ? Cela a commencé, parce que des gens à l'intérieur de la municipalité avaient des préoccupations. Il y avait des inquiétudes communes, à l'effet que les jeunes personnes Viau étaient traitées différemment des autres membres de la famille. C'étaient des personnes réservées, craintives, sur la défensive, assujetties à des travaux excessifs, d'après la perception toujours. Selon le témoignage de M^{me} Boyer ainsi que des autres témoins que vous avez entendus, elles n'étaient pas traitées d'une façon normale. Leur comportement était questionnable. Au point où des personnes, non seulement les cinq intimés, mais d'autres aussi, ont jugé bon d'apposer leur nom sur une lettre circulaire et de faire des démarches pour que des vérifications soient faites. Celles-ci devaient être faites par qui ? Par des autorités compétentes, soutient l'avocat avec aplomb.

Vous aurez été en mesure d'apprécier ce que M^{me} Boyer vous a souligné avoir fait comme action. Dans cette affaire-là, Mireille Boyer n'est pas partie d'une façon intempestive. Il y avait des choses qui la concernaient et il y a des gens qui lui ont exprimé les mêmes faits. Elle s'est d'abord adressée à la

paroisse. Par la suite, elle a consulté un procureur. Ensuite, accompagné par ce même avocat, il y a eu une communication qui a été faite auprès de la Sûreté du Québec et auprès de la Commission des droits de la personne.

Quand on regarde les documents déposés dans le dossier de la Cour, lors de la demande faite auprès de la Sûreté du Québec, M^{me} Boyer a toujours tenu la même version. Oui, elle a rencontré les autorités compétentes. Elle a été reçue par l'agent Simard à qui elle a soumis ses inquiétudes. C'est Madame qui a fait ça.

L'agent Simard, lui, comment a-t-il agi? Il l'a référée à l'agent Tessier, enquêteur au criminel. Je vous demande, monsieur le Juge, de prendre la preuve telle qu'elle est. L'agent Tessier n'est pas arrivé dans le dossier, parce qu'il y avait des allégués de séquestration de la part de Madame, mais parce que, selon les méthodes d'enquête des policiers, quand on parle de comportement de la personne, c'est cette section-là de la Sûreté du Québec qui intervient.

Là, j'ouvre une parenthèse pour vous exposer que lorsqu'on vous déclare « *Faut pas prendre les policiers pour des imbéciles, ni la Commission des droits de la personne...* ». Ça là, ce sont des hypothèses et de la parade! Ce n'est pas appuyé sur des faits. Ce sont des affirmations inexactes, soutient le défenseur avec assurance. Quand M^{me} Boyer a été contre-interrogée, elle n'a jamais changé sa version. Elle a toujours expliqué que l'agent Tessier est intervenu après, et elle lui a donné sa déposition.

Oui, l'agent a pris plusieurs dépositions, de différentes personnes, monsieur le Juge. Il est allé chercher les autorisations qu'il avait besoin, pour faire des vérifications au niveau des dossiers personnels, des dossiers médicaux, des dossiers scolaires et ainsi de suite. Par la suite, il s'est présenté avec ses effectifs chez les requérants. Non pas pour les mettre en arrestation comme ils nous l'ont dit, mais pour examiner

l'exactitude de tout ce qu'il avait recueilli. C'est une démarche que le policier a mentionné avoir fait d'une façon correcte et polie. D'ailleurs, on le voit aussi dans les témoignages de M. et de M^{me} Charron. Ces gens-là ont été approchés à peu près vers 10 h 30 du matin et à 2 heures de l'après-midi, M^{me} Charron était revenue chez elle.

Si la Sûreté du Québec a décidé, ce matin-là, d'ordonner une procédure élargie, en envoyant des policiers même chez leurs enfants, c'était leur choix. Après avoir rencontré le couple Charron, ils ont terminé leur processus d'enquête. Un peu plus tard, ils ont dévoilé leur constat devant les signataires de la pétition.

Ce jour-là, monsieur le Juge, huit ou neuf personnes étaient présentes, dont les intimés. Est-ce qu'on a assigné à procès les trois autres personnes qui étaient là? Non. Est-ce que toutes ces personnes, dont on retrouve les noms dans la pétition, ont été poursuivies dans le dossier? Non. soutient fermement le procureur.

On a fait grand état de réunions, aborde l'avocat avec vivacité. Des réunions? Il y en a peut-être eu deux avec la police et deux dans le village. Personne n'a démontré qu'il y avait eu de contenu diffamant, ni de dénigrement à l'intérieur de ces réunions-là. M^{me} Arsenault a témoigné là-dessus dans l'interrogatoire au préalable. Elle l'a redit devant la Cour en contrinterrogatoire. Ça, c'est un fait qui vous a été révélé de façon spontanée et correcte.

En outre, on vous a présenté le dossier en déclarant que les deux jours, où les policiers et les journalistes ont été dans le portrait, avaient été des événements culminants pour les requérants. Faut prendre la preuve telle qu'elle est! affirme-t-il plein d'assurance. Faut prendre le dossier tel qu'il est articulé, monsieur le Juge! On vous dit « *Envol est resté chez nous durant deux jours, à partir du matin, jusque vers la fin de l'après-midi.* » Quand vous avez entendu le témoignage de

M^{me} Boyer sur *Envol*, elle vous a informé de cette façon « *Les journalistes étaient en contact avec les autorités policières, parce que lorsque les policiers ont fait leur visite chez M. Charron, Envol était déjà là.* » Si cela avait été la version d'un fait isolé de sa part, on aurait pu se poser des questions, mais cela est confirmé par le témoignage de M^{me} Trudel. Elle nous l'a expliqué hier « *M. Delarive est arrivé chez nous le matin. Il avait froid. Il est entré dans la maison et il m'a dit « On va surveiller. La Sûreté s'en vient.* ». Ça, ce sont des faits qui démontrent qu'effectivement *Envol* avait été averti par les policiers. Peut-on imputer une responsabilité quelconque aux intimes quant à la présence d'*Envol* ce matin-là? Absolument pas!

Ensuite de ça, si les journalistes sont encore là l'après-midi, et si le couple Charron trouve un caractère harcelant à leur présence devant chez eux, monsieur le Juge, ils auraient pu leur demander de partir, ou appeler les policiers. Cette démarche n'a été faite que le lendemain. Mais encore là, ce n'est pas un fait qui peut être imputable en responsabilité civile à mes clients.

Je soumettrais aussi à la Cour, que la demande auprès de la Commission des droits de la personne, a été également faite d'une façon correcte, avec un avocat. Dans la correspondance qui a été adressée à M. et M^{me} Charron, et qu'on vous a remise, on les informait comme ceci « *La Commission agit de sa propre initiative* ». Cet organisme-là traite l'information soumise de façon privée, sans divulgation dans le public. C'est évident que l'enquêteur a consulté des documents qui faisaient partie du dossier de la Sûreté, parce que les demandes ont été effectuées à peu près de façon concomitante.

Quand des démarches sont faites de concert par un groupe de personnes, ce n'est pas ainsi qu'elles sont effectuées. Dans toute la jurisprudence qui vous a été soumise, monsieur le Juge, il y a des gestes qui sont posés pour créer un préjudice. Ces actions sont mises en place de façon malicieuse,

malhonnête et insidieuse. À ce niveau-là, monsieur le Juge, celles qui ont été faites par M^{me} Boyer, ainsi que les rencontres effectuées avec les autorités, n'ont pas été accomplies de façon impromptue. Elle n'a pas, non plus, diffuser des écrits dans le public. Absolument pas! assure le procureur avec conviction.

On essaie d'accrocher la responsabilité de cinq individus sur une séquence d'évènements qui auraient duré environ quatre mois. Je vous rappellerai que c'est sur les requérants que repose le fardeau de la preuve. M. Beaulieu, M^{me} Trudel et M^{me} Arsenault n'étaient pas au courant de la correspondance envoyée à Conrad et Simone Charron. Ni celles adressées aux jeunes filles Viau. En plus, les mises en demeure de M^e Chicoine n'ont jamais été signifiées à ces personnes-là, ni à M. Beaudry. Préalablement à l'inscription d'une procédure judiciaire, il aurait été nécessaire d'avoir des mises en demeure. Ils n'en ont reçu aucune.

En plus, M^e Chicoine se garde bien, dans le cadre de l'exposition des faits, de commenter la réponse à la mise en demeure que M^{me} Boyer lui a expédiée. Cette pièce-là vous donne pourtant exactement le portrait du dossier à ce moment-là.

Dans cette mise en demeure que M^e Chicoine a fait parvenir à Mireille Boyer, il lui demandait de fournir une rétractation par la publication d'un écrit. Comment voulez-vous, monsieur le Juge, qu'elle puisse répondre à une demande de rétractation, par rapport à une enquête criminelle de la Sûreté à propos de séquestration? Ce n'est pas la demande qu'elle a faite? Comment pouvait-elle se rétracter du fait de la présence d'*Envol* chez M. et M^{me} Charron? Ça ne relève pas de sa responsabilité. Et comment aurait-elle pu faire suite à une mise en demeure, qui commandait « *Vous allez nous confier la gestion de cette lettre, pour qu'on puisse la diffuser localement, à des personnes qui ont pu être contaminées par des discussions et de la diffusion* »? Voyons donc! lance le procureur les yeux grands ouverts d'étonnement. Pour

qu'on puisse mettre en demeure quelqu'un de faire quelque chose, faut suivre les dispositions du code civil. Elles sont indiquées d'une façon exacte « *Non seulement ce que l'on reproche, mais également le remède.* » La dame a répondu. Dans cette réponse, les explications que M^{me} Boyer a données sont les mêmes que celles qu'elle a déclaré verbalement dans son interrogatoire au préalable et devant la Cour. Son discours n'a jamais changé!

Monsieur le Juge, en regard à la lettre adressée au couple Charron, M^{me} Boyer vous a expliqué hier, et je pense qu'elle a été bien honnête là-dessus, que certains mots ou expressions étaient incorrects. Elle a même précisé « *Je vous ai envoyé ça de façon strictement privée.* » Donc, cet écrit, le seul qu'on a dans ce dossier, c'est une lettre privée qui est adressée de façon confidentielle. Il n'y a aucune preuve de diffusion de cette lettre. Absolument pas!

Les deux-autres documents dont on fait reproche à M^{me} Boyer, ce sont les lettres adressées à Rita Viau et à Lucie Viau. Dans la mise en demeure on lit « *Que cela a perturbé ces personnes-là une affaire épouvantable* ». On s'en sert également comme faisant partie d'une séquence d'événements. On fait entendre ces deux témoins-là, qui viennent avouer « *Je m'en souviens pas de cette lettre là.* » On sait que, d'après les interrogatoires des deux requérants, ce qui était l'idée des dames Viau, c'était de les détruire. Ce sont eux, qui les ont prises et les ont incorporées à l'intérieur du dossier. Il n'y a jamais eu de diffusion, on a même l'enveloppe sur laquelle est écrit « *confidentiel.* » Si elles sont diffusées dans le dossier, ça vient d'une production faite par les requérants.

Tout en écoutant bien la plaidoirie de leur procureur, les intimés observent le juge Poisson. Ils n'en croient pas leurs yeux! Malgré les efforts de M^e Boulet pour attirer son attention, il ne l'écoute pas! Entièrement absorbé par les documents que M^e Potvin lui a remis, il les manipule sans arrêt, sans

réussir à les classer. Le magistrat semble tout à fait déconnecté de la réalité. Malgré cela, M^e Boulet ne s'interrompt pas.

—Monsieur le Juge, vous avez entendu les témoins des requérants en regard des séquelles ou des présumées séquelles subies, ou de l'état dans lequel ceux-ci se seraient retrouvés après cette période. Toutes ces personnes sont venus nous dire à peu près la même chose « *On n'était pas là cette journée-là, mais après, ce qu'on a vu, c'est que les gens nous pointaient.* » On n'est même pas en mesure, de nous faire des références précises dans le temps, à propos d'évènements discriminatoires qu'ils auraient vécus.

Il faudrait donc, pour en arriver à conclure à une condamnation de n'importe lequel des intimés, prononcer jugement sur des hypothèses et des probabilités. Quand on regarde les interrogatoires des requérants, je leur ai demandé « *Qui a dénigré? Qu'est-ce qu'on a fait? En quelle circonstance on a dénigré? De quelle façon? Comment a-t-on continué à vous dénigrer?* » On ne le sait pas, on présume. On a même d'autres noms dans la liste, qu'on poursuivra peut-être à un moment donné.

Monsieur le Juge, lorsqu'on poursuit quelqu'un, et qu'on veut aller le chercher en responsabilité, il faut établir sa faute ainsi que le préjudice causé à autrui. Ensuite, il faut démontrer le lien de causalité entre les deux, explique soigneusement l'homme de loi. Dans ce dossier, on a fait un genre de partie de pêche pour essayer d'aller chercher du monde. Vous êtes le maître des faits et le maître de la preuve, monsieur le Juge. Vous êtes appelé à juger de la valeur des témoignages et de la crédibilité des témoins qui ont été entendus devant vous.

Je vous invite à examiner la preuve que M^e Chicoine vous a faite en défense, continue posément M^e Boulet. On va prendre les accusations une par une. Vous avez entendu le témoignage de Rémi Beaudry. Au moment des faits, c'est un type qui travaille comme camionneur. Il a participé de la même façon peut-être que trente autres personnes en apposant sa

signature sur une lettre circulaire. Et il a assisté de façon bien indirecte à une lettre. On n'a jamais fait la démonstration que M. Beaudry aurait pu participer à autre chose que ça. Il n'a commis aucun geste, actif, passif, direct ou indirect, qui pourrait entraîner sa responsabilité. Il est à l'intérieur de ces procédures de façon gratuite et injustifiée.

Richard Beaulieu, qu'est-ce qu'il fait dans ces procédures? Oui, c'est une personne concernée. Vous l'avez entendu. Il a témoigné « *Il y a eu des choses qui se sont produites que je trouvais incorrectes. Je les ai exprimés.* » J'ai signé la pétition parce que j'ai cru faire mon devoir de citoyen, et j'ai assisté à la rencontre avec les policiers. C'est tout! Exactement comme M^{me} Trudel et M^{me} Arsenault.

Maintenant, si on regarde, point par point, la requête de M^e Chicoine et les accusations qui sont portées contre mes clients, monsieur le Juge. On s'aperçoit qu'aucune d'elles n'ont de fondement. C'était à eux-autres à apporter la preuve des divers moyens entrepris pour ternir la réputation des requérants. Je vous demande de trouver des faits, où Rémi Beaudry, Richard Beaulieu et mesdames auraient dénigré le couple Charron? Du tout. Du tout. Du tout. Il n'y en a pas!

Après, on commente la lettre de M^{me} Boyer. On sort deux phrases de leur contexte pour lui prêter des mauvaises intentions. Monsieur le Juge, je m'attache à la procédure et aux faits. On lit dans la requête « *Suite à la signification de la mise en demeure, les intimés ont entrepris des démarches auprès de la Commission des droits de la personne.* » Ce n'est pas vrai! La demande a été faite avant.

Ensuite, on apporte les lettres aux filles Viau, alors qu'on serait supposé être dans une série subséquente. Là, dans les dates, ça ne s'ajuste pas. Si les lettres avaient été envoyées après la réception de la deuxième mise en demeure, on pourrait dire que quelque chose a continué, mais là, on parle de dates antérieures.

En plus, on vous expose des faits au sujet de Lucie et de Rita Viau. Il y a une règle de droit qui nous renseigne là-dessus « *On ne peut pas plaider au nom d'autrui.* » On n'a pas l'intérêt juridique pour le faire. Si on pensait incorporer ces deux personnes dans les procédures, il aurait fallu le faire. Elles ne le sont pas.

L'avocat des requérants vous a remis la pétition, monsieur le Juge, je vous demande de relire l'entête. Il n'y a aucune insinuation de mauvais traitements ou de séquestration des deux jeunes filles qui soit mentionnées sur ce papier.

De plus, pour attribuer une responsabilité de complot, de concert et de complicité à quelqu'un, il faut l'établir. Il n'y a aucune preuve, ni directe, ni indirecte de ces éléments-là, dans cette cause.

Alors, en ce qui regarde M^{me} Boyer, on peut se poser la question : Qu'est-ce qu'elle a fait ? Elle a écrit une lettre aux requérants. Elle a reçu une mise en demeure. Quand elle l'a reçu, a-t-elle recontacté M. et M^{me} Charron ? Du tout. Parce qu'elle pensait que c'était un moyen utile d'essayer de parler aux deux jeunes filles, elle leur a envoyé une lettre personnelle à chacune. C'est tout ce qu'elle a fait, soutient sincèrement l'avocat. Et évidemment, elle a répondu à l'écrit de M^e Chicoine. Si ses clients n'étaient pas en accord avec cette réponse, ils auraient pu le lui faire savoir. Dans cette lettre, madame écrivait « *Je reste en échange possible avec tous les membres de la famille. Je suis prête à vous répondre si vous voulez me recontacter.* » On n'entend parler de rien et on reçoit des procédures trois mois plus tard.

Je pense qu'on fait ici une véritable démonstration de la situation. Dans notre Contestation, on a donné exactement les faits, et ce sur quoi on a des reproches à adresser à ceux qui nous poursuivent. Lorsqu'on examine les interrogatoires, on voit qu'il n'y a aucun élément de preuve apporté par M. et M^{me} Charron, qui vient imputer, identifier, qualifier, démontrer,

établir, et cerner des principes de responsabilité de la part des intimés.

Le dénigrement? Faut qu'on en fasse la preuve! Les fausses accusations? Faut qu'on les prouve! Les séquelles qui semblent d'une certaine intensité? Il n'y a pas de rapports médicaux déposés dans le dossier, ni de faits qui viennent les appuyer. Il n'y a rien à ce sujet. Si les préjudices et les séquelles sont si importants, monsieur le Juge, on doit établir une condition incapacitante et un préjudice économique. Dans cette poursuite, il n'y en a pas! lance-t-il pour se faire bien comprendre.

En vertu de l'article 49 de la Charte, ainsi que dans la jurisprudence que je vous remets, c'est bien expliquer que lorsqu'on veut réclamer des dommages-intérêts « *Il faut faire la preuve d'une intention malicieuse, d'une volonté de nuire, d'avoir commis des gestes répréhensibles, avec une intention coupable vis-à-vis les personnes des requérants.* » Cela, ce n'est pas à moi d'en faire une démonstration. C'est aux requérants à la faire. Ils doivent présenter des faits et il n'y en a pas. Il y a des allégations. Il y a des affirmations. Et il y a des effets de toge.

Je vous dépose aussi une jurisprudence où on fait référence à des lettres, où on décrit la justification. La bonne foi joue, monsieur le Juge. Qu'on ne me dise pas que la bonne foi n'a pas de rapport. Parce que c'est l'élément de base du comportement humain. C'est sûr que la bonne foi a un rôle important!

Quand j'ai ouvert ma plaidoirie, j'ai exposé ceci « *Quand on veut apporter une preuve de mauvaise foi, il faut en faire la démonstration, parce que la bonne foi se présume.* » Je vous demande de prendre la preuve telle qu'elle apparaît dans les témoignages rendus devant vous, pour donner foi à la crédibilité des intimés. Vous êtes le maître. Vous êtes la personne placée pour établir la vérité des faits. C'est pour ça qu'un juge est nommé.

Toute la jurisprudence déposée par M^e Chicoine est constituée de lettres envoyées à des ministres; à de la diffusion dans

des médias; à des accusations fausses qui ont été portées. On vous donne l'exemple d'une cause qui a duré vingt ans et qui a été faite de façon répétitive, cavalière et désordonnée. En plus, M^e Potvin vient comparer une jurisprudence avec condamnation par jury et l'implication de la presse, en comparaison avec mes clients. Je vais vous dire une chose : pour faire ça, il ne faut pas manquer de toupet! Lorsqu'on fait une analogie entre une cause de jurisprudence et la responsabilité, il faut au minimum qu'il y ait des faits relevant des mêmes éléments! s'offusque le procureur fougueux. Chose qu'il n'y a absolument pas! Ça n'a pas de bon sens! Quand on veut se servir de la jurisprudence, on commence par analyser des actions et, à partir du moment où on a des faits qui sont prouvés, non seulement allégués, là on applique les principes de la jurisprudence.

J'ajoute une chose, monsieur le Juge, et je le dis d'une façon très subsidiaire. Si vous arriviez à une responsabilité quelconque, il faudra que vous adjugiez sur des montants en regard des préjudices. Je vous dépose donc des jurisprudences avec des exemples de montants octroyés. Cependant, à partir de ce qu'on a dans ce dossier, je demande à la Cour de rejeter cette requête et d'octroyer à mes clients des dommages, selon ce que vous déterminerez, temine-t-il ainsi sa plaidoirie.

Après une bonne heure à débattre, Luc Boulet éprouve une certaine fatigue. Il s'assoit et avale un verre d'eau. La nuit dernière, il l'a passée, en partie, pour finaliser sa plaidoirie en ratissant encore une fois les documents à la lumière des nouveaux témoignages, afin de s'assurer qu'il n'oubliait aucun élément de défense. Ce matin, il s'était levé avant l'aube pour y apporter la touche finale.

Sa passion l'animait d'une telle force, qu'elle lui fournissait une extraordinaire vigueur. Son âme sensible s'était, une fois de plus, laissé prendre au jeu. Il aimait ses clients et les défendait comme il le ferait pour un frère. Il tentait toujours de

se bâtir une carapace pour se protéger, en vain. Aujourd'hui, cette cause lui tenait particulièrement à cœur, ainsi que ces gens si simples, qui s'y étaient fait piéger. Après toutes ces années à les côtoyer, comment aurait-il pu en être autrement?

Assisté par un grand maître, ils avaient tissé une solide défense contre laquelle leurs adversaires n'auraient, espéraient-ils, aucune possibilité de contradiction.

La plupart des assistants ne comprenaient qu'en partie l'argumentation de M^e Boulet axée sur la loi, s'y appuyant comme sur un rocher. Contrairement à son adversaire qui ne s'en servait pas, mais qui savait jouer du ton pour débattre avec tant d'agilité et d'éloquence. Cependant, le juge Poisson, lui, comprenait le langage de cette loi. Toutes ces règles sur lesquelles les législateurs s'étaient méticuleusement penchés, avant de l'offrir au peuple comme protection contre toute forme d'abus.

L'air abattu, le juge demande nonchalamment à M^e Chicoine en se tournant vers lui :

— Avez-vous quelque chose à rajouter, Maître?

M^e Potvin se lève comme un ressort et prend la parole :

— Un point. En ce qui concerne le fait qu'il faut que ce soit malicieux pour demander une compensation, je voudrais préciser qu'on peut avoir de la diffamation, même si c'est vrai. Si l'information est vraie, il faudra la prouver plus que si elle est fausse. Dans ce dossier-ci, c'était faux.

M^e Chicoine réplique à son tour :

— En substance, ce que vous dit M^e Boulet sur notre preuve, c'est que nous n'aurions pas soumis des preuves factuelles suffisantes, pour que vous rattachiez les autres personnes aux gestes évidemment commis par M^{me} Boyer. Et cela serait de nature à empêcher le Tribunal de prononcer une responsabilité. Dans les documents déposés par la Commission des droits de la personne, vous avez des propos qui se rapportent aux faits sur lesquels j'ai insisté. En outre, le texte d'ouverture par lequel il mandate la direction du bureau régional de faire

enquête. On y lit « *Un groupe de trente citoyens représenté par M^e Julien Godmer, d'une municipalité de six cents habitants dénonce la situation vécue par deux personnes âgées d'une trentaine d'année L.V et R.V hébergées depuis plus de vingt ans chez le couple C. qui les exploiterait financièrement et psychologiquement, les traiterait en esclaves, les battrait, les garderait presque captives en les empêchant d'entrer en contact avec qui que ce soit.* » Étant donné qu'il n'y a pas d'autres pièces observables qui ont pu être amenés, à cause de l'intervention réussie de M^e Boulet en regard du dépôt de l'enquête policière, il croit donc qu'il n'y a rien. « *Ce n'est pas suffisant. C'est à eux à le prouver.* » Moi, je vous assure qu'il y a une preuve directe et des présomptions dans ce document officiel portant le sceau de la Commission des droits. C'est aussi le sens de l'enquête policière, monsieur le Juge. Notre preuve est complétée. Elle est totale et elle est probante.

—Monsieur le Juge, revient M^e Boulet. Quand on vous suggère de tirer des présomptions... Vous savez ce que c'est? C'est une sentence fondée sur des apparences et non sur la réalité. M^e Chicoine n'est pas de bonne humeur parce que le rapport d'enquête de la Sûreté n'est pas déposé. Il y a eu une décision de la Cour là-dessus. Quand on se sert de ces arguments-là pour revenir, c'est faible.

Il y a aussi un autre point à retenir: M^{me} Boyer a énuméré devant vous les informations qu'elle a données à la Commission des droits de la personne, et celles qui venaient d'autres témoins. Elle a même été contre-interrogée là-dessus. Ça, c'est un fait, affirme Luc Boulet. Le reste là, quand c'est mentionné dans la dénonciation, ça ne fait pas preuve devant la Cour. Et vous l'avez attesté « *Vous n'êtes pas là pour reformer, infirmer, compléter, améliorer, ou amoindrir des décisions d'organisme quasi-judiciaire comme celles de la Commission.* » C'est important de ramener ça devant la Cour.

—Je suis suffisamment informer, annonce le magistrat alourdit en se levant. Je vais maintenant délibérer. Je ne rendrai pas jugement demain, puisque j'ai d'autres causes qui m'attendent. Sur ce, portez-vous bien, les saluent-ils gentiment avant de sortir.

Dès que le juge quitte la salle, l'avocat-conseil des intimés, Jules Binet, s'éclipse pour donner un coup de téléphone, suivis par Julie et Rémi. Aussitôt, André Potvin, tel un adolescent cherchant la bagarre, commence à narguer Luc Boulet devant Simone, Conrad et les enfants Charron, qui l'encouragent de leurs rires bruyants. Jean Chicoine essaie de le distraire en lâchant quelques plaisanteries, sans y réussir.

Fougueux de nature, Luc Boulet se contient et se maîtrise en mettant de l'ordre dans les feuilles éparpillées devant lui. En homme d'honneur, il ne répond d'aucune façon aux commentaires désobligeants et sarcastiques de celui qui le provoque. Il tempore le plus longtemps possible afin de lui laisser le temps de quitter la salle d'audience.

Mais le petit homme hyperactif se promène de son côté, dans un va et vient continu, tout en le défiant sournoisement. Sa mallette sous le bras, il espère une altercation et refuse de suivre son confrère qui veut l'emmener en entraînant ses clients derrière lui. Devant l'attitude désintéressée de l'adversaire, il se décide enfin à quitter la salle.

Luc Boulet prend une profonde respiration en fermant son porte-document. Suivi par Richard et Mireille, il se dirige vers la sortie, où l'attend dans le vestibule, le rusé qui le provoque encore d'un rire mesquin tout en lui ouvrant la porte.

—Monsieur n'entend pas à rire, dit-il en faisant s'esclaffer les Charron qui se tiennent tout près.

Sans lui porter la moindre attention, ils passent pour rejoindre les autres dans la petite salle réservée. En fermant la porte, l'homme à bout soupire de soulagement, ne risquant

plus en ce lieu de se laisser entrainer à poser des gestes regrettables.

Ses clients l'accueillent immédiatement avec des félicitations.

— Vous avez fait du bon travail! le complimente aussitôt Julie en souriant. Votre plaidoirie était vraiment bonne! Elle était bien montée et vous l'avez bien présentée. Calmement, en énumérant peu à peu les faits et en replaçant les choses en ordre.

— Vous croyez? s'étonne-t-il l'air soudain ravi.

— Oh oui! renchérit immédiatement Mireille.

— C'est vrai! approuvent tout de suite Richard et Rémi.

Il sourit en les remerciant.

De toute évidence, ses clients sont sincères. Comme une joute bien arbitrée, ceux-ci ont bonne confiance d'avoir gagné la partie. Reste à attendre la décision du juge.

— Ça prend habituellement deux mois avant de recevoir le verdict, les renseigne-t-il maintenant. Dès que je le recevrai, je vous en informerai. Nous nous reverrons à ce moment-là.

Jules Binet les rejoint à cet instant et ils jasant ensemble quelques minutes. Personne n'est pressé de s'en aller après avoir vécu une période aussi chargée d'émotions fortes. Sauf l'avocat-conseil du jour que d'autres clients attendent.

En quittant la salle, Richard se tourne vers Mireille pour lui demander :

— Maintenant que c'est fini, vas-tu réunir le groupe pour savoir s'ils peuvent nous aider pour les frais?

— Pardon? la surprend-il un instant.

Richard répète sa question.

— Non, lui réplique-t-elle instantanément maussade. Si quelqu'un veut les rejoindre, je n'ai rien contre, mais moi, j'en ai assez fait il me semble.

— Alors, on laisse tomber ça et on s'arrange avec nos finances?

—Ce n'est pas ce que je te dis, mais ce n'est pas à moi d'organiser quoi que ce soit. De toute façon, se radoucit-elle tout de suite, j'ai bon espoir que nous obtenions un remboursement de nos dépenses, lance l'optimiste avec un sourire.

Après une bonne poignée de main à ses clients, Luc Boulet les devance pour aller enlever sa toge.

—Regrettes-tu de l'avoir gardé comme avocat? s'informe Richard.

—Non, lui assure Mireille en pressant le pas pour rejoindre son procureur.

—Je vous remercie, lui dit-elle en arrivant à sa hauteur. Je crois que je ne m'en serais pas sortie sans vous.

—Ce n'est pas encore assuré, répond-il sagement. Néanmoins, si la sentence vous était défavorable, Madame, il restera la possibilité d'aller en appel.

—C'est tout de même une étape de franchie. Et j'ai bon espoir, reprend-t-elle d'humeur satisfaite.

—Il faut que je vous dise, madame Boyer. J'ai rarement vu une femme avec une telle solidité.

—Merci, lâche-t-elle agréablement surprise, avant de rejoindre Rémi, Julie et Richard qui se dirigent vers la sortie.



Dans l'avion qui le ramène à Montréal, André Potvin ricane tout seul en songeant aux deux délicieuses journées qu'il vient de vivre. « *Les Charron m'ont reçu comme un roi, s'enorgueillit-il. Desfossés m'a prêté son gros campeur motorisé pour me loger dans leur cour depuis la fin du procès, et ils ont tous couru devant moi comme des insignifiants. Après tout, je méritais ben ça, pour ce que j'ai fait pour eux-autres!* » pense le petit homme moche en se calant dans son fauteuil.

VERDICT

A travers les brassées de lavage, Mireille a fait des tartes aux fruits qui ont débordé dans le four aujourd'hui. Tout en frottant les grilles pour en dégager les saletés, la quinquagénaire pense encore aux agressions psychologiques que lui a fait subir inutilement Jean Chicoine pendant les procédures. « *Quelle violence!* » estime-t-elle encore en rinçant sa guenille. « *Pourquoi un avocat peut-il frapper ainsi sur un accusé? La violence n'est-elle pas destructive où qu'elle soit. Ce n'est pas ainsi que M^e Boulet s'est conduit et il a pourtant obtenu tout ce qu'il voulait savoir. Je ne peux plus entendre mon nom, sans percevoir ce mépris dont il l'imprégnait, tellement il l'a répété avec malveillance. Enfin! Il me reste à guérir de ces blessures,* » songe-t-elle quand le téléphone sonne.

— Madame Boyer, Luc Boulet à l'appareil.

— Bonjour, répond joyeusement Mireille. Je suis contente de vous entendre. Ça fait longtemps qu'on attend votre appel.

— Oui? s'étonne l'homme qui a perdu son attitude rigide.

— Vous nous aviez dit que ça prenait habituellement deux mois avant de recevoir un jugement, et ça en fait un peu plus de quatre maintenant. Alors, dites-moi, c'est bien le but de votre appel?

— Oui, répond-il très mal à l'aise. Cependant, je ne crois pas que vous serez encore contente de m'entendre, quand je vous en aurai donné le résultat.

— Ce n'est pas bon pour moi? questionne-t-elle soudainement inquiète. Il m'a condamnée?

—Pas seulement vous, Madame, annonce-t-il sous le choc. C'est pire que tout ce que j'aurais pu imaginer! Vous êtes tous condamnés conjointement et solidairement.

—Même Rémi? s'exclame Mireille tout à fait perplexe...

—Oui, Madame. Les cinq, affirme l'avocat d'un ton neutre.

—Pas M^{me} Trudel? crie-t-elle saisie... Richard et Julie? lâche-t-elle renversée. C'est impossible! s'écrie-t-elle encore.

—Oui. C'est possible, poursuit Luc Boulet aussi déboussolé qu'elle-même. Et attendez que je vous dise les montants! Y a de quoi assommer! Êtes-vous assise? Prenez le temps de vous asseoir, Madame.

—Allez-y, soupire Mireille en s'asseyant.

—Les montants s'élèvent à plus de 200 000 dollars. Je n'ai pas eu le temps de faire tous les calculs d'intérêts, mais en gros, c'est à peu près ça.

—200 000 dollars!!! s'excite-t-elle affolée en se relevant d'un bond. C'est stupide! Ils n'ont apporté aucune preuve de dommage ou de perte de gains! Ils sont retraités...

—Je sais, réplique l'homme qui essaie de retomber sur ses pieds, mais c'est comme ça. Je ne peux pas vous dire autre chose.

—Je ne m'attendais jamais à des affaires pareilles! s'enflamme Mireille tout à fait dépassée.

—Moi non plus, croyez-moi! Que voulez-vous? C'est ça, et il faudra prévenir les autres. Pour M^{me} Trudel, pouvez-vous rejoindre son fils, Germain? J'ai déjà communiqué avec lui dans ce dossier. Je pense qu'il serait préférable qu'il soit près d'elle pour lui annoncer cette nouvelle.

—Oui, je peux faire ça, répond instantanément la généreuse. Mais..., est-ce possible de voir ce verdict? s'informe l'ignorante en essayant de reprendre ses esprits.

—Évidemment, Madame. J'en ai fait des copies. Si vous voulez venir les chercher et les distribuer. Vous n'avez qu'à passer à mon bureau, je les laisserai à ma secrétaire. Par la

suite, nous prendrons rendez-vous tous ensemble pour que je vous l'explique.

— Très bien. J'y vais tout de suite après avoir téléphoner à Germain.

Laissant son travail en plan, elle enfle son manteau d'hiver et se rend à son auto. Il fait froid en cette fin janvier de l'an 2002. Le sol est revêtu d'une bonne couverture blanche, mais Mireille ne pense pas à admirer cette beauté en ce moment. Elle conduit machinalement jusqu'à l'immeuble de M^e Boulet. En entrant, elle salue la secrétaire qui lui sourit gentiment et qui lui remet les trois enveloppes déjà préparées.

En pressant le pas, elle sort de l'édifice à bureau et monte dans son véhicule. Vivement, elle sort le document de l'enveloppe et l'ouvre pour en faire une lecture brève. Tout de suite troublée par le mauvais sentiment de culpabilité, que ce jugement lui fait encore subir, elle se met en route vers Saint-Joseph. Elle porte d'abord une enveloppe à Germain Trudel, qui est déjà chez sa mère et, sans commenter, rejoint Julie dans le stationnement de l'édifice où elle travaille. Cette dernière reçoit leur copie et se dirige immédiatement vers son auto pour en prendre connaissance, pendant qu'elle-même retourne chez-elle.

Lorsque Rémi revient de son travail ce soir-là, cette surprise de taille l'attend aussi. Il s'empresse de lire le verdict pendant que Mireille termine la préparation du repas. Après que la vaisselle soit lavée et la cuisine replacée, Yannick, Karen et Christine s'en vont dans leur chambre chacun leur tour. Pendant ce temps, Rémi en a refait une deuxième lecture. Maintenant, tous les deux installés près de la table de cuisine, ils en commentent ensemble le contenu. Mireille, qui l'a relue à quelques reprises aujourd'hui, commence :

— As-tu remarqué qu'il répète deux fois « *les enfants Viau*, » en écrivant pourtant leur âge. Ce n'est pas fort ! En plus, il n'a même pas la bonne journée de l'intervention des policiers

chez les Charron. Il me semble que cette date a été assez répétée au procès, qu'il ne pouvait pas se tromper. Et regarde, dit-elle en se penchant pour lui montrer ce qui est écrit par rapport à la pétition? On y lit « *Le texte de la pétition réclamait une enquête sur la «séquestration et les mauvais traitements» des enfants Viau.* » Ce n'est quasiment pas croyable quand on sait qu'il avait ce texte sous les yeux! Ça me fâche tellement!

Puis, au numéro 13, il parle encore de la diffusion au poste de radio. Incroyable! Nous l'avons tous nié! À l'autre numéro, il soutient que « *L'enquête de la Sûreté du Québec fut déclenchée à la demande expresse des intimés, et plus particulièrement de M^{me} Boyer.* » Il n'a rien écouté! s'écrie Mireille hors d'elle.

— As-tu vu ici, reprend Rémi encore retourné, quand il parle de l'enquêteur de la Sûreté, René Tessier « *Ce témoin a honnêtement admis avoir éprouvé un sentiment de gêne en constatant l'état des lieux en arrivant chez les requérants, les récriminations des plaignants étant tout à fait à l'opposé.* » Personne n'a jamais dit ça! On n'a même pas été interrogé là-dessus! Nous savons bien que c'est la propriété la plus propre du village. Ce sont leurs esclaves qui l'entretiennent.

— Moi, lance Mireille, ça me fait lever le cœur. Regarde les extraits qu'il ressort de ma lettre aux Charron, les mêmes que ceux qu'ils se faisaient accroire pendant les interrogatoires. Je pensais l'avoir mis dans le contexte en l'expliquant. Pourtant, il semblait très attentif à ce moment-là. En plus, il parle d'une mission que je me serais donnée! Où a-t-il pris ça? Il n'a jamais été question de ça, nulle part. Ouf!... soupire-t-elle d'énervement.

Ensuite, continue la femme, au numéro 17 « *Les lettres adressées à Rita et à Lucie étaient pour leur exprimer son intention de prendre fait et cause pour leur bien-être futur, tout en leur donnant des nouvelles de leurs parents biologiques.* » Il n'était même pas question de ça dans ces lettres-là et il les avait. Il a inventé!

Et ici, s'emporte-t-elle encore, as-tu vu qu'il emploie le mot « *saga* » comme Chicoine. Il me semble que ça ne convient pas à un juge. J'ai vérifié dans le dictionnaire et c'est décrit comme ceci « *Épopée familiale quasi légendaire se déroulant sur plusieurs générations.* » C'est assez étonnant qu'un juge, qui devrait connaître l'importance des mots, l'utilise!

—Écoute bien ça ici, la coupe Rémi les yeux ronds. « *La preuve des requérants a démontré indubitablement qu'il y a eu une atteinte grave à leur réputation et que les intimés, qui n'ont pas prouvé leurs allégations, doivent être tenus responsables des dommages causés.* » Quelle preuve? se révolte-t-il en colère. Et quels dommages? A part qu'elle disait qu'elle était « *dramatisée au boutte* » la Simone, ils n'en ont pas amené de preuve!

—C'est vrai. Tu as raison, l'approuve tout de suite Mireille. Ensuite, as-tu remarqué ce qu'il écrit au numéro 20 « *Les événements les ont démolis: à tel point qu'ils ont pratiquement cessé toute participation à la vie communautaire.* » Simone a pourtant décrit avec suffisance ses sorties dans les restaurants et les salles de danse avec leurs amis. Au numéro suivant, ça m'enrage encore plus, parce que le juge lui-même n'a pas tenu compte de ma réponse aux mises en demeure!

—C'est assez spécial! réplique Rémi agacé. Je n'avais pas remarqué ça! À l'autre numéro par contre, il ne nous manque pas non plus, continue l'homme estomaqué « *Il s'agit d'une démarche collective d'un groupe de citoyens (les intimés) qui à l'origine, pouvaient être de bonne foi, mais dont l'acharnement par la suite contre les requérants constitue une atteinte grave et illicite à leur réputation.* » Est-ce qu'on s'est acharné? Pas moi en tout cas, ça c'est sûr.

—C'est incroyable! s'insulte de plus en plus Mireille en continuant à lire. Il emploie une jurisprudence pour nous condamner « *Il y aura atteinte illicite et intentionnelle au sens du second alinéa de l'art. 49 de la Charte, lorsque l'auteur de*

l'atteinte illicite a un état d'esprit qui dénote un désir, une volonté, de causer les conséquences de sa conduite fautive, ou encore s'il agit en toute connaissance des suites, immédiates et naturelles ou au moins probables, que cette conduite engendrera. » C'est vraiment injuste! À la fin, il nous attache tous ensemble « *À ce titre, ils sont conjointement et solidairement responsables des dommages.* » Tellement enrageant!

— Oh oui! répond Rémi qui devient tout à coup abattu par cette condamnation.

Mireille se lève et s'installe debout derrière son homme. Elle plonge les mains dans sa chevelure à l'africaine et caresse doucement ses boucles tachetées de blanc, avant de descendre vers sa barbe bien fournie.

— Nous en avons vus d'autres! commente l'optimiste. De toute façon, nous irons en appel, garantie-t-elle à l'instant. M^e Boulet m'a dit qu'advenant une sentence défavorable, il serait possible d'en appeler du jugement. Je n'y connais rien, mais il nous l'expliquera. C'est inacceptable!

Rémi ne répond pas.



Le lendemain matin, Rémi part au travail avec son camion à benne. Dès que ses adolescents quittent la maison pour se rendre à l'école, Mireille relit lentement la condamnation en prenant son café matinal. Soudain, une évidence lui saute aux yeux: la rédaction de ce document ne reflète pas la personnalité du juge Poisson, mais celle d'André Potvin.

En fin d'après-midi, elle annoncera cela à Rémi à son retour du travail, comme une confidence si abominable qu'elle n'osera pas en discuter avec les autres intimés, ni avec son procureur.

— Ça devait être son rôle dans le dossier qu'il a expliqué à mots couverts et qui valait si cher, poursuit-elle convaincue. Te souviens-tu qu'il ait remis un document au juge après la

plaidoirie de Chicoiné? Ce dernier a tellement tourné et retourné ces papiers-là, qu'il n'écoutait pas notre procureur.

— Bien oui, je m'en souviens. De toute façon, reprend Rémi pétrifié, ça ne change rien à la condamnation.

— Mais nous irons en appel! certifie-t-elle enthousiaste devant cette éventualité.

— Nous verrons, répond-t-il sans ardeur.

Ce même soir, ils se rendent avec Julie et Richard, au Bureau de leur avocat pour y rencontrer un homme passablement accablé.

— Alors, qu'en dites-vous? demande ce dernier pour la forme.

— Il fallait s'attendre à des choses semblables avec eux-autres, se fâche Julie. Ils gagnent toujours tout et partout.

— C'est rempli de faussetés, lance aussitôt Mireille. Je n'aurais jamais cru qu'un juge doué de bon sens pourrait rendre pareil verdict. Il y a même du sarcasme dans ça. Avez-vous remarqué le «mission» entre guillemets. Je ne sais pas où il a pris ça?

— Moi, explique amèrement Rémi, je pense qu'on aurait pu aller à la pêche ces journées là et ça n'aurait pas fait de différence. Il n'a rien écouté de ce qu'on a dit.

— Tu as tout à fait raison, renchérit Richard dégoûté. On aurait été mieux à la pêche. Ça serait moins enrageant. On n'aurait pas fait rire de nous autres au moins. Je le savais qu'y avait pas de justice! Y en a pas de justice!

— Et M^{me} Trudel? s'inquiète M^e Boulet. Avez-vous pris de ses nouvelles? Elle ne pouvait pas venir? Comment vit-elle ça?

— Je dirais qu'elle est la moins affectée de nous tous, répond Mireille qui lui a téléphoné en après-midi. Elle n'a pas voulu venir ce soir. Elle m'a dit que de toute façon, ils n'auront rien d'elle puisqu'elle n'a aucun bien. Pour le peu qui lui reste, elle déclarera faillite. M^{me} Trudel ne veut pas faire appel et ne veut plus entendre parler de cette affaire.

—Je crois qu'on aura des problèmes, assure alors l'avocat, parce que la condamnation est conjointe et solidaire. Si elle ne couvre pas sa part, cela retombera sur vous.

—Mais nous irons en appel, l'arrête tout de suite Mireille.

—En appeler d'un jugement... répète l'avocat l'air dépité. C'est très compliqué... C'est une longue procédure où il faut d'abord passer devant trois juges... Il y a 90% de chances qu'on ne franchisse pas cette étape. En plus, ce jugement est ficelé en droit. J'en ai parlé avec M^e Karna ce matin et nous ne voyons pas comment...

—Pour nous, il n'en est pas question, l'interrompt Julie. Notre décision est prise depuis la fin du procès. Nous en avons discuté, Richard et moi, et avons décidé que peu importe le résultat, nous l'accepterions tel qu'il serait.

—Oui, confirme Richard, nous avons suivi vos conseils et avons hypothéqué nos biens. Les Charron n'auront rien de nous puisque nous avons plus de dettes que de biens. Nous sommes venus ce soir à la seule fin de recevoir vos conseils, à savoir, quel syndic vous nous recommandez et quelles démarches nous aurons à effectuer.

—Vous dites qu'il y a 90% de risques que ça ne passe pas en Cour d'appel, reprend vivement Mireille, mais si on regarde ça positivement, ça veut dire que nous avons 10% de chances que ça réussisse. Ça vaudrait peut-être la peine d'essayer! Jamais je ne croirai que tous les juges soient aussi injustes que celui-là. Voyons! C'est inadmissible cette condamnation-là! Il n'a rien écouté! Mais avec un autre, nous aurions peut-être même une chance d'obtenir réparation, continue-t-elle pour tenter de convaincre Richard et Julie de ne pas se laisser abattre aussi rapidement.

—Ah! Ce n'est pas si simple que ça! argumente un peu le procureur. Je recommande toujours à mes clients d'accepter les sentences, plutôt que de chercher du trouble et des frais supplémentaires.

—Pour nous, c'est clair et net que c'est non, reprend Richard. Nous arrêtons ça ici!

—Oui, renchérit Julie. Ça se termine là!

—Dites-moi, Maître, lui demande alors Mireille, même si nous étions cinq dans cette cause, serait-il possible que nous puissions continuer sans la majorité?

—Oui. Chacun de vous peut en appeler personnellement, mais ce sont des gros frais à prévoir, je préfère vous en avertir. Cependant, avant tout ça... Il y aurait peut-être une autre possibilité. Ce qui serait préférable à n'importe quoi, ce serait un arrangement à l'amiable avec les Charron. J'y pensais et, des cinq, je ne verrais qu'une seule personne capable de les approcher pour tenter un dialogue; M. Beaudry. Qu'en pensez-vous, Monsieur? lui demande-t-il en se tournant vers lui. Vous sentiriez-vous capable de rencontrer Conrad Charron, pour discuter calmement de la situation et voir s'il n'y aurait pas moyen de s'entendre avec lui?

—Oui, approuve tout de suite Rémi sans réfléchir. Je pense bien que je pourrais faire ça.

—Vous m'en redonnerez des nouvelles, Monsieur, dit-il en se levant. Pour ce soir, je crois que nous sommes tous fatigués. Monsieur Beaulieu, madame Arsenault, recontactez-moi et je vous donnerai les informations dont vous avez besoin. Ça vous va? termine-il sur le champ cette courte rencontre.

En retournant vers chacun leur véhicule, Julie qui s'est aperçue de la déception de Mireille, s'excuse:

—Il faut que tu comprennes Mireille, que ce n'est pas un manque de volonté de ma part. Je suis rendue à bout. Ils n'arrêtent pas de me faire des méchancetés. Je suis tellement fatiguée que j'en arrive à avoir peur qu'ils s'en prennent à mes enfants. Ça fait plus de cinq ans que ça dure. Si je continue, j'ai peur d'y laisser ma santé.

—Je comprends..., hésite-t-elle un peu en s'obligeant à accepter cette décision, mais c'est malheureux de laisser

s'installer une pareille injustice. C'était pour moi si évident que nous ferions appel. Pour ce qui est des Charron, je saisis bien, parce qu'avec moi aussi, la famille au complet n'a pas cessé ses sornioiseries. Tu devrais voir leurs malins fixages quand ils me rencontrent. Ils font ça même avec mes enfants! Cependant, je ne veux pas céder à leurs menaces. Je verrai ce que je pourrai faire après en avoir discuté avec Rémi. Nous avons trente jours pour réagir, nous a dit M^e Boulet. Si vous changez d'idée, faites-le-moi savoir.

— Nous ne changerons pas d'idée, affirme Julie sans équivoque.

APPEL OU PAS?

La nouvelle de cette condamnation s'est répandue comme une trainée de poudre dans la paroisse de Saint-Joseph et à travers la région, y semant la consternation et la révolte contre le système judiciaire. « *Comment s'y sont-ils pris pour obtenir un tel gain de cause?* » se questionne-t-on. En plus, on rapporte à Mireille que Simone se vantait déjà d'avoir gagné à la sortie du procès, en répétant à qui voulait l'entendre « *L'affaire est dans le sac* ».

Soutenue par la sollicitude et la compassion de leurs enfants, parents, amis et concitoyens, Rémi et Mireille tentent de se sortir de cet état cauchemardesque, dans lequel on les a plongés. Telle une petite balle qui a reçu un grand coup, la condamnée commence tout de suite à rebondir. L'orpheline de père en début d'adolescence en a vu d'autres. Elle refuse d'abandonner sans avoir fait tout ce qui est possible pour rétablir la justice. Elle demande donc à Rémi d'aller lui chercher les cassettes audio du procès. Ce faisant, il rencontre les policiers pour obtenir la preuve de la demande d'enquête criminelle, dont il porte l'accusation. Pour obtenir cette information, il devrait remplir des formulaires et attendre un temps incalculable. Il laisse tomber.

D'ailleurs, il n'avait pas rencontré Conrad pour une entente à l'amiable, comme le lui avait recommandé son procureur. Après avoir laissé écouler quelques jours pour y réfléchir, il avait réalisé que cette démarche ne mènerait à rien. Ceux-ci n'avaient-ils pas déjà refusé toutes les approches d'entente?

Pourquoi accepteraient-ils maintenant, alors que le jugement était rendu en leur faveur?

En étudiant la Charte des droits et liberté de la personne, que Maria Ducelle de la Commission lui avait envoyée, et qui est, en fait, le seul document de référence juridique qu'elle possède, Mireille découvre l'article 128 qui la renseigne ainsi :

Le tribunal peut d'office ou sur demande d'un intéressé, réviser ou rétracter toute décision qu'il a rendue tant qu'elle n'a pas été exécutée ni portée en appel :

1° lorsqu'est découvert un fait nouveau qui, s'il avait été connu en temps utile, aurait pu justifier une décision différente;

2° lorsqu'un intéressé n'a pu, pour des raisons jugées suffisantes, se faire entendre.

Devant l'attitude de M^e Boulet, qui lui réitère qu'il n'y a pas de possibilité d'aller en appel et allant à l'encontre de ses recommandations, Mireille écrit au juge Georges Poisson pour lui demander de réviser la condamnation. Elle lui apporte des faits nouveaux, lui rappelle les faits non considérés par la Cour, et l'informe des conséquences dans lesquelles une condamnation si excessive les a tous plongés.

Ce dernier répond le jour même par fax, en disant accuser réception de son message, et en déclarant que les procureurs concernés en seront informés le jour même. Il termine en ajoutant que le soussigné ne peut, en aucune façon, commenter.

De cette réponse, Mireille peut au moins comparer la signature avec celle apparaissant sous le texte du jugement, qui lui semble être la même.

Aussitôt que le fax arrive à son bureau, son fougueux procureur rebondit:

— Je vous avais défendu de faire ça. On ne peut pas écrire ainsi à un juge, la semonce-t-il sans malice.

— Bien moi, je l'ai fait et je ne le regrette pas, se défend-elle sans aucune gêne. Ce juge s'est montré tout à fait irresponsable et indigne de sa fonction. Il méritait, si haut gradé

soit-il, de se faire rappeler qu'un tel manquement à l'ordre, peut mener des innocents à la détresse. C'est ça que j'ai fait en m'appuyant sur un article de la Charte qu'il aurait pu considérer. Ne me le reprochez plus.

Par la suite, elle réussit à obtenir copie d'autres décisions du juge Poisson publiés sur Internet. Dans ceux-là, on reconnaît facilement sa personnalité, autant par la description des faits, que par les mots employés. Ceux-ci sont décrits en tenant compte des deux parties. On y perçoit même une certaine compassion.

Malgré les arguments du jugement ficelé en droit et du peu de possibilités d'être accueilli en appel, que son procureur continue d'objecter à ses demandes, Mireille ne cesse de l'interpeler. Si bien qu'après réflexion, il lui offre un rendez-vous.

Accompagnée par Rémi, elle se présente à son bureau. En l'apercevant, Luc Boulet, très mal à l'aise, se perd dans ses pensées *« Je lui avais prédit un crucifiement, »* songe-t-il troublé et incapable de la regarder en face, *« mais j'aurais bien voulu me tromper. M^e Karna et moi avions tissé une défense à toute épreuve, mais je le savais qu'ils nous coinceraient quelque part. On ne fait pas affaire à des avocats mais à des diables, crisse. Jamais je n'aurais cru que Chicoine pourrait aller aussi loin. Je savais qu'il était rat, mais là, franchement, il a dépassé les bornes. Si seulement M. Beaudry avait suivi mes recommandations, ils seraient au moins protégés. Maintenant, ça me désole, parce qu'ils vont se faire laver pas à peu près. »*

—C'est à Monsieur que je m'adresserai ce matin, commence-t-il en approchant son siège tout près de Rémi pour le regarder dans les yeux. Écoutez-moi bien, monsieur Beaudry. Je m'adresse à vous, parce que vous êtes le pourvoyeur de votre famille, n'est-ce pas?

Devant son signe approuvateur, il continue :

—Écoutez bien ceci. J'ai réfléchi et je suis prêt à faire appel. Néanmoins, avant que je n'entreprenne quelque procédure

que ce soit, je veux que vous me déposiez 20 000 \$ sur le coin du bureau, assure-t-il en tapant sur la table de réunion. On s'entend bien là-dessus, je n'irai en appel qu'à cette condition. Vous comprenez bien ce que je dis là?

Aussi intimidé qu'un enfant qui se fait disputer, Rémi approuve d'un signe de tête pendant que Mireille, frustrée par ce manque de considération, bougonne intérieurement *« Vingt mille dollars! Il n'y va pas avec le dos de la cuillère. Aussi bien dire qu'il ne veut pas et qu'il s'y prend de cette façon pour nous dire non. Je m'attendais à ce qu'on puisse prendre arrangement avec lui, comme avant. En plus, il s'adresse à Rémi comme si je n'étais qu'un pion, tout en sachant très bien qu'il n'est pas le principal intéressé. Après toutes ces années, il devrait pourtant savoir que nous sommes très différents. En plus, c'est moi qui nous ai mis dans le trouble. C'est donc à moi de travailler pour nous en sortir. Ce que Rémi vit en ce moment est déjà plus qu'il n'en peut supporter, le maternette-elle affectueusement en l'observant.*

Accablés par cette proposition, ni l'un ni l'autre n'apportent aucune argumentation avant de se donner une période de réflexion.

Appuyé au cadre de la porte de sortie, Luc Boulet les observe en réfléchissant pendant qu'ils montent dans leur voiture. *« J'espère que j'ai mis la barre assez haute pour que cette histoire d'appel finisse là. Peut-être qu'il réussira à lui faire entendre raison, mais je n'en suis pas plus sûr que ça. Cette bonne femme-là, avec ses grands principes de justice, ne va pas lâcher prise aussi facilement, j'en ai bien peur. Mais moi, je n'ai pas l'intention de me mettre la tête sur la bûche en allant dénoncer des confrères et un juge. Voyons donc! Si ce n'était que de Potvin je m'en sacrerais, mais Chicoine, c'est un confrère de longue date. En plus, c'est un père de famille. Ouais... Tout un père! Disons qu'y en a des mieux que d'autres. Ça n'a aucun bon sens des affaires de même! Y pouvait ben pu vouloir me*

parler, crisse! Je le savais qu'il préparait quelque chose de pas catholique. En tout cas, s'ils reviennent avec l'argent que j'ai demandé, je m'arrangerai pour trouver autre chose. C'est de valeur, mais c'est de même et mon idée est faite.»

De retour chez elle, Mireille n'entend plus que ce 20 000 \$ résonner en elle, comme une nouvelle barrière infranchissable. Malgré sa frustration, elle doit reconnaître que Luc Boulet n'a pas tort. Elle n'a rien à son nom. Même si elle travaille sans relâche depuis une trentaine d'années pour sa famille, elle n'a jamais retiré de rémunération pour ses services. Ainsi, tout ce qu'ils possèdent est, selon la loi, la propriété de son mari. Évidemment, elle administre le budget familial et effectue minutieusement tous les paiements depuis leur mariage. Cependant, comme elle ne reçoit pas de salaire, les institutions financières la boudent, lui refusant tout emprunt à son nom et même toute carte de crédit sans la signature de son époux. Cela la réduisait donc à l'équivalence d'un enfant à leurs yeux. Ainsi, avait-elle choisi de laisser aussi à son homme le soin des informations d'affaires.

Passionné de lecture, Rémi avait acquis une fabuleuse banque d'informations, dans laquelle il était intéressant de puiser. Quoique très renseigné sur différents domaines, l'orphelin de père en début de vingtaine, n'avait pas eu le temps de développer auprès de lui, l'initiative et le sens des affaires. Éduqué par une mère très autoritaire, il avait peu de défense et était même plutôt poltron. Aussi, attendait-il généralement qu'on le lui demande avant de faire quoi que ce soit. Aujourd'hui, comme à son habitude, il ne propose aucune solution ni ne s'avance d'aucune façon.

—De l'argent? Où pourrait-on trouver cet argent pour faire appel? ne cesse-t-elle de répéter, avant de se souvenir de ces offres qu'on lui avait faites au début des procédures.

—Une fois, confie-t-elle à son mari, pendant que je faisais ma marche quotidienne, Louis Galarneau, s'est arrêté pour

m'offrir son aide financière en regard de cette affaire. Ronald Messier m'a aussi gentiment approché lors de ma vente de garage, pour me dire de ne pas me gêner si j'avais besoin d'argent. Jusqu'ici, on a pu se débrouiller autrement, mais je crois que ces offres n'ont pas été faites pour rien. Peut-être y aurait-il aussi d'autres personnes qui accepteraient de nous aider si on le demandait. Parce que c'est une très grosse somme à déboursier. Je ne sais vraiment pas où la trouver aussi rapidement.

Rémi l'écoute sans dire un mot.

— Je vais leur téléphoner, décide-t-elle regonflée. Mais avant, je vais prendre des informations sur la façon dont nous pourrions les rembourser. Je ne veux pas leur demander la charité, mais une espèce de prêt, que l'on pourrait rembourser sur une période de temps assez longue pour qu'on ne soit pas étouffés. Qu'est-ce que tu en pense?

— Ça pourrait avoir du bon sens, finit-il par lâcher, confus.

— Je ne sais pas quelle sorte de papiers on pourrait faire. Le sais-tu, toi?

— Non. Aucune idée.

— Peut-être serait-il possible de créer une fondation ou quelque chose de semblable? Je vais le demander à Francis, notre ami notaire, il doit sûrement être au courant de ce qui serait le mieux dans les circonstances.

— Francis, se présente-t-elle à lui par téléphone, remplie d'espoir par cette nouvelle possibilité. J'aurais besoin de tes conseils, continue Mireille en abordant le sujet qui la préoccupe.

Pendant il l'interrompt presque aussitôt, semblant tout aussi désolé que paniqué par ce qui leur arrive.

— Une fondation... Non, lâche Francis en réfléchissant, un particulier ne peut pas créer une fondation, mais... J'ai l'impression que tu n'as pas compris tout ce qui se passe, affirme-t-il alarmé. Vous avez reçu un jugement conjoint et

solidaire à ce que j'ai su, et il paraît que M^{me} Trudel et les Beaulieu ne leur verseront pas une cenne. Vous étiez-vous protégés?

—Non.

—Vous êtes donc les plus riches de la gagne. Vous avez une maison claire à vous?

—Oui. Nous avons fait quelques réparations à l'extérieur au printemps pour s'endetter un peu comme notre avocat l'avait recommandé, mais ce sont à peu près les seules dettes que nous ayons.

—Alors, c'est sur vous que Chicoine va s'enligner en premier, ça c'est sûr, certifie-t-il sans s'arrêter. Ce n'est pas un fou ce Chicoine-là. C'est un bon avocat. Il ne perdra pas son temps à ramasser l'argent de M^{me} Trudel ou des Beaulieu qui n'ont que des graines à lui offrir. Il va lâcher les huissiers après vous-autres, c'est certain. C'est comme ça que ça fonctionne! Ils vont entrer chez vous et calculer la valeur de vos biens. La seule chose qu'ils ne peuvent toucher, ce sont vos meubles et vos vêtements. Si j'étais à votre place, je m'empresserais de faire disparaître tout ce qui est encore possible de sauver, tu comprends? C'est comme un gros avion qui n'attend que la date précise pour foncer sur vos biens.

Malgré tout ce qu'il raconte, Mireille tente encore de prendre les informations qui l'intéressent, mais sans l'écouter vraiment, il repart dans le même discours. Quand il la laisse, elle a l'impression d'être plongée en pleine noirceur sur une route sans issue. Elle panique littéralement en rapportant cette conversation à Rémi.

—Il doit savoir ce qu'il dit, lui affirme ce dernier. Ce doit être leur manière habituelle de fonctionner.

Ceci la plonge dans un état de stress si intense qu'elle en oublie ses intentions. Tant qu'à Rémi, il s'attaque aussitôt à cette tâche de camouflage des outils les plus dispendieux, comme si le feu était pris. Ceci lui permet de sortir un peu

de l'état amorphe dans lequel il est plongé, puisqu'en plus, il vient de recevoir un congédiement pour fin de contrat à son travail.

Projetée dans cet état d'urgence, Mireille en oublie complètement son projet de fondation. Elle communique avec M^e Boulet pour lui raconter brièvement cette discussion, en lui répétant que selon Francis, Chicoine est un excellent avocat qui ne tardera pas à se faire sentir.

—Excellent avocat... bougonne-t-il un peu. J'en mettrais pas tant que ça, moi.

—Est-ce vrai que les huissiers peuvent entrer ici et faire ce qu'il m'a dit? s'énerve-t-elle.

—En effet, c'est ce qui peut arriver, mais on n'est pas encore rendu là, essaie-t-il de la calmer. Venez mardi matin avec votre mari, on en discutera.



Lors de cette visite, l'avocat essaie encore de convaincre Mireille d'abandonner son désir de faire appel. Il revient sur les frais élevés de l'appel, en ajoutant de surcroît, qu'il a cinq clients et qu'il n'en appellera de cette sentence, que si les cinq sont disposés à le lui demander. Il propose comme alternative de faire affaire avec un syndic spécialisé, où le professionnalisme est déjà éprouvé.

—Qu'est-ce-que ça nous donnera de plus que les huissiers? demande Mireille soudainement abattue. Ils ramasseront tout, de toute façon.

—Oui. Cependant, vous n'aurez pas à subir l'humiliation de voir Pierre Desfossés et les Charron entrer chez vous et faire comme s'ils étaient chez eux. Ça vous protégera de ça, premièrement. Deuxièmement, le syndic sera là pour négocier avec eux. Donc, vous n'aurez pas à faire ça vous-même, en les ayant toujours dans la face. Troisièmement, ça cassera le

jugement et les Charron ne pourront prendre que ce qui leur sera offert. Enfin, ça vous évitera aussi un droit de saisie de salaire échelonné sur des dizaines d'années, jusqu'à concurrence du 200 000 \$ dont ils pourraient se pourvoir. Parce que, d'après ce que je peux voir, ils n'obtiendront rien des autres intimés. C'est donc vous qui aurez à supporter toute cette peine. C'est ce qui arrive dans une condamnation conjointe et solidaire, quand les autres fuient leurs responsabilités, comme c'est le cas en ce moment. Je pourrais vous conseiller le même syndic que celui de M. Beaulieu et de M^{me} Arsenault. Qu'en dites-vous? Voulez-vous que je communique avec eux pour vous?

—Faites donc ça, répond immédiatement Rémi pour s'en débarrasser.

—Puisque c'est ce que vous choisissez, je vais vous suggérer, Monsieur, de retirer tous les REER que vous pouvez.

—A-t-on le droit de faire ça? demande l'honnête femme.

—Pourquoi pas? C'est à vous. Si on vous pose des questions, vous direz que vous en aviez besoin pour offrir un repos à votre épouse. Partez. Amenez-la en voyage. Offrez-vous ce que vous désirez. Quand il n'y en aura plus, il n'y en aura plus! C'est tout! Mais ne m'oubliez pas! N'oubliez pas de me payer. M^e Karna a-t-il été payé, comme je vous l'avais demandé?

—Oui.

—Alors, faites ce que je vous conseille et ne tardez pas. Je vous prends tout de suite un rendez-vous avec M. Chanteclerc. Je le connais, il vous traitera bien.



Quelques jours plus tard, en revenant de l'épicerie, Mireille est contente de voir son frère qui est venu leur rendre une visite de sympathie.

Tout en jasant, Michel se questionne :

—Ça aurait été pourtant si simple de vous protéger. Il aurait suffi que vous placiez vos biens en fiducie. Je ne comprends pas pourquoi votre avocat ne vous a pas expliqué ça?

—Qu'est-ce que tu dis là? l'interroge Mireille curieuse. M^e Boulet l'a expliqué à Rémi, mais il s'est approché tout près de lui, alors je n'ai pas écouté. Il m'a avoué ensuite n'y avoir rien compris.

—Bien... La fiducie, reprend Michel plein d'assurance, c'est coulé dans le ciment. Personne ne peut toucher à ça. Il aurait suffi que vous hypothéquiez votre maison et que vous placiez cet argent en fiducie, en attendant que le verdict soit passé. Ensuite, selon son terme de placement, vous ressortiez l'argent et remboursiez l'hypothèque.

—C'était aussi simple que ça? s'étonne-t-elle tout à fait dépassée.

—Bien sûr, lance spontanément Rémi.

—C'était aussi simple que ça, reprend son frère.

Tout le reste de la journée, Mireille jongle avec cette découverte. Rémi est de bonne humeur ce soir et elle l'observe en silence. Lorsqu'ils se retrouvent seuls, puisque leurs jeunes vont retrouver leurs amis à la patinoire, elle le piège :

—Ouais, cela aurait été si simple de se protéger et toi qui n'avais rien compris...

Il la voit venir et garde silence.

—Je crois que tu mens, l'affronte-t-elle fâchée, parce que cet avant-midi, quand Michel a parlé de fiducie, tu as répondu « *bien sûr* ». Ça paraissait t'être aussi évident qu'à lui. Avais-tu compris ce que M^e Boulet t'avait expliqué, oui ou non? Je veux savoir la vérité.

—J'avais compris, mais tu ne voulais pas mettre d'hypothèque sur la maison, se défend-il.

—Parce que je ne savais pas que nous pourrions placer l'argent en sécurité. Je ne comprenais absolument rien à ces histoires d'hypothèque et d'endettement. Tu ne me l'as jamais

présenté comme ça. D'ailleurs, c'est à toi que M^e Boulet avait confié cette tâche, pendant que j'avais à étudier tous les documents de la procédure. C'était ta responsabilité, monte-t-elle maintenant sur ses grands chevaux, et tu m'as fait accroire que tu ne comprenais pas!

—Je n'ai jamais imaginé que nous pourrions recevoir une condamnation semblable! s'écrie-t-il pris de court. Je ne sais pas si je manque d'imagination ou quoi mais... T'attendais-tu à ça, toi?

—Non, c'est certain, s'adoucit-elle en l'approuvant.

—Moi non plus. Quand il m'a parlé d'hypothèque et de fiducie, je vais te dire franchement, je le trouvais pas mal capoté. Par la suite, nous en avons discuté ensemble. Tu disais aussi, qu'il exagérait les risques. Si j'avais su ce que je sais maintenant, tu peux être sûre que je l'aurais fait!

—Laisse-moi quand même le temps de digérer ça, lui demande-t-elle en se maitrisant.

Ce soir-là, enfermée dans sa chambre, elle pleura toutes les larmes de son corps. Tout allait si mal! Cependant, elle ne pouvait lui en vouloir longtemps, car jamais Rémi ne lui faisait le moindre reproche. Il la supportait toujours, selon ses capacités, en tout ce qu'elle entreprenait. En plus, c'était son action qui les avait conduits dans ce borbier. Depuis la réception du verdict, elle se sentait terriblement coupable. Comment pourrait-elle lui en tenir rigueur?

LE CŒUR TROP LOURD

Quelques semaines plus tard, Mireille s'active à laver les planchers pour se reposer un peu de la transcription des cassettes audio du procès, qu'elle copie vaillamment.

Ce jugement, elle est toujours incapable de l'accepter et d'admettre que ce juge qui semblait si équitable tout au long de l'audition en Cour ait pu rendre un pareil verdict. Par cette condamnation, il a bafoué la vérité et leur intégrité.

« Il n'a rien considéré de notre défense, » se répète-t-elle encore. « Rien. Pas un point sur un i, ni une barre sur un t. M^e Boulet et M^e Karna essaient de me faire accroire que ce jugement ficelé en droit, mais je ne les crois pas. Je suis peut-être ignorante, mais c'est impossible qu'il puisse exister une si grande marge entre la Justice et le Droit. »

Devant la nouvelle barrière qu'avait dressée leur procureur pour faire appel, Mireille continua de rebondir en consultant trois avocats. Le premier considéra que ce jugement semblait bien rédigé en droit et qu'il y avait peu de chances de succès en appel. Il mentionna aussi que le tarif de M^e Boulet était loin d'être exagéré dans cette affaire. Le deuxième la refusa poliment et le troisième manquait de temps pour s'y pencher. Ce dernier lui recommanda de faire confiance au bon sens de son confrère.

M^{me} France Dubé, journaliste de l'émission *Envol*, n'avait, quant à elle, jamais cessé de s'informer sur l'avancement du dossier. La Société Radio-Canada avait investi de grosses sommes pour faire les enregistrements en région et elle

attendait la conclusion de cette affaire pour les diffuser. Désirant demeurer loyale envers cette dame sympathique, Mireille l'avait informée des dates d'audition à la Cour et, par la suite, lui avait fait parvenir le jugement. Comme elle cherchait un recours, elle vit en eux une possibilité et accepta une seconde entrevue devant la caméra, prévue pour la fin du mois de février.



En ce début de février glacial, le couple Boyer roule vers une ville voisine, pour le rendez-vous fixé avec M^{me} Giroux du bureau du syndic. Troublés par ce qu'ils s'apprêtent à faire, Rémi et Mireille font la route sans commentaire inutile. Une fois l'adresse trouvée, ils entrent dans l'édifice. La réceptionniste les invite à s'asseoir dans la salle d'attente.

La petite dame rondelette à talon haut qui vient les chercher, est chiquement habillée et maquillée. Elle porte des bijoux à chaque doigt ainsi qu'une manucure fraîche, et les accueille avec un grand sourire avant de les conduire vers son bureau. Celui-ci est spacieux et bien éclairé par de grandes fenêtres. Il est décoré de tableau de qualité ainsi que par des plantes vertes naturelles. Elle invite ses clients à prendre place sur les deux sièges confortables qui lui font face, avant de se diriger derrière le meuble blanc, rempli de papier bien classé, où elle s'assoit dans un luxueux fauteuil.

M^{me} Giroux commence immédiatement à les instruire. Elle parle dans un jargon financier tout aussi difficile à comprendre pour eux, que celui de l'avocat aux premières rencontres. Elle soutient les informer de tout ce dont ils ont besoin de savoir, tout en demeurant neutre, face aux créanciers.

Attentifs, Rémi et Mireille apprennent qu'ils peuvent, moyennant un léger dépôt, demeurer les premiers acheteurs de leurs biens. Ce qui est fait sur le champ. Puis, elle leur

explique qu'ils doivent fermer tous leurs comptes bancaires et s'en ouvrir un autre dans une nouvelle institution financière; que le syndic ne viendrait pas visiter leur maison, sauf par un évaluateur qui en fixerait la valeur marchande pour vente rapide. Ils peuvent y demeurer jusqu'à sa vente.

La petite dame les rassure en disant que leurs REER en placement à long terme, ne sera pas saisis par eux. Cependant, la loi les autorisera à les prendre quelques mois plus tard.

Elle leur annonce qu'il sera inutile de tenter de faire quelque emprunt que ce soit auprès des institutions financières, jusqu'à leur libération de faillite neuf mois plus tard, et que leur crédit sera entaché de cette tare durant sept ans.

Elle poursuit en disant que leur faillite sera publiée discrètement dans un journal que le syndic choisira. Pourtant, à leur déshonneur, cette publication sera faite dans le journal distribué gratuitement dans tous les foyers.

Ensuite, elle les avertit qu'ils devront fournir, durant trois mois, un budget détaillé de leurs revenus et de leurs dépenses, et ce, afin d'apprendre à s'administrer. Enfin, ils devront remettre leurs cartes de crédit, sauf celles qui ne servaient qu'occasionnellement, et qu'on leur permettra de garder. M^{me} Giroux accède aussi à la demande de Mireille de ne signer la cessation des biens qu'à la limite, puisqu'elle espère encore réussir à trouver un avocat pour les représenter en appel.

Espérant avoir compris les abondantes informations de la dame qui a parlé sans arrêt durant près d'une heure, le couple Boyer se remet en route après avoir saluer le syndic, M. Chanteclerc.



Mardi le 12 février 2002, le couple Beaudry se dirige à nouveau vers le bureau du syndic après avoir rempli toutes les recommandations exigées. Cette fois, ils s'y rendent pour

apposer leur signature, afin d'abandonner leurs biens. Ce jour-là, Rémi est tellement troublé que ses idées se mêlent. Jamais sa femme ne l'a vu dans une si profonde détresse. Incapable de se concentrer, il fait constamment répéter M^{me} Giroux. Quand il signe les documents qu'elle leur présente, il est dévasté. Mireille craint qu'il ne s'écroule.

Au sortir de ce bureau, il paraît si vieux que ça la déchire. Elle-même vit un profond bouleversement. Leurs biens, si chèrement et si durement acquis en trente ans de vie commune, leur filent entre les mains. Ils viennent de céder cette propriété qu'ils ont construite ensemble, peu à peu, durant quinze ans, afin de ne pas y attacher d'hypothèque. En plus, ils perdent l'héritage qu'ils espéraient léguer à leurs enfants, en y laissant de surplus, leur honneur et leur réputation.

Vu ce lamentable état psychologique, ils décident d'aller manger avant que Rémi ne reprenne le volant. Après un repas sans appétit, lourd d'émotions silencieuses, ils prennent le chemin du retour. Ivre de rage, Rémi frémit de révolte en cherchant Dieu à travers cette injustice.

—Ce n'est pas Dieu le coupable, lui affirme Mireille de toute évidence. Dieu est infiniment juste. Ce sont des hommes qui ont érigé un barrage à la Justice et qui l'ont détournée comme on détourne un cours d'eau. Mais l'eau courante, c'est fort! lui déclare-t-elle, certaine. On a beau essayer de la maintenir, elle contourne les obstacles et se trace lentement une autre route. Ainsi en sera-t-il de la Justice. Quand les hommes ont tué Jésus, ils ne s'imaginaient pas qu'Il ressusciterait.

—Je ne sais pas comment tu fais pour continuer d'espérer, lui lance Rémi désabusé.

—C'est parce que je crois qu'il y a plus grand que les hommes, et que ce Quelqu'un nous rendra justice un jour.

Ils continuent un bout en silence. Le cœur déchiré, Mireille observe amoureusement son homme si affecté et lui propose :

—Rémi, il est absolument nécessaire que tu trouves un moyen pour faire sortir ta colère et ta peine. Peut-être pourrais-tu téléphoner à tes amis et t'offrir une soirée avec eux. Tu es comme un agneau sans défense. Tu retiens trop tes émotions. Si tu les gardes, elles vont finir par te noyer. Moi, je me considère chanceuse de pouvoir marcher toute seule dans mon fond de rang à l'aube. De pouvoir y prier, pleurer et même crier sans déranger qui que ce soit. Prendre un morceau de bois et le frapper par terre ne fait de mal à personne, mais moi, ça m'aide à évacuer ma colère. Lancer un caillou à bout de bras dans le vide, ça soulage!

—Ouais, répond Rémi le cœur lourd. Je vais essayer ça.



Deux semaines plus tard, Mireille conduit son époux jusqu'à l'hôpital et entre en courant :

—Venez vite, crie-t-elle à l'infirmière de l'urgence, mon mari est dans l'auto. Je pense qu'il fait une crise de cœur.

Ces derniers temps, les crises d'angine se rapprochaient, sans que Rémi n'accepte d'aller se faire examiner par un médecin. Maintenant couché, tuyauté et entouré du personnel médical, il pleure à chaudes larmes.

Assise près de lui, Mireille observe les machines qui semblent se stabiliser. Après deux heures, fatiguée, elle se prépare à le laisser sous bonne garde, quand l'infirmière lui fait signe de ne pas partir maintenant.

Le médecin arrive bientôt et l'état d'urgence est déclaré. La chambre s'emplit de tuniques blanches et vertes. Un infarctus plus important se prépare. Il n'y a pas une minute à perdre. Le cardiologue explique qu'un caillot est à l'entrée d'une artère du cœur. Le seul moyen qu'il possède pour le faire fondre est un médicament intraveineux très fort. Celui-ci risque de

faire éclater d'autres vaisseaux sanguins en provoquant une hémorragie interne, dont le cerveau est le plus vulnérable.

— Acceptez-vous ce traitement, monsieur Beaudry? demande le cardiologue inquiet. J'ai besoin de votre autorisation. Il faut faire vite. C'est ça où la mort. Déjà, votre cœur en subit les dommages.

Rémi panique et hésite à donner son consentement. On indique à son épouse une salle où elle devra s'en aller en cas de problème.

Enfin, Mireille revient et s'approche de son oreille pour l'inviter à prier avec elle.

— Allez-y, finit-il par accepter, angoissé.

Durant toute l'intervention, elle lui chuchote à l'oreille :

— Jésus, Jésus, Jésus...

Le traitement d'une heure se déroule sans aucun problème.

Par la suite, Rémi demeurera hospitalisé une douzaine de jours, attendant une place dans un hôpital montréalais où on le transportera par avion pour recevoir une angioplastie.



Malgré l'hospitalisation de son mari, Mireille accepte de recevoir les journalistes de Radio-Canada pour une entrevue d'une heure. Ce ne sont pas les mêmes personnes qu'il y a six ans, puisque l'émission *Envol* n'existe plus, mais on espère récupérer certaines parties du montage de la fin de l'année 1995. Ils sont gentils et courtois. Quand ils la quittent, elle n'hésite pas à leur indiquer la route pour se rendre chez les Charron. À ce moment là, ils l'informent aussi qu'ils rencontreront M^e Chicoine.

Après leur départ, Mireille jette un coup d'œil sur le journal local, qu'elle vient de leur montrer et qui est resté sur la table. Sur la page couverture trône Conrad et Simone

sous les écritures en gros caractères: LE CAUCHEMAR DES CHARRON PREND FIN

Debout, elle se penche pour relire ce reportage, datant d'une couple de semaines après la réception du verdict.

«Faussement accusés d'avoir exploité leurs pensionnaires, le couple espère que sa victoire contre les détracteurs viendra rétablir les faits une fois pour toutes et que cette histoire est enfin close. Une date restera à jamais gravée dans leur mémoire.

Ce matin-là une vingtaine d'enquêteurs de la Sûreté ont débarqué chez nous pour nous transporter comme des criminels, mais personne n'était capable de prouver rien. À 17 heures, un enquêteur nous a appelés pour nous dire de ne pas s'inquiéter, que tout paraissait bien.

Elle s'attarde à revoir ce qu'elle-même avait fait parvenir au journal *«C'est un jugement très sévère qui ne tient aucunement compte de la défense. La condamnation frôle l'excessif pour des journaliers. C'est à croire qu'on s'est amusé à multiplier les zéros au bout des chiffres. Mais la justice vaincra! Elle viendra sûrement! Elle ne peut manquer! Entre temps notre conscience est en paix, puisque nous avons fait notre devoir de citoyen en dénonçant des faits inquiétants»*



Deux semaines plus tard, accompagnée par ses filles, Catherine et Marie-Ann, Mireille attend l'arrivée de l'autobus qui ramène Rémi de Montréal. Il vient d'obtenir son congé de l'hôpital. Se disant en très grande forme, il a refusé que ses fils, Yohann ou Sébastien, aillent le chercher en auto, préférant utiliser ce moyen de transport plus économique, précisait-il.

Heureuses et joyeuses de ces retrouvailles, les femmes rigolent lorsqu'elles l'aperçoivent descendre péniblement les

quelques marches de l'autobus. Il s'en vient titubant, portant difficilement sa mallette, lorsque Mireille vole à son aide.

Trop content d'obtenir son congé, il a passé l'avant-midi en compagnie de son frère, Jules, qui l'a amené dans un restaurant où il s'est régalé de mets à son goût, après la disette imposée par les médecins. Cet excès a entraîné une indigestion durant le trajet. Il est si épuisé, qu'il n'a même plus la force de parler. C'est un coup au cœur de plus pour celles qui l'aiment.

LE DÉCHIREMENT

Deux jours seulement après que Rémi soit revenu à la maison, Mireille doit se rendre à la réunion des créanciers organisée par le syndic, où les faillis sont obligés de se présenter. Cependant, étant donné son état de santé, Rémi en est exempté par un billet médical.

—Habituellement, les avait prévenus M^{me} Giroux, « aucun créancier ne se présente à cette étape, mais pour vous c'est un peu spécial. On s'attend à ce que M. et M^{me} Charron soient présents.

Lucille, une apaisante amie, accompagne Mireille pour ce petit voyage d'une centaine de kilomètres. En chemin, le silencieux de sa vieille auto se perfore et c'est en grondant qu'elle se faufile dans la ville. Le rendez-vous fixé pour 13 heures, leur laisse le temps de dîner, mais le service excessivement lent ce jour-là, les oblige à quitter avant la fin du repas. Lucille prend le volant pour ce dernier parcours, stationnant l'auto devant la porte du syndic pour permettre à Mireille d'arriver à l'heure à cette humiliante rencontre.

La femme active monte les marches en courant et parvient au deuxième étage où M^{me} Giroux l'attend dans la porte. Essoufflée, elle pénètre dans la salle où deux paires d'yeux méchants la fixent aussitôt. Mireille détourne immédiatement le regard et prend place devant eux. M^{me} Giroux et M. Chanteclerc les observent en ressentant le malaise. M. Chanteclerc prend tout de suite la parole :

—Comment va M. Beaudry? demande aimablement ce dernier.

—Il va bien, lui répond gentiment Mireille. Il est revenu de l'hôpital samedi. Voici le billet médical qui autorise son abstention, continue-t-elle en lui tendant le papier.

—Alors, nous allons commencer. Je ne crois pas que nous ayons à attendre d'autres personnes, annonce le syndic. De toute façon, elles seraient arrivées.

Mireille est hypersensible aujourd'hui et se contraint intérieurement au calme. Pour lui aider à endurer les malsains fixages que Simone et Conrad lui font subir, elle ramasse une feuille de papier, sur laquelle elle tente de se concentrer en dessinant des cercles.

—Vous êtes M. et M^{me} Charron, je présume? demande monsieur Chanteclerc.

—Oui, répond Conrad en riant de toutes ses dents. C'est moé le principal créancier dans ça. Le deux cent mille piasses, c't'a moé.

—Je suppose que vous avez eu le temps d'examiner le bilan d'évaluation que nous vous avons fait parvenir? s'informe-il.

—Oui, mais ces chiffres-là, c'pas correct, lance Conrad en frappant du doigt sur ce document. Ce chiffre-là pour leu maison, ça vaut jamais ça!

Croyant avoir mal compris, le syndic tente de l'éclairer.

—C'est le prix pour vente rapide que vous avez là, monsieur Charron. Celui de la valeur réelle se trouve au-dessus.

—C'est ben ça que j'dis, c'pas correct. Ça vaut pas ça! Ça vaut pas grand-chose c'te maison-là!

—Ben oui, répète Simone, ça vaut pas grand-chose.

—C'est dans l'fond d'un rang, reprend Conrad avec répugnance.

—Ouais. C'est dans l'fond d'un rang, répète Simone.

—C'est pourtant l'estimation de l'évaluateur. Ce sont des experts-conseils, affirme monsieur Chanteclerc.

—Ben... Ça vaut pas ça! certifie-t-il dédaigneusement.

Mireille dessine et dessine, en se maitrisant.

—Combien pensez-vous que ça peut valoir d'après vous? continue monsieur Chanteclerc d'une voix douce. Et j'oubliais... Si vous avez des questions relatives aux biens à poser à Madame, vous pouvez le faire.

—Ça vaut... À peu près trente mille, lance-t-il en pinçant le bec. Au plus! Au plus! répète-t-il en bougeant la tête pour s'approuver.

—Vous croyez? s'étonne M^{me} Giroux très surprise.

—Oui. À moins qu'y aye un garage. Y'a t'y un garage? demande-t-il en s'adressant à Mireille.

—Voyons, riposte-t-elle sèchement, tu sais exactement ce qu'il y a chez-nous. Tu restes à cinq kilomètres. Si tu ne le sais pas, tu peux venir voir.

—Y'a t'y un garage? redemande-t-il en haussant le ton avec autorité.

Monsieur Chanteclerc fait signe à Mireille de répondre.

—Oui. Il y a un garage, une remise et une maison. Tout cela est attaché à un terrain!

—Alors, ça vaudrait peut-être cinq mille de plus. Au plus... Pis là, eux-autres, y ont un char, continue-t-il sans cesser de frapper du doigt sur le bilan financier.

—Tu veux mon auto? se laisse emporter Mireille en s'avancant sur sa chaise pour le regarder les yeux grands ouverts. Tu veux mon Célébrity 1987?

Conrad baisse immédiatement les yeux, conscient d'avoir dépassé les bornes, pendant que monsieur Chanteclerc vient à la rescousse.

—Monsieur Charron, avez-vous nommé un surveillant pour la liquidation des biens de M. Beaudry et M^{me} Boyer? Je n'ai encore rien reçu.

—Un surveillant?... Non. Mais on va en nommer un. Notre nouvelle avocate, M^e Martine Boucher, était supposée vous envoyer ça.

—Vous aviez jusqu'à 13 heures aujourd'hui pour le faire, Monsieur. Je vais retourner voir sur mon fax si j'ai un message en ce sens, mentionne-t-il en se dirigeant vers la porte.

—Je n'ai toujours rien reçu, revient-il quelques instants plus tard.

—On va en nommer un, certifie Conrad sur le champ.

—Non, monsieur Charron. Il est trop tard, rétorque monsieur Chanteclerc.

Conrad est dépassé par cette réponse et s'obstine :

—On va en nommer un aujourd'hui, tente-t-il d'argumenter en levant l'index pour certifier.

—Ben oui, répète Simone naïve. On connaît beaucoup de monde. On va trouver quequ'un.

—Non. Vous ne pouvez plus, l'assure clairement le syndic.

—Oui, oui. J'vas trouver quequ'un. J'sais pas pourquoi que not' avocate en a pas nommé.

—Désolé, Monsieur. C'est trop tard. Le temps pour le faire est écoulé. Sur ce, nous allons terminer cette réunion, ajoute-t-il en se levant. Si vous voulez bien me suivre, les invite-t-il en leur montrant la sortie.

Tout de suite, M^{me} Giroux entraîne Mireille dans son bureau.

—Avez-vous entendu ce qu'ils ont dit? demande-t-elle joyeuse en fermant la porte derrière elle. Ils ont fixé eux-mêmes le prix.

Déchirée et en plein désarroi, Mireille est incapable de se réjouir en ce moment. Cette humiliation qu'ils ont voulu lui faire vivre en diminuant la valeur de leur propriété, et ce martèlement du doigt sur le papier la poignardent encore. Prétextant des documents à cueillir dans une autre pièce, M^{me} Giroux, compatissante, lui offre quelques minutes pour se ressaisir.

Quand elle revient, elle lui explique que cette réunion ne pouvait être plus en leur faveur.

—Faites-moi une offre le plus rapidement possible, suggère la dame emballée. Ils ne pourront la contredire, puisqu'ils en ont fixé le prix eux-mêmes.

Quelques minutes plus tard, Mireille prend congé, encore empreinte de la dure tension qu'elle vient de vivre. En sortant, elle trouve Lucille plongée dans la lecture de son livre et stationnée tout près de l'édifice. Elle prend le volant pour refaire la route en sens inverse. Lucille tient la conversation sur différents sujets qui l'éloigne de ces émotions trop vives. Sa compagnie favorise le retour à une certaine tranquillité d'esprit.

En arrivant chez elle en fin d'après-midi, Mireille raconte cette pénible réunion à Rémi. Elle est à bout de nerfs.

—Conrad a été si méchant, lui confie-t-elle. Il voulait nous écraser en disant que nos biens ne valaient pas grand-chose. Ça m'a fait aussi mal que s'il avait parlé de nos enfants. Et son gros doigt qui frappait sur la table... C'était comme s'il me frappait sur le cœur. Il a aussi mentionné qu'il avait l'intention de s'opposer à notre libération de faillite. Jamais je n'aurais cru qu'il pourrait être si cruel! Je crois que je suis, comment disaient-ils ça au procès?... «*Démolie*», tente-t-elle malgré tout de faire un brin d'humour. Ce soir, s'enrage-t-elle, ça me tenterait d'aller lui porter notre vieille auto rouillée dans sa cour et de la faire gronder avant de la lui laisser. Il me semble que ça me défoulerait.

—Bien non ma bonne femme, tu ne feras pas ça! la calme-t-il posément. On va regarder pour t'en trouver une autre auto. Tu mérites bien ça.

—Nous ne pouvons plus emprunter, lui signale-t-elle désespérée.

—Nous prendrons l'argent des REER qu'on a pu retirer. Je te magasine ça dès demain.

—Ah oui? Alors, pourrais-tu la mettre à mon nom? Je n'ai jamais eu d'auto à mon nom.

—Bien sûr. Je m'occupe de te trouver ça, l'assure bonnement Rémi.



Quelques jours ont passé et pourtant Mireille est encore souffrante. La sensibilité à fleur de peau, elle se tracasse depuis un mois devant divers problèmes : Est-ce que Rémi pourra retourner sur le marché du travail ? Comment pourront-ils racheter leur maison, s'ils ne peuvent plus faire affaire avec les institutions financières ? Où se logeront-ils ? Et par-dessus tout, ce problème qui ne lui laisse pas de repos : comment réussira-t-elle à faire rétablir la justice et à obtenir réparation ?

Ce matin, son fils lui a demandé de garder sa fille de 11 mois, Émilia, qui est fiévreuse, parce que la garderie ne pouvait l'accueillir dans cet état. Elle a accepté pour lui rendre service, tout en croyant que ça lui ferait du bien. Mais l'adorable enfant demande une constante attention. Et... C'est ce moment qu'il choisit pour lui téléphoner :

—Madame Boyer, ici Luc Boulet. Comment allez-vous ?

—Ça va, lui répond-t-elle sèchement et sans entrain.

—Vous êtes sûre que ça va, Madame ? lui demande-t-il en remarquant ce ton inhabituel.

—Oui, ça va, répète-t-elle froidement pour ne pas entrer dans les détails. Et vous ?

—Eh bien, commence-t-il en toussotant mal à l'aise, on m'a informé que vous n'aviez pas porté votre paiement mensuel depuis quelques mois, comme vous en aviez l'habitude. Je me demande ce qui se passe.

—Ce qui se passe, le matraque-t-elle subitement et sans ménagement, c'est qu'on vous a « flusher » dans la faillite.

—Pardon??? Ça ne va pas, Madame ? s'informe à nouveau le procureur.

—Oui ça va, ment-elle en s'emportant. Et j'ai dit qu'on vous avait « flusher » dans la faillite! Ça prenait des dettes, vous êtes dedans! Vous n'avez pas voulu faire appel...

—Je n'ai jamais dit que je ne voulais pas faire appel, riposte-t-il en se maitrisant, je vous ai expliqué que j'avais cinq clients et...

—Bien oui, les cinq clients! ironise-t-elle un peu. Belle excuse! Vous saviez que je n'avais pas à m'imposer dans la décision de M^{me} Trudel, ni dans celle du couple Beaulieu. Ils ne voulaient pas faire appel, je n'y peux rien! En plus, vous avez averti Rémi devant moi que vous ne bougeriez pas avant d'avoir reçu vingt mille dollars. Vous saviez très bien qu'on ne les avait pas, continue-t-elle amère.

—Dans cette affaire, je finance déjà au-delà de dix mille dollars, se défend-il agacé. Je ne suis pas une œuvre de charité, moi. Je ne peux me permettre de perdre cette somme.

—Vous ne perdrez pas ça avec nous. Je sais exactement combien on vous doit, le massacre-t-elle comme un souffre-douleur qui arrive juste à point. Les autres, je ne sais pas. Ce n'est pas mon affaire. Ça semblait facile de nous dire de céder nos biens à un syndic n'est-ce pas? continue-t-elle cynique. Vous y goûterez aussi!

—J'ai fait ça pour vous aider, tente-t-il encore de s'expliquer. Je n'étais pas obligé de faire ça pour vous. J'ai même communiqué personnellement avec M. Chanteclerc pour vous donner une chance, et vous me le reprochez?

—Je sais ce que vous avez fait, se radoucit-elle un peu, mais c'est comme ça. Je ne peux vous dire autre chose.

—Eh bien Madame, vous me décevez énormément! avoue humblement l'homme apprivoisé. Je ne m'attendais vraiment pas à ça de votre part!

Maussade, elle ne répond pas et attend au bout de la ligne pendant qu'assommé, le gars bouillant s'applique à se maitriser en gardant le silence quelques instants.

Depuis qu'elle avait entendu sa grand-mère élever le ton au téléphone, Émilia chignait et s'agrippait à sa jambe pour se faire prendre. Mireille tentait de la calmer en lui caressant les cheveux.

— Je suis tellement déçu de vous, finit-il par dire d'un ton abattu. Si vous saviez jusqu'à quel point vous me décevez!

— Je m'excuse de devoir agir ainsi, se reprend-t-elle immédiatement en laissant tomber son ton acide, mais nous ne pouvons pas faire autrement pour l'instant.

— Et vous allez m'annoncer, je suppose, que vous n'êtes plus satisfait de mon travail?

— Non, affirme-t-elle tout de suite. Je n'ai jamais dit ça, et je ne le dirai pas non plus. Vous avez fait un excellent travail et nous ne reviendrons pas là-dessus. Le problème, c'est qu'en ce moment, nous sommes incapables de vous payer. C'est juste ça que j'essaie de vous expliquer.

— Et comment dites-vous ça? Vous me « flusher » dans la faillite, gronde-t-il maintenant de révolte. Il me semble qu'on s'était entendu là-dessus. Alors, écoutez-moi bien. Ne m'appellez plus pour quoi que ce soit. Si vous avez affaire à moi, faites-le par écrit et encore... Je ne veux plus vous entendre.

— Je suis vraiment désolée. Excusez-moi, se hâte-t-elle de terminer cette conversation. Je dois vous laisser parce que ma petite-fille pleure et j'ai du mal à vous entendre. Sur ce, elle raccroche.

« *Cet homme ne mérite pas ça* » pense l'honnête femme en prenant l'enfant dans ses bras pour la consoler. « *Je me suis conduite comme une imbécile. Tout ce qui nous arrive n'est pas de sa faute. Il a travaillé pour son salaire et l'ouvrier mérite son salaire. Nous avons pris cette décision dans le bureau du syndic, puisque ça prenait le plus de dettes possibles pour que les Charron en reçoivent le moins possible, mais je me fais un point d'honneur de lui remettre son dû aussitôt que nous le pourrons.* »



Deux semaines ont passé avant que Mireille reçoive un coup de téléphone du journaliste de Radio-Canada, qui est venu faire une entrevue avec elle. Déjà, il l'avait informée que l'émission serait diffusée le samedi suivant. Durant cet appel, Mireille le sent bizarrement mal à l'aise. Il désire l'avertir de ne pas s'attendre à ce que cette diffusion puisse lui aider. En gentleman, il demande de lui donner ses commentaires négatifs ou positifs après qu'elle aura vu le reportage.

Donc, ce soir-là, la famille s'installe devant le téléviseur. Dès les premières images les « *Mireille Boyer* » malveillants se multiplient. On y entend que c'est son obstination contre le couple Charron qui lui a valu la condamnation du juge Poisson. Devant cette provocante description des faits, les enfants, Yannick, Karen et Christine quittent silencieusement la pièce un après l'autre pour se soustraire aux diffamations que subies leur mère. Pour confirmer leurs dires, les journalistes vont même chercher de courts passages de la première entrevue, qu'ils ajustent pour renforcer leur affirmation d'acharnement.

Dès la fin de l'audition, très humiliée à nouveau, Mireille se prépare pour assister à l'office du Samedi Saint avec Rémi. En ce moment, elle a vraiment besoin d'aller y chercher la force et la paix.

— Je me suis fait piéger encore une fois, confie-t-elle défaite, à Rémi, tout en roulant vers l'église. Les Charron ont gagné sur toute la ligne. Le curé Lamontagne avait dit qu'il ne faudrait pas qu'une tentative d'aide, apporte davantage de souffrances que celles qui avaient déjà été vécues dans cette situation. Je crois que c'était une parole prophétique, parce que tout a été mal depuis le début. Ces journalistes se sont servis de moi pour monter un reportage, qui n'était même pas centré sur les faits. C'est incroyable! Heureusement que

cette émission a été diffusée à un moment où la majorité des gens sont en réunion familiale pour la fête de Pâques. C'est au moins ça, tente-t-elle de se consoler. Mais ils m'ont fait mal. Très mal.

— Je le sais, atteste simplement Rémi. Ne pense plus à ça.

Le mardi matin, après avoir célébré la fête de Pâques en famille comme si de rien n'était, Mireille se sent d'attaque pour donner ses commentaires à ce journaliste de Radio-Canada.

— Bonjour Monsieur, commence-t-elle sur un ton mécontent, vous m'aviez demandé de vous donner mes impressions, alors les voici : Pour finir d'entrer le clou, je n'aurais pu mieux choisir. Vous avez fait ça dans le parfait ! lui assure-t-elle d'une voix sèche. Savez-vous combien de fois on entendait mon nom ? Je vais vous le dire parce que je l'ai enregistré et j'ai pris la peine de les compter. Treize fois vous répétiez, « Mireille Boyer », trois fois « Madame Boyer », et trois fois on voyait mon nom écrit. Cela en treize minutes d'émission. Et, vous croyez que je me suis acharnée contre les Charron ? C'est faux, certifie-t-elle. Il n'y a jamais eu d'acharnement. Je ne sais pas où vous avez pris vos informations, mais vous n'étiez pas dans les faits, Monsieur.

— Madame, réplique le journaliste, votre demande auprès de la Commission des droits a été faite après les mises en demeure. Dans le jugement, c'est ainsi que c'est élaborée.

— Non, Monsieur. Cela a été fait bien avant. Si vous aviez pris la peine de vous en informer, je vous aurais renseigné.

— C'est pourtant ainsi que le traduit le verdict ?

— Je vous avais prévenu que ce document était monté sans tenir compte de notre défense, mais vous n'avez rien écouté. Même les dates ne sont pas en ordre. Et pour comble, vous avez bâti votre reportage en prenant d'anciennes parties d'entrevue pour me faire passer pour une acharnée.

— Je suis désolée Madame, je n'étais pas seul pour monter ce reportage, nous sommes une équipe de montage.

— Ouais, siffle-t-elle en serrant les dents.

— Je crois comprendre ce que vous pouvez ressentir, mais...
Y avez-vous vu quelque chose de positif, si petit soit-il?

— Oui, les images sur Rita et Lucie. Cette partie-là rendait bien la réalité. D'ailleurs toutes vos images étaient très belles. C'est ce qu'on y entendait qui avait de quoi me faire dresser les cheveux sur la tête. Je vous avais fait confiance.

— Peut-être aurons-nous un jour l'occasion de réparer, Madame. Je suis sincèrement désolé.

— Sûrement pas autant que moi! l'assure-t-elle avant de raccrocher.

ESPOIR À L'HORIZON

Avril 2002

— **A**llô Catherine, s'excite Mireille au téléphone, j'ai une bonne nouvelle! J'ai reçu une réponse positive à ma lettre au juge en chef.

—Es-tu sérieuse? s'étonne sous le choc sa fille qui dactylographiait généreusement et mettait en page ses correspondances.

—Oui. Tu te souviens que M^{me} la Juge en chef de la province m'avait répondu, après Pâques, avoir transmis ma documentation au juge en chef associé de notre district judiciaire. Eh bien, c'est le juge Richard Gendron qui me répond maintenant. Écoute bien ce qu'il m'écrit « *J'accuse réception de votre lettre qui m'a été transmise par ma collègue, l'honorable Thérèse Lemire.*

Je note que vous prétendez qu'il vous a été impossible de faire appel dans le délai de trente jours prévu par la loi. Or, même si le délai d'appel d'un jugement de trente jours est de rigueur, l'article 523 du Code de procédure civile permet de présenter une demande de permission spéciale d'appeler d'une condamnation. Toutefois, il ne faut pas qu'il se soit écoulé plus de six mois depuis la sentence.. Enfin, si vous décidez de présenter pareille demande, vous devrez démontrer à la Cour d'appel que vous avez été dans l'impossibilité d'agir plus tôt » Je te l'avais bien dit qu'il existait des bons juges sur cette

terre! s'écrit la mère emballée. En voilà la preuve! Il y a encore moyen de se faire entendre. Je suis si contente!

—Mais tu n'as pas d'avocat, maman! la ramène-t-elle gentiment sur terre.

—Je sais. Mais depuis, j'ai pris des informations. Je ne peux pas représenter Rémi, mais on est en droit de se défendre soi-même. Justement, j'aurais besoin de toi, Catherine. Comme je ne connais rien aux procédures à effectuer, pourrais-tu rechercher sur Internet quelques indications en ce sens?

—Bien sûr! Je vais faire ça pour toi, répond la fille enthousiaste.

Comme Mireille sait qu'elle aura aussi besoin d'argent pour couvrir les frais de ses démarches, elle se souvient de l'offre de la sœur de Rémi, Estelle, qui leur avait généreusement proposé son aide financière. Elle reprend le combiné et signale son numéro :

—L'argent que tu nous avais offert l'autre jour, est-ce que ça tient toujours?

—Évidemment que ça tient toujours! s'exclame Estelle sans hésitation.

—Accepterais-tu de me le prêter personnellement? ose-t-elle lui demander un peu gênée.

—Certainement! Et entends bien ceci : Je te le prête aux mêmes conditions que je vous avais proposées, c'est-à-dire sans intérêt et pour aussi longtemps que tu en auras besoin. Si tu veux me le remettre, tu le feras, sinon tu le garderas. Ce n'est pas une grosse somme, mais c'est tout ce dont je peux disposer en ce moment.

—Je crois que je pourrai m'arranger avec deux milles, l'informe Mireille.

—Alors, je te souhaite bonne chance. Je trouve ça assez malheureux ce qui vous arrive! se préoccupe Estelle. J'ai l'impression que tu es comme une mouche emprisonnée dans un pot de verre, qui se frappe constamment contre la vitre.

—Ce n'est pas ainsi que je me perçois, s'étonne la belle-sœur. Rémi me compare plutôt à une fourmi. J'aime bien cette comparaison; une fourmi, ça construit des petits châteaux.

—Et ça fait tomber des cathédrales! s'exclame encore Estelle. Je te le souhaite. Je t'apporte l'argent dès demain.

Le même soir, Rémi se rend chez Catherine pour y ramener une vingtaine de pages sur les « *Règles de procédures de la Cour d'appel du Québec en matière civile* ».

—Je ne sais pas si tu vas y décoder quelque chose, soutient-il en lui remettant les feuilles. Catherine et moi avons essayé de lire ça et nous n'y comprenons rien, ni l'un ni l'autre.

—Avec l'aide de Dieu, j'espère y arriver, répond-t-elle confiante en les prenant et en se dirigeant vers son bureau pour les parcourir tranquille.

La novice en droit s'attèle à la tâche. En lisant le jargon juridique des règles de procédures, le découragement veut la saisir. Devant ce labeur très ardu, elle décide de fonctionner par étapes, à la mesure de sa compréhension des textes.

À sa deuxième lecture, elle comprend qu'elle doit réserver une date et écrit au greffe des appels.

Par retour du courrier, la greffière l'informe des règles de pratique « *La requête se présente devant une formation de trois juges à des dates précises. La requête doit être déposée en quatre exemplaires, un original et trois copies, accompagnée d'un affidavit et d'un avis de présentation aux parties concernées. Si vous avez des pièces à l'appui de votre requête, elles doivent être déposées en trois exemplaires et le tout doit nous parvenir au moins cinq jours juridiques francs de la date à laquelle elle est présentable devant le Cour.* » Elle termine en donnant le numéro de téléphone de la personne qui prend les réservations.

Mireille la rejoint sans tarder. Sa réservation est faite juste avant l'échéance du six mois permise par la loi. La documentation devra parvenir à la Cour d'Appel, au plus tard deux

semaines avant la date réservée, puisque deux congés fériés se trouvent à l'intérieur de ces dates. Mireille hésite à peine avant de retenir cette ultime date. Le compte à rebours est enclenché.

Se basant sur les règles de procédure beaucoup plus élaborées que la lettre de la greffière, elle confond les mots requête et mémoire, et comprend que le dossier doit être complété avant sa présentation. Elle rejoint la sténographe judiciaire afin d'obtenir la transcription des témoignages de l'audition en Cour. Devant ses coûts élevés et le très court laps de temps à sa disposition, elle demande la transcription de cinq témoignages.

Enfin, elle commence en formant la preuve d'impossibilité de faire appel plus tôt. Puis, elle passe au peigne fin les interrogatoires au préalable, et ceux de la défense, pour monter un cahier de trente pages, où elle fait ressortir toutes les contradictions et les faits non considérés dans le jugement.

Ensuite, elle s'attaque au plus gros travail de la procédure d'appel: le mémoire. Divisé en cinq parties, ce petit livre à la couverture jaune relié du côté droit, doit contenir au plus trente pages, dans lesquelles on expose les faits, les questions en litige, l'argumentation, les conclusions et les autorités. Tout mémoire non conforme peut être refusé et il comporte de nombreux détails à respecter. Pour cette dernière partie, Catherine fera valoir toute sa compétence professionnelle.

Debout dès l'aube, Mireille se concentre sur ce travail, pendant que Rémi effectue la majorité des tâches ménagères, les repas et les commissions. Après ses heures de travail comme agente de bureau, Catherine dactylographie la composition du jour, permettant ainsi à sa mère de se relire et de réarranger les textes dès le lendemain. L'humour et les fous rires accompagnent régulièrement leurs rencontres, car elles s'arrêtent chaque soir à bout de souffle.

L'Esprit-Saint l'assiste aussi avec vigilance, en lui inspirant les termes juridiques appropriés, les documents de référence à consulter, ou en lui permettant d'obtenir de façon inusitée

des articles de loi et des jurisprudences, qu'elle n'aurait pas su trouver.

Au fur et à mesure de la confection du mémoire, la passionnée joint des annexes. Ces documents servent à soutenir sa preuve. Heureusement, elle en possède déjà certaines copies qu'elle avait préparées avec la lettre envoyée au juge en chef.

Très bien assistée par sa fille et en se basant sur ce qu'on lui avait expédié en entreprenant la poursuite contre eux, elles confectionnent un « *Avis de présentation* », un « *Avis aux parties intimées* », (Les intimés étant maintenant Simone et Conrad Charron) et une « *Affirmation solennelle* ». Pour ce dernier document, elle se rend chez un notaire pour se faire assermenter.

Ne pouvant obtenir la transcription des dépositions avant la date réservée, Mireille et Catherine préparent aussi une « *Attestation de demande de transcription* » qu'elle fait signer par la sténographe judiciaire.

Juste à temps, après s'être assurée que les trente-trois documents originaux se trouvent bien en ordre, ainsi que les photocopies en quatre exemplaires, puisqu'une copie de chaque nouveau document doit être fournie à la partie intimée, le colis, pesant dix-huit livres, prend la route vers la Cour d'appel du Québec.

Le lendemain, l'huissier Michel Fortin porte dix-neuf pièces à M^e Jean Chicoine, procureur des Charron, à qui on doit signifier cet appel de demande de permission spéciale d'un jugement. Il référera ce dossier à sa collègue, M^e Martine Boucher, puisque Simone a crié sur tous les toits, qu'ils avaient « clairé » Jean après le procès, sans préciser la cause du conflit.



La semaine suivante, en compagnie de ses adolescentes, Karen et Christine, Mireille travaille joyeusement à classer des caisses de marchandises usagées, qu'un cousin lui a apportées

en fin de semaine, dans le but d'organiser une autre vente de garage.

Tout a coup, elles sont dérangées par la sonnerie du téléphone. C'est M^{me} Giroux du syndic qui la rejoint, réussit-elle à entendre. Car la ligne de l'appareil du garage grince tellement aujourd'hui, qu'elle a peine à saisir ce qu'elle lui dit.

—J'ai reçu un fax de M^e Martine Boucher ce matin, comprend-t-elle difficilement. Vous voulez faire appel du jugement, madame Boyer?

—Oui.

—Vous n'avez pas le droit de faire ça.

—Vous croyez? réplique Mireille immédiatement sur le qui-vive.

—Oui. Vous n'avez pas le droit de faire ça, répète-t-elle l'air mécontent.

—Écoutez-moi bien, Madame, la coupe-t-elle sur-le-champ. Je vous ai cédé mes biens, mais pas ma liberté. Ce n'est pas vous qui avez reçu cette sentence, c'est moi. Vous ne m'empêchez pas d'essayer de faire rétablir mon droit. J'ai travaillé très fort pour monter ce dossier et j'ai, par là, une chance que justice me soit rendue.

M^{me} Giroux se radoucit aussitôt.

—Je vous comprends, soutient-elle, mais vous auriez dû me prévenir.

—Non, se surprend Mireille. Je n'ai pas à vous tenir au courant de mes allées et venues.

Et cette première continue à parler. Cependant, les grincements de plus en plus accentués de la ligne l'empêchent d'entendre ce qu'elle lui raconte. Tant et si bien qu'elle finit par lui dire :

—Je regrette Madame, je ne vous entends plus. Rappelez-moi cet après-midi, je serai dans la maison, lui demande Mireille avant de raccrocher.

Elle ne reçut aucun autre appel de sa part.



Le local de la succursale du syndic se trouve au même étage que celui de la sténographe judiciaire. Mireille doit s'y rendre pour chercher un formulaire « *d'état des revenus et dépenses* » à remplir pour la fin du mois. « *Pour apprendre à s'administrer!* » pensent ironiquement Rémi et Mireille. Et elle se propose de vérifier en même temps si les transcriptions sont achevées.

Il pleut à boire debout lorsqu'elle descend de l'auto. Très énergique, la jeune quinquagénaire marche d'un pas rapide jusqu'à l'immeuble, y entre, et monte les marches des deux étages en courant, avant de se présenter à la réceptionniste.

Du coin de l'œil, elle voit arriver un homme dans la soixantaine qui, essoufflé, entre d'un pas rapide jusqu'à la réception du syndic, où elle se trouve. Il stoppe immédiatement son allure en l'apercevant et, l'air nigaud, se promène derrière elle quelques instants. Semblant ne plus savoir quoi faire, il retourne finalement s'asseoir dans le hall d'entrée.

Du comptoir où elle est appuyée, Mireille peut facilement le voir à travers la grande vitre qui les sépare. Elle pense qu'il attend son tour pour s'adresser à la réceptionniste.

Cette dernière cherche les formulaires et, ne trouvant que son original, se déplace pour aller en faire quelques copies dans une autre pièce. Toujours appuyée au comptoir, Mireille observe les lieux nonchalamment, quand tout à coup survient un flash semblable à un éclair. « *Tiens,* » songe-t-elle, « *c'est l'orage dehors.* » Et elle écoute attentivement pour entendre le coup de tonnerre qui ne vient pas. « *C'est étrange!* » pense-t-elle encore « *Je ressens la même sensation déplaisante qu'il y a deux jours, au feu de la Saint-Jean au village.* »

En arrivant sur le terrain des célébrations à la brunante, ce soir-là, elle avait vu les mêmes flashes et l'avait fait remarquer à ses filles :

—Qui est-ce qui nous prend en photo, ce soir? demanda-t-elle en cherchant du regard.

—Tu te prends pour une vedette! se moqua gentiment Karen avec un sourire malin.

—Ça doit être quelqu'un qui photographie ses enfants! proposa Catherine, plus terre à terre.

—Je vous assure qu'on nous photographie, avait-elle repris en riant tout en continuant d'examiner autour d'elle. Ça fait trois fois que ça flash par ici.

—En tous cas, c'est une drôle d'heure pour prendre des photos, reprit Christine enjouée. Il fait noir. Sauf pour nous, les vedettes, qui sommes sous les lumières du chapiteau. Prenons la pose, invita-t-elle ses sœurs en rigolant.

La réceptionniste revient et lui remet les fameux formulaires. Mireille la remercie en ajoutant :

—Je crois que c'est l'orage dehors, il y a eu un bon éclair tout à l'heure, avez-vous vu ça?

—Non, lui répond-t-elle. Ici, il n'y a pas de fenêtre. Je ne vois jamais la pluie ni le beau temps.

Mireille la quitte sur ceci et marche rapidement vers le bureau de la sténographe judiciaire au fond du passage. Comme le travail n'est pas terminé, elle revient immédiatement sur ses pas.

L'homme est toujours assis au même endroit, semblant essayer de se fondre dans le décor. Large d'épaules et d'un bon six pieds de taille, il a l'allure malfamée du lendemain de veille d'un alcoolique, avec ses cheveux blonds grisonnants décoiffés aux repousses appréciées des coiffeurs. Il porte des vêtements chiffonnés et s'amuse à tripoter un appareil photo gris pâle entre ses grandes mains. Il baisse les yeux en l'apercevant. Dévalant l'escalier aussi rapidement qu'elle l'a monté, elle rejoint son véhicule sans se retourner.



Catherine emménage bientôt dans la maison qu'elle vient d'acheter. À 7 h 55 heures ce lundi matin, Mireille s'y rend pour l'aider à repeindre les pièces que sa fille veut rafraîchir à son goût.

—C'est le grand jour aujourd'hui, annonce la mère en arrivant. À dix heures, les trois juges de la Cour d'appel de Québec étudieront ce qu'on leur a envoyé.

—En es-tu certaine? la taquine un peu Catherine.

—Oui, ma chère. Si les documents n'avaient pas été conformes, je le saurais à l'heure qu'il est. C'était bien écrit que j'en serais avisée aussitôt, afin de pouvoir y remédier dans le délai fixé. Ils ont donc été accueillis et dans deux heures exactement, certifie-t-elle en regardant sa montre-bracelet, les juges en prendront connaissance. Souhaitons qu'ils accueillent ma demande.

—Moi, je te le souhaite en tous cas! l'approuve Catherine au cœur généreux.



« C'est bien long avant de savoir », s'impatiente Mireille quatre jours plus tard. « Je n'en peux plus d'attendre. Je vais téléphoner à la greffière pour me renseigner. » décide-t-elle ce vendredi après-midi. « Elle est si gentille qu'elle me donnera sûrement cette information. D'ailleurs, elle me connaît assez bien maintenant. Je l'ai dérangée plusieurs fois au cours des dernières semaines. C'est elle qui m'a fourni les renseignements indispensables afin que je puisse livrer la marchandise conforme dans le temps alloué. »

—Madame Côté, se présente-t-elle joyeuse, c'est Mireille Boyer. Comment allez-vous?

À ce nom, la greffière sursaute et réplique d'une voix frustrée.

—Ça va, Madame. Que puis-je faire pour vous?

—Pouvez-vous me dire si les juges ont étudié mes documents lundi dernier comme prévu?

—Madame, reprend celle-ci d'un ton amer, vous n'étiez pas là, alors votre requête a été rejetée.

—Ce n'est pas vrai! répond Mireille sidérée. C'est une farce ou quoi?

—Non, ce n'est pas une farce. Vous ne vous êtes pas présentée, alors votre requête a été rejetée.

—Mais... Je n'avais pas à me présenter tout de suite? Cette date était réservée pour l'étude de la documentation.

—Non. Quand on présente une requête, il faut être là pour l'expliquer..

—Je ne le savais pas! se désole l'ignorante. Jamais je n'ai lu ça dans les règles de procédures. Je vous assure que je ne savais pas. Autrement, je m'y serais rendue.

Devant son désarroi, la bonne dame se radoucit. Elle aimait bien cette femme qu'elle n'avait pourtant jamais vue, et avait même espéré la voir réussir sa démarche.

—Je ne sais pas quoi vous dire, madame Boyer... Je suis désolée. J'ai ici devant moi le procès-verbal d'audience. Je peux vous le lire si vous le désirez « *M^{me} Mireille Boyer ayant été appelée à plusieurs reprises, celle-ci fait défaut d'être présente ce jour. Décision par la Cour : vu l'absence de la requérante; vu la lettre de M^e Boucher, représentant M. et M^{me} Charron, nous informant de son absence à la Cour à cette date; vu que M^e Boucher nous écrivait que ses clients s'en remettaient à la décision de la Cour; elle rejette la requête pour permission spéciale d'appeler, sans frais.* »

—Qu'est-ce que je peux faire maintenant? s'afflige Mireille les jambes coupées.

—Je ne sais vraiment pas, avoue la greffière. Peut-être devriez-vous consulter un avocat. Je ne suis pas au courant de toutes les procédures. Consultez Madame, lui conseille-t-elle gentiment avant de couper la ligne.

En raccrochant, Mireille sombre dans la désolation.

« *Je suis une imbécile,* » se martèle-t-elle sans ménagement. « *Non! Oh non! J'ai fait tout ce travail pour rien! Pourquoi je ne savais pas ça? Pourquoi m'as-tu fait ça, Jésus? Pourquoi, après m'avoir fourni Ton aide tout au long de ces jours, n'as-Tu pas permis que je comprenne ce détail si important? Au début, c'est ainsi que je voyais les choses, j'irais à Québec. Ensuite non, je n'avais pas à m'y présenter. Parfois cette hypothèse m'effleurait un peu l'esprit, mais jamais clairement. J'ai enfin cru que cette date ne servirait qu'à étudier ce que j'envoyais et qu'on m'en fixerait une autre pour m'entendre. Et Toi, Tu le savais et Tu ne me l'as pas dit,* se fâche-t-elle contre son Dieu.

— *Je t'ai sauvé la vie,* entend-t-elle en elle-même.

— *Je voulais obtenir justice,* se désole-t-elle. *C'était ma dernière chance!*

— *Et Moi, Je veux que tu vives,* entend-elle encore.

L'espace d'un moment, elle revoit cet homme malfamé avec son appareil photo. Elle croit apercevoir quelqu'un qui l'avait attendue près du bâtiment de la Cour d'appel, pour lui faire du mal. Cette photo aurait servi à l'identifier.

— *Allez, relève-toi maintenant,* l'encourage-T-il. *Ça va s'arranger.*

Après quelques minutes à se ressaisir en pleurant son désespoir, Mireille relit le jugement qu'elle a pris en note et s'étonne. « *Ni les Charron, ni leur procureur ne se sont présentés.* » La greffière m'a lu que ses clients s'en remettaient à la décision de la Cour. « *C'est étrange!... Comment se fait-il qu'ils se soient soumis aussi facilement?* »

Pour fuir la désolation qui se tient encore tout près, elle téléphone à Catherine pour lui confier cet échec. Lorsque Rémi revient de son nouveau travail, au bord de la désespérance, elle lui demande son aide.

—J'ai besoin d'un procureur. Je ne suis pas assez forte. Je n'ai pas la grâce d'état d'un avocat. Il me manque trop de connaissances. Aide-moi, s'il-te-plaît.



—Dites-lui de venir me voir, offre gentiment M^e Karna à Rémi, au téléphone ce lundi matin. Tout n'est pas perdu. Sa requête est entrée à la Cour d'appel avant l'expiration du six mois pour permission spéciale. Elle y est, et y restera, puisque la Cour conserve tous les originaux pendant dix ans. Qu'elle téléphone aujourd'hui même au greffe de Québec pour réserver une autre date. Je verrai ce que je peux faire. Et dites-lui d'apporter ce qu'elle a préparé, pour que j'y jette un coup d'œil.

L'édifice du bureau de M^e Karna est luxueux. Des tableaux humoristiques de peintres originaux sont suspendus sur les murs de la salle d'attente du deuxième étage. La réceptionniste travaille dans un environnement clair et bien décoré. Lorsque Mireille et Rémi se présentent à son comptoir, elle les invite à s'asseoir pendant qu'elle prévient l'avocat de leur arrivée.

Élégant dans une chemise blanche à col romain sous un chandail violet attaché par quelques boutons sur le ventre, l'homme compatissant vient les chercher sans tarder. Une fois parvenu à son local, à droite au fond du passage, il les invite à prendre place sur des chaises confortables devant son bureau, pendant qu'il s'installe derrière.

—Montrez-moi votre requête, madame Boyer? réclame le vieil avocat avec son accent français.

Mireille lui présente la lettre explicative « *Demande de permission spéciale de révision d'un jugement* »

—Ce n'est pas une requête, s'étonne l'ancien professeur de droit. La requête est le document sur lequel les trois juges se penchent en premier. Là, ils n'avaient qu'une lettre. Ça ne va

pas. Je vous en fournirai un modèle ainsi que les articles de loi sur lesquels appuyer votre demande.

— Accepteriez-vous de me représenter? ose lui demander Mireille, mélancolique. Il me manque trop de connaissances.

— Non, refuse-t-il en souriant, mais je peux vous aider par exemple. Vous êtes capable de le faire. Votre mémoire est quand même bien, ajoute-t-il en l'examinant. Je vous félicite, Madame. Ce n'est pas parfait, mais après tout, vous n'êtes pas avocate. Avez-vous réservé votre date?

— Oui. Dans un mois.

— Et serez-vous à la Cour d'appel de Québec ce jour-là? la taquine-t-il un peu en souriant.

— Vous pouvez y compter, lui sourit-elle à son tour en redressant la tête.

— Voilà des modèles de requête, lui remet-il bonnement. Vous en aurez deux à présenter. Une requête pour permission d'appeler hors délai et une autre en rétractation. Quand vous arriverez devant les trois juges, vous commencerez par cette dernière. Si elle est acceptée, alors vous soumettrez l'autre. Si la première est refusée, vous reviendrez tout simplement en vous disant qu'au moins vous aurez essayé. Ce n'est pas plus grave que ça. Ces juges sont généralement très gentilshommes, ne craignez pas.

— Je vous remercie, dit Mireille reconnaissante et ragail-lardie avant de quitter son local.

— Merci beaucoup, assure Rémi heureux de voir sa femme dans un meilleur état.

— Bonne chance, Madame, se préoccupe M^e Karna. Je vous ferez parvenir les articles de loi dont vous aurez besoin par la poste. Redonnez-moi des nouvelles lorsque vous reviendrez de Québec. Et, au plaisir de se revoir, monsieur Beaudry.

AGRÉABLE FIN DE SEMAINE

Avec son auto usagé, mais en bon état et immatriculé à son nom, Mireille roule toute la journée vers la capitale, ce deuxième vendredi du mois d'août 2002. En fin d'après-midi, elle s'arrête dans un parc pour marcher un peu et se délecter d'un pique-nique, avant de se rendre dans un motel simple pour la nuit. Après s'être détendue dans un bain chaud et avoir enfilé son pyjama de coton bleu pâle, elle dépose sa mallette de documents sur le lit et en sort ces requêtes afin de les réviser une dernière fois.

Dans sa requête en rétractation, elle exprime ses excuses et les raisons de son absence à la Cour, la première fois. Ensuite, elle explique l'importance de sa demande, en ajoutant que la décision rendu contre elle est inéquitable; qu'il est désajusté des faits et n'a pas tenu compte de ses droits. Elle termine en priant les juges d'accepter sa requête, puisque la Cour d'appel a le pouvoir de réparer l'injustice.

Ce texte lui semble conforme et elle passe maintenant à la deuxième. Sans s'attarder sur la description des faits pour permission d'appeler hors délai, elle se dirige tout de suite vers l'argumentation.

L'appelante désire contester la condamnation, lit-elle attentivement, parce que le juge de première instance, l'Honorable Georges Poisson, a manifestement erré dans son jugement; en rejetant totalement la défense sans tenir compte de la Contestation, des interrogatoires, des témoignages, de la plaidoirie et du travail de droit de ses procureurs, ni d'aucun

document déposé en sa faveur. Il a omit de considérer la vérité des faits de l'accusation, ainsi que l'ordre chronologique dans lesquels ils se sont déroulés. Il n'a pas pris égard à la bonne foi des intimés, en les condamnant à verser des montants compensatoires exagérés pour des journaliers, et en plus, de façon conjointe et solidaire. Ce verdict n'était appuyée sur aucune preuve de dommages réels des requérants, Conrad et Simone Charron. Ceci, alors que le témoignage des intimés avait démontré que les actions avaient pour seul but de venir en aide à Rita et à Lucie Viau, et qu'aucun d'eux n'étaient animés de mauvaises intentions.

Ces erreurs de droit sont déterminantes, au point d'infirmer le jugement de première instance, puisqu'elles ont causé de grands torts financiers à la personne mise en cause, ainsi qu'en dommage à son intégrité, à sa réputation et à la justice.

L'appelante propose donc à la Cour d'infirmer la décision de première instance et de lui obtenir réparation des suites et conséquences causés. Elle souhaite que soit condamner Conrad et Simone Charron, étant donné que tous les dommages qu'elle a subis sont dus uniquement à leur faute délibérée. Il s'est agi d'une poursuite illicite et intentionnelle de leur part, dans le but de dominer la situation, d'intimider la population et de faire cesser les tentatives d'aide légale en faveur des infortunées : Rita et Lucie Viau.

L'appelante demande aux juges de tenir compte de l'inaptitude des dames Viau à établir leurs droits, puisqu'elles furent placées dans cette famille en bas âge, gardées sous surveillance active, sans accès à l'information, sans relation ni communication avec le monde extérieur depuis leur retrait de l'école. Elle argumente aussi en expliquant que Rita et Lucie Viau sont des personnes handicapées dans leur liberté et leur dignité, faisant d'elles des personnes assujetties, asservies, endoctrinées, privées de leurs droits et recours. Elle insiste sur le fait qu'il ne peut exister d'état d'asservissement, sans

recourir à une multitude d'abus. Elle écrit n'avoir agit que dans l'intérêt des jeunes dames, ainsi que par son devoir de porter secours à toute personne dont la vie, sous toutes ses formes, est en péril.

Ensuite, elle s'appuie sur des articles de lois qu'elle précise.

Enfin, elle demande l'autorisation d'interjeter appel hors délai du jugement rendu contre elle, en se réservant le droit de déposer ultérieurement d'autres documents.

Satisfaite de son travail, Mireille dépose ses requêtes en ordre dans sa mallette. Puis elle s'étend sur le lit pour se distraire devant le téléviseur.



Sur la piste cyclable, Mireille fait une marche solitaire en longeant le fleuve St Laurent. À 12 h 30, ce deuxième samedi du mois d'août, elle s'était rendue sans aucune difficulté à la résidence de ses amies religieuses, qui ne l'attendaient qu'à l'heure du souper. Rebroussant chemin, ne connaissant pas la ville de Québec, elle s'était laissé guider intérieurement, sans demander aucune information, jusqu'à cet oasis de repos.

Le soleil radieux aujourd'hui et la brise du fleuve la caressent pendant qu'elle se promène lentement sur le chemin étroit qui borde le cours d'eau. Mireille ressent un réel besoin de faire la paix avec quelques souffrances, comme le dit si bien le chanteur populaire, Kevin Parent. La pauvrete en avait eu son lot cette année. Les diables lui avaient livré une forte bataille. Toute sa vie avait été éprouvée.

Sans se soucier de toutes les personnes qui se délassent sur les bancs du parc dans ce décor enchanteur, elle laisse couler ses larmes en revivant ses difficultés.

Durant les dernières années, leur nid s'était vidé. Les enfants, tous dotés de valeurs bien inculquées, avaient pris ou

prendraient sous peu leur envol. À travers les problèmes juridiques qu'elle avait eu à traverser, la mère avait aussi vu s'effriter ou se briser les relations amoureuses de ses quatre aînés. Et elle avait profondément compatis à leur peine et à leur affliction. Certains avaient réussi à sauver leur amour du naufrage, pendant que les autres avaient choisi de parcourir un autre chemin.

Au milieu de la cinquantaine, Rémi avait subi un si grand coup qu'on le confondait aisément avec un homme à la retraite. Les employeurs le craignaient et il ne trouvait plus que du travail temporaire. En outre, ses problèmes cardiaques avaient laissé en Mireille la crainte d'une autre attaque.

Mais en tout cela, la Providence veillait et lui fournissait des moyens inattendus et des ressources insoupçonnées. Des moyens inattendus elle en avait accueillis plusieurs : ce frère qui avait généreusement accepté d'endosser leur nouvelle hypothèque au prix que Conrad avait lui-même fixé; l'achat de cette nouvelle auto dont elle était si fière; cette belle-sœur qui lui avait prêté si élégamment cet argent pour faire appel; sa fille, Catherine, qui avait mis ses connaissances et sa disponibilité à son service; ce cousin qui lui avait fourni des marchandises pour sa vente de garage; et d'autres, tant d'autres qu'elle ne pouvait les énumérer tous.

Mireille avait aussi puisé des forces dans des ressources insoupçonnées : dans la tendresse et le soutien de son époux et de ses enfants; dans les encouragements confiants et les prières de sa mère; dans le soutien des membres de l'Église catholique dont elle partageait la foi; dans la beauté rafraîchissante de ses quatre petits-enfants; dans les yeux de ces jeunes de Saint-Joseph, amis de ses garçons qui, très compatissants, l'encourageaient discrètement à ne pas se laisser abattre; dans les visites des parents et des amis qui l'avaient distraite; dans les bons avocats et les juges qui l'avaient écoutée en la soutenant de leur science. Et là aussi, elle ne pouvait

les énumérer toutes. Mais chacun des petits ou grands gestes d'amour trônaient sur son cœur comme des trésors cachés, qui lui avaient servi de tremplin pour rebondir.

Sur un banc du parc, Mireille s'assied quelques instants, enlève ses chaussures et plonge ses pieds dans l'herbe fraîche. Le cœur purifié par ce bilan positif, elle savoure la paix qui l'habite maintenant. Elle concédait avoir perdu des biens matériels et même avoir subi coups et blessures évitables, mais elle avait gagné en connaissance, en force et en amour.

Elle jette un œil sur sa montre bracelet. Il était temps d'aller rejoindre ses amies qu'elle avait si hâte de revoir. Comment y retourner? Elle n'en avait aucune idée et se laisserait à nouveau guider. Quand, un peu plus tard, elle s'arrête à un poste d'essence pour demander sa route à une dame qui fait le plein, celle-ci lui répond :

— Vous êtes tout près. Suivez-moi. Je m'en vais justement dans cette direction.

Les bonnes religieuses l'accueillent avec tendresse et générosité. Après le souper qu'on lui offre au couvent, les vieilles amies passent la soirée à échanger sur leurs vies, dans la balançoire à l'ombre des grands érables.

Le lendemain, elles partent ensemble pour visiter la basilique Sainte Anne de Beupré. Elles y arrivent juste à temps pour participer à la messe dominicale, si importante pour renouveler les forces intérieures.

Ensuite, les compagnes commencent à parcourir ce magnifique endroit. Puis, elles s'arrêtent pour dîner et profitent de cette pause pour continuer à se donner les dernières nouvelles. Les deux Sœurs de Saint-François d'Assise sont curieuses de savoir comment vont les paroissiens de Saint-Joseph qu'elles ont servi durant tant d'années.

L'après-midi passent vite à marcher à travers les pèlerins, en admirant le décor extérieur de la basilique et ses attraits touristiques. Puis, vient le temps de retourner au couvent

où toutes les religieuses l'accueillent chaleureusement pour souper.

À 8 h 30, après la visite des jardins, Mireille monte au deuxième étage pour se rendre à la chambre qu'on lui a fournit. L'humble pièce est meublée d'un petit lit, un bureau, une table de chevet et une berceuse. Sur les murs peints en blanc se trouve un crucifix, un calendrier ainsi qu'une pharmacie avec porte miroir au dessus d'un lavabo. Mireille fait sa toilette et se couche. Demain, c'est le jour si attendu.

LE GRAND JOUR

C e matin, Mireille gare son auto dans le stationnement sous-terrain, derrière le bâtiment de la Cour d'appel du Québec. Sobrement vêtue d'une blouse blanche, d'une jupe et d'un veston noirs, le visage embelli d'un léger maquillage, Mireille monte l'escalier aux larges marches qui donnent sur le hall d'entrée. Là, elle s'arrête un instant pour chercher l'information pour se rendre aux étages, tout en replaçant une couette de ses cheveux châtons, un peu teinté de gris, dans une des deux pinces décoratives argentées qui les retiennent au dessus des oreilles. Puis, elle se dirige vers l'ascenseur qui la conduira au quatrième étage de l'édifice. De là, elle parcourt les longs corridors en portant sa lourde mallette, remplie de ses précieux documents, et avance jusqu'à la porte de la salle 4.33. À peine intimidée par tous les magistrats qui vont et viennent dans le couloir, elle pénètre sans faire de bruit dans la pièce recouverte de tapis. À ce moment-là, une jeune femme lui remet le programme de la journée.

De l'arrière de la salle où elle prend place, elle observe sereinement les hommes et les femmes revêtus de leur toge pour cette circonstance spéciale. Nerveux pour la majorité, ils étalent leurs documents sur les tables devant eux, tout en se préparant mentalement à plaider en faveur de leur cause.

À l'appel de la greffière qui vérifie les présences, et qui la reconnaît facilement comme seule partie non représentée, Mireille est heureuse d'accueillir son sourire de bienvenue.

Les trois juges pénètrent dans la salle vêtus de chemises légères et prennent place sur la tribune. « *Pour cette période de chaleur seulement* », l'avait prévenu M^e Karna, « *ils laissent tomber leurs toges traditionnelles.* » C'est celui du centre, Louis Dussault, un homme dans la quarantaine aux cheveux blonds légèrement frisés, qui préside la séance aujourd'hui. Benoit Houle, du début de la cinquantaine avec les cheveux noirs et un air sérieux, siège à droite, pendant que François Morin, le cadet des trois, malgré ses cheveux bruns légèrement parsemés de gris, s'installe à gauche. Celui-là, a l'allure enjouée d'un bon vivant.

Sur l'horaire qu'on lui a remis à son arrivée, son nom complète la liste. Cela lui offre ainsi tout le loisir d'écouter les requêtes de chacun. Les juges sont courtois et attentifs, semblant avoir étudié soigneusement chaque dossier. Le juge Morin se complait particulièrement à questionner les jeunes avocats en rigolant un peu, afin de les rendre plus à l'aise pour ce premier essai, tout en leur permettant de vivre une expérience plus instructive.

La plupart des causes sont rejetées pour des raisons très diverses et les procureurs déçus quittent, un à un, la salle d'audience. Entre autres, une cause fait sourire Mireille. L'avocat, représentant un homme qui a malmené sa conjointe, demande d'en appeler de sa sentence. Le juge Morin l'interroge d'un ton sérieux :

—Cet homme a récidivé d'après mon étude?

—Oui, répond l'avocat, mais il l'a avoué. Il a admis qu'il l'avait mordue, mais il ne pensait pas l'avoir mordue si fort.

Cette cause est rejetée.

Une dame qui n'avait jamais pu obtenir de pension alimentaire de son ex-époux et qui avait élevé seule ses quatre enfants, avait dû attendre d'avoir les moyens financiers pour demander une rétribution compensatoire. Très désappointée,

elle voit sa demande rejetée à cause du trop grand laps de temps écoulé depuis les dernières procédures.

Plus la salle se vide et plus Mireille devient fébrile. À chaque fin de cause, les juges quittent la salle pour revenir avec un nouveau dossier. À 15 h 20, elle s'approche de la tribune et s'informe à la greffière de quel côté elle doit prendre place, puisque la partie adverse ne s'est pas présentée. Celle-ci lui indique la gauche avec un sourire de connivence. Les juges reviennent.

Aussitôt, le président, le juge Dussault est incapable de la regarder. Il baisse les yeux pour s'attarder quelques instants à examiner sa requête. En accord avec ses confrères, ils avaient décidés de lui réserver la dernière audience. Ce matin, il avait jeté un coup d'œil dans la salle pour vérifier si elle était présente. Tout au long des auditions, il observait discrètement cette dame d'âge mûr qui attendait calmement son tour. Ce qu'il doit lui dire maintenant est si difficile!

Mireille regarde le juge Morin en face d'elle, et lui demande discrètement si elle doit commencer. Devant l'inconfort de son confrère, celui-ci prend la parole :

— Nous comprenons votre intérêt à faire appel, Madame, mais...

En entendant ce « *mais* » Mireille comprend instantanément qu'une barrière est déjà dressée. Elle s'hasarde quand même :

— Voyez-vous Messieurs, s'empresse-t-elle de dire, quand on va devant un tribunal, on ne sait jamais ce qui se produira. Il peut arriver qu'un juge ne voie pas les choses sous le même angle que nous. Et, pour diverses raisons, il condamnera quelqu'un parce qu'il jugera que c'est ce qu'il a à faire. Cela je le comprends très bien, mais...

— Vous, Madame, la coupe le juge aux cheveux noirs, c'est le montant que vous remettez en cause ici?

—Le montant? Oui, aussi. J'ai lu une jurisprudence sur un cas de diffamation où une avocate avait vu son nom publié dans les journaux comme incompétente, et elle en avait subi de grands torts. Elle avait perdu des clients... Et pourtant, les personnes qui lui ont fait ça, ont reçu une condamnation de 35 000 \$. Ce n'est pas 200 000 \$! M. et M^{me} Charron n'ont rien perdu, eux. Cependant..., il n'y a pas que le montant. Le juge Poisson a condamné une dame de 80 ans qui n'avait rien fait. Il a condamné mon mari qui n'avait rien fait. Et même moi, je n'ai pas fait ce dont ils m'accusent. Je ne me suis pas acharnée, et je l'ai répété au procès. Cependant, rien n'a été considéré dans notre défense.

Un mouvement de révolte se perçoit dans le visage de chacun de ces hommes qui demeurent bouche bée pendant quelques secondes.

—Vous avez cédé vos biens à un syndic, madame Boyer? se ressaisit le président sans lever les yeux.

—Oui, nous n'avions pas le choix. Nous ne pouvions pas assumer une pareille somme.

—Vous vous êtes mis sous la protection de la loi de la faillite?

—Oui... Mais jamais nous n'aurions fait faillite sans cette condamnation. Nous avons toujours été prudents et...

—Vous êtes mariée, Madame?

—Oui, depuis trente ans. Tout ce que j'ai fait, se défend-elle encore, c'est essayer d'aider ces deux personnes.

De plus en plus mal à l'aise, le juge Dussault fouille dans ses papiers, pendant que le juge Morin reprend :

—Nous comprenons très bien votre intérêt, madame Boyer. Toutefois, la partie adverse représentée par M^e Boucher, nous avise que vous avez cédé vos biens à un syndic. Vous avez utilisé ce droit de recours. Pour cette raison, nous ne pouvons recevoir votre appel.

Mireille n'y comprend rien. Qu'est-ce que cette faillite a à voir avec sa demande?

— Comme je vous l'ai dis, reprend-elle, nous n'aurions jamais eu recours à un syndic sans cette sentence.

Le juge Dussault voit tout à coup une ouverture possible et lui demande avec une espérance dans les yeux.

— Les biens sont au nom de votre mari, Madame?

— Ils sont à son nom, répond-t-elle franchement, mais ils sont à nous deux.

— Vous n'avez pas signé... Ici, sur vos documents, je ne vois pas votre signature.

— Oui. J'ai signé. Peut-être que la copie que vous avez ne le montre pas, mais j'ai signé.

— Ouais... Le patrimoine familial! ajoute-t-il l'air désappointé.

— Comprenez, dit le juge aux cheveux noirs, que ce droit de recours vous a protégés. Il a arrêté le jugement.

— Nous a protégés? interroge Mireille sans comprendre.

— Oui. Le recours au syndic vous a protégés d'une certaine façon. N'est-ce pas, Madame?

— Oui, approuve Mireille incertaine en branlant la tête d'un côté et de l'autre. Sinon, ils entraient chez nous avec des huissiers et pouvaient saisir nos salaires, pendant je ne sais combien d'années.

— Alors, il vous a protégés? certifie le juge Benoit Houle qui veut en finir.

— D'une certaine façon, oui.

— Donc, le jugement ne vous appartient plus. Il appartient au syndic. Le syndic pourrait faire appel, mais pas vous.

— Croyez-vous qu'il ferait appel pour vous? demande le juge Dussault, les yeux ravis par cette nouvelle proposition.

— Il n'a aucun intérêt à faire appel, répond Mireille déboussolée. Ils savent que je suis ici et ne m'ont rien proposé.

—Ils n'ont pas intérêt, c'est évident, reprend le juge aux cheveux noirs. Et vous auriez pu, Madame, au lieu d'utiliser ce moyen, hypothéquer vos biens et vous servir de cet argent pour faire appel.

—Oui?

—Et vous ne l'avez pas fait. Je comprends que vous n'aviez jamais eu d'hypothèque?

—Non.

—Il aurait fallu faire appel, avant d'aller chez le syndic.

—J'ai essayé, tente-t-elle de s'expliquer. J'ai déposé mes preuves d'impossibilité.

—Je sais. Nous avons étudié attentivement votre dossier, mais nous n'y avons trouvé aucune possibilité de vous accepter. Il aurait fallu faire la demande avant. Nous sommes désolés! De toute façon, cela vous fera éviter des frais supplémentaires et de longues procédures. Ça coûte très cher pour faire appel. Avez-vous pu racheter votre propriété?

—Oui. Avec l'aide d'un endosseur.

—Alors, vous vous en tirez quand même pas si mal?

Mireille baisse les yeux et soupire sans un mot.

—Nous allons délibérer maintenant, déclare le président en se levant. Nous revenons dans quelques minutes, ça va?

Elle fait un signe de tête affirmatif en serrant les lèvres.

Pour fuir les émotions qui la submergent, elle entreprend de converser avec la greffière qui la regarde avec sollicitude. Elle arrive même à sourire lorsque les trois juges reviennent. Le juge Dussault est accablé quand il lève les yeux vers elle.

—Je suppose qu'après nous avoir entendus, vous vous attendez déjà à ce que je vais vous dire?

—Allez-y! lance-t-elle tout en confirmant d'un signe de tête, espérant encore le miracle.

—Il appert que la requérante a fait cession de ses biens. Pour ce motif, la Cour déclare sans objet la requête en

rétractation de jugement. Bonne chance Madame, ajoute-t-il en se levant immédiatement.

—Merci, répond-t-elle en s'obligeant à refouler ses larmes, les yeux baissés.

—Est-ce que ça va? s'informe le juge Morin en face d'elle, penché sur la table pour rejoindre son regard.

—Ça va aller, dit-elle sans relever les yeux et en essuyant furtivement les larmes qui les brouillent.

—Vous êtes sûre que ça va, Madame? continue-t-il en cherchant son regard comme pour l'empêcher de s'effondrer.

—Oui, lui affirme-t-elle après quelques secondes, en relevant la tête et en le regardant dans les yeux. Ça va aller.

Tout en se redressant, Mireille lui fait un léger sourire de reconnaissance.

—Bonne chance, Madame, l'encourage-t-il avec bienveillance. Et bon voyage de retour, ajoute-t-il avant de quitter la salle.

Dignement, Mireille récupère ses copies, remercie la greffière qui l'a si gentiment accompagnée et la salue avant de se rendre à la porte. Puis, elle sort du local 4.33.



Avant de quitter la Cour d'appel, Mireille téléphone à Rémi pour l'informer du résultat de sa démarche. Elle tente aussi de rejoindre ses amies religieuses, mais celles-ci sont absentes.

Sans plus tarder, elle sort de l'édifice en portant sa mallette qui lui semble encore plus lourde, et se dirige vers le stationnement. En retrouvant son auto, elle s'y engouffre comme dans une cachette. Après la mise en marche, elle conduit sans s'arrêter, comme si elle désirait mettre le plus de distance possible entre elle et le système judiciaire.

Telle une pluie tranquille et bienfaisante, la grande braille l'accompagne sur le chemin du retour. Les larmes coulent et

roulent sur ses joues durant presque tout le trajet. Les mouchoirs souillés s'empilent par terre devant le siège du passager, pendant qu'elle demeure vigilante à la circulation qui l'entoure. Quand Mireille est sur le point de s'effondrer, elle revoit les yeux du juge Morin qui l'invitent à relever fièrement la tête. Quand elle a faim, elle déguste lentement les sandwichs et les crudités, que ses amies lui ont si gentiment confectionnés, ce matin. Et quand elle est trop fatiguée, elle s'arrête dans une halte routière pour se reposer.

« Je suis allée jusqu'au bout de mes possibilités, » tente-t-elle de se consoler devant le flot d'émotions qui débordent. *« Je n'ai pas suffisamment de connaissances. Je suis si ignorante que je ne savais même pas que nous aurions pu mettre une hypothèque sur la maison pour obtenir l'argent qui m'aurait permis pour payer l'avocat. Et ce jugement qui ne m'appartient plus! Ça devait être ça que M^{me} Giroux a essayé de me dire au téléphone le jour où la ligne était si mauvaise. Quelle imbécile! »* se martèle-t-elle, avant de revoir les yeux du juge qui l'invite à ne pas se laisser abattre.

Dehors, il pleut. Comme si la nature l'accompagnait dans sa peine. Soudainement, Mireille s'aperçoit qu'au fond d'elle-même règne un sentiment de fierté. Était-ce réellement un échec qu'elle vivait là? La petite femme, l'humble mère de famille avait pourtant de quoi être fière. Pour la première fois de sa vie, elle était partie seule en voyage et avait conduit jusqu'à cette grande ville, sans jamais perdre sa route. Elle avait monté des requêtes, bâti un mémoire, ajouté des annexes et des articles de loi, et s'était présentée seule devant les juges de la Cour d'appel du Québec. Tout cela n'était-il pas une victoire en soi?

« Enfin, » soupire-t-elle en retrouvant un peu d'espérance, *« comme M^e Karna me l'a dit, ce dossier est entré à temps à la Cour d'appel. Il y sera conservé dix ans. Peut-être que d'ici là... Qui sait ce qui pourra arriver? »*

À trois heures du matin, elle se faufile doucement dans son lit, près de Rémi qui se réveille aussitôt.

—Comment vas-tu, lui demande-t-il?

—Je suis très fatiguée, répond-t-elle simplement. Je te raconterai demain.

Il l'entoure de ses bras et elle se cale dans ce nid chaleureux.

Quelques jours plus tard, elle rejoint M^e Karna pour lui annoncer sa défaite et pour s'informer s'il lui restait d'autres recours.

—Vous aviez fait faillite? s'étonne l'avocat. Je ne savais pas ça! Comme recours, il resterait la Cour Suprême, mais c'est beaucoup trop compliqué pour vous, Madame.

—Vous croyez? demande Mireille déjà résignée.

—Il y a différentes façons de rétablir la justice, lui suggère aimablement le vieil homme. Écrivez votre histoire, Madame. C'est la meilleure chose à faire pour replacer les faits en ordre.



Trois mois plus tard, Rémi et Mireille se réjouissent, ce matin-là. Contre toute attente, les Charron ne se sont pas opposés à leur libération de faillite, comme ils s'en étaient vantés à la réunion des créanciers chez le syndic. Cette opposition aurait dû leur parvenir hier soir avant minuit.

Pourtant, à 16 h 30, un huissier à la retraite se présente à leur porte avec la requête. Celle-ci est remplie d'erreurs et semble avoir été rédigée à toute vitesse. Contrairement à Julie, Richard et Lucienne Trudel que ces malfaisants continuent de poursuivre pour obtenir « *leur argent* ». Ils sont libérés! C'est une victoire!

—Si seulement Richard et Julie avaient voulu faire appel avec nous quand c'était le temps, soupire Mireille. Mais je vais dire comme Simone, se moque-t-elle un peu devant Rémi « *Après toute, c'était leu choix à eux-autres!* »

ASSEMBLAGE DU CASSE-TÊTE

« Écoute bien le menteur,
il finira par te dire la vérité sans le savoir »

Ainsi que le lui a suggéré M^e Karna, Mireille a décidé de se servir de l'écriture pour rétablir la vérité et faire cesser l'offense. Et..., pour reprendre les paroles de Jean Chicoine « *Serait-ce le meilleur moyen pour révéler les choses sournoises et en secret qui ont été faites?* »

Aussi, la déterminée recommence à ratisser la documentation en transcrivant les dernières auditions en Cour. Ce travail est ardu, exigeant une grande minutie ainsi qu'une écoute très attentive. Laborieuse, elle s'y applique avec tout le zèle dont elle est douée.

Peu à peu, elle y relève les interventions de l'avocat, André Potvin, qui s'est complu durant l'audience à faire valoir ses relations et connaissances des magistrats; « *Le juge Bourg, il est malheureusement décédé. Le juge Lemay il est très sympathique. Il est retraité et fait du bateau. Est-ce que les nouveaux juges ont été nommés aujourd'hui ?* » s'informait le fils de magistrat à Georges Poisson?

Voulant montrer qu'il possédait les mêmes aptitudes que ce dernier, le prétentieux ne pu s'empêcher de se vanter d'avoir monté un document qu'il a voulu déposer, mais le juge l'avait rejeté en précisant « *Je l'ai fait cet exercice-là. J'ai tout ça. J'en ai six pages.* »

Avec application, Mireille examine les détails de fin de journée, où André Potvin a paniqué devant M^e Boulet qui lui demandait de fournir une facturation détaillée de ses honoraires. « *L'ordinateur est en panne.* » « *C'est compliqué.* » Sur la cassette audio, on l'entend chuchoter à Jean Chicoine « *Essaye donc de régler ça* ». Comme celui-ci n'était pas intervenu, il l'avait fait lui-même « *Pour savoir si on quitte demain soir ou... Parce que je sais qu'y a un avion pour Montréal à 5 h 30.* »

Le mardi soir, affolé par le fait que lui et son collègue avaient décidé de passer au plan B qui l'impliquait personnellement, et par cet adversaire consciencieux qui risquait de le découvrir, il prépare sa défense. Il dirait à mots couverts ce qu'il avait réellement fait. Ainsi, il rechercherait la clémence de M^e Boulet, puisqu'il était membre de « *la même confrérie.* » Et « *Les avocats, ils sont tous chums.* » Ce sont « *des gens qui se connaissent, qui se côtoient, et qui se respectent.* »

Mercredi avant-midi, très excité, il s'empresse de prendre la parole. De façon entremêlée, il expliquerait son rôle dans le dossier. Après tout, il n'avait fait qu'obéir à « *son mentor.* »

— « *Pourquoi j'ai été appelé, commença-t-il sa réflexion. M. et M^{me} Charron ont pris le téléphone un jour, ont appelé mon mentor pour dire « On a besoin d'un avocat, on a besoin de vous. » Et « M^e Lachance, ne faisait pas ce genre de dossier-là, et il me l'a référé.* »

Ensuite, il se défend en ajoutant « *Si ça n'avait pas été moi, ça en aurait été un autre. Ça aurait pu être n'importe qui.* »

En outre, Julie avait bien senti les choses en craignant que ne soit soudoyé le juge Dionne. Personne n'avait mentionné ce nom au cours des procédures, sauf M^e Potvin dans cette brève explication de son rôle dans le dossier. « *Le juge Dionne par exemple, pourquoi pas lui dans le fond à l'ultime?* » Cependant « *il y avait un côté administratif* » car « *nos clients ne sont pas des gens qui, sur le plan financier, sont*

fortunés. Mais surtout « comme mon père disait, la justice doit sembler honnête et paraître honnête. »

Il témoigne aussi qu'il avait un allié qui approuvait son travail. *« M^e Chicoine était plus à l'aise de cette façon-là aussi, pour faire avancer le dossier. »* Parce que ses clients, *« ils étaient un peu paniqués. »* Il précisera même *« Mon rôle dans le dossier n'est pas nécessairement en droit. C'a été de travailler pour faire en sorte que... J'étais plus dégagé, ne connaissant pas les gens. Disons que ça me gênait beaucoup moins que d'autres de prendre ... »* Le téléphone, allait-il échapper, *« Euh... d'écrire au juge en chef... »* se faufile-t-il à la dernière minute.

M^e Boulet et son avocat-conseil, M^e Binet, ont cru après cet exposé que ce n'était que vantardise. Après leurs argumentations, Potvin leur répond *« Ce n'est pas ce que j'ai dit. Du tout. De toute façon. »* En fait, celui-ci expliquait *« mon intervention dans le dossier a été importante. »* On se rappelle aussi que c'était André Potvin qui avait remis au juge Poisson, les documents qui l'avaient tant dérangé pendant la plaidoirie de M^e Boulet.

Ensuite, Mireille relève les révélations malhonnêtes de Conrad Charron.

Interrogé par M^e Boulet pendant l'audition en Cour, l'orgueilleux était content d'avouer avoir obtenu une copie de la pétition, par les policiers, avant le début des procédures. Il se vantait aussi d'avoir pris connaissance des interrogatoires confidentiels de l'enquête policière.

— *À l'époque, vous saviez déjà qui avait participé à tout ça?*

— *Oui. On avait sorti les papiers, lâcha Conrad fier de lui.*

— *Qu'est-ce qui vous permet de dire que les cinq personnes que vous poursuivez ont participé à tout ça?*

— *Parce qu'on avait sorti tous les dossiers, monsieur le Juge. C'est sûr que c'a pris du temps, mais...*

— *Les dossiers de la Commission des droits?* avait interrogé le juge.

— *Non, pas de la Commission des droits de la personne. Ben... C'est les dossiers qu'on appelle ça, c'qu'on a eu, s'informe-t-il en se tournant vers son procureur qui lui donne le mot. On avait eu les interrogatoires. On avait eu toute la pape-rasse de c't'affaire-là, parce qu'on avait travaillé pour les avoir.*

On constate aussi que c'était l'agent Tessier qui avait servi d'entremetteur. Dès dix-sept heures le soir de l'intervention, Simone a avoué sur le journal local qu'il leur téléphonait pour leur dire que tout était beau. Il était le principal enquêteur et c'est lui qui possédait l'originale de la pétition. Mireille n'en avait aucune copie. On lui a remis cinq mois après le début de la poursuite.

Assurément, l'avocat Chicoine avait aussi pris connaissance de l'enquête policière, qui portait pourtant le tampon de la Sûreté du Québec. Ainsi, lorsqu'il souhaite confondre Julie, il a amené l'agent Tessier à l'endroit précis de sa déclaration.

Après avoir terminé la transcription de la plaidoirie de M^e Boulet, dans laquelle Mireille pris connaissance de tous les détails de sa défense, elle s'attaqua à celle de M^e Jean Chicoine. Celle-là, elle l'avait gardée pour la fin, puisqu'elle ne l'enchantait guère. Tous ces « *Madame Boyer* » malveillants qu'il s'était employé à répéter, la meurtrissaient encore.

Elle en avait bien les trois-quarts de transcrits, quand elle arriva sur une jurisprudence qu'il soutenait ne pas avoir déposée, et qui se trouvait justement... Dans le jugement.

En plaidoirie, Jean Chicoine argumentait ainsi « *C'est un jugement de la Cour du Québec que je ne vous ai pas déposé. Parce que la seule chose qui m'intéressait, c'est un extrait qui dit « Il y aura atteinte illicite et intentionnelle au sens du second alinéa de l'art. 49 de la Charte, lorsque l'auteur de l'atteinte illicite a un état d'esprit qui dénote un désir, une volonté de causer les conséquences de sa conduite fautive, ou encore*

s'il agit en toute connaissance des conséquences immédiates et naturelles, ou au moins extrêmement probables, que cette conduite engendrera. »

Ce sur quoi, le juge Poisson avait répliqué en cherchant la référence dans ses feuilles.

— *Quand vous parlez de cette décision, c'est la cause précédente?*

— *Non, je ne l'ai pas*, répondit M^e Chicoine en voulant s'empresser de continuer.

— *Vous ne l'avez pas déposé?*

— *Non. Je ne l'ai pas dans ma liasse*, répéta-t-il. *Mon collègue vient de me la montrer.*

« *Hon!* » laisse échapper Mireille en posant les deux mains sur sa bouche. « *Il avait le texte du jugement sous les yeux pendant les interrogatoires à la Cour et pour bâtir sa plaidoirie* », découvre-t-elle stupéfaite!

À ce moment-là, un phénomène assez particulier se produit : un gros corbeau se pose sur le rebord de la fenêtre où Mireille travaille. Il la fixe de ses yeux noirs quelques instants, comme pour la menacer, avant de s'envoler. Un peu troublée par cette surprenante visite, la persévérante continue pourtant à assembler les pièces du casse-tête qui ne laisse pas encore voir toute l'image.

L'ardente justicière court chercher le document. À partir de celui-ci, elle examine les interrogatoires des Charron ainsi qu'à leurs témoins, pour constater que les questions avaient été posées de façon à concorder avec ce texte.

Ainsi, pour ne pas avoir à le retoucher après le procès, Lucie Viau change d'âge. On lui fait dire « *37 ans*, » alors qu'elle en a 36. Les questions adressées à l'enquêteur Tessier suivent aussi l'ordre du jugement. Entre autres « *Ce témoin a honnêtement admis avoir éprouvé un sentiment de gêne en constatant l'état des lieux en arrivant chez les requérants, les récriminations des plaignants étant tout à fait à l'opposé.* »

Personne n'a abordé ce sujet dans les procédures. Pourtant, le policier Tessier emploie ces termes dans son interrogatoire, exactement les mêmes que ceux qui sont inscrit dans la sentence.

Encore plus, ce jugement est tellement inexact, qu'il s'y glisse des erreurs importantes.

Il est écrit « *25 ans de placement* », alors que pendant le procès, Simone Charron disait « *30 ans* ». Dans la requête, qui a servi de référence pour écrire le texte, on disait « *25 ans* » puisque cette cause a attendu 5 ans avant d'être entendue. En audition, le juge Poisson l'avait déjà pris en note, lui, puisqu'il précisait « *On ne fera pas le tour des 30 ans de séjour de ces demoiselles.* »

Un peu plus loin, on se trompe de jour. Il mélange la journée de la demande de perquisition, avec celles de l'arrivée des policiers chez le couple Charron. Cette date pourtant si répéter pendant l'audition en Cour. Au numéro suivant, on peut lire « (...) *à l'égard des enfants Viau en placement chez les requérants depuis 25 ans.* » Le terme « *les enfants* » ne convient pas. Le juge Poisson les nommait « *les demoiselles* » Et on retrouve la même erreur, quant à la durée de placement.

Puis, « *Le poste de radio local traita également de ces événements.* » C'était monté ainsi dans la requête.

Ensuite, on se sert d'extraits de la lettre que Mireille a adressée à Simone et à Conrad, pour lui donner un sens d'acharnement. Exactement, comme dans la requête et les mises en demeure de M^e Chicoine.

De plus, à ce même numéro du verdict, il est écrit « *D'ailleurs, elle (Mireille) écrit une lettre sans équivoque aux requérants sur ce qu'elle considérait comme sa «mission»* ». Ce mot-là n'a pas été utilisé dans aucun acte de procédure, ni en témoignage, ni en plaidoirie. Il est pourtant employé à un autre endroit, à peu près dans le même sens, dans le deuxième cahier *Canada* de Mireille. Cette pièce porte

l'effigie de la Sûreté du Québec et n'a pas été déposée devant la Cour. Dans ce cahier, elle écrivait ceci « *Les Charron ne sont pas nos amis, ils sont des concitoyens. Je n'ai pas d'intérêt à les sortir de leurs mauvais comportements. Ce n'est pas ma mission. Ma mission est de libérer les filles Viau en leur causant le moins de dommages possibles.* » Le juge n'a pas vu ça, mais Potvin, oui.

À l'autre paragraphe, « *M^{me} Boyer a écrit à Rita Viau et à Lucie Viau pour leur exprimer son intention de prendre fait et cause pour leur bien-être futur.* » C'était décrit ainsi dans la requête, pas dans les lettres déposées.

Puis, dans l'étude de la plaidoirie de Jean Chicoine, Mireille peut constater une ascension des faits numérotés du verdict, énumérés comme dans ce texte « *agit de concert, responsabilité solidaire, dommages exemplaires, la preuve a révélé, etc.* »

Ainsi, la complicité de ces hommes qui se sont acharnés à détourner la justice est maintenant incontestable, constate Mireille avec satisfaction en plaçant ses dernières pièces du casse-tête. Trois hommes aux traits communs; des orgueilleux, pour qui le besoin de paraître domine sur la conscience. Trois vaniteux, qui se sont organisés entre eux comme une machine qui se met en marche pour broyer.

Enfin, que Conrad Charron soit l'un d'entre eux, cela n'étonne plus Mireille aujourd'hui. Elle connaît maintenant ses secrets de famille et ses fourberies. Qu'André Potvin ait composé le texte du jugement et qu'il ait eu la déplaisante besogne de faire nommer un juge qu'ils pourraient manipuler, ne la surprend pas outre mesure, non plus. Il était facilement reconnaissable comme un avocat retors du Barreau. Cependant, que Jean Chicoine, cet avocat de la place, ait frappé si fort sur elle, avec tant d'acharnement, tout en étant le chef d'équipe de cette entrave à la justice la choque profondément.

N'avait-il pas utilisé dans la requête, en entreprenant cette poursuite, et pour la massacrer, les mots qui lui conviennent

si bien aujourd'hui « *Une attaque des plus sournoises et injustifiées.* » « *Une mesquinerie incroyable.* » « *Une hargne maldive.* » N'avait-il pas donné des « *rôles conjoints et solidaires* » pour préparer « *un complot* » ? N'avait-il pas utilisé dans sa plaidoirie, contre Mireille, ces phrases qu'on peut lui appliquer, mot à mot, aujourd'hui.

« *Je vous suggère que* » Jean Chicoine « *a posé des gestes absolument épouvantables, qui ont eu des conséquences catastrophiques sur la vie de ces gens-là et sur leur famille immédiate ! Quant à lui, la responsabilité est non seulement indéniable, mais il doit y avoir obligatoirement, à mon sens, des dommages exemplaires. Parce qu'il y a cet acharnement qui qualifie sa démarche. Mais surtout... Surtout... La totale désinvolture face à ce qui aurait pu être fait, autre que de procéder comme « il » l'a fait.* »



En cette belle soirée d'un nouveau printemps, Mireille et Rémi se bercent silencieusement dans la balançoire sur le grand terrain gazonnée de pousses nouvelles et vertes. Une volée d'outardes qui passent les font s'arrêter quelques instants, pour écouter avec émerveillement le bruissement de leurs ailes bien orchestrées.

Après avoir fait la preuve d'entrave à la justice que la persévérante a recherché avec autant d'assiduité, Mireille n'a pas cru bon de la porter à qui que ce soit. L'avoir menée à son terme l'a satisfaite. Maintenant, elle savait. Elle comprenait. Et cela avait servi sa guérison.

Par contre, Julie, Richard et Lucienne avaient dû continuer à déboursier des frais juridiques, parce que le couple Charron les ont poursuivis encore, afin d'obtenir le même montant d'eux, que celui qu'ils avaient reçu de Rémi et Mireille. Les malfaisants n'ont pas craint d'aller en appel d'un premier jugement

en leur faveur pour arriver à leur fin. Julie et Richard ont dû se soumettre à cette nouvelle condamnation qui les a obligés à leur verser une compensation.

Et... comme pour ajouter l'insulte à l'injure, avec cet argent, Simone s'est offert un manteau de fourrure.

Malgré tout, Julie et Richard ont formé une équipe du tonnerre devant toutes ses difficultés. Se serrant les coudes, le vaillant couple d'amoureux a conservé sa dignité, tout en avançant la tête haute devant leurs oppresseurs.

Lucienne Trudel est décédée avant la fin de ces procédures.

JUSTICE EST RENDUE

Durant les premiers huit ans qui ont suivi ces événements, aucune amélioration dans la vie de Rita et de Lucie n'est survenue. Les Charron ne témoignaient d'aucune forme de repentir, en maintenant le même état d'asservissement. Ceux-là continuaient à danser et à voyager, pendant que Rita et Lucie n'avaient toujours aucune forme de vie sociale. Quant aux citoyens, ils avaient adoptés la même attitude d'indifférence, qu'avant cette histoire. Mireille et Julie aussi. Même si elles les prenaient toujours en pitié, elles s'efforçaient à ne plus les regarder. Les compatissantes avaient compris que la loi sur la liberté de la personne ne leur permettrait pas de leur porter secours, tant et aussi longtemps que ces opprimées n'en formuleraient pas elles-mêmes la demande.

Néanmoins, durant les dernières années, les intimés ont pu assistés, enfin, à des revirements de situation majeure.

Après le décès de Conrad, dans les cinq ans suivant la condamnation, Simone s'est appuyée sur Justine pour conserver les mêmes conditions de vie pour elle, ainsi que pour les filles Viau. Trois ans plus tard, elle-même est décédée d'une rupture d'anévrisme au cerveau.

Diane s'est aussitôt offerte pour prendre chez-elle ses « sœurs adoptives ». Ce que les autres membres de la famille ont accepté avec empressement, heureux de se soustraire ainsi à la volonté parentale. Depuis, Diane a peu à peu intégrées Lucie et Rita dans la culture sociale. Leurs vies ont pris une toute autre tournure. La femme au cœur ouvert les a amenées

au cinéma ainsi que dans les festivals régionaux, où ses protégées découvraient, émerveillées, ce dont on les avait privées si longtemps.

Aussi, avec le soutien des services communautaires, la douce Rita, dont la santé est plus fragile, a trouvé un travail comme dame de compagnie auprès d'une gentille personne âgée, M^{me} Aurore Filion. Cette veuve raffinée partage avec elle l'entretien ménager de sa belle maison, où Rita loge, ainsi que la préparation des repas. En ce petit bout de femme dans la soixantaine avancée, l'infortunée n'a pas trouvé qu'un emploi, mais aussi une maman bienveillante. Toutes les deux se divertissent ensemble par des travaux de broderie, des marches dans les parcs, des temps de lecture silencieuse, où avec des jeux de société.

Tant qu'à Lucie, elle a obtenu un poste de femme de ménage dans une école secondaire, où ses tâches, toujours impeccables, sont fort appréciées. Elle s'y est faite des amies et même, a-t-on entendu dire à travers les branches, un ami de garçon qui chercherait à la séduire. L'ancienne esclave demeure dans un petit logement, à quelques pas de la maison de Diane.

Cette dernière a aussi favorisé des rencontres avec leur famille naturelle. Ginette, maintenant veuve, a emménagé avec sa fille Louise. Celles-ci les accueillent parfois pendant leurs jours de congé. Des liens familiaux se tissent lentement. Ainsi, Marianne réalise le rêve de grand-mère Viau. Le sien aussi, puisqu'elle a enfin pu leur présenter son conjoint et ses fils.

Il y a une dizaine d'années, Rémi a lu dans un grand quotidien, ce titre qui a attiré son attention « *Quand l'avocat menteur et fraudeur se retrouve radié du Barreau* » écrivait-on. Cette information l'a amené à poursuivre sa lecture. « *La société du Barreau du Québec a radié l'avocat André Potvin pour inconduite professionnelle, plus tôt cette semaine. André Potvin a plaidé coupable à 13 chefs d'accusation d'inconduite*

professionnelle, dont un manquement à l'obligation d'agir avec intégrité et le détournement de fonds appartenant à un client. Cette dernière accusation impliquait la création délibérée de faux documents.» Ce fut une bonne nouvelle pour eux. Enfin, il ne pourra plus nuire à la justice! se disent ces honnêtes gens, ni déshonorer ce serment que font les avocats lorsqu'il épouse la profession *« Je jure, comme Avocat, de suivre les règles de déontologie qui demande d'exercer mes fonctions avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité. »*

Un peu plus tard, Mireille et Rémi ont appris que Jean Chicoine avait été poursuivi par le Ministère du revenu du Québec pour avoir fraudé l'impôt. Cela fut rendu possible grâce à la dénonciation d'un homme intègre. Lorsque ce dernier s'était présenté à son bureau pour obtenir une défense, Jean Chicoine lui avait demandé de le payer en argent. Comme le client proposait de lui faire un chèque, l'avocat a insisté pour qu'il passe faire un retrait à la Banque. Quoiqu'hésitant, celui-ci s'était quand même rendu à cette exigence. Mais..., une fois chez-lui..., il regrettait son acte. Il se retrouvait sans facture et sans aucune preuve du versement. Ses inquiétudes l'ont amené à se renseigner auprès d'autres personnes, qui lui ont suggéré de le dénoncer. En enquêtant, les agents du Ministère du Revenu ont découvert de nombreux dossiers sur lesquels ne figurait aucune facturation. Grand tort lui fit!

Par la suite, devant l'humeur colérique et acariâtre de son mari devenu tout à fait invivable, l'épouse de Jean Chicoine demanda le divorce. Le partage du patrimoine familial finit de le jeter sur le pavé. Il semblerait que l'impertinent en a pris tout un coup!

FIN

Table des matières

AVERTISSEMENT	7
PRISE DE CONSCIENCE.....	9
AGIR OU NE PAS AGIR?	21
VÉRITÉS BONNES À DIRE	35
TISSU DE MENSONGES.....	58
LA DOMINATION RÉUSSIE	82
MIREILLE ET LES DÉRANGEMENTS	92
PAGAILLE MÉDIATIQUE.....	108
MANIPULATION MACHIAVÉLIQUE	127
LA RIPOSTE.....	135
ATTACHÉS ENSEMBLE	146
MASCARADE MENSONGÈRE	158
LA VÉRITÉ EN PLEIN VISAGE	174
LE FAIT SEMBLANT.....	197
FAIRE PENCHER LA BALANCE	203
LA FATIGUE S'INSTALLE	208
ÇA AURAIT PU ÊTRE DIFFÉRENT	219
LA MISE AU POINT	222
LA COUR EST OUVERTE	227
LE REQUÉRANT.....	242
L'AMI ET « <i>LA FAMILLE</i> ».....	253
AFFRONTER LA TEMPÊTE	266
CHACUN SON TOUR.....	280
LE COLLET AUTOUR DU COU	290
ON BEURRE ÉPAIS.....	301

PLONGÉE EN EAUX TROUBLES

LA LOI C'EST LA LOI.....	318
VERDICT	335
APPEL OU PAS?	345
LE CŒUR TROP LOURD.....	356
LE DÉCHIREMENT.....	364
ESPOIR À L'HORIZON.....	375
AGRÉABLE FIN DE SEMAINE	388
LE GRAND JOUR	394
ASSEMBLAGE DU CASSE-TÊTE.....	403
JUSTICE EST RENDUE.....	413

Douée d'une âme candide, Mireille Boyer ne recherche que le bien lorsqu'elle essaie d'apporter son aide à Rita et Lucie Viau, deux jeunes filles isolées et maintenues en état d'asservissement par un couple de son village. Plutôt encline à croire, que l'ignorance de Simone et de Conrad Charron est la cause de cet état, et que, sous la surface réside encore la bonté, elle découvrira peu à peu leur perversité et en sera bouleversée.

Tel un objet porté par les vagues et ballotté au gré des vents contraires, la femme d'âge mûr vivra alors une série de mésaventures inattendues, qui la conduiront jusque dans les méandres du système judiciaire.



Marielle Roy a toujours aimé écrire. Sa passion l'amènera à consacrer plusieurs années pour construire ce premier ouvrage à travers ses nombreuses activités. Un retour aux études dans la cinquantaine lui a permis d'obtenir un diplôme en secrétariat, qui a servi à ce travail d'écriture.

ISBN 978-2-9817981-1-4



9

782981

798114